

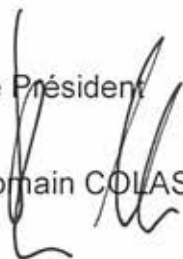
Liste des délibérations

Comité syndical du 15 Juin 2026

Numéro	Objet	Vote
2026.00014	Adoption du Règlement Intérieur	Approuvée
2026.00015	Approbation du nouveau règlement budgétaire et financier (RBF)	Approuvée
2026.00016	Approbation du Compte Financier Unique 2025 (Budget Principal et Budgets Annexes)	Approuvée
2026.00017	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 (Budget Principal et Budgets Annexes).	Approuvée
2026.00018	Budget Supplémentaire 2026 (Budget Principal – Budgets Annexes)	Approuvée
2026.00019	Révision des autorisation de programme et crédits de paiement	Approuvée
2026.00020	Création de la Commission Permanente	Approuvée
2026.00021	Désignation des membres de la Commission Permanente	Approuvée
2026.00022	Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres	Approuvée
2026.00023	Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public	Approuvée
2026.00024	Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux	Approuvée
2026.00025	Désignation des représentants du SyAGE au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yerres	Approuvée
2026.00026	Désignation des représentants du SyAGE au sein du Comité National d'Action Sociale	Approuvée
2026.00027	Désignation des représentants du SyAGE au sein de l'association Nationales des Elus de Bassin (ANEB)	Approuvée
2026.00028	Désignation des représentants du SyAGE au CEPRI	Approuvée
2026.00029	Désignation des représentants du SyAGE au sein de l'association AQUI'Brie	Approuvée
2026.00030	Désignation des représentants du SyAGE au sein du Comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité Ile-de-France	Approuvée
2026.00031	Désignation des représentants du SyAGE au sein de l'association A.D.O.P.T.A.	Approuvée
2026.00032	Désignation des représentants du SyAGE au sein du Groupement Intérêt Public (ID 77)	Approuvée
2026.00033	Désignation des représentants du SyAGE au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) de l'Essonne	Approuvée
2026.00034	Désignation des représentants du SyAGE au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)	Approuvée
2026.00035	Désignation des représentants du SyAGE au sein de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)	Approuvée
2026.00036	Désignation des représentants du SyAGE au sein de France Dignes	Approuvée
2026.00037	Désignation des représentants du SyAGE au sein de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE)	Approuvée
2026.00038	Engagement du syndicat au respect des chartes qualité mises en place par l'ASTEE	Approuvée

Numéro	Objet	Vote

Délibérations télétransmises au contrôle de légalité et publiées sur le site internet le 16 juin 2026.
Mise en ligne et affichage de la présente liste des délibérations le 16 juin 2026.

Le Président

Romain COLAS



Le Secrétaire de Séance
Max GRANDISSON


Conformément aux articles L.2313-1, L.5211-36 et L.5711-1

du Code Général des Collectivités Territoriales

le Budget Supplémentaire 2026

du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux

du bassin versant Yerres-Seine – EPAGE de l'Yerres

est à disposition du public

au

SyAGE
17, rue Gustave Eiffel
91230 Montgeron

et dans votre collectivité

Le Président

Romain COLAS



Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Adoption
du
Règlement
Intérieur

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubleau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA

Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)
M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécile SPANO*

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Adoption du Règlement Intérieur
2026.00014

Le Président expose :

Vu les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 du CGCT,

Considérant qu'il convient d'adopter un Règlement Intérieur dans les six mois suivant l'installation du Comité Syndical,

Vu le projet de Règlement Intérieur annexé à la présente délibération,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'adopter le Règlement Intérieur ci-annexé.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Règlement Intérieur du Comité Syndical pour la période 2026-2032 joint à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Romain COLAS



Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON



Règlement intérieur du SyAGE 2026/2032

Adopté en Comité Syndical le 15 juin 2026

Table des matières

Chapitre I : La composition et attributions des organes délibérants	4
Article 1 : Le Comité Syndical, Bureau Syndical et Président.....	4
Article 2 : La représentation et le nombre de voix des délégués.....	4
Article 3 : La durée du mandat, démission, vacance.....	5
Chapitre II : La tenue des séances de l’assemblée délibérante.....	6
Article 4 : La périodicité et lieu des séances	6
Article 5 : Les convocations	6
Article 6 : La présidence de séance.....	6
Article 7 : Le quorum.....	7
Article 8 : Les pouvoirs ou délégations de vote.....	7
Article 9 : Le secrétariat de séance.....	7
Article 10 : La publicité des séances	8
Article 11 : Les séances en visioconférence	8
11.1 - Pré-requis pour la tenue d’une séance à distance	8
11.2 - Identification préalable des membres de l’assemblée	9
11.3 - Convocation	9
11.4 - Confirmation de la participation à la séance.....	9
11.5 - Formalités préparatoires à la participation à la séance	9
11.6 - Ouverture de la séance	10
11.7 - Déroulement de la séance.....	10
11.8 - Scrutin.....	10
11.9 Enregistrement et conservation des débats.....	10
11.10 - Procès-verbal de séance	10
11.11 - Information du public	10
11.12 - Dispositions finales	11
Article 12 : Le déroulement de la séance.....	11
Article 13 : Le vote.....	11
13.1 Mode de scrutin.....	11
13.2 Suffrages.....	12
Article 14 : Les questions orales.....	12
Article 15 : Le débat d’orientation budgétaire.....	13
Article 16 : Le compte administratif.....	13
Article 17 : Les suspensions de séance.....	13

Article 18 : La police de l'assemblée	13
Chapitre III : Les procès-verbaux des débats et des discussions	14
Article 19 : Le procès-verbal de séance	14
Article 20 : Les délibérations	14
Chapitre IV : Les commissions syndicales	14
Article 21 : La création et le fonctionnement général de commissions syndicales	14
Article 22 : La commission Finances/Travaux	15
Article 23 : La Commission d'Appels d'Offres (CAO)	15
Chapitre V : Dispositions diverses	16
Article 24 : Date d'effet et durée du règlement intérieur	16
Article 25 : Modification du règlement intérieur	16
Article 26 : Contexte particulier	16
Article 27 : L'information des délégués	16
Article 28 : Les missions d'information et d'évaluation	16

Le présent règlement permet de préciser le fonctionnement des instances du SyAGE (Comité Syndical, Bureau Syndical, Commissions...) dans le respect des statuts et de la réglementation en vigueur.

Chapitre I : La composition et attributions des organes délibérants

Article 1 : Le Comité Syndical, Bureau Syndical et Président

Le SyAGE dispose de deux organes délibérants :

- **le Comité Syndical** composé de l'ensemble des délégués désignés par les collectivités membres tel que rappelé à l'article 2 du présent règlement.
- **le Bureau Syndical** composé :
 - du Président ;
 - des Vice-Présidents dont le nombre est déterminé par délibération du Comité Syndical dans les limites fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - du Secrétaire ;
 - de 8 assesseurs.

Des délégations sont attribuées par délibération du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président. Toutefois, le Comité Syndical délibère obligatoirement sur :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- l'approbation du Compte Financier Unique ;
- les modifications des conditions initiales de composition, de durée et de fonctionnement du SyAGE ;
- l'adhésion du SyAGE à un établissement public ;
- l'inscription d'une dépense obligatoire à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du Code général des collectivités territoriales ;
- la délégation de gestion d'un Service Public
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Article 2 : La représentation et le nombre de voix des délégués

Lorsqu'une collectivité est membre du SyAGE pour plusieurs compétences, les délégués désignés pour ces compétences sont les mêmes.

Pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE », compétence obligatoire, chaque collectivité est représentée par un délégué disposant d'une voix. Ce délégué est désigné parmi les délégués désignés pour les autres compétences le cas échéant.

Pour les compétences « Assainissement Eaux usées », « Gestion des Eaux Pluviales » et « GEMAPI », chaque collectivité membre est représentée au sein du SyAGE pour les compétences auxquelles elle adhère par des délégués dont le nombre est déterminé en fonction de la population, et disposant chacun de deux voix pour chaque compétence.

Population de la collectivité	Nombre de délégués
De moins de 15 000	1
De 15 001 à 30 000	2
De 30 001 à 45 000	3
De 45 001 à 60 000	4
De 60 001 à 75 000	5
De 75 001 à 90 000	6
De 90 001 à 105 000	7
De 105 001 à 120 000	8
De 120 001 à 135 000	9
De 135 001 à 150 000	10
De 150 001 à 165 000	11
De 165 001 à 180 000	12
De 180 001 à 195 000	13
Par tranche de 15 000 au-delà de 195 000	+ 1 délégué

Chaque collectivité désigne autant de délégués suppléants que de délégués titulaires, et indique parmi eux celui qui est suppléant au titre de la compétence « Mise en œuvre du SAGE ». Ces délégués suppléants ne sont pas affectés à un délégué titulaire.

Article 3 : La durée du mandat, démission, vacance

Le mandat des délégués désignés par les assemblées des collectivités membres débute à la séance d'installation du Comité Syndical du SyAGE, et expire à la prochaine séance d'installation suivant le renouvellement général des conseillers municipaux, communautaires territoriaux, métropolitains et des délégués syndicaux.

En cas de remplacement d'un délégué en cours de mandat, le Maire ou le Président de la collectivité membre en informe, par écrit et sans délai, le Président du SyAGE. Il lui transmet la délibération ayant procédé au remplacement.

La démission d'un délégué est adressée au Président du SyAGE, qui en informe sans délai le maire ou le Président du groupement membre concerné en vue de son remplacement.

La commune ou le groupement membre pourvoit au remplacement du délégué démissionnaire dans le mois qui suit la démission. Il en est de même pour toute vacance qui résulterait d'un autre motif. Dans l'attente et à défaut d'une nouvelle désignation, le poste vacant est assuré par le Maire ou le Président de la collectivité membre. Si deux postes ou plus sont vacants, seul le second poste sera pourvu dans l'attente d'une nouvelle désignation, il sera assuré par le premier adjoint ou le premier vice-Président de la collectivité membre.

Chapitre II : La tenue des séances de l'assemblée délibérante

Article 4 : La périodicité et lieu des séances

Le Comité Syndical ou le Bureau Syndical agissant par délégation se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Comité Syndical et le Bureau Syndical se réunissent soit au siège du Syndicat soit dans un autre lieu situé sur le territoire d'une collectivité membre du SyAGE.

Article 5 : Les convocations

Le Président convoque les membres titulaires du Comité Syndical et les membres du Bureau Syndical.

Toute convocation est faite par le Président et en cas d'absence par celui qui le remplace. Le Président fixe l'ordre du jour.

Elle est adressée cinq jours francs au moins avant la tenue de la réunion aux délégués, par voie dématérialisée, à une adresse électronique que le délégué aura fait connaître au Président. Elle précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est adressée aux délégués trois jours francs au moins avant la nouvelle séance, qui peut se tenir même sans que le quorum soit atteint.

En cas d'urgence, le délai de convocation de cinq jours francs peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Dans ce cas, le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du Comité Syndical ou du bureau.

La convocation est mentionnée au registre des délibérations, publiée sur le site internet du SyAGE.

Le Président peut réunir le conseil chaque fois qu'il le juge utile.

Article 6 : La présidence de séance

Le Président préside le Comité et le Bureau Syndical.

En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un Vice-Président délégué dans l'ordre des nominations ou, à défaut, par un délégué désigné par le Comité Syndical.

La séance d'installation du Comité Syndical est présidée par le plus âgé des membres du Comité Syndical jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Article 7 : Le quorum

Sauf disposition spécifique prévue par la réglementation, le Comité ou le Bureau Syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.

Dans l'hypothèse où une même personne est désignée par plusieurs collectivités en tant que délégué, elle sera comptabilisée, pour le calcul du quorum, pour chaque collectivité qu'elle représente (au même titre que son vote).

Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Aussi, le départ d'un délégué n'affecte pas le quorum s'il a lieu pendant la discussion d'une affaire et avant le vote de la décision. Dans cette hypothèse, les délégués qui se sont retirés sont considérés comme s'étant abstenus.

Par contre, pour l'élection du Président et des Vice-Présidents, le quorum doit être atteint au moment où le doyen d'âge prend la présidence. Aussi, le départ d'un délégué pendant le scrutin n'affecte pas le quorum, il est considéré comme s'étant abstenu. Mais, pour l'examen des autres points de l'ordre du jour (délibération ordinaire), le quorum devra de nouveau être atteint et vérifié au préalable en cas de départ d'un ou plusieurs délégués.

Les délégués en exercice auxquels une disposition légale interdit de prendre part au vote ou leur enjoint de se retirer au moment de certaines délibérations ne doivent pas être pris en compte, même s'ils sont présents, pour le calcul du quorum. Ceci est le cas notamment en cas de conflit d'intérêt.

Article 8 : Les pouvoirs ou délégations de vote

Tout délégué empêché d'assister à une séance du Comité Syndical ou du Bureau Syndical doit en aviser le Président.

Un délégué titulaire empêché d'assister à une séance du Comité Syndical peut se faire remplacer par son suppléant ou, à défaut, donner pouvoir écrit de voter en son nom à un autre délégué de son choix, titulaire ou suppléant siégeant le jour de la séance. Toutefois, le délégué titulaire empêché ne pourra donner un pouvoir qu'à un délégué désigné pour l'exercice de la même compétence que lui.

Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir, sauf dans les situations où la réglementation le permet.

Les délégations de vote données en cours de séance sont à communiquer au Président avant le vote.

La délégation de vote est toujours révocable. Elle se trouve automatiquement annulée par l'arrivée du titulaire ou de son suppléant.

Un délégué suppléant ne peut pas donner de pouvoir.

Article 9 : Le secrétariat de séance

Au début de chacune de ses séances, le Comité ou le Bureau Syndical désigne un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire de séance assiste le Président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du compte-rendu de séance.

Article 10 : La publicité des séances

Les séances des assemblées délibérantes sont publiques.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance.

Sur demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. Lorsqu'il décide de se réunir à huis clos, le public doit se retirer.

Les séances publiques peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle. Elles le sont obligatoirement en cas de séance publique organisée en visioconférence.

Article 11 : Les séances en visioconférence

L'article L.5211-11 1 du CGCT prévoit que « le président peut décider que la réunion du conseil se tienne en plusieurs lieux, par visioconférence ».

Seuls les points relevant du vote à scrutin ordinaire pourront être délibérés au cours de ces séances. En cas d'approbation d'une demande de vote à scrutin secret par l'organe délibérant, le point sera remis à une séance ultérieure organisée en présentiel.

Lorsqu'une séance se tient en visioconférence, la solution technique retenue sera précisée dans la convocation.

11.1 - Pré-requis pour la tenue d'une séance à distance

Coordonnées personnelles : afin de pouvoir organiser les séances à distance, les membres de l'assemblée doivent communiquer au Secrétariat Général leurs coordonnées personnelles permettant de les contacter (Clever SMS, par mail), de recevoir les convocations, les liens de connexion et toutes autres informations importantes relatives à la tenue des séances. Ils doivent, à cet effet, transmettre leur numéro de téléphone portable ainsi que leur adresse mail personnelle et l'informer de tous changements ultérieurs de ces coordonnées.

Moyens nécessaires :

- ***Connexion internet*** : chaque membre de l'assemblée doit disposer d'une connexion internet haut débit permettant d'utiliser la technologie retenue pour participer à une séance de l'assemblée délibérante par visio/audioconférence.
- ***Matériel*** : chaque membre de l'assemblée doit disposer du matériel nécessaire à sa participation à une séance à distance (ordinateur, tablette, smartphone, téléphone ...). Pour les séances en visio/audioconférence, ce matériel doit être équipé au minimum d'une caméra et d'un microphone. *A défaut, le participant pourra participer à travers les messages*

écrits. Pour cela, l'équipement doit disposer d'une carte son et de haut-parleurs (intégrés ou ajoutés)

11.2 - Identification préalable des membres de l'assemblée

Au regard de la solution technique choisie, et afin de limiter les risques d'usurpation, le Secrétariat Général aura transmis préalablement à chaque délégué le lien internet de connexion. L'identification des membres de l'assemblée, en vue de participer à une séance à distance, s'effectue au moment de la connexion des délégués à la réunion.

Le délégué saisira avant de rentrer dans la salle de réunion virtuelle son nom et son prénom :

11.3 - Convocation

La convocation obéit aux règles de droit commun figurant au CGCT (art. L.2121-10 et 2121-12 notamment quant au délai d'envoi et à son contenu.

11.4 - Confirmation de la participation à la séance

Afin d'organiser la séance, chaque membre convoqué doit confirmer, dans la mesure du possible, par mail, SMS ou par téléphone sa participation ou sa non-participation à la séance au plus tôt, à réception de la convocation et au plus tard 24h heures avant.

En cas de non-participation, il doit indiquer, le cas échéant, le nom de son suppléant, à défaut le nom du membre à qui il a donné procuration* et en transmettre la copie en pièce jointe de son mail.

11.5 - Formalités préparatoires à la participation à la séance

Chaque membre de l'assemblée doit s'assurer du bon fonctionnement de sa connexion internet pour participer à la séance et doit tester préalablement la solution technique retenue avec lequel se tiendra la séance. En cas de difficulté, il est invité à contacter son opérateur de télécommunication ou le Secrétariat Général.

La réunion sera ouverte 30 minutes avant le démarrage de la séance. Les membres devront préalablement vérifier qu'ils arrivent à rejoindre la réunion. A cet effet, ils devront utiliser la bulle de discussion pour confirmer de leur présence. Le Secrétariat Général confirmera l'arrivée dans la salle de réunion.

11.6 - Ouverture de la séance

Lorsque tous les participants sont connectés, le Président ouvre la séance et procède à l'appel nominal. Chaque participant signale sa présence oralement, ou via les messages, et indique, le cas échéant, s'il est détenteur de procurations. Après s'être assuré que le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

11.7 - Déroulement de la séance

Pour le bon déroulement de la séance, et afin de limiter les interférences sonores et bruits de fond, les membres de l'assemblée sont invités à couper leur micro, sauf pendant le temps où ils s'expriment.

Pour la clarté de leurs interventions, les membres s'expriment à tour de rôle après avoir été préalablement autorisés à prendre la parole par le Président.

Pour signifier leur volonté de prendre la parole, et afin de ne pas couper les débats en cours, les délégués utilisent de préférences les options proposées par la solution technique retenue (ex : la fonction « Lever la main » ou les fonctionnalités « tchat » ou « Conversation »).

Avant de s'exprimer, chaque membre doit activer son micro et se présenter en déclinant son nom et son prénom.

11.8 - Scrutin

En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Président reportera ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Ce point ne pouvant se tenir par voie dématérialisée.

11.9 Enregistrement et conservation des débats

Les débats sont enregistrés au moyen de la fonction « enregistrement » qui est incluse dans la solution technique de visio/audioconférence. Le Président annonce que la séance est enregistrée. Par ailleurs, une notification apparaîtra sur l'écran des délégués.

Le Président peut décider de « doubler » cet enregistrement par tout autre moyen.

La conservation des enregistrements intervient selon les procédés suivants :

- conservation dans le « Cloud »,
- et conservation sur les serveurs informatiques du SyAGE,

11.10 - Procès-verbal de séance

Le Procès-Verbal de la séance fait mention de la tenue de la réunion à distance.

11.11 - Information du public

Le public est informé de la tenue d'une séance à distance par la publication d'un communiqué sur le site internet de la collectivité.

Afin de garantir la publicité des séances de l'assemblée délibérante, sauf le cas des séances à huis clos, le public pourra suivre les débats des séances à distance à partir d'un lien de connexion internet sur le site internet du SyAGE.

Ce procédé sera indiqué dans le communiqué publié sur le site internet.

11.12 - Dispositions finales

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent règlement, il convient de se reporter aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités régissant les séances de l'assemblée délibérante en tant qu'il n'y est pas dérogé par les textes en vigueur.

Article 12 : Le déroulement de la séance

Le Président ouvre la séance, procède à l'appel des délégués, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus. Il fait approuver le Procès-Verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles. Ce Procès-Verbal est signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée de nommer le Secrétaire de séance.

Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Le Président appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour dans la convocation.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par le Président ou les rapporteurs désignés par le Président. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du Président lui-même ou du Vice-Président compétent.

Le Président dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à suivre l'affaire soumise au vote. Il met fin, s'il y a lieu, aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

Article 13 : Le vote

13.1 Mode de scrutin

Lorsque les projets de délibérations sont mis aux voix, il est procédé au vote à main levée (scrutin ordinaire), à moins qu'un autre mode de scrutin ne soit légalement prescrit ou décidé par l'organe délibérant, notamment lorsque les séances ont lieu en visioconférence.

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Cette demande doit porter sur un vote particulier et non sur tous les votes de la séance. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Si une demande de scrutin public et une demande de scrutin secret sont régulièrement déposées en même temps, le scrutin secret doit avoir la préférence.

Il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, et, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

L'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

La demande de scrutin secret doit porter sur un vote déterminé et doit être renouvelée pour chaque nouveau vote s'il y en a plusieurs dans la séance.

Sauf le cas de nomination, une égalité de suffrage équivaut au rejet de la proposition.

13.2 Suffrages

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les suffrages exprimés sont ceux qui sont constitués par une prise de position effective sur l'objet du vote. Ne sont pas considérés comme suffrages exprimés :

- les abstentions ;
- les bulletins blancs ;
- les bulletins nuls.

En cas de partage des voix, sauf dans le cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Si le projet de délibération ne rencontre pas d'opposition, le Président constate que la décision est adoptée à l'unanimité.

En Comité Syndical, les votes sont comptabilisés en fonction du nombre de voix des délégués précisé à l'article 2 du présent règlement.

Lors des séances du Comité Syndical, les délégués ne prennent pas part au vote des délibérations portant sur une compétence à laquelle la collectivité n'adhère pas.

Ces deux derniers alinéas ne s'appliquent pas au Bureau Syndical.

Article 14 : Les questions orales

Les délégués syndicaux ont le droit d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires du syndicat.

Les questions orales portent sur des sujets de la compétence du syndicat et peuvent être transmises à chaque réunion de l'organe délibérant. Elles sont transmises au Président 24h au moins avant la séance.

Elles ne donnent pas lieu à un vote.

Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance.

Les questions portant sur des sujets d'actualité, et qui n'auront pas été de ce fait déposées dans le délai susmentionné, pourront être posées en fin de séance.

L'ensemble des questions-réponses ne devra pas excéder une demi-heure.

Si l'objet des questions orales le justifie, le Président peut décider de les transmettre pour examen aux commissions concernées ou bien répondre, après étude, lors d'une séance ultérieure.

Article 15 : Le débat d'orientation budgétaire

Un débat a lieu en Comité Syndical sur les orientations générales du budget, dans le délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le présent règlement.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a lieu lors d'une séance du Comité Syndical après inscription à l'ordre du jour. Une délibération constate la tenue du débat qui est enregistré au compte-rendu de la séance.

Toute convocation est alors accompagnée d'un rapport dont le contenu est fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 16 : Le Compte financier unique

Dans les séances où le Compte financier unique est débattu, le Comité Syndical élit un Président de séance qui ne peut être le Président en exercice.

Dans ce cas, le Président du syndicat peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Le **vote du** Président en exercice n'est alors pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Article 17 : Les suspensions de séance

La suspension de séance est décidée par le Président de séance.

Le Président peut mettre aux voix toute demande émanant du tiers des délégués présents. Il revient au Président de fixer la durée des suspensions.

Le quorum est vérifié après chaque suspension de séance.

Article 18 : La police de l'assemblée

Le Président a seul la police de l'assemblée. Si le Président est absent ou empêché, la police de l'assemblée appartient à celui qui le remplace.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi.

Le Président dirige les débats. Il ouvre les séances et en prononce la clôture.

Tout délégué qui désire prendre part aux débats doit demander la parole au Président. Elle est donnée dans l'ordre où elle a été demandée.

Si plusieurs délégués demandent la parole en même temps, l'ordre des orateurs est fixé par le Président.

Si la durée des interventions est susceptible de nuire à la tenue de la séance, le Président peut limiter l'intervention de chaque délégué.

Le Président de séance peut demander à toute personne qualifiée, même étrangère à l'administration, de donner des renseignements sur un ou plusieurs points faisant l'objet d'une délibération.

Les séances peuvent faire l'objet d'un enregistrement sonore qui sera effacé au bout d'un an.

Chapitre III : Les procès-verbaux des débats et des discussions

Article 19 : Le procès-verbal de séance

Le procès-verbal des séances du Bureau et du Comité Syndical est publié sur le site internet du SyAGE. Il est également transmis, pour information, aux membres des organes délibérants des collectivités membres du SyAGE qui ne sont pas délégués, dans un délai d'un mois suivant la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Concernant le Bureau Syndical, le procès-verbal est adressé, avec la convocation au Bureau suivant, pour observation. Sans remarque, celui est considéré comme approuvé. Il est transmis à l'ensemble des délégués titulaires.

Concernant le Comité Syndical, le procès-verbal est adressé, avec la convocation au Comité suivant, pour observation. Sans remarque, celui est considéré comme approuvé. Il est transmis à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants.

Article 20 : Les délibérations

Les délibérations sont inscrites par ordre de date dans le registre des délibérations. Elles font l'objet d'une transmission au contrôle de légalité et de mesures de publicité appropriées, telles qu'une publication sur le site internet du SyAGE, et, le cas échéant, d'une notification par tout moyen à l'intéressé.

La liste des délibérations examinées est affichée au siège et publiée sur le site internet du SyAGE.

Chapitre IV : Les Commissions syndicales

Article 21 : La création et le fonctionnement général de commissions syndicales

Le Comité Syndical peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier ou d'émettre un avis sur les questions intéressant le SyAGE. Elles sont convoquées par le Président du syndicat, qui en est le Président de droit.

Elles ne sont pas soumises à un formalisme particulier. Ne s'appliquent pas notamment les règles de convocation et de quorum. Les commissions ne sont pas amenées à prendre des décisions.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées.

Article 22 : La Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La CAO est chargée conformément à la réglementation :

- d'attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.
- d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui ont été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

En outre, la CAO du SyAGE examine, pour avis avant attribution par l'assemblée délibérante, les marchés de travaux passés en procédure adaptée et dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure au seuil européen des marchés de fournitures et de services et inférieure au seuil européen des marchés de travaux, ainsi que leurs avenants entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5%.

Le Président convoque les membres titulaires de la CAO dans les mêmes formes et conditions de délais que les convocations aux membres du Comité et du Bureau.

En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante.

En cas d'empêchement, les titulaires doivent en avvertir le SyAGE dans les plus brefs délais et par tout moyen, afin de convoquer les délégués suppléants si le quorum risque de ne pas être atteint.

Un ordre du jour des dossiers soumis à la Commission ainsi que la note de présentation du dossier seront joints à la convocation. Cet ordre du jour peut être complété jusqu'à la veille du jour de la réunion de la commission. Le nouvel ordre du jour sera adressé par mail avant la séance.

La CAO pourra compléter le présent article par l'élaboration de son propre règlement intérieur qui fera l'objet d'une approbation au Comité Syndical et sera annexé au présent règlement intérieur du SyAGE.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 23 : Date d'effet et durée du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur prend effet dès lors qu'il aura un caractère exécutoire (transmission au contrôle de légalité et affichage) et sera applicable tant que le Comité Syndical n'aura pas voté un nouveau règlement.

Article 24 : Modification du règlement intérieur

Le Comité Syndical pourra seul modifier le règlement intérieur.

Toutefois, si une disposition du présent règlement venait à être contraire par l'effet d'une loi ou d'un décret ou encore de la jurisprudence, cette disposition rendue inapplicable sera supprimée par une simple mise à jour effectuée par le Président et présentée au Comité Syndical suivant.

Article 25 : Contexte particulier

En cas de contexte particulier, il pourra être dérogé au présent règlement intérieur dans les conditions fixées par la réglementation liée à ce contexte.

Article 26 : L'information des délégués

Tout membre du Comité Syndical a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du Syndicat qui font l'objet d'une délibération.

Durant les cinq jours précédant la séance, les conseillers peuvent notamment consulter les dossiers au siège administratif aux heures ouvrables. Tel est le cas notamment lorsqu'une délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces pouvant être consulté au Syndicat, aux heures d'ouverture ou au cours de la séance, par tout délégué qui en fait la demande auprès du Président. Il en est de même pour les documents budgétaires et le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'assainissement.

Le Syndicat assure la diffusion de l'information auprès de membres élus par les moyens qu'elle juge les plus appropriés.

Article 27 : Les missions d'information et d'évaluation

Lorsqu'un sixième des délégués le demande, le Comité Syndical délibère sur la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt syndical ou de procéder à l'évaluation d'un service public syndical. Un même délégué ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an. Aucune mission ne peut être créée à partir du 1^{er} janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

La demande doit être faite par écrit et transmise au Président 30 jours francs au moins avant la séance du Comité Syndical à laquelle sera soumise la création de la mission.

Il appartient à l'assemblée délibérante, une fois saisie, de se prononcer sur l'opportunité de la création de la mission d'information et d'évaluation.

La composition des membres de la mission d'information et d'évaluation est fixée par le Comité Syndical et doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Des personnes qualifiées, extérieures au Comité Syndical peuvent être invitées par le Comité Syndical à participer, avec voix consultative, à la mission.

Les modalités de fonctionnement et la durée de la mission d'information et d'évaluation sont fixées par le Comité Syndical. La durée de la mission ne peut excéder 6 mois à compter de la date de la délibération qui l'a créée.

Le rapport produit par la mission doit être transmis au Président du Syndicat au plus tard à l'expiration du délai évoqué ci-dessus et 10 jours avant l'envoi de la convocation au Comité Syndical.

Le rapport remis par ladite mission ne lie pas le Comité Syndical.

Le Président

Le Secrétaire de séance

Romain COLAS

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine – EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)
M. Benoît SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)

Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-091-259100857-20260615-D0920260001510

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Approbation du nouveau règlement budgétaire et financier (RBF)
2026.00015

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 4312-5 relatifs au règlement budgétaire et financier ;

Vu la loi organique relative aux lois des finances du 1^{er} août 2001 ;

Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux Collectivités ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2321-3 et R. 2321-3 ;

Vu la délibération n°DEL07CS22062022 du 22 juin 2022 approuvant le passage à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les budgets Principal et Mise en œuvre du SAGE ;

Considérant la nécessité pour le SyAGE d'adopter un nouveau règlement budgétaire et financier (RBF) avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante ;

Considérant que le présent règlement budgétaire financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Vu le projet de règlement en annexe ;

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'abroger le règlement budgétaire et financier actuellement en vigueur et d'approuver le nouveau règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abroge le règlement budgétaire et financier actuellement en vigueur.

Approuve le nouveau règlement budgétaire et financier annexé pour la durée du mandat.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Romain COLAS



Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON

Règlement Budgétaire et Financier



M57 et M49

Table des matières

Introduction – Pourquoi un règlement budgétaire et financier
4

A.

Le cadre juridique et comptable

4

B.

Validité et révision du règlement budgétaire et financier.....

4

C.

Périmètre d’application

5

I.

La fonction financière au sein de la collectivité

6

A.

Le partage de la fonction Finances

6

1.

Elus et direction générale

6

2.

Le Service des finances

6

3.

Les Directions opérationnelles.....

6

B.

Le dialogue de gestion

7

1.

La mise en place d’outils de suivi.....

7

2.

La mise en place d’un dialogue de gestion.....

7

II.

Le cadre juridique du budget syndical : Le budget, un acte de prévision et d’autorisation mais aussi un acte politique.....

8

A.

Les grands principes budgétaires.....

8

1.

Le principe de l’annualité budgétaire.....

8

2.

Le principe de l’universalité budgétaire

8

3.

Le principe de l’unité budgétaire.....

9

4.

Le principe de spécialité budgétaire.....

9

5.

Le principe d’équilibre et de sincérité.....

9

6.

Le principe de séparation de l’ordonnateur et du comptable public

9

B.

Le budget et le cycle budgétaire

9

1.

Le calendrier budgétaire

10

2.

Le débat d’orientation budgétaire

10

3.

Le Budget Primitif.....

11

4.

Le Budget Supplémentaire et l’affectation des résultats

12

5.

Les Décisions Modificatives.....

12

6.

Les virements de crédits (ou autorisations spéciales).....

13

7.

Le Compte Financier Unique

14

8.

Les indicateurs de gestion

14

III.

L’exécution budgétaire.....

16

A.

Le circuit comptable des recettes et des dépenses

16

1.

La comptabilité d’engagement

16

2.

La liquidation.....

18

3.

Le mandatement et l’ordonnancement des recettes

19

B.	La gestion des tiers.....	19
C.	Le délai global de paiement	20
D.	L'exécution des dépenses avant l'adoption du budget	20
E.	Les dépenses obligatoires et imprévues.....	21
F.	L'exécution des recettes	21
1.	<i>Emission de titre et recouvrement</i>	21
2.	<i>L'irrecouvrabilité des créances</i>	22
3.	<i>Les financements extérieurs</i>	22
G.	Les opérations de fin d'exercice	22
1.	<i>La journée complémentaire</i>	23
2.	<i>Le rattachement des charges et des produits à l'exercice</i>	23
3.	<i>Les reports (restes à réaliser)</i>	24
IV.	Les régies comptables	25
V.	La gestion pluriannuelle	27
A.	Cadre législatif et réglementaire	27
B.	Définition des autorisations de programme et des crédits de paiement.....	27
C.	Modalités de vote, de révision et de gestion des AP/CP	28
D.	Clôture et caducité des autorisations de programme	28
E.	Information du Comité syndical.....	29
VI.	Les provisions	30
VII.	L'actif et le passif	31
A.	La gestion patrimoniale	31
1.	<i>Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine du Syndicat</i>	31
2.	<i>La sortie de l'immobilisation</i>	32
B.	Les amortissements	33
C.	La gestion de la dette et de la trésorerie	34
VIII.	L'information financière	36

Introduction – Pourquoi un règlement budgétaire et financier

Le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 a obligé les collectivités territoriales à adopter un règlement budgétaire et financier (RBF). Le SyAGE utilise la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

A. Le cadre juridique et comptable

Le RBF est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents,
- les règles de caducité et d'annulation des AP et des AE,
- les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.

Il peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme

Ainsi, le RBF permet de :

- Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- Faciliter l'appropriation des règles par l'ensemble des acteurs du Syndicat (agents et élus) ;
- Créer un référentiel commun pour renforcer une culture de gestion commune entre toutes les directions et les services de la collectivité ;
- Identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- Définir des règles de gestion en matière d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

B. Validité et révision du règlement budgétaire et financier

L'article [L. 1612-30](#) du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier. Il est valable pour toute la durée de la mandature.

Le règlement budgétaire et financier adopté au 1^{er} janvier 2023 était donc valide jusqu'au renouvellement du Conseil syndical à l'issue des élections municipales qui se sont tenues au printemps 2026. Un nouveau RBF doit être adopté.

Le présent règlement ne se substitue en aucun cas à la législation et à la réglementation nationales en matière de finances publiques. Il a uniquement pour vocation d'en rappeler les grandes lignes et de l'adapter lorsque cela est possible au fonctionnement du Syndicat.

En cas d'évolution de la législation et la réglementation en matière budgétaire et comptable qui générerait une incompatibilité ou une contradiction avec les dispositions du présent règlement budgétaire et financier, les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires auront, dans tous les cas, la primauté sur celui-ci. Le RBF est un document évolutif, amené à être mis à jour en fonction des besoins.

C. Périmètre d'application

Le présent règlement a vocation à s'appliquer pour les budgets du SyAGE soumis à l'instruction M57, c'est-à-dire le budget principal et le budget Mise en œuvre du SAGE.

Toutefois, par extension, la plupart de ses dispositions sont également susceptibles de s'appliquer au budget Assainissement, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 (sauf dispositions législatives et réglementaires spécifiques applicables aux différentes déclinaisons de la M49, qui primeront systématiquement sur le présent règlement).

Projet

I. La fonction financière au sein de la collectivité

A. Le partage de la fonction Finances

1. Elus et Direction générale

Le Président, accompagné des Vice-présidents et des Délégués, définit le projet de mandat que la Direction générale décline en projet stratégique pour les services.

La Direction générale propose aux élus, après concertation avec le Président et le Vice-Président en charge des Finances, les arbitrages budgétaires sur la base des tableaux réalisés par le Service des finances.

Elle suit l'exécution du budget en s'appuyant sur les tableaux de bord alimentés par le Service des finances et les informations transmises par les directions opérationnelles. Elle propose aux élus toutes les décisions nécessaires au maintien des équilibres en cours d'année.

2. Le Service des finances

- Préserver le cadre budgétaire

Sous la responsabilité de la Directrice Générale chargée des Ressources, le Service des finances projette les hypothèses d'équilibre budgétaire et propose un cadre annuel en adéquation avec la prospective financière. Il propose une méthode de construction budgétaire qui permet l'association des directions et des élus. Il s'assure de la bonne préparation budgétaire et de l'établissement des documents comptables.

- Délivrer du conseil

Il conseille sur le plan comptable, budgétaire et financier l'ensemble des gestionnaires des différents pôles. De par sa connaissance des budgets des directions, il conseille la Direction générale tout au long du processus de préparation et d'exécution budgétaire pour proposer des arbitrages et des pistes d'optimisation.

Il apporte son expertise afin de maximiser le recours aux financements extérieurs, et alimente les projections en termes de tarifs et de dette. Il développe des tableaux de bord d'activité et des outils de comptabilité analytique.

- Assurer le suivi et contrôle :

Il anime le dialogue de gestion en lien avec les différentes Directions, ce qui lui permet, grâce à des tableaux de bord communs et aux éclairages des gestionnaires concernés, de fournir à la Direction générale une analyse de l'exécution et d'éventuelles propositions d'arbitrages pour tenir les équilibres.

Il centralise les besoins de crédits supplémentaires dans les différents pôles afin de préparer les arbitrages et les documents de budgets supplémentaires (BS) et décisions modificatives (DM).

3. Les Directions opérationnelles

Elles mettent en œuvre les orientations budgétaires de la structure.

Elles assurent la performance de leurs activités avec une allocation des moyens disponibles permettant un niveau de service satisfaisant. Pour ce faire, les Directions opérationnelles préparent leurs budgets en respectant la lettre de cadrage et en proposant des pistes d'optimisation et d'arbitrage. Elles suivent l'exécution de leur budget, fournissent les éléments d'analyse pour expliquer les éventuels écarts par

rapport aux prévisions, et anticipent les besoins complémentaires (ou baisses de besoins) afin de permettre au Service des finances d'assurer la tenue des équilibres annuels.

B. Le dialogue de gestion

Le principal objectif de ce règlement budgétaire et financier est de mettre en place un cadre pour instaurer un dialogue de gestion et permettre :

- D'harmoniser les règles de fonctionnement et les terminologies utilisées ;
- D'anticiper l'impact des actions du SyAGE sur les exercices futurs ;
- De réguler les flux financiers de la structure en améliorant le processus de préparation budgétaire et en fiabilisant le suivi de la consommation des crédits.
- D'animer un dialogue sur les Autorisations de Programmes et les Crédits de Paiements (APCP).

1. La mise en place d'outils de suivi

Les outils de suivi de l'exécution budgétaire permettent d'alimenter le dialogue de gestion. Ils sont réalisés en lien avec les Directions opérationnelles. La mise en commun des données permet une fiabilisation de l'information.

La décentralisation de la compétence financière favorise la spécialisation de la norme comptable utilisée avec le recours aux Antennes, Opérations ou Services dans le logiciel comptable utilisé par le Syndicat. La création d'imputations correspondantes aux activités des Directions opérations permet une lecture analytique du budget.

Dans la section Investissement, le suivi par Autorisation de Programme (AP) permet de connaître à tout moment leur degré d'avancement.

2. La mise en place d'un dialogue de gestion

Des réunions périodiques sont organisées avant chaque décision budgétaire afin d'instaurer dans la collectivité un échange entre services sur l'évolution de la consommation des crédits de fonctionnement et d'investissement.

Afin de répondre aux exigences futures de la certification des comptes, ces rencontres permettront également de s'assurer que les procédures internes rédigées sont bien appliquées et respectées.

II. Le cadre juridique du budget syndical : Le budget, un acte de prévision et d'autorisation mais aussi un acte politique

Au 1^{er} janvier 2026, la structure budgétaire du SyAGE comporte :

- Un budget principal soumis à la nomenclature M57 qui regroupe les crédits communs du SyAGE (Communication, Juridique, Finances, Commande publique, Ressources Humaines, Administration Générale) ainsi que les crédits de la Direction GEMAPI et de la Direction Ressources et Connaissances

Deux budgets annexes dont :

- le budget annexe « Assainissement » (nomenclature comptable M49) ;
- le budget annexe « Mise en œuvre du SAGE » (nomenclature comptable M57).

A. Les grands principes budgétaires

1. Le principe de l'annualité budgétaire

Le principe d'annualité budgétaire prévoit que le budget retrace les recettes et autorise les dépenses pour un exercice correspondant à l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Toutefois, plusieurs dérogations existent à ce principe. Ainsi, le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte et, par exception, jusqu'au 30 avril en cas de renouvellement du Comité syndical. Par ailleurs, la « journée complémentaire », correspondant à la journée comptable du 31 décembre N prolongée jusqu'au 31 janvier N+1, permet :

- l'émission des mandats correspondant à des services faits et des titres correspondant à des droits acquis au 31 décembre N pour la section de fonctionnement,
- la comptabilisation des opérations d'ordre ;
- les reports de crédits : les dépenses engagées vis à vis d'un tiers mais non mandatées en fin d'année, peuvent être reportées sur l'exercice suivant pour permettre le paiement de ces dépenses ;
- la gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) en investissement et en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) en fonctionnement qui permet de programmer des engagements dont le financement et la réalisation sont exécutés sur plusieurs années.

2. Le principe de l'universalité budgétaire

Le principe d'universalité budgétaire, selon lequel l'ensemble des recettes du budget couvre l'ensemble des dépenses, se décompose en deux règles :

- la règle de non-compensation, qui interdit la contraction de dépenses et de recettes ;
- la règle de non-affectation, qui interdit d'affecter une recette à une dépense déterminée.

Il existe toutefois plusieurs dérogations à ce principe, parmi lesquelles notamment :

- les recettes affectées à une dépense particulière, conformément à des textes législatifs ou réglementaires (taxe de séjour, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...). Un état annexe de la maquette réglementaire du budget liste et affiche les affectations ;
- les subventions d'équipement affectées au financement d'un équipement ;

- les recettes qui financent une opération pour compte de tiers (opérations sous mandat du chapitre 45).

3. Le principe de l'unité budgétaire

L'ensemble des dépenses et recettes du Syndicat doit figurer dans un document budgétaire unique afin de donner une vision globale et sincère de la situation financière.

Comme c'est le cas pour le SyAGE, il peut être dérogé à ce principe dans des cas limitatifs, notamment pour des services nécessitant la tenue d'une comptabilité distincte afin d'identifier les coûts réels du service et le prix payé par l'utilisateur, et pour lesquels un ou plusieurs budgets dits « annexes » peuvent être créés.

4. Le principe de spécialité budgétaire

Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet précis et déterminé.

Les crédits sont ouverts et votés par chapitres ou par articles. Les dépenses et les recettes sont ainsi classées, dans chacune des sections, par chapitres et par articles. Il existe toutefois des crédits pour des dépenses imprévues.

5. Le principe d'équilibre et de sincérité

Le budget doit être voté en équilibre réel, garantissant que les recettes couvrent les dépenses, ce qui exige que trois conditions cumulatives soient respectées (article [L.1612-4](#) du CGCT) :

- une évaluation sincère des dépenses et des recettes ;
- des sections d'investissement et de fonctionnement votées chacune en équilibre ;
- un remboursement des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice exclusivement assuré par les recettes propres du Syndicat et non par l'emprunt.

6. Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public

Principe fondateur des règles de la comptabilité publique selon lequel les différentes fonctions relatives à l'élaboration et à l'exécution des budgets publics ne peuvent pas être exercées par la même personne. Il implique des rôles distincts pour ces deux acteurs publics.

L'ordonnateur : le Président du SyAGE, en charge de l'engagement, de la liquidation, du mandatement et de l'ordonnancement des dépenses et des recettes avec l'appui des services internes du Syndicat via des délégations de signature.

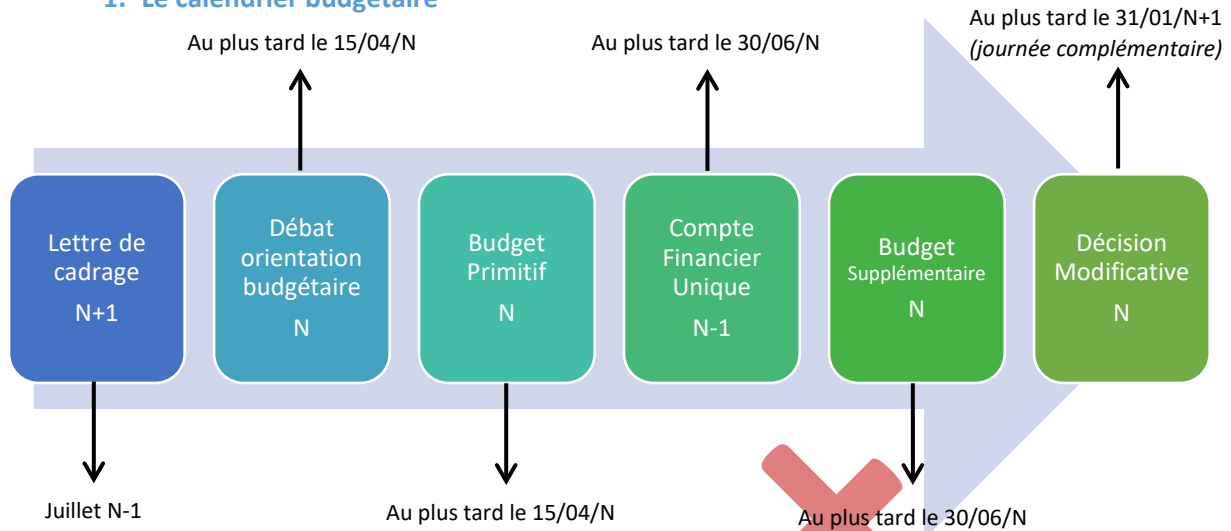
Le comptable public : agent de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP - l'Etat), en charge de l'exécution du paiement et du recouvrement des recettes du SyAGE. Il contrôle alors les différentes étapes concernant les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur.

B. Le budget et le cycle budgétaire

La présentation de l'ensemble des documents budgétaires officiels faisant l'objet d'un vote en assemblée délibérante et d'une transmission au contrôle de légalité doit répondre à un formalisme précis, tant sur la forme que sur le fond.

Le budget est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles ou pluriannuelles se déclinant en budget primitif (BP), budget supplémentaire (BS) et décisions modificatives (DM).

1. Le calendrier budgétaire



Le Budget Primitif (BP) est voté pour une exécution annuelle, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le SyAGE dispose jusqu'au 15 avril de l'exercice N pour voter le budget.

Son élaboration ainsi que les différentes décisions qui le font évoluer au cours de l'année sont encadrées par des échéances légales.

Six mois précédant le vote du BP et idéalement avant mi-juillet, le Service des finances transmet une lettre de cadrage à l'ensemble des services du SyAGE.

Cette lettre de cadrage fixe les grandes orientations pour l'exercice budgétaire à venir et fixe le cadre financier de la préparation budgétaire en prévoyant les contraintes budgétaires structurelles et conjoncturelles dans lesquelles s'inscrivent la préparation du BP.

Trois mois avant le vote du budget, les services remettent au Service des finances leurs propositions budgétaires puis, pour les Directions GEMAPI et Assainissement Réseaux Publics (ARP), leur Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Des Conférences budgétaires service par service sont organisées dans la foulée afin d'affiner les propositions des services.

Deux mois avant le vote du budget, une fois la globalisation réalisée par le Service des finances, un arbitrage est réalisé avec la Direction générale et le Président.

S'en suit le débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), dans les dix semaines qui suivent, le vote du Budget Primitif.

Ce calendrier de vote du budget ne permet pas la reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. Le SyAGE vote donc son BP sans intégration de ceux-ci. Ces résultats sont intégrés lors du vote du Budget supplémentaire (BS), une fois le Compte Financier Unique (CFU) adopté.

2. Le débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les évolutions et les priorités de la situation financière du Syndicat. Codifié aux articles [L.1612-26](#) et [L.2312-1](#) du CGCT, il est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant

le vote du budget par le Comité syndical. Celui-ci doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est accompagné d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que les principales évolutions des relations financières entre le Syndicat et les collectivités adhérentes ;
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;
- La structure des effectifs et son évolution prévisionnelle ainsi que celle des dépenses de personnel pour l'exercice budgétaire. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines du Syndicat ;
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- La durée effective du travail du Syndicat.

A la suite de cette délibération, et après transmission à la Préfecture, le rapport d'orientation budgétaire est mis en ligne sur le [site internet du SyAGE](#).

3. Le Budget Primitif

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante, c'est-à-dire le Comité syndical, prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice (article [L.2311-1](#) du CGCT) :

- en dépenses : les crédits votés sont limitatifs, les engagements ne peuvent être validés que si des crédits sont disponibles ;
- en recettes : les crédits sont évaluatifs, les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions.

C'est également un acte politique, en formalisant le projet annuel, il définit les orientations et encadre les actions qui seront mises en œuvre au cours de l'année.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales et de la nomenclature comptable applicable. Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

- La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services, les dépenses de personnel et les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements ; elle dispose de ressources définitives et régulières composées principalement du produit de la fiscalité locale, des dotations reçues de l'Etat et de produits des services communaux.

- La section d'investissement retrace les dépenses ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la collectivité ; on y retrouve en dépenses : les opérations d'immobilisations, le remboursement de la dette en capital et en recettes : des subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, le Fonds de compensation de la TVA et aussi les nouveaux emprunts.

Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes (ou par exception en suréquilibre). En vertu du principe de non-affectation, la prévision et/ou l'encaissement des recettes ne peuvent justifier de l'octroi de crédits supplémentaires en dépenses.

Le budget est présenté par chapitre et article conformément aux instructions comptables M57 et M49 en vigueur à la date du vote. Le Comité syndical délibère sur un vote du budget par nature ou par fonction. Cette modalité de présentation ne peut être modifiée qu'une seule fois, au plus tard à la fin du premier exercice budgétaire complet suivant le renouvellement du Comité syndical. A la date de rédaction du présent règlement, le SyAGE a choisi de voter son budget par nature. Sa présentation est donc complétée par une présentation croisée par fonction. Il contient également des annexes présentant notamment la situation patrimoniale ainsi que divers engagements de la collectivité.

Les documents budgétaires sont édités au moyen d'une application financière en concordance avec les prescriptions de la DGCL (direction générale des collectivités locales).

Les budgets annexes, bien que distincts du budget principal, sont votés dans les mêmes conditions par l'assemblée délibérante. La constitution de budgets annexes résulte le plus souvent d'obligations réglementaires. En effet pour le SyAGE, la compétence Assainissement est soumise à une instruction budgétaire et comptable spécifique, la M49. Elle peut aussi avoir pour objet de regrouper les services dont l'objet est de produire ou d'exercer des activités qu'il est nécessaire de suivre dans une comptabilité distincte comme la mise en œuvre du SAGE.

Le budget primitif est accompagné d'un rapport de présentation. Ce document présente le budget dans son contexte économique et réglementaire et en détaille la ventilation par grands postes.

Il est exécutoire dès publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département mais uniquement à compter du 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique.

4. Le Budget Supplémentaire et l'affectation des résultats

Le budget supplémentaire est une décision particulière qui, en cours d'année, a pour double objet :

- de reprendre, après le vote du Compte Financier Unique N-1, les résultats de l'exercice clos ainsi que les éventuels reports de crédits en investissement et fonctionnement (le montant des reports en dépenses et en recettes doit être conforme aux restes à réaliser constatés au CFU de l'exercice écoulé) ;
- de proposer une modification du budget N dans le cadre de cette reprise.

Dans sa présentation, il reprend la structure du budget primitif.

Le vote du budget supplémentaire N ne pourra intervenir qu'après adoption du CFU de l'année clos précédent, ce qui n'exclut pas qu'une même session puisse voir le vote de ces deux documents budgétaires.

5. Les Décisions Modificatives

Au cours de l'exécution budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes formulées au sein du BP peuvent être amenées à évoluer lors d'une étape budgétaire spécifique dénommée « Décision

Modificative ». Le Syndicat souhaite limiter le recours à ces décisions au minimum nécessaire car celles-ci ne peuvent être votées que sur réunion du Comité syndical.

La décision modificative s'impose dès lors que le montant d'un chapitre préalablement voté doit être modifié. Seules les dépenses et les recettes non prévues et non prévisibles au budget primitif, par application du principe de sincérité du budget, peuvent être inscrites en décision modificative.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est néanmoins possible de procéder à des virements des crédits¹ de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. A compter du 1^{er} janvier 2026, cette possibilité a également été ouverte aux SPIC, c'est-à-dire aux budgets assujettis à la nomenclature budgétaire et comptable M49. Au-delà de cette limite, en cas de changement de chapitre, il convient de procéder à une décision modificative.

Le Service des finances recense les demandes de crédits complémentaires (ou abandons de crédits) proposées et motivées par les gestionnaires de crédits. Ces demandes nouvelles sont arbitrées par la Direction générale puis par le Président.

Les décisions modificatives concernent essentiellement des transferts de crédits entre chapitres budgétaires et des ajustements de consommations aux prévisions des dépenses pluriannuelles. Les inscriptions nouvelles ou ajustements de crédits doivent être motivés et gagés par des recettes nouvelles, des redéploiements de crédits ou, après arbitrage, par la reprise du résultat de l'année précédente.

Les annexes budgétaires qui seraient modifiées lors d'une décision modificative ou par le budget supplémentaire doivent être présentées au vote du Comité Syndical.

Cette décision, partie intégrante du budget de l'exercice, doit respecter les mêmes règles de présentation, de vote et d'adoption que le budget primitif. En général, une seule DM en fin d'année est nécessaire pour le Syndicat.

6. Les virements de crédits (ou autorisations spéciales)

Les virements de crédits correspondent à des transferts de fonds entre différentes lignes budgétaires. Ils permettent de financer des dépenses nouvelles ou plus élevées que prévu initialement, par des économies d'un montant identique sur d'autres dépenses prévues au même budget.

En principe les virements de crédits ne sont possibles qu'au sein d'un même chapitre, sans limite de montant. Néanmoins, l'[ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025](#) généralise au 1^{er} janvier 2026 la mise en œuvre du compte financier unique (CFU), dont certaines dispositions s'applique aux SPIC, et notamment la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, si l'assemblée délibérante l'y autorise, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

Pour ce qui concerne le SyAGE, cette délégation peut être accordée chaque année au Président par le Comité syndical à l'occasion du vote du budget (délibérations annuelles d'approbation des budgets primitifs). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance, sous forme d'une décision.

¹ Voir partie [II.B.6. Les virements de crédits \(ou autorisations spéciales\)](#)

Concrètement, les services gestionnaires doivent saisir leur virement de crédits sous le logiciel comptable puis celui-ci sera consolidé par le Service des finances après vérification. Cette demande doit préciser le compte budgétaire à créditer, le compte budgétaire à débiter et le montant.

Pour les opérations pluriannuelles, les virements entre Autorisations de Programme (AP) ne sont pas autorisés. Les virements entre chapitre au sein des AP, ne modifiant pas le volume de chacune des AP sont possibles.

Tout virement se traduisant par une modification du montant de l'AP doit faire l'objet d'une délibération du Comité syndical (décision budgétaire). Tout virement modifiant le montant des crédits de paiement (CP) de l'exercice doit également faire l'objet d'une délibération du Comité syndical.

Il est possible de voter des AP/AE relatives aux dépenses imprévues en section d'investissement et en section de fonctionnement dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section (article [L1612-37](#) CGCT) .

7. Le Compte Financier Unique

Le compte financier unique (CFU) constitue un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion. Sa mise en œuvre deviendra obligatoire pour l'ensemble des entités publiques locales relevant des nomenclatures M57 ou M4 à compter de l'exercice 2026, avec une production attendue au plus tard au cours du premier semestre 2027. Le SyAGE a d'ores et déjà anticipé cette évolution en adoptant le CFU.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité au sens de l'article [L.1612-12](#) du CGCT. Le vote de l'organe délibérant doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

L'[ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025](#) généralisant la mise en œuvre du CFU emporte de nouvelles obligations et notamment la transmission par voie numérique des documents budgétaires au représentant de l'État à compter du 1er janvier 2026.

8. Les indicateurs de gestion

Les principaux indicateurs relatifs à la stratégie financière du SyAGE sont les suivants :

- Le ratio de désendettement

Ce ratio est calculé en divisant le montant de la dette au 31 décembre de chaque année par le montant de l'épargne brute de la collectivité.

Il permet de déterminer le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour résorber complètement son endettement si elle consacre l'intégralité de son épargne brute au remboursement de la dette.

- Épargne brute

Elle correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement après règlement des dépenses réelles de fonctionnement.

Elle ne doit pas être négative et est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

- Epargne nette

Il s'agit de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital des emprunts. L'épargne nette permet de financer des investissements sans avoir recours à l'emprunt, indépendamment des ressources propres de la section d'investissement.

- Taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute correspond au ratio d'épargne brute divisé par les recettes réelles de fonctionnement (exprimé en %). Ce ratio indique la part des recettes courantes qu'une collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement (en vue de financer sa section d'investissement).

Le SyAGE souhaite respecter les ratios prudentiels en maintenant une capacité de désendettement bien deçà des seuils d'alerte (zone de vigilance entre 10 et 12 ans, critique au-delà de 12 à 15 ans) et un taux d'épargne brute très confortable (un taux supérieur à 15% est généralement jugé sain) afin de s'assurer que la collectivité dégage chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser ses dettes.

Ces indicateurs sont présentés et suivis tous les ans dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

III.L'exécution budgétaire

Le budget voté s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Le cycle de l'exécution budgétaire comporte différentes étapes, de la réservation des crédits lorsque la décision de financer une action ou un projet est prise par la collectivité jusqu'à la prise en charge des mandats et titres par le Comptable public.

Chacune de ces étapes peut comporter des spécificités de gestion mises en place par le Syndicat, dans le respect des règles de la comptabilité publique et du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable

A. Le circuit comptable des recettes et des dépenses

1. La comptabilité d'engagement

Le code général des collectivités territoriales oblige l'ordonnateur à tenir une comptabilité des dépenses engagées. C'est cette comptabilité d'engagement qui doit permettre à tout moment de connaître :

- Les crédits ouverts en dépenses et en recettes ;
- Les crédits disponibles à l'engagement ;
- Les crédits disponibles au mandatement ;
- Les dépenses et recettes réalisées.

a. L'engagement comptable

La notion d'engagement comptable permet de garantir qu'aucune décision de nature financière n'est autorisée en l'absence de crédits budgétaires disponibles et ainsi d'assurer le respect par la collectivité de ses engagements auprès de ces créanciers.

L'engagement préalable est obligatoire dans l'application financière en dépenses, quelle que soit la section (fonctionnement ou investissement).

L'engagement comptable permet de répondre à quatre objectifs essentiels :

- vérifier l'existence de crédits sur les bonnes lignes budgétaires ;
- déterminer les crédits disponibles ;
- rendre compte de l'exécution du budget ;
- générer les opérations de clôture.

Il est constitué des trois éléments suivants :

- un montant prévisionnel de dépenses ;
- un tiers concerné par la prestation ;
- une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction).

L'engagement comptable n'est pas obligatoire en recettes. En revanche, la pratique de l'engagement est un véritable outil d'aide à la gestion et au suivi des recettes que le SyAGE applique.

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique.

b. L'engagement juridique

L'engagement juridique est l'acte par lequel le SyAGE crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge.

- Acte unilatéral : loi, décret, arrêté attributif de subvention, délibération, arrêté, bon de commande, etc.
- Contrat : marché, bail, crédit-bail, acquisition immobilière,
- Décision de justice : condamnation aux versements de dommages et intérêts, d'une indemnité, etc.

Le bon de commande constitue à la fois un engagement juridique et comptable.

Il doit rester dans la limite des autorisations budgétaires et ne peut être pris que par une personne habilitée. Seul le Président, ou toute personne habilitée par délégation de signature, peut engager juridiquement le SyAGE.

L'engagement est effectué par et sur les crédits du service qui aura à assurer la vérification du « service fait ». L'engagement en dépenses dans l'application financière doit toujours être antérieur à la livraison des fournitures ou au démarrage des prestations. A titre exceptionnel, et uniquement en cas d'urgence, l'engagement peut être effectué concomitamment.

Dans le cadre des marchés publics, l'engagement juridique du Syndicat est manifesté par le courrier de notification ou, pour les marchés de travaux, par l'envoi d'un ordre de service.

Hors marchés publics, l'engagement juridique du Syndicat est matérialisé par un bon de commande, accompagné, s'il y a lieu, de pièces complémentaires telles que devis, contrat, convention... Par extension de ce principe, la passation d'un marché public rend en théorie inutile la fourniture d'un devis préalablement à la passation d'un bon de commande ; le Bordereau des Prix Unitaire faisant foi.

Il convient de distinguer plusieurs types d'engagement :

- Un engagement pour une commande

Cette procédure d'engagement est celle à retenir dans le cadre des commandes passées par la collectivité sans s'appuyer sur un marché « formalisé » et s'appuyant sur un bon de commande unique.

Cette procédure d'engagement peut également être utilisée pour les commandes passées par la collectivité à partir de marchés à bons de commande, et pour lesquels les services gestionnaires souhaitent assurer un suivi financier par le biais de la correspondance exacte entre un bon de commande et un seul et unique engagement.

Les bons de commande sont signés par la DGA chargée des Ressources ou, en cas d'absence, par le Responsable du Service des finances ou son adjointe. La transmission du bon de commande signé au fournisseur ou au prestataire est du ressort du service demandeur.

- Un engagement pour plusieurs commandes

Cette procédure permet la création d'un engagement global correspondant au montant du marché ou à un montant prévisionnel établi par le service gestionnaire. Plusieurs commandes peuvent alors être effectuées à partir de cet engagement, dans la limite du montant engagé.

L'engagement est au préalable validé par le Service des finances avant de pouvoir être utilisé pour effectuer des commandes.

- **Un engagement sans bon de commande**

Cette procédure permet la création d'un engagement qui ne nécessite pas la production d'un bon de commande en parallèle pour permettre l'exécution des prestations. L'engagement ainsi créé par le service gestionnaire est validé par le Service des finances et peut ensuite faire l'objet de liquidations.

Sont concernés par cette procédure les engagements liés à des marchés simples (de type travaux ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage) ou l'ensemble des subventions versées par la collectivité.

Cette méthode s'applique également pour les dépenses liées au paiement des fluides (électricité, eau, gaz...), des loyers, des impôts et taxes dus par le Syndicat, ainsi que pour l'ensemble des recettes perçues.

2. La liquidation

Conformément à la réglementation relative à la dématérialisation de la chaîne comptable du secteur public local, les fournisseurs de la collectivité ont l'obligation de déposer leurs factures sur la plateforme nationale Chorus Pro. Pour le dépôt des factures, le SyAGE a choisi de ne pas rendre obligatoire la référence de l'engagement comptable (le numéro du bon de commande) mais le renseignement de ce numéro est nécessaire pour une automatisation de transmission de celles-ci aux services opérationnels. Cette souplesse permet pour le moment à un maximum de factures d'être déposée sur la plateforme Chorus Pro. Le SyAGE s'est engagé dans un processus d'automatisation qui fera nécessairement évoluer ses pratiques en matière de liquidation des factures.

La liquidation constitue la deuxième étape du circuit comptable en dépenses comme en recettes. Elle est effectuée par les services opérationnels qui vérifient la cohérence et l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires fixé par le [décret n°2016-33 du 20 janvier 2016](#) fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités et conduit à proposer le mandat.

Elle correspond à la vérification de la réalité de la dette et à l'arrêt du montant de la dépense. Elle comporte :

- d'une part, la **certification du « service fait »**, par laquelle le service gestionnaire atteste la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation ;
- d'autre part, la **détermination du montant** de la dépense au vu des titres ou décisions établissant les droits acquis par les créanciers.

Ainsi, ce contrôle consiste à certifier que :

- la quantité facturée est conforme à la quantité livrée. La certification du « service fait » est ainsi justifiée par la présence d'un bon de livraison ou d'intervention, un procès-verbal de réception ou toute autre pièce justificative.
- le prix unitaire est conforme au contrat, à la convention ou au bordereau de prix du marché. Une facture établie sur devis doit être égale, en quantité comme en valeur, au devis.
- la facture ne présente pas d'erreur de calcul,
- la facture comporte tous les éléments obligatoires permettant de liquider la dépense.

Sauf cas particuliers, la date de constat du service fait ne peut être postérieure à la date de facture. Dans le cas où la date de constat n'est pas déterminable, la date de facturation en tient lieu.

Si la dépense est inférieure à l'engagement initial et couvre l'intégralité du coût, et qu'aucune nouvelle dépense ne fera l'objet d'une liquidation sur l'engagement concerné, alors ce dernier sera soldé. La liquidation est rattachée à l'engagement initial. Si ce dernier se révèle insuffisant, son abondement

préalable est impératif, le comptable public demandera alors un certificat administratif attestant que le montant de l'augmentation est justifié. Le Service des Finances prend en charge cette tâche, après vérification auprès du service concerné.

Si une erreur est détectée sur la facture, celle-ci est retournée aux prestataires, elle n'est liquidée ni mandatée par le Service des finances. Une facture peut également être suspendue le temps de corriger l'erreur constatée. Le suivi des factures suspendues est géré par les services opérationnels.

3. Le mandatement et l'ordonnancement des recettes

L'ordonnancement de la dépense se matérialise par un mandat établi pour le montant de la liquidation. Il donne l'ordre au comptable public de payer la dette de la collectivité (dépense = mandat).

Le Service des finances valide les propositions de mandats ou de titres après vérification de la cohérence et contrôle de l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires (article [D.1617-19](#) CGCT). Puis il émet l'ensemble des pièces comptables règlementaires qui permettent au comptable public d'effectuer le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. Le bordereau, réunissant un ou plusieurs mandats ou titres, est ensuite signé, par Délégation de l'ordonnateur, par la DGA chargée des Ressources ou à défaut, par le Responsable du Service des finances ou son adjointe.

En recette, les titres sont émis, soit avant encaissement avec l'édition d'un avis de somme à payer, soit après l'encaissement pour régularisation sur la base du document « P503 » transmis par le Service de Gestion Comptable de Yerres².

Sous réserve des exceptions prévues par l'[article 3 de l'arrêté du 16 février 2015](#) énumérant la liste des dépenses pouvant faire l'objet d'un paiement avant service fait, l'ordonnancement ne peut intervenir avant l'échéance de la dette, l'exécution du service, la décision individuelle d'attribution d'allocations ou la décision individuelle de subvention. Ce n'est donc qu'à titre dérogatoire que le mandatement peut être effectué après paiement (prélèvements, remboursement de dette, ...).

Hors cas des régies comptables d'avance, le paiement ne peut être effectué que par le comptable public. Il effectue les contrôles de régularité suivants :

- Qualité de l'ordonnateur ;
- Disponibilité des crédits ;
- Imputation comptable ;
- Validité de la dépense ;
- Caractère libératoire du règlement.

L'absence de prise en charge par le comptable d'un mandat ou un titre fait l'objet d'un rejet dans l'application financière. Les rejets doivent être motivés et entraînent la suppression pure et simple du mandat ou du titre. Le Service des finances est chargée de la gestion des opérations d'ordre, des rejets ordonnés par le comptable public, des annulations partielles (réductions) ou totales décidées par le Syndicat ainsi que des ré-imputations comptables s'il y a lieu.

B. La gestion des tiers

La qualité de la saisie des données des tiers est une condition essentielle à la qualité des comptes du Syndicat. Elle impacte directement la relation au fournisseur et à l'utilisateur et fiabilise le paiement et le recouvrement.

² Voir partie [III.F.1. Emission de titre et recouvrement](#)

La création des tiers dans l'application financière est effectuée par le Service des finances et dans le respect des consignes de saisie partagées avec le SGC de Yerres.

Toute demande de création d'un tiers est conditionnée par la transmission, a minima :

- de l'adresse ;
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postale, et, pour les tiers étrangers, le nom et l'adresse de leur banque ;
- pour les sociétés : un extrait KBIS permettant de s'assurer que la société ne fait pas l'objet d'une procédure ; son référencement par n° SIRET et code APE ;
- pour un particulier : son identification par nom, prénom et date de naissance.

Seuls les tiers intégrés au progiciel financier peuvent faire l'objet d'engagements de dépenses ou de recettes.

Dans tous les cas, les coordonnées bancaires devront être communiquées sous la forme d'un RIB délivré par la banque du bénéficiaire. Seules les coordonnées indiquées dans l'acte d'engagement d'un marché peuvent être saisies sans ce justificatif.

Les modifications et suppressions de tiers suivent le même processus : la demande est effectuée par le service gestionnaire auprès du Service des finances avec les éléments justificatifs par mail.

C. Le délai global de paiement

Les collectivités locales sont tenues de respecter un délai global de paiement auprès de leurs fournisseurs et prestataires de service. Ce délai est de 30 jours réparti comme suit :

- 20 jours pour l'ordonnateur ;
- 10 jours pour le comptable public.

Ce délai cesse de courir à la date du virement bancaire opéré par le comptable. En cas de dépassement de ce délai, des intérêts moratoires sont facturés de plein droit ([article 5 du décret n° 2002-232 du 21 février 2002](#)).

Ce délai court à compter de la réception de la facture sur la plate-forme Chorus Pro, de manière privilégiée, ou par courrier ou courriel.

Ce délai global de paiement peut être suspendu³ si la demande de paiement adressée au Syndicat n'est pas conforme aux obligations légales et contractuelles du créancier. Dans ce cas, le SyAGE a choisi d'émettre des Obstacles au paiement (OP). Cette suspension démarre à compter de la notification motivée de l'ordonnateur au fournisseur ou prestataire concerné et reprend lorsque la collectivité reçoit la totalité des éléments manquants et irréguliers.

Il cesse de courir à la date du paiement opéré par le comptable public.

D. L'exécution des dépenses avant l'adoption du budget

L'article [L.1612-1](#) du CGCT stipule que le Président est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater

³ Voir partie [III.A.2. La liquidation](#)

les dépenses en **section de fonctionnement** (hors autorisations d'engagement (AE)) dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, le Président peut engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement** (hors autorisation de programme (AP)), sous réserve de l'autorisation de l'assemblée délibérante (délibération d'autorisation spéciale d'ouverture de crédit voté en général en décembre N-1) précisant le montant et l'affectation des crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ou d'engagement, le Président peut, toujours selon l'article [L.1612-1](#) du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

E. Les dépenses obligatoires et imprévues

Certaines dépenses sont rendues obligatoires par la loi (articles [L.2321-1](#) et suivants du CGCT, il s'agit, par exemple, de la rémunération des agents publics, des contributions et cotisations sociales y afférentes.

A titre facultatif, il existe un dispositif pour dépenses imprévues (article [L.1612-37](#) du CGCT) qui permet à l'assemblée délibérante de voter des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) de dépenses imprévues respectivement en section d'investissement et en section de fonctionnement. Pour chacune des deux sections, leur montant ne peut être supérieur à 2 % des dépenses réelles de la section.

F. L'exécution des recettes

1. Emission de titre et recouvrement

Le recouvrement des recettes s'organise selon deux modalités :

→ Le recouvrement peut intervenir **après émission du titre** de recettes. Dans ce cas, après avoir procédé aux contrôles qui lui incombent, le comptable public assure le recouvrement des titres dès lors qu'aucune anomalie n'est relevée. En cas d'irrégularité, il rejette les titres concernés et retourne les pièces justificatives à l'ordonnateur.

→ Le recouvrement peut également intervenir **avant émission du titre**. Les recettes perçues sont alors inscrites par le comptable public en comptes d'attente. Celui-ci en informe l'ordonnateur, notamment via l'état du compte d'attente dit « P503 ». Après réception des titres de recettes et vérification des pièces justificatives, le comptable procède à l'imputation définitive des recettes et à l'apurement des comptes d'attente. Il peut s'agir, par exemple, de subventions perçues.

Les titres de recettes sont exécutoires dès leur émission. Le comptable public est seul compétent pour accorder, sur demande motivée du débiteur, des facilités de paiement.

L'action en recouvrement des créances par le comptable public se prescrit par un délai de quatre ans à compter de la prise en charge du titre de recettes. Le recouvrement des créances relève de la compétence exclusive du comptable public, qui est tenu d'en assurer la réalisation dans les meilleurs délais. En l'absence de règlement amiable, il engage les procédures de recouvrement contentieux en mobilisant l'ensemble des voies de droit à sa disposition.

2. L'irrécouvrabilité des créances

Lorsqu'une créance afférente à des exercices antérieurs est estimée irrécouvrable par le comptable public, celui-ci en propose l'admission en non-valeur à l'ordonnateur. Cette proposition est soumise à l'approbation du SyAGE, qui se prononce par délibération du Comité syndical au vu des éléments justificatifs produits (article [D.2122-7-2](#) du CGCT).

L'admission en non-valeur peut être motivée par différentes circonstances, notamment l'insolvabilité avérée du débiteur, sa disparition, ou encore la caducité de la créance.

La décision d'admission en non-valeur n'éteint pas la créance, qui demeure juridiquement due ; elle a pour effet d'interrompre les poursuites engagées par le comptable public.

A noter que le mécanisme de paiement par l'usager avant délivrance de la prestation constitue un dispositif de sécurisation permettant de limiter le volume des créances impayées.

3. Les financements extérieurs

Ce sont les services gestionnaires de crédits qui ont la responsabilité du montage des dossiers de subvention en lien avec la DGA chargée des Ressources. Les demandes d'aide sont faites auprès de partenaires institutionnels pour financer des projets ou services spécifiques. Les demandes de subventions doivent préalablement faire l'objet d'une décision du Président. Une attention particulière doit être portée au respect de la règle de non-commencement des travaux au moment où la subvention est sollicitée.

Une fois les dossiers déposés et les subventions accordées, le suivi de l'encaissement est de la responsabilité du Service des finances. La notification de la subvention fait l'objet d'un engagement⁴. Elle procède directement aux demandes d'avance, d'acomptes et de solde sur production des pièces justificatives par le service gestionnaire ou le Service commande publique.

G. Les opérations de fin d'exercice

Les opérations de fin d'exercice constituent une étape essentielle de la gestion budgétaire et comptable du SyAGE. Elles ont pour objet de garantir la sincérité des comptes, le respect du principe d'annualité budgétaire ainsi que le rattachement des charges et des produits à l'exercice auquel ils se rapportent.

À ce titre, la clôture de l'exercice donne lieu à un ensemble d'opérations comptables et budgétaires réalisées sous le contrôle du Service des finances et du Service de Gestion comptable de Yerres, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable applicable. Ces opérations concernent notamment la gestion de la journée complémentaire, les rattachements de charges et de produits à l'exercice ainsi que la détermination des restes à réaliser en section d'investissement.

⁴ Pour mémoire voir [III.A.1. a. L'engagement comptable](#)

Ces travaux permettent d'assurer la fiabilité du résultat de l'exercice, la continuité de l'exécution budgétaire entre deux exercices comptables et la correcte reprise des engagements dans le budget suivant. Le SyAGE veille, dans ce cadre, à limiter strictement le recours aux mécanismes dérogatoires au principe d'annualité et à appliquer des méthodes de gestion constantes d'un exercice à l'autre.

1. La journée complémentaire

Les documents de fin d'exercice sont établis après la clôture de l'exercice, c'est à dire au terme de la journée dite « complémentaire » (31 janvier N+1).

Cette période permet au Service des finances de comptabiliser les dernières opérations afférentes à l'exercice N, à savoir :

- La prise en charge des derniers titres et mandats de la seule section de fonctionnement ;
- Les opérations de rattachement des charges et produits ;
- Les opérations relatives aux charges et produits constatés d'avance ;
- La détermination et la répartition des charges communes des budgets Assainissement M49 et Mise en œuvre du SAGE.

Peuvent être mandatées durant cette période les dépenses de fonctionnement dès lors que la facture a été reçue et que l'engagement ainsi que le service fait sont intervenus avant le 31 décembre de l'exercice N.

Par ailleurs, des décisions modificatives relatives à la section de fonctionnement ou à des écritures d'ordre peuvent être adoptées jusqu'à la fin de la journée complémentaire. Il n'existe en revanche pas de journée complémentaire pour les écritures d'investissement (mandats et titres), lesquelles doivent être impérativement passées avant le 31 décembre.

La journée complémentaire est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire⁵. Le SyAGE limite au strict minimum l'utilisation de cette souplesse.

2. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice

En application du principe d'indépendance des exercices, le SyAGE est tenue de faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné tous les produits et charges qui s'y rapportent. Cette procédure concerne donc exclusivement la **section de fonctionnement**.

La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel :

- en dépenses : les crédits engagés non mandatés correspondant à des charges pour lesquelles le service a été réalisé (règle du « service fait »). En d'autres termes, les charges qui peuvent être rattachées sont celles pour lesquelles :
 - la dépense est engagée ;
 - le service est fait avant le 31 décembre de l'année en cours ;
 - la facture n'est pas parvenue avant la fin de la journée complémentaire.
- en recettes : les crédits engagés non titrés correspondant aux produits pour lesquels un droit acquis au cours de l'exercice considéré, mais qui n'ont pu être comptabilisés en raison de la non-réception par l'ordonnateur de la pièce justificative.

⁵ Voir partie [II.A.1. Le principe de l'annualité budgétaire](#)

Le SyAGE peut limiter ce rattachement à des opérations ayant une incidence significative sur le résultat de l'exercice, laissée à son appréciation, à condition d'appliquer la permanence des méthodes.

Le rattachement est subordonné à la justification du service fait. À ce titre, les services gestionnaires transmettent au Service des finances les pièces justificatives nécessaires, notamment :

- bon de livraison ou de retrait pour les fournitures ;
- bon d'intervention ou d'exécution pour les prestations de service.

À défaut de justification, les engagements correspondants sont annulés.

3. Les reports (restes à réaliser)

Les restes à réaliser concernent exclusivement la **section d'investissement** et correspondent :

- aux dépenses d'investissement engagées mais non mandatées à la clôture de l'exercice telles que ressortant de la comptabilité d'engagements tenue par le Syndicat ;
- aux recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser d'un exercice N sont pris en compte pour le calcul du résultat du compte financier unique N et sont repris dans le budget de l'exercice suivant (N+1).

Ils font l'objet d'un état arrêté au 31 décembre, établi par le Service des finances, puis transmis au comptable public pour visa. Cet état est annexé au CFU, signé du Président, et peut être soumis au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

L'établissement des restes à réaliser permet notamment au comptable public de procéder au paiement des dépenses correspondantes dès le début de l'exercice suivant, y compris avant le vote du budget⁶.

S'agissant des crédits de paiement afférents aux autorisations de programme pluriannuelles (AP) engagées mais non mandatées, ceux-ci ne font pas l'objet de reports automatiques : ils sont annulés et intégré dans une nouvelle proposition de vote sur l'un des exercices suivants.

⁶ Voir partie [III.D. L'exécution des dépenses avant l'adoption du budget](#)

IV. Les régies comptables

Par principe, le comptable public est seul habilité à manier les fonds, recouvrer les recettes, payer les dépenses et tenir la comptabilité du Syndicat⁷.

Ce principe connaît un aménagement avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des motifs d'efficacité du service public, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du comptable public, d'encaisser certaines recettes et de payer certaines dépenses.

Au Syndicat, elle est créée par décision du Président, après avis conforme du comptable public, et donne lieu à la désignation d'un régisseur, chargé d'effectuer, pour le compte et sous le contrôle du comptable public, des opérations limitativement énumérées dans un arrêté spécifique.

La régie est encadrée par un acte constitutif précisant notamment sa nature (régie de recettes, d'avances ou mixte), son périmètre d'intervention, les modalités de fonctionnement, les plafonds d'encaissement ou de paiement, ainsi que les modalités de contrôle.

Le régisseur est tenu de :

- justifier à tout moment de l'emploi des fonds et des opérations réalisées ;
- tenir une comptabilité retraçant l'ensemble des opérations de la régie ;
- reverser les recettes encaissées au comptable public dans les conditions et délais fixés ;
- produire périodiquement ses comptes au comptable public.

Le comptable public exerce un contrôle permanent sur la régie, pouvant donner lieu à des vérifications sur place et sur pièces.

Depuis la réforme relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics (issue de l'[ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022](#), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023), la régie comptable s'inscrit dans un cadre rénové reposant sur une responsabilité unifiée et juridictionnelle des gestionnaires publics et du comptable public. À ce titre :

- le régisseur est un agent public habilité à manipuler des fonds publics, placé sous l'autorité fonctionnelle du comptable public et sous l'autorité hiérarchique du SyAGE ;
- il engage sa responsabilité personnelle en cas de manquement aux règles relatives à l'encaissement des recettes, au paiement des dépenses, à la conservation des fonds et des valeurs ou à la tenue de la comptabilité de la régie ;
- il peut voir sa responsabilité engagée devant le juge financier en cas de faute grave ayant causé un préjudice financier significatif.

La mise en place d'une régie comptable répond ainsi à un objectif de souplesse de gestion, tout en garantissant la sécurité des opérations financières dans le respect des principes de la comptabilité publique et du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics.

Le SyAGE dispose de trois régies comptables, deux d'entre elles gérées par un agent du Service des finances :

- Depuis le 1^{er} mars 1999, sur le Budget principal, une régie d'avances et de recettes permettant le paiement de menus dépenses ainsi que l'encaissement de produits ponctuels (photocopies...) ;

⁷ [Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public](#)

- Depuis le 4 mai 2015, une régie de recettes visant à encaisser les produits des prestations Assainissement.

La dernière régie créée le 22 juillet 2025 est destinée au Cabinet du Président et à la Direction Générale du SyAGE pour le paiement de dépenses de matériel et de fonctionnement non comprise dans un marché public passé selon une procédure formalisée. Ces dépenses sont imputées sur le Budget principal.

Projet

V. La gestion pluriannuelle

Les opérations pluriannuelles peuvent être suivies budgétairement par le mécanisme de la procédure d'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

A. Cadre législatif et réglementaire

Le Syndicat recourt à la gestion pluriannuelle de ses investissements au travers du dispositif des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), dans le respect des dispositions de l'article [L.1612-29](#) du Code général des collectivités territoriales et des nomenclatures budgétaires et comptables M57 et M49.

Ce mode de gestion constitue un instrument de programmation et de pilotage permettant d'adapter le principe d'annualité budgétaire aux opérations d'investissement pluriannuelles. Il repose sur une dissociation entre, d'une part, l'autorisation de programme (AP), qui fixe le montant total d'une opération, et, d'autre part, les crédits de paiement (CP), qui correspondent aux dépenses effectivement exécutées sur chaque exercice budgétaire.

La gestion en AP/CP permet :

- d'appréhender l'incidence financière pluriannuelle des projets ;
- de définir un plafond global de dépenses par opération ;
- d'ajuster la mobilisation des ressources au rythme d'exécution ;
- de limiter le recours anticipé aux financements, notamment à l'emprunt.

Elle participe ainsi à une meilleure lisibilité budgétaire et à un pilotage optimisé des investissements.

B. Définition des autorisations de programme et des crédits de paiement

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'une opération d'investissement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur révision ou leur clôture.

Le Syndicat peut, le cas échéant, recourir aux autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses de fonctionnement, sans que ce dispositif ne soit actuellement mobilisé.

Chaque AP est définie par :

- un millésime et un montant global ;
- un échéancier prévisionnel de crédits de paiement (CP), dont le cumul est égal au montant de l'AP.

Les CP correspondent aux dotations annuelles inscrites au budget pour couvrir les engagements pris dans le cadre des AP. Ils constituent la limite maximale des dépenses pouvant être mandatées sur l'exercice.

L'équilibre budgétaire s'apprécie au regard des seuls crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice.

En l'absence de vote du budget en début d'exercice, l'ordonnateur peut procéder au mandatement des dépenses inscrite dans une AP/CP, dans la limite des CP voté pour l'année en question, sans qu'il soit besoin de recourir à une autorisation spéciale d'ouverture de crédit⁸.

C. Modalités de vote, de révision et de gestion des AP/CP

Le Comité syndical est seul compétent pour autoriser l'ouverture, la modification et la clôture des AP/CP. Les autorisations de programme sont adoptées ou révisées à l'occasion du vote d'une décision budgétaire (budget primitif ou des décisions modificatives), par une délibération distincte. Le vote porte sur le montant global de l'AP, l'échéancier des CP ayant un caractère prévisionnel pour les exercices futurs.

Une AP peut couvrir une ou plusieurs opérations. Toute opération nouvelle fait l'objet de l'ouverture d'une AP spécifique. Les reliquats d'AP ne peuvent être réaffectés à d'autres opérations, l'AP est clôturée.

Toute révision d'une AP, qu'elle soit à la hausse ou à la baisse, fait l'objet d'une délibération et entraîne une actualisation de l'échéancier des crédits de paiement. Les ajustements de CP sont prioritairement opérés par lissage sur les exercices ultérieurs, en fonction de l'avancement des opérations.

Aucun transfert de crédits ne peut intervenir entre deux AP sans décision préalable du Comité syndical. Les ajustements des CP de l'exercice sont opérés dans le cadre des décisions budgétaires. Les mouvements de crédits entre articles, au sein d'une même AP, sont autorisés dans la limite du montant global de celle-ci. Les virements de crédits en chapitre, au sein d'une même AP, sont autorisés dans la limite de 7,5% des crédits.

Les crédits de paiement non engagés au titre d'un exercice sont annulés et ne font pas l'objet de report (*cf III.G.3. Les reports (restes à réaliser)*). Le recours aux reports de crédits demeure exceptionnel et limité aux cas où :

- la clôture de l'AP intervient en année N+1 ;
- le budget primitif de l'année N+1 est adopté avant le 1er janvier, ne permettant pas l'ajustement des CP lors de ce vote.

Dans cette situation, les crédits engagés non mandatés peuvent être reportés sur le dernier exercice de l'AP.

D. Clôture et caducité des autorisations de programme

Les autorisations de programme demeurent en vigueur jusqu'à leur clôture, prononcée par délibération du Comité syndical.

Afin de garantir une gestion active des AP, une règle de caducité est instaurée au sein du SyAGE : toute AP n'ayant fait l'objet d'aucun engagement ni mandatement pendant trois exercices consécutifs est réputée caduque et annulée.

En dehors de ce cas, la clôture d'une AP intervient par délibération, conformément au principe de parallélisme des formes.

⁸ Voir partie [III.D.L'exécution des dépenses avant l'adoption du budget](#)

E. Information du Comité syndical

Le suivi des AP/CP est présenté dans les annexes budgétaires prévues par les nomenclatures M57 et M49.

À chaque délibération relative aux AP/CP, un état récapitulatif est transmis aux membres du Comité syndical. Il précise notamment :

- le montant des autorisations de programme ;
- le niveau de consommation des crédits de paiement sur les exercices antérieurs ;
- les crédits de paiement prévisionnels ;
- les évolutions intervenues depuis la précédente délibération.

Ces éléments assurent une information régulière, sincère et transparente de l'assemblée délibérante sur l'état d'avancement des opérations pluriannuelles du Syndicat.

Projet

VI. Les provisions

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

Les provisions désignent des charges probables que la collectivité aura à supporter dans un avenir plus ou moins proche et pour un montant estimable mais qui n'est pas encore connu définitivement. Les provisions sont des opérations d'ordre semi-budgétaires par principe et budgétaires sur option. Le SyAGE a adopté le régime semi-budgétaire des provisions afin de se constituer un fonds de réserve.

Elles sont obligatoires dans 3 cas (article [R2321-2](#) du CGCT) :

- à l'apparition d'un contentieux ;
- en cas de procédure collective ;
- en cas de recouvrement compromis malgré les diligences du comptable.

Elles sont facultatives pour tous les autres risques et dépréciations.

Le montant de la provision doit être enregistré dans sa totalité sur l'exercice au cours duquel le risque ou la perte de valeur est constaté

La dépréciation ou la provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution de la perte de valeur ou de l'évolution du risque. Elle donne lieu à reprise lorsqu'elle est devenue sans objet, c'est à dire en cas de disparition de la perte de valeur ou de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Les provisions doivent figurer au budget primitif (et notamment dans une annexe distincte) et lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision budgétaire suivant la connaissance du risque.

VII. L'actif et le passif

A. La gestion patrimoniale

Les collectivités disposent d'un patrimoine dévoué à l'exercice de leurs fonctionnement et compétences. Ce patrimoine nécessite une écriture comptable retraçant une image fidèle, complète et sincère. La bonne tenue de cet inventaire participe à la sincérité de l'équilibre budgétaire et au juste calcul des recettes.

Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés, propriétés ou quasi-propriété de la collectivité. Ces biens ont été acquis en section d'investissement (comptes de classe 2 du bilan). Les immobilisations regroupent principalement :

- les immobilisations corporelles : terrains, constructions, installations techniques, matériels, etc. ;
- les immobilisations incorporelles : subventions d'équipement versées, frais d'études et d'insertions, logiciels, licences, etc. ;
- les immobilisations en cours : travaux non terminés à la fin de l'exercice, avances et acomptes versés, etc. ;
- les immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition ;
- les immobilisations reçues en affectation ;
- les immobilisations financières : créances et titres de participation, etc.

Les mouvements patrimoniaux de l'exercice sont repris dans les annexes du CFU relatives aux variations du patrimoine (états des entrées et des sorties d'immobilisations pendant l'exercice).

La responsabilité du suivi des immobilisations incombe conjointement :

- à l'ordonnateur, chargé plus spécifiquement du recensement des biens et de leur identification dans un inventaire ;
- au comptable public, chargé de leur enregistrement et de leur suivi dans l'état de l'actif du bilan.

L'inventaire comptable correspond à l'enregistrement des achats en matériel. En fonction du montant d'achat, plus ou moins 500 euros (décidé par délibération), cet achat sera considéré comme une « immobilisation comptable » et pourra être amorti.

Alors que l'inventaire physique consiste à compter réellement, sur le terrain, l'ensemble du matériel que la collectivité détient en ses murs. Son premier objectif est de vérifier la correspondance avec l'inventaire comptable. Il permet d'avoir une vision exhaustive de son patrimoine.

D'une manière générale, chaque immobilisation acquise par le Syndicat connaît le cycle comptable décrit ci-après.

1. Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine du Syndicat

Cette entrée est constatée au moment de la liquidation liée à l'acquisition de l'immobilisation. Chaque immobilisation fait l'objet d'une valorisation comptable et est référencée sous un numéro d'inventaire unique, transmis au comptable public et enregistré sous le logiciel comptable pour identifier le compte de rattachement. Ce rattachement de la liquidation à un élément du patrimoine (n° d'inventaire) est obligatoire.

Un bien est comptabilisé comme une immobilisation, s'il est destiné à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité territoriale, à augmenter la valeur et/ou la durée de vie du bien immobilisé, s'il est un élément identifiable, s'il est porteur d'avantages économiques futurs et correspond à un actif non générateur de trésorerie et ayant un potentiel de service et s'il est un élément contrôlé par la collectivité. C'est donc dans ce cas, qu'un numéro d'inventaire devra être attribué au bien.

Un ensemble d'éléments peut être suivi au sein d'un lot. Il se définit comme une catégorie homogène de biens dont le suivi comptable individualisé ne présente pas d'intérêt. Cette notion ne doit pas faire obstacle à la possibilité par la suite de procéder à une sortie partielle de l'actif.

Ce suivi des immobilisations constituant le patrimoine du Syndicat incombe aussi bien à l'ordonnateur (chargé du recensement des biens et de leur identification par n° d'inventaire) qu'au comptable public (chargé de la bonne tenue de l'état de l'actif de la collectivité).

Sont à inscrire au chapitre 21 les travaux dont le délai de réalisation est égal ou inférieur à 12 mois, et au chapitre 23 tous ceux excédant cette durée (études non comprises).

Un doute peut exister quant à l'inscription d'un matériel dont le montant unitaire est de faible valeur et dont la nature s'apparenterait à du matériel de bureau ou informatique (natures 21831 / 21838), à du mobilier (nature 21841 / 21848) ou à une autre immobilisation corporelle (nature 2188). Auquel cas, il y a lieu de s'interroger sur les caractéristiques de l'achat envisagé : si son acquisition ne fait pas l'objet d'un arbitrage individuel préalable mais s'inscrit dans un cycle de remplacement infra annuel, si sa livraison se fait par lot, si son usage n'est pas couvert par une garantie, s'il n'est pas identifié par un numéro de série, s'il ne peut raisonnablement être suivi physiquement, si le coût de sa réparation excéderait le coût d'achat, si aucune personne n'est désignée comme étant son détenteur usager, sont autant d'indices pour inscrire cette dépense en fonctionnement dans une des subdivision du 606 « Achats non stockés de matières et fournitures ».

Par extension de ce principe, ce n'est jamais le montant total d'une dépense qui détermine son inscription ou non dans la section d'investissement. Les acquisitions identifiables en investissement sont précisées dans la [circulaire N° NOR INT B0200059C du 26 février 2002](#).

La nomenclature M57 pose le principe de la comptabilisation des immobilisations par composants lorsque les enjeux le justifient. Cette modalité de comptabilisation fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

2. La sortie de l'immobilisation

Les services opérationnels sont tenus de faire remonter les sorties d'actif au Service des finances pour procéder aux écritures comptables qui en découlent. La sortie de l'immobilisation du patrimoine fait suite à une cession de l'immobilisation (à titre gratuit ou onéreux) ou à une destruction partielle ou totale (mise au rebut ou sinistre).

Pour toute réforme de biens mobiliers, un procès-verbal de réforme est établi. Ce procès-verbal mentionne les références du matériel réformé ainsi que l'année et la valeur d'acquisition. Le recours au commissariat aux ventes des Domaines, habilité à vendre aux enchères les biens des collectivités territoriales, est privilégié pour les biens ayant encore une valeur marchande.

Dans le cas d'un achat avec reprise de l'ancien bien, il n'y a pas de contraction entre la recette et la dépense. Le montant correspondant à la récupération du bien par l'entreprise n'est en aucune manière

déduit de la facture d'acquisition. Il doit donc faire l'objet d'un titre de cession retraçant ainsi la sortie de l'inventaire du bien repris.

La constatation de la sortie du patrimoine du bien mobilier ou immobilier se traduit par des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus-value ou moins-value le cas échéant traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché).

Les cessions patrimoniales sont prévues en recettes d'investissement sur un chapitre dédié 024 mais ce chapitre ne présente pas d'exécution budgétaire. Les titres de recettes émis lors de la réalisation de la cession sont comptabilisés sur le compte 775 qui ne présente pas de prévision. Par ailleurs, les écritures de régularisation de l'actif (constat de la VNC et de la plus ou moins-value) ont la spécificité de s'exécuter sans prévision préalable (y compris en dépenses).

Tous les biens, même complètement amortis, restent inscrits à l'inventaire jusqu'à leur sortie. Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf en cas de fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction).

B. Les amortissements

Certaines immobilisations peuvent parfois être dépréciées, ce qui correspond aux amortissements. L'amortissement de l'immobilisation permet de constater la baisse de la valeur comptable de l'immobilisation, consécutive à l'usage, au temps, à son obsolescence ou à toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles. Il permet de dégager des ressources destinées au renouvellement de l'immobilisation. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Pour le Syndicat, exception faite des immeubles de rapport ou participant à des activités commerciales ou industrielles, l'amortissement n'est obligatoire que pour les biens meubles, les biens immatériels (en particulier les études non suivies de réalisation) et les subventions d'équipement versées. Les subventions d'équipement servant à réaliser ou financer des immobilisations qui font l'objet d'une dotation aux amortissements sont amortissables au même rythme que l'amortissement du bien dont il est question.

Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien.

La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération du Comité syndical et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. Le passage en M57 est sans conséquence sur le périmètre des amortissements, cependant la règle du *prorata temporis* s'applique désormais s'agissant de leur comptabilisation. Ce principe implique un amortissement immédiat sur les nouvelles acquisitions. De façon dérogatoire à la règle du *prorata temporis*, le Syndicat amortit sur une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition les biens de faible valeur qui font l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire. Le Comité syndical a fixé à 500 euros HT le seuil en-dessous duquel un investissement était déclaré de faible valeur (délibération du 7 décembre 2022).

L'amortissement se traduit budgétairement par une écriture d'ordre donnant lieu à une dépense de fonctionnement pour constater la dépréciation du bien par la dotation aux amortissements (compte 68xx - chapitre 040), en contrepartie d'une recette d'investissement pour provisionner l'éventuel remplacement du bien (chapitre 040). Ces deux mouvements (dépense de fonctionnement/recette d'investissement) sont de même montant. La dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire.

Ces méthodes d'amortissement sont appliquées sur les trois budgets du Syndicat.

C. La gestion de la dette et de la trésorerie

Dans le cadre de la gestion financière du Syndicat, le recours à l'emprunt est strictement encadré par les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles [L.2337-3](#) et [L.1611-3-1](#). L'emprunt constitue un mode de financement exclusivement réservé aux dépenses d'investissement, qu'il s'agisse d'opérations individualisées, de programmes de travaux ou d'acquisitions de biens durables immobilisés. Les emprunts peuvent être globalisés afin de couvrir l'intégralité du besoin de financement de la section d'investissement.

Le remboursement du capital de la dette constitue une dépense d'investissement (chapitre 16) obligatoire, inscrite au budget et financée par des ressources propres. En conséquence, le recours à un nouvel emprunt pour couvrir le remboursement d'une dette existante est prohibé. Les intérêts de la dette sont, quant à eux, imputés en section de fonctionnement (chapitre 66). L'ensemble formé par le remboursement du capital et des intérêts constitue l'annuité de la dette. Ces éléments doivent être retracés en annexes des documents budgétaires et comptables, notamment le CFU.

Le recours à l'emprunt relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Toutefois, cette compétence peut être déléguée au Président (selon l'article [L.2122-22](#) du CGCT). Dans ce cadre, le Président peut ainsi :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, de passer à cet effet les actes nécessaires et d'en assurer la gestion en mettant en œuvre les dispositions contenues dans les contrats. Si nécessaire, le Président pourra conclure tout avenant modificatif au contrat initial ;
- De procéder à la souscription de la ligne de trésorerie destinée aux besoins de financement momentanés, de passer à cet effet les actes nécessaires et d'en assurer la gestion en mettant en œuvre les dispositions contenues dans les contrats. Si nécessaire, le Président pourra conclure tout avenant modificatif au contrat initial ;
- D'effectuer des opérations de réaménagement de dettes. Il pourra, à cet effet, procéder à des remboursements anticipés d'emprunts souscrits, avec ou sans indemnité compensatrice, et contracter tout contrat de prêt de substitution.

Dans l'exercice de cette délégation, le Président peut notamment consulter plusieurs établissements financiers, sélectionner les offres les plus avantageuses au regard des conditions de marché, conclure et modifier les contrats, définir les modalités d'amortissement, ajuster les conditions financières des emprunts (taux, durée, périodicité, profil de remboursement) et, le cas échéant, résilier les opérations engagées. Le Comité syndical est tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation.

Par ailleurs, un état annuel de la dette est présenté aux élus. Il retrace l'évolution de l'encours ainsi que les opérations réalisées au cours de l'exercice. Cet état est intégré au ROB et au rapport de présentation du CFU.

S'agissant de la gestion de trésorerie, le Syndicat peut recourir à des lignes de trésorerie afin de faire face aux décalages temporaires entre encaissements et décaissements. A l'inverse des emprunts souscrits, ces instruments, ne constituent pas des ressources budgétaires (c'est-à-dire qu'ils sont gérés hors budget par le comptable public), ne peuvent en aucun cas financer des dépenses d'investissement.

Néanmoins, le recours à ce type d'outils de trésorerie doit être autorisé par le Comité syndical, qui en fixe le plafond maximal mobilisable. Ces éléments doivent être retracés en annexes des documents budgétaires et comptables.

Projet

VIII. L'information financière

L'[article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015](#) portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) instaure des dispositions renforçant la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. À ce titre, les documents budgétaires et financiers (budget primitif, compte financier unique, rapport d'orientations budgétaires, etc.) ont vocation à être publiés sur le site internet de la collectivité, après leur adoption par l'assemblée délibérante.

Le [décret n° 2016-834 du 23 juin 2016](#) relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, des documents d'information budgétaire et financière précise les modalités de cette publication. Il impose notamment que ces documents soient accessibles dans leur intégralité, disponibles gratuitement, présentés dans un format non modifiable et conformes aux documents soumis à l'assemblée délibérante.

Dans ce cadre, le SyAGE procède, chaque année, à la mise en ligne des documents suivants :

- le rapport d'orientations budgétaires ;
- la note de présentation du budget primitif ;
- les maquettes des budgets primitifs des trois budgets ;
- la note de présentation du compte financier unique ;
- les maquettes des comptes financiers uniques des trois budgets ;
- les maquettes des budgets supplémentaires des trois budgets.

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Approbation du
Compte Financier
Unique 2025
(Budget Principal
et Budgets
Annexes)

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubleau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)

Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)

Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)

M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)

M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)

M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)

M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) représenté par Cécille SPANO

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
 M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
 M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
 M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
 M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
 M. Yoann COSSEVE (SMAB)
 M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
 M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
 M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
 M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
 M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
 Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
 M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
 M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
 M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
 M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
 M. Julien LE BEUZE (Quiers)
 M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
 M. Frédéric LEPESME (Pécy)
 Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
 M. Hervé MENARD (Courtomer)
 M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
 M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
 M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
 M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
 M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
 M. David TILLIER (Verneuil l'Étang)
 M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
 M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Approbation du Compte Financier Unique 2025 (Budget Principal et Budgets Annexes)
2026.00016

Le Président expose :

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Marc CUYERS est désigné en qualité de Président de séance.

Le Président de séance expose :

L'arrêt des comptes de la Collectivité Territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Financier Unique présenté par le Président. Le vote du Comité Syndical arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin 2026.

A. BUDGET PRINCIPAL M57

1 – Réalisés

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Mouvements réels	6 576 239,68 €	14 943 039,90 €
Mouvements d'ordre	3 778 310,44 €	287 605,53 €
TOTAL	10 354 550,12 €	15 230 645,43 €
Résultat de fonctionnement		4 876 095,31 €
Investissement		
Mouvements réels	7 041 973,65 €	4 384 691,31 €
Mouvements d'ordre	711 679,01 €	4 202 383,92 €
TOTAL	7 753 652,66 €	8 587 075,23 €
Solde d'exécution excédentaire d'investissement		833 422,57
TOTAL GENERAL CFU 2025	18 108 202,78 €	23 817 720,66 €

2. Rattachements

Section de fonctionnement

Dépenses	655 884,04 €
Recettes	- €

3. Restes à réaliser

Section d'investissement

Dépenses	931 876,97 €
Recettes	621 780,00 €
Solde négatif	- 310 096,97 €

4. Résultats du Compte Financier Unique 2025

Résultat d'exploitation	4 876 095,31 €
Solde d'exécution d'investissement	833 422,57 €
Excédent global de clôture	5 709 517,88 €

B. BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT M49

1 - Réalisés

SECTION	DEPENSES	RECETTES
<u>Fonctionnement</u>		
Mouvements réels	9 966 806,34 €	26 006 396,01 €
Mouvements d'ordre	9 952 761,63 €	88 480,58 €
TOTAL	19 919 567,97 €	26 094 876,59 €
Résultat de fonctionnement		6 175 308,62 €
<u>Investissement</u>		
Mouvements réels	29 826 581,67 €	13 867 871,34 €
Mouvements d'ordre	966 495,65 €	10 830 776,70 €
TOTAL	30 793 077,32 €	24 698 648,04 €
Solde d'exécution déficitaire d'investissement		- 6 094 429,28 €
TOTAL GENERAL CFU 2025	50 712 645,29 €	50 793 524,63 €

2. Rattachements

Section de fonctionnement

Dépenses	691 839,13 €
Recettes	5 979 367,31 €

3. Restes à réaliser

Section d'investissement

Dépenses	3 499 858,82 €
Recettes	4 431 102,45 €
Solde positif	931 243,63 €

4. Résultats du Compte Financier Unique 2025

Résultat d'exploitation	6 175 308,62 €
Solde d'exécution d'investissement	- 6 094 429,28 €
Excédent global de clôture	80 879,34 €

C. BUDGET ANNEXE "MISE EN ŒUVRE DU SAGE" M57

1 - Réalisés

SECTION	DEPENSES	RECETTES
<u>Fonctionnement</u>		
Mouvements réels	141 862,07 €	621 224,81 €
Mouvements d'ordre	36 123,36 €	18 047,28 €
TOTAL	177 985,43 €	639 272,09 €
Résultat de fonctionnement		461 286,66 €
<u>Investissement</u>		
Mouvements réels	22 826,10 €	106 547,83 €
Mouvements d'ordre	18 047,28 €	36 123,36 €
TOTAL	40 873,38 €	142 671,19 €
Solde d'exécution excédentaire d'investissement		101 797,81 €
TOTAL GENERAL CFU 2025	218 858,81	781 943,28 €

2. Rattachements

Section de fonctionnement

Dépenses	0,00 €
Recettes	27 629,00 €

3. Restes à réaliser

Section d'investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

4. Résultats du Compte Financier Unique 2025

Résultat d'exploitation	461 286,66 €
Solde d'exécution d'investissement	101 797,81 €
Excédent global de clôture	563 084,47 €

Vu le Compte Financier Unique 2025.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

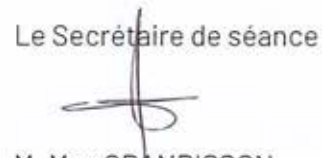
Approuve le Compte Financier Unique 2025 pour le budget Principal, le budget annexe d'Assainissement et le budget annexe "Mise en œuvre du SAGE".

Précise que les données synthétiques relatives à la situation financière du SyAGE, et prévues à l'article R.5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont annexées à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS




Le Secrétaire de séance
M. Max GRANDISSON

SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT YERRES-SEINE – EPAGE DE L'YERRES

Compte Financier Unique 2025

SOMMAIRE

1 - LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2025	3
1.1. Le budget principal M 57 – Charges communes et GEMAPI	4
A/ Synthèse des résultats chiffrés	4
B/ Détail des réalisation par chapitre budgétaire	6
1.2. Le budget annexe M 49 « Assainissement » (assainissement EU et EP)	15
A/ Synthèse des résultats chiffrés	15
B/ Détail des réalisation par chapitre budgétaire	17
1.3. Le budget annexe M 57 – « Mise en œuvre du SAGE »	26
A/ Synthèse des résultats chiffrés	26
B/ Détail des réalisation par chapitre budgétaire	28
2 - DONNEES GENERALES DU COMPTE ADMINISTRATIF – RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	32
2.1. Le budget principal M 57	32
2.2. Le budget annexe M 49	33
2.3. Le budget annexe M 57 « Mise en œuvre du SAGE »	33
3 - DONNEES RELATIVES A LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2025	34
3.1. La dette globale du SyAGE au 31 décembre 2025	34
3.2. La répartition de la dette par budget	35
3.3. La structure de la dette	36
A/ Une répartition majoritairement sécurisée	36
B/ FOCUS : Risque sur l'emprunt à taux structuré jusqu'au 01/01/2029	37
3.4. La répartition par prêteur	38
3.5. Le profil d'extinction de la dette par budget	39
4 - DONNEES FINANCIERES	41
4.1. Le budget principal M 57	41
4.2. Le budget annexe M 49	41
4.3. La globalisation des deux budgets	41
5 - LE BUDGET VERT	42
5.1. Définition et méthodologie	42
A/ Définition légale	42
B/ Méthodologie retenue par le SyAGE	44
5.2. Résultats 2025	44

INTRODUCTION

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Présenté sous la même forme que le Budget Primitif, le Compte Financier Unique (CFU), est le document qui dresse le bilan des dépenses et des recettes réalisées sur un exercice budgétaire. La note explicative que vous trouverez dans les pages suivantes présente le CFU pour l'exercice 2025. Elle est décomposée en 4 parties qui permettent :

- de revenir sur les principales réalisations de l'année 2025 et de mesurer l'écart entre les crédits budgétés et ceux utilisés **(1)**,
- de déterminer les résultats de l'exercice écoulé **(2)**,
- de faire le point sur l'endettement du SyAGE **(3)**,
- d'évaluer la santé financière du Syndicat **(4)**.

Rappel - La composition du budget du SyAGE

Conformément aux instructions comptables M 57 et M 49, le SyAGE dispose de 3 budgets :

I - un budget principal M 57 dans lequel figure l'ensemble des charges et produits :

- non affectables spécifiquement à l'une des compétences : **les charges communes** (les dépenses liées au siège du SyAGE, les charges de personnels, les intérêts d'emprunt...);
- concernant uniquement la compétence **GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

A noter que les écritures concernant les charges communes sont identifiées budgétairement par le code fonction 70, celles relatives à la GEMAPI par les codes 731 (Politique de l'Eau) et 735 (Lutte contre les inondations).

Ce budget est financé principalement par :

- la contribution des collectivités membres ;
- la participation du budget « Assainissement » et du budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux charges communes ;
- les subventions de fonctionnement et d'investissement.

II - un budget annexe M 49 « Assainissement » retraçant les écritures comptables se rapportant aux eaux usées et aux eaux pluviales. Ce budget est financé principalement par :

- la redevance d'assainissement (assainissement collectif et non collectif) ;
- la contribution des collectivités membres ;
- la participation des usagers via la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et les contrôles-ventes ;
- les subventions de fonctionnement et d'investissement.

III - un budget annexe M 57 « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » se rapportant spécifiquement aux dépenses concernant la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et à l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Yerres. Il porte également les dépenses liées au Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) dont le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Ce budget est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence et par les partenaires financiers (l'AESN et la Région Ile-de-France).

1- LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2025

Les prévisions budgétaires sont année après année réajustées pour être au plus près des réalisations. Elles sont estimées au plus juste pour les dépenses et avec prudence pour les recettes. Néanmoins, nécessairement, des écarts entre prévisions et réalisations peuvent être constatés, en raison d'un certain nombre de facteurs, qui seront explicités dans la présente note.

Cette première partie de la note fait apparaître, pour chacun des 3 budgets gérés par le SyAGE, des tableaux de comparaison entre les **crédits budgétés** et les **crédits exécutés**, suivis de commentaires explicatifs.

Les **crédits budgétés** cumulent les crédits votés lors des étapes suivantes :

- Budget Primitif (BP) du 19 mars 2025,
- Budget Supplémentaire (BS) du 24 juin 2025,
- Décision Modificative (DM) du 17 décembre 2025.

Il convient de noter que le Budget Supplémentaire et les éventuelles Décisions Modificatives permettent de prendre en compte des impératifs juridiques, techniques ou économiques qui peuvent apparaître en cours d'exercice et qui sont difficiles à prévoir dans leurs conséquences financières, lors de la préparation budgétaire. Le Budget Supplémentaire vise également à reprendre les résultats de clôture et les reports des exercices précédents.

Les **crédits exécutés** sont, quant à eux, basés sur la comptabilité du SyAGE qui retrace l'ensemble des dépenses mandatées et des recettes recouvrées, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, avec une particularité pour la section de fonctionnement : la procédure des rattachements permet d'intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à un service fait et tous les produits correspondant à un droit acquis avant le 31 décembre mais non payés ou reçus à cette date.

Les tableaux distinguent les opérations « **réelles** » de celles dites « **d'ordre** ». Les premières mettent en évidence l'activité réelle du Syndicat : il s'agit des encaissements et décaissements effectifs. Les secondes comptabilisent les mouvements comptables effectués sans flux de trésorerie, d'une section à une autre ou à l'intérieur d'une même section (ex : amortissements des dépenses d'équipements). Elles sont sans influence sur l'équilibre global du budget, car une recette compense toujours une dépense de même montant. Les commentaires qui suivent seront donc essentiellement axés sur les opérations réelles.

1.1. LE BUDGET PRINCIPAL M 57 – CHARGES COMMUNES ET GEMAPI

A/ SYNTHESE DES RESULTATS CHIFFRES

I - Section de fonctionnement

A / DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	2 545 804,00	1 919 869,22	75,41%
	<i>dont 731 et 735 - GEMAPI</i>	<i>1 331 353,46</i>	<i>869 277,41</i>	<i>65,29%</i>
012	Charges de personnel	4 383 808,00	3 981 195,82	90,82%
	<i>dont 731 et 735 - GEMAPI</i>	<i>1 583 916,00</i>	<i>1 286 591,28</i>	<i>81,23%</i>
65	Autres charges de gestion courante	667 234,96	600 944,42	90,06%
	<i>dont contribution aux EP</i>	<i>90 248,80</i>	<i>90 259,84</i>	<i>100,01%</i>
	<i>dont contribution à la mise en œuvre du SAGE</i>	<i>372,16</i>	<i>372,16</i>	<i>100,00%</i>
	Total des dépenses de gestion courantes	7 596 846,96	6 502 009,46	85,59%
66	Charges financières	77 690,37	74 230,22	95,55%
	<i>dont dette du SYMBAR</i>	<i>7 000,00</i>	<i>6 162,85</i>	<i>88,04%</i>
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	0,00%
	Total des opérations réelles	7 682 537,33	6 576 239,68	85,60%
	<i>dont charges 70</i>	<i>4 459 171,34</i>	<i>4 174 449,40</i>	<i>93,61%</i>
042	Amortissement des immobilisations	3 800 000,00	3 778 310,44	99,43%
	Total des opérations d'ordre	3 800 000,00	3 778 310,44	99,43%
	Total général	11 482 537,33	10 354 550,12	90,18%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
013	Atténuation de charges	4 000,00	64 835,91	1620,90%
70	Produits des services	4 751 363,42	4 051 422,97	85,27%
	<i>dont participation aux charges communes</i>	<i>4 750 163,42</i>	<i>4 050 259,12</i>	<i>85,27%</i>
731	Contribution fiscalisée EP et SAGE à reverser	90 620,96	90 632,00	100,01%
74	Impôts et taxes (contribution des communes)	6 120 349,06	6 120 349,06	100,00%
74	Subventions (hors contributions budgétisées)	21 000,00	266 990,00	1271,38%
75	Autres produits de gestion courante	112 120,18	128 341,88	114,47%
	Ss-total des opé réelles hors résultat	11 099 453,62	10 722 571,82	96,60%
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	
002	Excédent de fonctionnement 2024 reporté	4 220 468,08	4 220 468,08	100,00%
	Total des opérations réelles	15 319 921,70	14 943 039,90	97,54%
	<i>dont recettes 70 (hors participation charges communes)</i>	<i>22 000,00</i>	<i>59 054,87</i>	<i>268,43%</i>
042	Amortissement de subventions	550 000,00	287 605,53	52,29%
	Total des opérations d'ordre	550 000,00	287 605,53	52,29%
	Total général	15 869 921,70	15 230 645,43	95,97%

023	Résultat d'exploitation	4 387 384,37	4 876 095,31

II - Section d'investissement**A/ DEPENSES**

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorporelles	3 597 914,60	1 277 159,01	35,50%
21	Immobilisations corporelles	4 799 508,89	3 467 208,25	72,24%
23	Immobilisations en cours	2 563 692,80	1 612 300,85	62,89%
	Total des dépenses d'équipement	10 961 116,29	6 356 668,11	57,99%
	<i>dont charges 70 - Charges communes</i>	<i>1 861 270,20</i>	<i>1 130 820,95</i>	<i>60,76%</i>
16	Remboursement capital dette	250 000,00	247 679,84	99,07%
	<i>dont dette SYM BAR</i>	<i>38 000,00</i>	<i>37 625,31</i>	<i>99,01%</i>
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	#DIV/0!
001	Résultat d'investissement reporté CA 2024	437 625,70	437 625,70	100,00%
	Total des opérations réelles	11 648 741,99	7 041 973,65	60,45%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000,00	287 605,53	52,29%
041	Opérations patrimoniales	550 000,00	424 073,48	77,10%
	Total des opérations d'ordre	1 100 000,00	711 679,01	64,70%
	Total général	12 748 741,99	7 753 652,66	60,82%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
13	Subventions	2 820 762,00	2 209 328,14	78,32%
16	Emprunts contractés	0,00	11 925,86	
	Total des recettes d'équipement	2 820 762,00	2 221 254,00	78,75%
10	Dotations (FCTVA)	330 000,00	591 454,23	179,23%
	<i>dont FCTVA 70 - Charges communes</i>	<i>155 000,00</i>	<i>169 139,96</i>	<i>109,12%</i>
1068	Exédent de fonctionnement 2024 capitalisé	1 571 983,08	1 571 983,08	
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	#DIV/0!
	Total des opérations réelles	4 722 745,08	4 384 691,31	92,84%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 800 000,00	3 778 310,44	99,43%
041	Opérations patrimoniales	550 000,00	424 073,48	77,10%
	Total des opérations d'ordre	4 350 000,00	4 202 383,92	96,61%
	Total général	9 072 745,08	8 587 075,23	94,65%

021	Solde d'exécution	4 387 384,37	833 422,57

RESULTAT DE CLOTURE		5 709 517,88

B/ DETAIL DES REALISATION PAR CHAPITRE BUDGETAIRE**I - Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget principal M 57 présente un taux d'exécution de 98 % en recettes réelles et de 86 % en dépenses réelles. Cette section regroupe des opérations qui ont, pour la plupart, un caractère récurrent mais qui peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse en fonction de divers paramètres tels que les aléas climatiques.

La procédure des rattachements permet cependant de limiter les écarts entre prévisions et exécutions. En effet, respectant le principe d'annualité budgétaire, toutes les opérations ayant donné lieu à service fait avant la clôture des comptes, sont intégrées à l'exercice, même si les factures n'ont pas encore été reçues.

1 - DEPENSES**Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
2 545 804,00	1 919 869,22	75,41%

Le chapitre 011 regroupe les charges nécessaires au fonctionnement courant du SyAGE ainsi que celles liées à l'exercice de la compétence GEMAPI. En 2025, il se répartit de la manière suivante :

- **41 %** de dépenses communes de fonctionnement ;
- **59 %** de dépenses liées à la GEMAPI.

La GEMAPI

Le taux de réalisation de la part GEMA s'établit à 65 %. Les dépenses concernent principalement l'entretien des cours d'eau (nettoyage, enlèvement des embâcles, gestion des déchets et sédiments).

Le niveau d'exécution dépend directement des conditions météorologiques et du niveau des cours d'eau, qui conditionnent les interventions à réaliser. Les crédits non consommés résultent principalement de ces aléas.

Les dépenses communes

Le taux d'exécution des charges communes s'établit à 87% et correspond aux besoins réels. Le budget avait été fixé en se basant sur les dépenses des années précédentes, et certaines sommes n'ont pas été totalement dépensées.

Les dépenses communes couvrent principalement les achats et équipements nécessaires aux services, les frais de maintenance et de fonctionnement (énergie, affranchissement, entretien, ...), les assurances ainsi que les actions de formation et de communication.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
4 383 808,00	3 981 195,82	90,82%

L'écart entre les crédits inscrits et les dépenses réalisées s'explique par plusieurs postes restés vacants, des recrutements intervenus tardivement ainsi que des départs non remplacés ou remplacés avec décalage en cours d'exercice. Ceci a mécaniquement limité le niveau des charges de personnel exécutées.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
667 234,96	600 944,42	90,06%

Ce chapitre comprend notamment le reversement de la contribution fiscalisée de la commune de Varennes-Jarcy, au budget « Assainissement », pour la part eaux pluviales (90 658 €) et au budget annexe M 57, pour la part « Mise en œuvre du Sage de l'Yerres » (373 €). Cette contribution, dite fiscalisée, est perçue directement sur les impôts locaux sans transiter par le budget de la commune. Les budgets « Assainissement » et « Mise en œuvre du SAGE » ne peuvent pas recevoir ce type de contribution fiscalisée, celle-ci doit obligatoirement transiter par le budget principal avant d'être redistribuée aux budgets concernés. Varennes-Jarcy est la dernière collectivité où cette contribution reste fiscalisée et non budgétaire.

Les autres dépenses concernent les indemnités et charges des élus (154 657 €), les subventions aux classes d'eau aux associations de pêche et au Comité d'Entraide (151 421 €), les logiciels en cloud (195 334 €), ainsi que des frais exceptionnels (résiliation de marché, forages, redevances VNF et ONF).

Les crédits non consommés portent sur une indemnité réclamée par une entreprise pour immobilisation liée aux intempéries, non versée faute de justificatifs et dont le montant précis reste à définir.

Chapitre 66 – Charges financières

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
77 690,37	74 230,22	95,55%

Les charges financières comprennent :

- les intérêts des emprunts et lignes de trésorerie ;
- les intérêts courus non échus ;
- divers frais financiers.

Les crédits non consommés s'expliquent par des charges d'intérêts légèrement inférieures aux prévisions.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2025, la structure poursuit son désendettement.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
8 000,00	0,00	0,00%

Ce chapitre, consacré aux annulations de titres des exercices antérieurs, n'a enregistré aucune consommation en 2025, aucune opération d'annulation n'ayant eu lieu.

2 - RECETTES

Chapitre 013 - Atténuations de charge

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
4 000,00	64 385,91	2 394,42%

Ce chapitre, estimé avec prudence, enregistre les remboursements sur salaire par la CPAM et l'assurance pour le personnel du SyAGE. En 2025, le taux d'exécution élevé traduit un absentéisme supérieur aux prévisions, lié aux maladies, congés maternité et accidents de travail.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
4 751 363,42	4 051 422,97	85,27%

Ce chapitre enregistre la participation des budgets annexes Assainissement et SAGE aux charges générales du budget principal, pour un montant de 4 050 259 €. L'écart entre prévision et réalisation s'explique par le fait que cette participation est calculée en fin d'exercice sur la base des dépenses communes réellement mandatées, tandis que la prévision budgétaire repose sur des dépenses estimées (code fonction 70).

Chapitre 731 (nature 731) et 74 (nature 74758) - Impôts et taxes (contributions des collectivités)

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
6 210 970,02	6 210 981,06	100,00%

Le chapitre 731 enregistre la contribution fiscalisée de la commune de Varennes-Jarcy (90 632 €), versée par les services fiscaux pour les eaux pluviales et la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres. Cette somme est reversée aux budgets concernés via le chapitre 65.

Le chapitre 74 (nature 74758) regroupe les contributions budgétaires perçues directement auprès des collectivités au titre de la GEMAPI, pour un montant total de 6 120 349 €.

Chapitre 74 - Subventions (hors contributions budgétisées)

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
21 000,00	266 990,00	1271,38%

Le montant des subventions perçues en 2025 est nettement supérieur aux prévisions. La majorité de ces versements correspondant à des soldes de subventions, notamment pour les postes d'animateur. Par prudence, ces montants n'avaient pas été inscrits au budget, leur reversement demeurant incertain en raison de leur lien avec les salaires et les frais de fonctionnement.

L'estimation de ce chapitre demeure volontairement prudente compte tenu de la position des partenaires financiers, susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre et du caractère parfois pluriannuel des financements pouvant entraîner des décalages dans le calendrier des versements.

Chapitre 75 - Autres produits de la gestion courante

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
112 120,18	128 341,88	114,47%

Le chapitre 75 enregistre en 2025 les sommes perçues des assurances liées aux sinistres et dégradations subies par le SyAGE.

Les niveaux d'exécution des dépenses et des recettes de fonctionnement 2025 permettent d'obtenir un résultat d'exploitation positif de 4 876 095,31 €.

II - Section d'investissement

Le taux d'exécution de la section d'investissement est de 60 % en dépenses réelles et 93 % en recettes réelles. Le niveau d'exécution des seules dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23), s'établit à 58 %. Ce taux de réalisation s'améliore légèrement par rapport à l'année précédente (55%), il subsiste néanmoins un écart par rapport aux prévisions qui s'expliquent par différents facteurs récurrents :

- La complexité des programmes d'investissement, qui sont soumis à des contraintes fortes de concertation et de coordination, ainsi qu'à divers aléas administratifs ou techniques.
- Le fait de ne pas maîtriser la facturation en fin d'exercice, qui est à l'initiative des entreprises, contribue également à creuser l'écart entre prévisions et réalisations. En effet, la technique des « restes à réaliser » prévue par la réglementation, ne permet pas de comptabiliser dans le compte administratif les opérations réalisées en 2025 mais non facturées à la clôture de l'exercice. Celles-ci sont reportées sur l'exercice suivant, au titre des restes à réaliser (931 877 €).

1 - DEPENSES

Chapitres des dépenses d'équipement (20 - 21 - 23)

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
10 961 116,29	6 356 668,11	57,99%

Les dépenses de la Direction Gemapi pour l'année 2025 ont consisté à répondre aux enjeux de la structure en termes de :

- **Prévention du risque d'inondation et sécurité des populations :** En 2025, la Direction a poursuivi les actions de création d'ouvrages de protection contre les inondations (ZEC du bois de Rosay - 90 K€, ZEC de la forêt d'Arminvilliers -1,25 M€, travaux fosse aux Carpes -544 K€), ainsi que les actions de surveillance des ouvrages hydrauliques existants afin de limiter les risques d'inondation. De même, le SYAGE s'est engagé dans un processus d'élaboration du futur PAPI de l'Yerres, le dernier étant achevé depuis fin 2024. Ces interventions contribuent à la protection des populations et des biens et s'inscrivent dans la mise en œuvre des politiques de gestion du risque, notamment en cohérence avec le Plan de prévention du risque inondation.
- **Restauration des milieux aquatiques :** Les actions menées en 2025 ont visé à préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques. La renaturation de plusieurs tronçons de cours d'eau (notamment Rochopt -190K€ et Céravennes -675K€) et la préservation des zones humides (à travers l'élaboration en cours du schéma directeur des zones humides) contribuent à l'amélioration de l'état écologique des milieux, conformément aux objectifs fixés par la Directive-cadre sur l'eau qui établit un cadre européen pour la protection et la gestion durable des ressources en eau, visant à atteindre le « bon état » écologique et chimique des masses d'eau.
- **Entretien des cours d'eau :** La Direction Gemapi continue d'assurer l'entretien régulier des cours d'eau afin de garantir le bon écoulement des eaux et de préserver le fonctionnement hydromorphologique. Ces interventions comprennent notamment la gestion de la végétation et le maintien des capacités hydrauliques des rivières.
- **Aménagement des accès aux cours d'eau :** Des actions ont également été menées en 2025 pour améliorer l'accès aux cours d'eau, notamment par la création et l'entretien de chemins et de passerelles le long des berges (environ 375 K€). Ces aménagements permettent à la population de profiter de la vallée de l'Yerres, contribuent à la valorisation du patrimoine naturel, tout en facilitant les opérations d'entretien et de surveillance des milieux aquatiques.

Cependant, bien que certains travaux aient été réalisés conformément aux prévisions, plusieurs entreprises ont transmis leurs factures avec retard, entraînant un décalage du mandatement vers l'exercice suivant. Cette situation a un impact direct sur le taux d'exécution budgétaire, les dépenses correspondantes n'apparaissant pas dans l'exercice en cours malgré l'achèvement des prestations.

Par ailleurs, les écarts constatés entre les crédits inscrits au budget et les dépenses effectivement réalisées s'expliquent également par des retards ou des reports intervenus sur plusieurs opérations, liés à différentes contraintes. Les principaux chantiers concernés sont détaillés ci-après.

Problématiques foncières

- Création d'un chemin piéton dans la boucle du Besly :
Le projet est actuellement à l'arrêt en raison d'une problématique foncière nécessitant un rachat de parcelle par ICADE.
- Réfection de berge à Touquin :
L'opération n'a pas pu débuter en raison de l'attente de la signature d'une convention avec la propriétaire privée du terrain concerné.
- Maille de Villeneuve-Saint-Georges – création d'une rivière de contournement :
Les négociations avec les propriétaires fonciers ainsi que le retard dans la réalisation des sondages géotechniques n'ont pas permis de respecter le calendrier de la maîtrise d'œuvre.

Contraintes administratives et réglementaires

- Réhabilitation de la passerelle de Gondy à Santeny :
Les travaux n'ont pas pu démarrer en 2025 en raison de la prolongation du délai d'instruction au titre de l'urbanisme, dans l'attente d'éléments complémentaires à fournir par le SYAGE.
- Travaux de suppression du seuil du moulin de Visy :
Les travaux ont été reportés à 2026 en raison des contraintes réglementaires liées à la pêche de sauvegarde.
- PAPI du bassin versant de l'Yerres :
Les levés topographiques et compléments d'étude hydraulique ont pris du retard et le dossier de subvention n'a été déposé qu'en 2026. Par ailleurs, les diagnostics de vulnérabilité restent dépendants de l'accord des riverains.
- Digue du Gord à Epinay-sous-Sénart :
Il a été décidé que l'opération de toilage de la poutre de couronnement serait réalisée dans le cadre du prochain PAPI afin de bénéficier de subventions de l'État.

Retards liés aux études et à la maîtrise d'œuvre

- Suppression du barrage de l'Abbaye à Yerres :
La réception tardive des résultats d'études complémentaires n'a pas permis le démarrage de la phase d'avant-projet.
- Restauration de la zone humide Belleplace-Blandin à Villeneuve-Saint-Georges :
L'avant-projet a nécessité des ajustements et validations intermédiaires qui ont décalé la phase suivante. Les investigations amiante/plomb réalisées fin 2025 n'ont quant à elles pas été facturées.
- Dimensionnement de la zone d'expansion des crues du ru de Choigny à Santeny :
La réalisation d'une analyse multicritère demandée au bureau d'études a décalé le planning initial.
- Schéma directeur des zones humides :

La phase de recueil et de consolidation des données a nécessité des ajustements techniques et des échanges complémentaires avec le bureau d'études, allongeant ainsi le calendrier d'exécution.

Contraintes organisationnelles et priorisation des interventions

- Confortement du chemin des Heurs à Mandres-les-Roses :
Les travaux n'ont pas pu être réalisés en l'absence de marché de prestations de service, relancé en février 2026.
- Création d'un chemin à la Cascade de Périgny-sur-Yerres :
L'opération a été reportée en raison de la mobilisation des équipes sur des travaux prioritaires de suppression des clapets de Rochopt et Céravennes.
- Suppression des inondations au droit du ru de Villemeneux à Varennes-Jarcy :
Le projet a nécessité une nouvelle expertise interne avant le lancement de la maîtrise d'œuvre.
- Étude de faisabilité pour la restauration d'une zone d'expansion de crue :
L'opération a été reportée à l'exercice 2026 en raison d'un manque de temps et de moyens humains disponibles pour mener à bien le projet dans les délais prévus.

Ajustements techniques et financiers

- Plaine de Chalandray à Montgeron :
La prestation de réfection du platelage avait été surestimée par rapport au coût réel des travaux.
- Restauration de la continuité écologique à Fontenay-Trésigny :
L'étude de faisabilité a bien été finalisée en 2025 sans qu'il soit nécessaire de recourir à la partie à bons de commande du marché prévue initialement pour des études complémentaires.
- Inventaires naturalistes Natura 2000 :
Certaines actions de communication (plaquette, gazette, flyers, panneaux) ont été reportées dans l'attente de l'élaboration d'un plan de communication global.
- Travaux de réfection des barrages :
Le remplacement des sondes de mesure a été annulé pour être réalisé lors du changement des armoires électriques et de l'automate du barrage. L'opération de manutention du vérin SR7 Vannes Rouges et SR3 Chalandray sera également intégrée au marché de travaux de 2027.

Les dépenses des autres services et direction sur ce budget, s'élèvent à 1,13 M€ en 2025 et comprennent notamment l'extension et l'aménagement du bâtiment du SyAGE.

Evolution du taux d'exécution des dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) :

2022	2023	2024	2025
26,68 %	56,02 %	55,27 %	57,99 %

Chapitre 16 – Emprunts

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
250 000,00	247 679,84	99,07%

Ce chapitre enregistre le remboursement du capital de la dette. Le montant budgété est connu au moment des prévisions budgétaires dès lors qu'aucun nouvel emprunt n'est anticipé sur l'année à venir comme ce fut le cas en 2025. Il prend également en compte les dettes intégrées au sein du SyAGE par la reprise des anciens syndicats intercommunaux dont le SyAGE a récupéré les compétences. Il a donc vocation à diminuer année après année, tant que le Syndicat ne souscrit pas de nouveaux prêts.

2 – RECETTES**Chapitre 10 – Dotations – Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
330 000,00	591 454,23	179,23 %

Le FCTVA perçu en 2025 se rapporte aux dépenses d'équipement réalisées en 2024. La différence entre le montant budgété et la recette perçue s'explique par le fait que celle-ci est évaluée sur la base d'une estimation des dépenses mandatées au moment de la préparation du budget, c'est-à-dire avant la clôture des comptes. Cette estimation n'a pas pu inclure les dépenses qui ont été réalisées entre la préparation du budget prévisionnel et la fin de l'exercice.

Chapitre 13 – Subventions

Budgété 2024	CA 2024	Taux d'exécution
2 820 762,00	2 209 328,14	78,32 %

Le montant des subventions perçu dépend du taux de réalisation des dépenses d'équipement en 2025. Il convient de préciser que les subventions ne sont versées qu'après l'achèvement des travaux et le paiement des factures correspondantes. Ces modalités impliquent que le versement des subventions peut être basé sur des travaux réalisés en 2025 tandis que les recettes attendues peuvent être décalées en 2026.

Les subventions perçues ont été les suivantes :

	Montants Perçus
Réouverture du Ru de la Navette et Zones Humides à Montgeron	959 083,00 €
Participation financière aux travaux de renaturation des berges de l'Yerres et de restauration de ses zones humides à Villeneuve-Saint-Georges - Phase 2	355 190,00 €
PAPI de l'Yerres - Action 6.2.2 et 6.2.2.bis - Réalisation de la zone d'expansion des crues en forêt d'Armainvilliers - Phase Travaux	301 359,00 €
Travaux de confortement de la Digue de la Fosse aux Carpes à Draveil	254 146,00 €
Schéma directeur des zones humides	135 097,00 €
Etude de restauration de la Continuité Ecologique du clapet Argentières	57 860,00 €
MOE - Restauration des Zone Humides du Blandin à Villeneuve-Saint-Georges	28 834,00 €
PAPI de l'Yerres - Action I.5 BIS - Etude hydraulique pour la cartographie des zones inondées des affluents de l'Yerres sur la commune de Villeneuve-le-Comte	28 420,00 €
Travaux de restauration de continuité écologique - Mare Touquin	26 878,00 €
Etude de faisabilité de Restauration de la Continuité Ecologique de l'Yerres - Maille de l'Abbaye à Yerres et Brunoy	25 780,00 €
Etude de restauration de la continuité écologique - ru du Bréon et zone humide à Fontenay-Trésigny	20 303,00 €
Etude de MOE pour la Restauration des Continuités Ecologiques sur le Maille de Rochopt à Boussy-Saint-Antoine	9 920,00 €
PAPI de l'Yerres - Action V.2 - Diagnostics vulnérabilité du bâti sur le bassin versant de l'Yerres sur les communes de Lésigny, Chevry-Cossigny, Ozoir-la-Ferrière, Neufmoutiers-en-Brie, Brie-Comte-Robert et La Croix-en-Brie	3 352,00 €
Plantation rus de la Barbançonne et Marsange	3 106,00 €

Les niveaux d'exécution de l'exercice 2025 conduisent à un solde d'exécution positif de la section d'investissement de 833 422,57 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 sans la reprise de résultat est positif de 5 709 517,88 €.

1.2. Le budget annexe M 49 « Assainissement » (assainissement EU et EP)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

A/ SYNTHÈSE DES RESULTATS CHIFFRES**Section de fonctionnement****A / DEPENSES**

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général <i>dont participation aux charges communes</i>	7 771 527,50 <i>4 485 745,59</i>	6 110 986,93 <i>4 029 957,07</i>	78,63% <i>89,84%</i>
012	Charges de personnel <i>dont subvention CE</i>	1 893 457,00 <i>54 700,00</i>	1 839 543,52 <i>49 700,00</i>	97,15% <i>90,86%</i>
65	Autres charges de gestion courante	54 606,00	29 241,60	53,55%
	Total des dépenses de gestion courantes	9 719 590,50	7 979 772,05	82,10%
66	Charges financières	1 509 987,12	1 444 839,57	95,69%
67	Charges exceptionnelles	773 929,09	542 194,72	70,06%
	Total des opérations réelles	12 003 506,71	9 966 806,34	83,03%
042	Dotations aux amortissements	10 500 000,00	9 952 761,63	94,79%
	Total des opérations d'ordre	10 500 000,00	9 952 761,63	94,79%
	Total général	22 503 506,71	19 919 567,97	88,52%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
013	Atténuation de charges	45 000,00	70 450,46	156,56%
70	Ventes, prestations de services <i>dont contributions EP</i>	23 910 666,00 <i>10 881 266,00</i>	24 182 746,34 <i>10 881 277,04</i>	101,14% <i>100,00%</i>
74	Subventions	380 000,00	1 068 900,00	281,29%
75	Autres produits de gestion courante	80 006,00	242 575,59	303,20%
	Total des recettes de gestion courante	24 415 672,00	25 564 672,39	104,71%
77	Produits exceptionnels	51 000,00	71 923,45	141,03%
002	Résultat de fonctionnement 2024 reporté	369 800,17	369 800,17	100,00%
	Total des opérations réelles	24 836 472,17	26 006 396,01	104,71%
042	Amortissement des subventions	120 000,00	88 480,58	73,73%
	Total des opérations d'ordre	120 000,00	88 480,58	73,73%
	Total général	24 956 472,17	26 094 876,59	104,56%

023	Autofinancement / Résultat d'exploitation	2 452 965,46	6 175 308,62

Section d'investissement

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorporelles	2 743 978,25	1 366 864,75	49,81%
21	Immobilisations corporelles	9 906 709,59	7 280 273,14	73,49%
23	Immobilisations en cours	15 992 523,52	12 783 511,99	79,93%
	Total des recettes d'équipement	28 643 211,36	21 430 649,88	74,82%
	<i>dont EU</i>	<i>17 665 981,44</i>	<i>13 982 500,15</i>	<i>79,15%</i>
13	Subventions	72 000,00	0,00	0,00%
16	Remboursement capital dette	4 206 000,00	4 190 929,91	99,64%
45	Opération pour compte de tiers	1 803 960,00	1 378 213,96	76,40%
001	Solde d'exécution 2024 reporté	2 826 787,92	2 826 787,92	
	Total des dépenses réelles	37 551 959,28	29 826 581,67	79,43%
040	Amortissement des subventions	120 000,00	88 480,58	73,73%
041	Opérations patrimoniales	883 300,00	878 015,07	99,40%
	Total des dépenses d'ordre	1 003 300,00	966 495,65	96,33%
	Total général	38 555 259,28	30 793 077,32	79,87%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
13	Subventions	5 563 803,80	2 245 682,56	40,36%
16	Refinancement de la dette	9 513 890,60	3 000 000,00	31,53%
	Total des recettes d'équipement	15 077 694,40	5 245 682,56	34,79%
10	Dotations	2 210 000,00	2 309 196,79	104,49%
1068	Excédent de fonctionnement 2024 capitalisé	5 591 668,22	5 591 668,22	100,00%
45	Opérations pour compte de tiers	1 839 631,20	721 323,77	39,21%
	Total des recettes réelles	24 718 993,82	13 867 871,34	56,10%
040	Amortissement des immobilisations	10 500 000,00	9 952 761,63	94,79%
041	Opérations patrimoniales	883 300,00	878 015,07	99,40%
	Total des recettes d'ordre	11 383 300,00	10 830 776,70	95,15%
	Total général	36 102 293,82	24 698 648,04	68,41%

021

Autofinancement / Solde d'exécution	-2 452 965,46	-6 094 429,28

RESULTAT DE CLOTURE		80 879,34

B/ DETAIL DES REALISATION PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

Section de fonctionnement

Le budget M 49 présente un taux de réalisation, au niveau des opérations réelles, de 83 % en dépenses et de 105 % en recettes.

1 - DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
7 771 527,50	6 110 986,93	78,63%

Les crédits de ce chapitre concernent principalement :

- **Les charges communes (4 029 957 €)**
La participation du budget M 49 aux charges générales du budget principal est calculée à partir du volume des dépenses communes effectivement mandatées au cours de l'année. Avec 4,03 M€, ce poste représente 66% des dépenses du chapitre en 2025.
- **Le fonctionnement et la maintenance des ouvrages eaux usées et eaux pluviales (1 119 570 €)**
Ces prestations sont soumises à une part d'aléas liée à l'état des ouvrages à entretenir, aux conditions climatiques ainsi qu'aux demandes des communes dans le cadre de leur programme de voirie (changements de tampons). Les dépenses de ce secteur sont essentielles pour assurer le fonctionnement efficace des réseaux et prolonger leur durée de vie.
- **Les contrôles de conformité des installations privatives d'assainissement (361 549 €)**
Comme chaque année, l'estimation des besoins pour les contrôles sont difficiles à prévoir du fait du caractère aléatoire des demandes (ventes immobilières, pollutions, date d'achèvement de la construction...), des difficultés d'intervention (refus ou absence des riverains) et de l'avancement des programmes de travaux (extension, mise en séparatif, déconnexion des eaux pluviales).
- **La prime performance versée à SUEZ dans le cadre du contrat de délégation de service public (DSP)**
Cette prime est subordonnée à l'atteinte d'objectifs évalués au moyen de six indicateurs de performance. Toutefois, ces indicateurs ne peuvent être analysés et mesurés qu'à l'occasion de la remise du rapport annuel par le délégataire, prévue au 1er avril de l'année N+1. En conséquence, la prime d'un montant de 78 600 €, versée en 2025 l'est au titre des objectifs atteints en 2024.
- **Les actions d'identification des pollutions (72 959 €)**
Il s'agit d'analyses essentielles sur les réseaux d'eaux usées et pluviales pour détecter les pollutions, identifier les contaminants et en retracer l'origine. Ces actions garantissent un traitement adapté avant rejet, protègent l'environnement et la santé publique, et permettent d'appliquer le principe du pollueur-payeur lorsque le responsable est identifié.
- **Les frais divers :**
Ce sont toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services. Elles comprennent le carburant, l'entretien et la location des véhicules, la maintenance du matériel et des logiciels, les frais de communication et d'annonces. Elles couvrent aussi les vêtements de sécurité, les formations, les déplacements, les assurances, ainsi que certains frais juridiques et taxes.

L'ensemble de ces dépenses dépend en partie d'éléments difficiles à anticiper, comme le niveau réel des charges communes, les aléas techniques et climatiques, les demandes variables de contrôles, les difficultés d'intervention ou le versement différé de la prime de performance. Cela reflète également les besoins réels des services, qui se sont révélés inférieurs aux prévisions initiales ou reportés sur l'exercice suivant.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
1 893 457,00	1 839 543,52	97,15%

Les prévisions budgétaires se sont révélées très correctes et le reliquat constaté est principalement lié aux absences rémunérées partiellement et aux mouvements de personnel survenus au cours de l'année.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
54 606,00	29 241,60	53,55%

Les dépenses prévues au chapitre 65 concernaient :

- Les admissions en non-valeur présentées par la Trésorerie de Yerres ;
- Le paiement des redevances d'occupation ;
- Le renouvellement annuel de l'abonnement au service DICT.fr, destiné à la gestion informatique des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Le taux d'exécution inférieur aux prévisions, s'explique principalement par l'absence de présentation d'une liste de créances à inscrire en non-valeurs par la Trésorerie en 2025, du report en 2026 du règlement des redevances d'occupation, et du coût réel de l'abonnement au service DICT inférieur aux prévisions.

Chapitre 66 – Charges financières

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
1 509 987,12	1 444 839,57	95,69%

Les crédits inscrits sur ce chapitre sont principalement destinés au règlement des intérêts de la dette. La prévision budgétaire est conforme à la réalisation, celle-ci ayant été établie prudemment afin d'intégrer l'éventuelle souscription d'un nouvel emprunt.

Ce chapitre comprend également la constatation des intérêts courus non échus (ICNE) dont la réalisation est basée sur le différentiel entre les ICNE rattachés de l'exercice 2025 et les ICNE contre-passés de l'exercice 2025.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
773 929,09	542 194,72	70,06%

Ce chapitre correspond à des dépenses exogènes au SyAGE rendant la prévision budgétaire incertaine. Il en va ainsi des dépenses suivantes :

- **Le reversement de l'aide financière versée par l'Agence de l'Eau**, pour la mise en conformité des installations privatives d'assainissement, perçues en amont par le SyAGE au chapitre 74 et reversées aux usagers lors de la réalisation des travaux.
- **Annulations de titres émis au cours d'exercices antérieurs** incluant les annulations de permis de construire, de demandes de branchement et des remboursements de trop-perçu.

2 - RECETTES

Chapitre 013 - Atténuations de charge

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
45 000,00	70 450,46	156,56%

Ce chapitre, toujours estimé avec prudence, recouvre les remboursements sur salaires (remboursements par la sécurité sociale ou l'assurance sur le personnel).

Chapitre 70 - Vente et prestations de service

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
23 910 666,00	24 182 746,34	101,14%

L'estimation prudente des recettes a permis d'obtenir un taux d'exécution supérieur à la prévision. Ce chapitre enregistre les produits suivants :

- La contribution des collectivités pour la gestion des eaux pluviales (10 881 227 €);
- La part syndicale de la redevance d'assainissement collectif (10 400 966 €);
- Les redevances de transit et les redevances non domestiques (1 242 967 €);
- La PFAC liée aux permis de construire et aux raccordements (958 904 €);
- La participation des riverains aux branchements et aux contrôles lors des ventes (676 633 €);
- La redevance du SPANC, finançant le contrôle et l'entretien de l'assainissement non collectif (22 000 €).

Chapitre 74 – Subventions

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
380 000,00	1 068 900,00	281,29%

Ce chapitre affiche un fort dépassement de son taux d'exécution, liée aux versements effectués dans le cadre de la convention conclue avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). En 2025, le SyAGE a reçu :

- le solde d'une subvention destinée à être reversée aux riverains ayant mis leurs installations d'eaux usées en conformité et déconnecté leurs eaux pluviales ;
- ainsi qu'un nouvel acompte, suite au renouvellement de cette convention.

Ces éléments ne pouvaient pas être anticipés lors de l'élaboration du budget, car le versement du solde est conditionné par la consommation intégrale de l'acompte précédent et le renouvellement de la convention n'intervient qu'après utilisation complète de la convention précédente, elle-même dépendante de l'avancement réel des travaux par les riverains.

Chapitre 75 – Autres charges de gestion courante

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
80 006,00	242 575,59	303,20%

Le taux d'exécution très élevé s'explique par le fait que la prévision budgétaire n'avait pas intégré la perception du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA). En effet, compte-tenu de la situation financière de la France, l'État avait initialement décidé de ne pas verser le FCTVA correspondant aux dépenses de fonctionnement. Cependant, cette décision a été révisée après l'adoption du budget, entraînant un versement plus important que prévu.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
51 000,00	71 923,45	141,03%

Ce chapitre enregistre des recettes exceptionnelles, par nature imprévisibles.

Pour 2025, elles proviennent principalement :

- de pénalités appliquées dans le cadre de marchés ;
- de pénalités liées au refus de contrôles de bon fonctionnement d'installations d'assainissement autonome ou à des déplacements improductifs lors de contrôles dans le cadre de la vente d'un pavillon ;
- du recouvrement d'indemnités à la suite de sinistres.

Les niveaux d'exécution en 2025 permettent d'obtenir un résultat d'exploitation excédentaire de section de 6 175 308,62 €

Section d'investissement

Le taux d'exécution des opérations réelles d'investissement est de 79 % en dépenses et 56 % en recettes. Concernant les seules dépenses d'équipement, le niveau d'exécution s'élève à 75 % par rapport aux prévisions budgétaires. Cet écart entre les prévisions et les réalisations effectives s'explique de la façon suivante :

1 - DEPENSES

Chapitre 16 – Emprunts

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
4 206 000,00	4 190 929,91	99,64%

Le niveau du remboursement d'emprunt est conforme aux prévisions.

Chapitre 13 – Reprise de subventions

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
72 000,00	0,00	0,00%

Les crédits ont été inscrits pour le remboursement d'un trop-perçu de subvention, mais le SyAGE reste dans l'attente d'un titre de recettes émanant de l'AESN, nécessaire pour réaliser l'écriture comptable et permettre le traitement de la dépense par la trésorerie.

Chapitres 20 – 21 – 23 – Dépenses d'équipement

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
28 643 211,36	21 430 649,88	74,82%

Les dépenses de la Direction Assainissement Réseaux Publics restent largement orientées au regard des grands enjeux que sont :

- L'amélioration de la qualité de l'eau, par le biais de projets de mise en séparatif ou de corrections de raccordement ;
- La réduction des inondations, par le biais de projet de construction d'ouvrages de stockage ou de mise en œuvre de solutions fondées sur la nature ;
- La gestion patrimoniale d'un patrimoine de plus de 1300 km de collecteurs.

Sur les 21,4 millions mandatés cette année :

- 14,6 millions ont été employés pour des projets de réhabilitation des collecteurs ;
- 860 000 € aux projets liés à la qualité de l'eau, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de Baignade en Seine ;
- 3,6 millions ont été consacrés à la lutte contre les inondations.

Le reste des dépenses réalisées ont servi à financer la création de boîtes de branchement pour les constructions neuves ou les mises en conformité et la pose de tampons de grilles ou d'avaloirs. Elles ont également permis de réaliser des travaux de réhabilitation des équipements, comme la remise en état des ouvrages électromécaniques et des différents postes afin de garantir leur bon fonctionnement à long terme.

Malgré un taux d'exécution globalement satisfaisant, certains crédits n'ont toutefois pas été consommés. Cet écart, néanmoins courant en matière de réalisation de projet d'investissement, s'explique par différents facteurs détaillés ci-dessous.

Des contraintes techniques et des études complémentaires : Plusieurs opérations ont été retardées en raison d'études complémentaires, de procédures administratives ou de contraintes techniques.

C'est notamment le cas du remplacement du siphon d'eaux usées du Vieux Pont à Boussy-Saint-Antoine, pour lequel la multiplicité des contraintes a nécessité de rencontrer de nombreux interlocuteurs et de réaliser des investigations plus approfondies que prévu, notamment en raison du risque de fouilles archéologiques.

De même, les travaux de sécurisation de l'ouvrage rue de Choigny à Santeny ont été ralentis par l'opposition de certains riverains sur le plan projet, nécessitant la réalisation d'études complémentaires.

La création d'un bassin d'eaux pluviales à Varennes-Jarcy a également été retardée dans le cadre des échanges avec la Commission des sites.

Le schéma directeur des eaux pluviales a connu un léger retard d'exécution, le temps de définir finement les zones de modélisation complémentaire.

Des autorisations administratives et coordination avec les communes : Certaines opérations ont connu des décalages liés à la coordination avec des partenaires extérieurs ou à l'obtention d'autorisations administratives.

La mise en séparatif de la rue Ernest Renan à Villeneuve-le-Roi nécessitait des autorisations préalables du groupe ADP (Aéroports de Paris) pour démarrer les travaux.

Le programme du chemin du Bac de Ris et celui de la rue du Port aux Dames à Draveil n'ont pu être engagés en raison de l'absence des autorisations communales pour intervenir.

Le démarrage de certaines opérations a été repoussé à la demande des communes, notamment rue de Quincy à Brunoy et rue Diderot à Vigneux-sur-Seine.

Des contraintes organisationnelles et de disponibilité des moyens humains : D'autres projets ont été reportés ou ralentis en raison de contraintes organisationnelles ou d'un manque de ressources disponibles.

Les difficultés de recrutement ayant persisté sur 2025, la dépollution du ru d'Oly n'a ainsi pas pu être engagée faute de personnel disponible. Il en va de même pour les opérations suivantes :

- La création de nouveaux collecteurs au niveau de la passerelle des Volontaires à Brunoy ;
- L'extension du réseau rue Louis Moreau à Villeneuve-le-Roi ;
- La réhabilitation des réseaux de la rue des Entrepreneurs à Crosne ;
- Le lancement du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et au redimensionnement des collecteurs du quartier Triage à Villeneuve-Saint-Georges ;
- La réhabilitation du réseau eaux usées de la rue Gabriel Péri à Vigneux-sur-Seine, en attente de passation d'un avenant.
- La mise en séparatif de la rue Le Guillernic à Villeneuve-le-Roi, en attente d'un avenant au marché au moment de la clôture de l'opération

Les études liées à l'aménagement des quartiers Nord de Villeneuve-Saint-Georges ont quant à elles été repoussées le temps d'obtenir les informations nécessaires auprès des aménageurs.

L'aménagement du Quartier Lutèce à Valenton a été retardé en raison de la complexité du dossier, nécessitant de multiples échanges avec des interlocuteurs externes, de nombreuses modifications et des études préliminaires lancées tardivement.

La priorisation des opérations sur le territoire : Certaines opérations ont été temporairement mises en attente afin de prioriser des projets à plus fort impact ou de limiter le nombre d'interventions simultanées sur une même commune.

C'est notamment le cas de l'extension du réseau route de Marolles à Santeny ou de la suppression du sous-vide et du by-pass Ferry/Pelloutier à Villeneuve-Saint-Georges.

Les décalages de facturation liés aux programmes voirie : Une part significative des crédits non consommés s'explique par des décalages de facturation, notamment dans le cadre des programmes voirie réalisés en coordination avec les communes.

Ces interventions, menées parallèlement aux travaux de réfection de voirie réalisé par les communes afin de limiter les ouvertures de chaussée, peuvent s'étaler sur deux exercices budgétaires, les factures intervenant parfois l'année suivant la réalisation des travaux.

Dans ce cadre, plusieurs opérations engagées en 2025 ont fait l'objet de factures reçues après la clôture de l'exercice, notamment :

- rue Carnot à Villeneuve-Saint-Georges,
- rue Paul Doumer et rue Gabriel Péri à Yerres,
- allée de la Fontaine, Pôle Gare, rue des Ombrages et rue Jules Ferry à Brunoy,
- rue du Chasse-Lièvre à Boussy-Saint-Antoine,
- rue de Rouvre à Montgeron,
- rue des Deux Communes à Valenton,
- rue Émile Zola à Villeneuve-Saint-Georges.

D'autres opérations ont également fait l'objet de facturations tardives, comme la réhabilitation des réseaux de l'allée des Tilleuls à Villecresnes ou celle de la rue du Général Leclerc à Yerres.

Evolution du taux d'exécution des dépenses d'équipement (chap. 20, 21 et 23) :

2022	2023	2024	2025
65,54 %	63,04 %	66,11 %	74,82 %

Chapitre 45 – Opération sous mandat

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
1 803 960,00	1 378 213,96	76,40%

Les crédits de ce chapitre concernent des travaux réalisés dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Il s'agit de prestations effectuées pour le compte de tiers, contractualisées et financées par le SyAGE, puis remboursées par ces derniers après déduction éventuelle des subventions. Le montant dépensé correspond aux factures effectivement reçues.

Ce chapitre trouve son équivalent en recettes.

2- RECETTES

Chapitre 13 - Subventions

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
5 563 803,80	2 245 682,56	40,36%

Le niveau d'exécution des subventions dépend des dépenses d'équipement, mais les versements ne peuvent intervenir qu'après présentation d'un justificatif de paiement. Ainsi, même si les travaux ont été réglés en 2025, une partie des versements ont été reportés en 2026, impactant fortement les recettes attendues.

Les subventions perçues ont été les suivantes :

	Montants perçus
Dévolement réseau EU Quartier du Blandin à Villeneuve-Saint-Georges	1 332 939,00 €
Shéma Directeur des réseaux d'eaux usées du SyAGE	232 290,00 €
Suppression de 15 regards mixtes en zone baignade	136 412,00 €
Etude de vulnérabilité des crues sur les réseaux du SyAGE	122 013,00 €
Travaux de réhabilitation du réseaux EU - Quartier Clos des Chardonnerets à Brunoy	76 720,00 €
Etude de ruissellement urbain	72 989,00 €
Suppression de 20 regards mixtes hors zone baignade	65 215,00 €
Travaux de déconnexion du réseau EU dans EP - avenue Paul Painlevé à Villeneuve-le-Roi	46 316,00 €
Etude sur la réhabilitation du siphon du Vieux Pont à Boussy-Saint-Antoine	43 705,00 €
MOE conception - Route de Marolles à Santeny	26 186,00 €
Réhabilitation du réseau EU de la rue Pierre Marin à Vigneux - Phase 2	25 862,00 €
Shéma Directeur des eaux pluviales sur le territoire du SyAGE	24 873,00 €
MOE pour la modification des ouvrages de régulation du ru d'Olyvers l'Yerres	21 036,00 €
Réhabilitation du réseau EU, rue du Faubourg St Marceau à Marolles-en-Brie	19 127,00 €

Chapitre 16 - Emprunts

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
9 513 890,60	3 000 000,00	31,53%

Compte-tenu du niveau d'exécution des dépenses d'équipement, à la fin de l'année 2025, le SyAGE a eu besoin de recourir à un emprunt d'équilibre de 3 000 000 €.

Chapitre 10 - Dotations - Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
2 210 000,00	2 309 196,79	104,49%

Le FCTVA perçu en 2025 se rapporte aux dépenses d'équipement réalisées en 2024. Les crédits inscrits sont conformes à une prévision prudente.

Chapitre 45 – Opération sous mandat

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
1 839 631,20	721 232,77	39,21%

Il s'agit de la contrepartie des dépenses prévues au chapitre 45, constituée de remboursements dans le cadre de conventions financières.

Les niveaux d'exécution de l'exercice 2025 conduisent à un solde déficitaire de la section de 6 094 429,28 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 sans la reprise de résultat est positif de 80 879,34 €.

1.3. LE BUDGET ANNEXE M 57 - « Mise en œuvre du SAGE »

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

A/ SYNTHESE DES RESULTATS CHIFFRES**Section de fonctionnement****A/ DEPENSES**

Chap	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général <i>dont participation aux charges communes</i>	61 217,84 <i>24 417,84</i>	27 793,93 <i>20 302,05</i>	45,40% <i>83,14%</i>
012	Charges de personnel	114 476,00	108 180,01	94,50%
65	Autres charges de gestion courante	5 941,00	5 888,13	99,11%
	Total des dépenses réelles	181 634,84	141 862,07	78,10%
042	Dotations aux amortissements	50 000,00	36 123,36	72,25%
	Total des dépenses d'ordre	50 000,00	36 123,36	72,25%
	Total général	231 634,84	177 985,43	76,84%

B/ RECETTES

Chap	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
70	Ventes, prestations de services	26 878,00	26 054,07	96,93%
74	Subventions <i>dont contribution des collectivités membres</i>	246 282,88 <i>123 282,88</i>	266 531,40 <i>123 286,98</i>	108,22% <i>100,00%</i>
75	Autres produits de gestion courante	6,00	40,69	678,17%
77		0,00	1 500,00	
002	Résultat de fonctionnement 2024 reporté	327 098,65	327 098,65	100,00%
	Total des recettes réelles	600 265,53	621 224,81	103,49%
042	Amortissement des subventions	27 000,00	18 047,28	66,84%
	Total des recettes d'ordre	27 000,00	18 047,28	66,84%
	Total général	627 265,53	639 272,09	101,91%

023	Résultat d'exploitation	395 630,69	461 286,66

Section d'investissement

A/ DEPENSES

Chap	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorporelles	74 000,00	22 826,10	30,85%
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00%
	Total des dépenses réelles	75 000,00	22 826,10	30,43%
040	Amortissement des subventions	27 000,00	18 047,28	66,84%
	Total des dépenses d'ordre	27 000,00	18 047,28	66,84%
	Total général	102 000,00	40 873,38	40,07%

B/ RECETTES

Chap	Libellé nature	BP+BS+DM 2025	CA 2025	Taux d'exécution
13	Subventions	60 000,00	19 996,20	33,33%
	Total des recettes d'équipement	60 000,00	19 996,20	33,33%
10	Dotations	2 582,00	3 452,78	133,73%
001	Résultation d'investissement reporté CA 2024	83 098,85	83 098,85	100,00%
	Total des recettes réelles	145 680,85	106 547,83	73,14%
040	Amortissement des immobilisations	50 000,00	36 123,36	72,25%
	Total des recettes d'ordre	50 000,00	36 123,36	72,25%
	Total général	195 680,85	142 671,19	72,91%

021	Solde d'exécution	395 630,69	101 797,81
	RESULTAT DE CLOTURE		563 084,47

B/ DETAIL DES REALISATION PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

Section de fonctionnement

Le taux d'exécution des écritures réelles de la section de fonctionnement est de 78 % en dépenses et 103 % en recettes.

1 - DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
61 217,84	27 793,93	45,40%

Ce chapitre enregistre des dépenses correspondant aux besoins effectifs des services tels que les frais de carburant, d'assurance et d'entretien de la voiture, l'élaboration et la reproduction de documents, les frais d'actes liés à d'éventuels contentieux ou les frais de missions et de formation des agents.

Il comptabilise également la participation du budget SAGE aux charges générales du budget principal. Celle-ci est calculée au vu des dépenses communes effectivement mandatées. Cette dépense constitue la principale dépense du budget de la mise en œuvre du SAGE avec 20 302,05 € pour l'exercice 2025.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
114 476,00	108 180,01	94,50%

Le taux de réalisation de ce chapitre est conforme aux prévisions budgétaires. Le reliquat constaté en correspond à une gestion prudente des crédits.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
5 941,00	5 888,13	99,11%

Les crédits consommés, conformes aux prévisions budgétaires, correspondent à la part du budget annexe M 57 pour la subvention versée par le Syndicat au Comité d'Entraide ainsi qu'au reversement à la DGFIP de l'arrondi défavorable de la part de l'impôt sur le revenu prélevé sur la rémunération des agents.

Chapitre 70 – Remboursement de frais

Budgété 2024	CA 2024	Taux d'exécution
26 878,00	26 054,07	96,93%

La recette perçue correspond à la participation du budget principal M 57 au financement de la rémunération de l'animateur du CTEC-TVb qui intervient en grande partie sur la thématique GEMAPI.

Chapitre 74 – Subventions et contribution des collectivités membres

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
246 282,88	266 531,40	108,22%

Ce chapitre enregistre la participation des collectivités adhérentes (123 287 €) ainsi que les subventions perçues au titre du fonctionnement (143 244 €), notamment pour les postes d'animation.

Chapitre 75 – Autres charges de gestion courante

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
6,00	40,69	678,17%

Les écritures de ce chapitre concernent la gestion des arrondis liés au prélèvement à la source. Lorsque l'arrondi est favorable au SyAGE, il donne lieu à l'émission d'un titre de recette.

Par ailleurs, une écriture enregistrée sur ce chapitre concerne une dépense engagée en 2024 dont le montant rattachée en 2025 s'est avéré supérieur au montant de la facture mandatée. Il arrive que cette différence provoque un solde anormalement créditeur sur le compte qui doit être neutralisée, conformément à l'instruction budgétaire, par l'émission d'un titre de recette sur ce chapitre.

Le niveau d'exécution des recettes de fonctionnement permet d'obtenir un résultat d'exploitation 2025 positif de 461 286,66 €.

Section d'investissement

Le taux d'exécution de la section d'investissement est de 30 % en dépenses réelles et 73 % en recettes.

1 – DEPENSES**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
74 000,00	22 826,10	30,85%

Les crédits inscrits pour le SRCE, ou Schéma Régional de Cohérence Écologique, étaient destinés à un bon de commande portant sur la réalisation et la charte de mise en œuvre du plan d'actions Trame verte et bleue. Cette prestation complémentaire n'ayant pas été jugée nécessaire, ces crédits n'ont finalement pas été utilisés.

Par ailleurs, les crédits prévus pour finaliser la révision du SAGE n'ont pas été entièrement mobilisés :

- L'étude incluait la réalisation d'un guide d'utilisation du SAGE par le cabinet « Autrement-dit ». Ce cabinet s'étant désisté en cours de marché, cette tâche n'a pas été réalisée dans le cadre de l'étude et sera assurée en interne.
- L'intégralité du budget initialement prévu pour l'assistance juridique liée à cette étude n'a également pas été utilisée.

Evolution du taux d'exécution des dépenses d'équipement (chap. 20, 21 et 23) :

2022	2023	2024	2025
31,89 %	77,46 %	71,26 %	30,43 %

Chapitre 13 – Subventions

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
60 000,00	19 996,20	33,33%

Le niveau d'exécution des subventions est lié à celui des dépenses d'équipement pour lesquelles une aide a été accordée. En 2025, le SyAGE a perçu le solde de la subvention la déclinaison du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Chapitre 10 – Dotations

Budgété 2025	CA 2025	Taux d'exécution
2 582,00	3 452,32	133,73%

Le montant du FCTVA perçu en 2025 se rapporte aux dépenses d'équipement réalisées en 2024.

Les niveaux d'exécution de l'exercice 2025 conduisent à un solde d'exécution positif de 101 797,81 €

Le résultat clôture de l'exercice 2025, sans la reprise de résultat, est positif de 563 084,47 €

2 - DONNEES GENERALES DU COMPTE ADMINISTRATIF - RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Réception par le préfet : 17/06/2026

Les tableaux ci-dessous donnent, par type de mouvements (réels et d'ordre), les réalisations du Compte Financier Unique 2025 et indiquent les résultats de clôture de chacun des trois budgets.

Le **résultat d'exploitation** (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) sera affecté, lors du vote du budget supplémentaire 2026 :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068), ce besoin est déterminé en prenant en compte le solde d'exécution de la section corrigé des restes à réaliser ;
- pour le surplus en recettes de fonctionnement (ligne 002), et/ou en recettes d'investissement (compte 1068) selon la décision de l'assemblée délibérante.

Concernant le **résultat de la section d'investissement**, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant, qu'il soit déficitaire (ligne 001 en dépenses) ou excédentaire (ligne 001 en recettes).

2.1. LE BUDGET PRINCIPAL M 57

Section de fonctionnement	CA 2025	Section d'investissement	CA 2025
Dépenses réelles	6 576 239,68	Dépenses réelles	7 041 973,65
Dépenses d'ordre	+ 3 778 310,44	Dépenses d'ordre	+ 711 679,01
Total général	= 10 354 550,12	Total général	= 7 753 652,66
Recettes réelles	14 943 039,90	Recettes réelles	4 384 691,31
Recettes d'ordre	+ 287 605,53	Recettes d'ordre	+ 4 202 383,92
Total général	= 15 230 645,43	Total général	= 8 587 075,23

Résultat d'exploitation (a)	4 876 095,31	Solde d'exécution (b)	833 422,57

RESULTAT DE CLOTURE (a + b)	5 709 517,88

Détermination de l'affectation du résultat d'exploitation	
Solde d'exécution de la section d'investissement (a)	833 422,57
Restes à réaliser en dépenses (b)	- 931 876,97
Restes à réaliser en recettes (c)	621 780,00
Excédent de la section d'investissement (d) = (a) + (b) + (c)	523 325,60
Résultat d'exploitation de la section de fonctionnement (e)	4 876 095,31
Surplus du résultat d'exploitation à affecter = (d) + (e)	5 399 420,91

2.2. LE BUDGET ANNEXE M 49

Section de fonctionnement	CA 2025
Dépenses réelles	9 966 806,34
Dépenses d'ordre	9 952 761,63
Total général	19 919 567,97
Recettes réelles	26 006 396,01
Recettes d'ordre	88 480,58
Total général	26 094 876,59
Résultat d'exploitation (a)	6 175 308,62

Section d'investissement	CA 2025
Dépenses réelles	29 826 581,67
Dépenses d'ordre	966 495,65
Total général	30 793 077,32
Recettes réelles	13 867 871,34
Recettes d'ordre	10 830 776,70
Total général	24 698 648,04
Solde d'exécution (b)	-6 094 429,28

RESULTAT DE CLOTURE (a + b)	80 879,34

Détermination de l'affectation du résultat d'exploitation	
Solde d'exécution de la section d'investissement (a)	-6 094 429,28
Restes à réaliser en dépenses (b)	-3 499 858,82
Restes à réaliser en recettes (c)	4 431 102,45
Besoin de financement de la section d'investissement (d) = (a) + (b) + (c)	-5 163 185,65
<i>Dont plus-value de cession (compte 1064)</i>	<i>0,00</i>
Résultat d'exploitation de la section de fonctionnement (e)	6 175 308,62
Surplus du résultat d'exploitation à affecter = (d) + (e)	1 012 122,97

2.3. LE BUDGET ANNEXE M 57 « Mise en œuvre du SAGE »

Section de fonctionnement	CA 2025
Dépenses réelles	141 862,07
Dépenses d'ordre	36 123,36
Total général	177 985,43
Recettes réelles	621 224,81
Recettes d'ordre	18 047,28
Total général	639 272,09

Section d'investissement	CA 2025
Dépenses réelles	22 826,10
Dépenses d'ordre	18 047,28
Total général	40 873,38
Recettes réelles	106 547,83
Recettes d'ordre	36 123,36
Total général	142 671,19

Résultat d'exploitation (a)	461 286,66

Solde d'exécution (b)	101 797,81

RESULTAT DE CLOTURE (a + b)	563 084,47

Détermination de l'affectation du résultat d'exploitation	
Solde d'exécution de la section d'investissement (a)	101 797,81
Restes à réaliser en dépenses (b)	0,00
Restes à réaliser en recettes (c)	0,00
Excédent de la section d'investissement (d) = (a) + (b) + (c)	101 797,81
Résultat d'exploitation de la section de fonctionnement à affecter	461 286,66

3 - DONNEES RELATIVES A LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

 Notionnel	Nombre de financements	77	50 494 K€ Capital Restant Dû
	Durée de vie résiduelle	30 ans	
 Risque	Taux fixe	72,06%	2,94% Taux d'intérêt moyen
	Taux variable	17,29%	
	Taux structuré	10,65%	
 Annuités	Capital	4 401 K€	6 009 K€ Annuité
	Intérêts	1 509 K€	
 Marché	Euribor 3m	2,03%	2,54% Taux fixe 15 ans*
	Taux fixe 20 ans*	2,55%	

*Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

Le taux d'intérêt moyen sur la dette du SyAGE à 2,94 % (3% hors emprunts à taux 0% de l'Agence de l'Eau) est inférieur aux conditions actuelles de financement, notamment grâce à des emprunts contractés entre 2016 et 2021 à des niveaux de taux fixes attractifs inférieurs à 1,50% qui ont des durées résiduelles longues (échéances de 2036 à 2047), alors que 7 emprunts à des niveaux de taux fixes élevés (sauf un) arriveront à échéance au cours des trois prochaines années.

3.1. LA DETTE GLOBALE DU SYAGE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Éléments de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025	Variation
Votre dette globale est de :	51895 K€	50 494 K€	↓ - 1 401 K€
Son taux moyen s'élève à :	3.10 %	2.94 %	

Au 31 décembre 2025, la dette du SyAGE est composée de 77 emprunts souscrits auprès de 7 contreparties différentes. Comparé à l'exercice 2024, le SYAGE a réduit son endettement malgré un nouvel emprunt de 3.000.000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, grâce à 5 financements arrivés à maturité en 2025.

- Financements échus 2025**

REFERENCE	MONTANT	DUREE	BANQUE	TAUX	DATE DE FIN	BUDGET
408 SYM	200 000 €	15 ans		Taux fixe 3,56%	25/12/2025	Principal
287 ASS	3 000 000 €	20 ans		Euribor 3m + 0,06%	30/11/2025	Assainissement
241 VLR	667 071 €	17 ans		Taux fixe à 3,42%	31/10/2025	Commune
358 ASS	10 679 €	15 ans		Taux fixe à 0,00%	25/02/2025	Assainissement
357 ASS	160 046 €	15 ans		Taux fixe à 0,00%	08/02/2025	Assainissement

• **Nouveaux financements 2025**

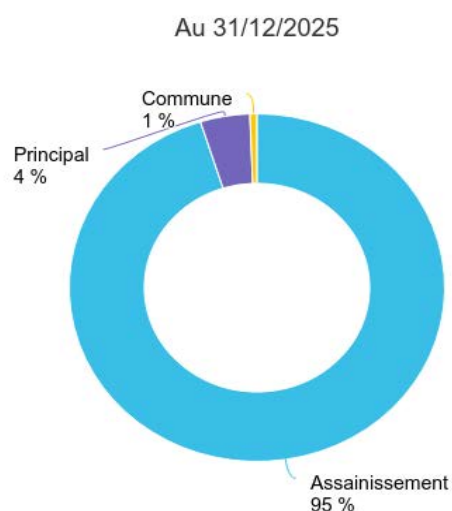
MONTANT	DUREE	BANQUE	TAUX
3 000 000 €	30 ans	CDC	Livret A+ 0.5%

Reception par le préfet : 17/06/2026

Le nouvel emprunt contracté pour le budget Assainissement par le SyAGE en 2025 auprès de la CDC indexé sur le taux du Livret A + 0,5% de marge est très attractif, compte tenu du niveau actuel du taux du Livret A à seulement 1,50% qui offre un taux de 2% actuel bien inférieur au niveau des taux fixes entre 3,5% et 4% constatés l'an dernier sur des entités similaires au SyAGE, et variables indexés sur Euribor qui sont assortis d'une marge comprise entre 0,80% et 1%, soit un niveau de taux actuel qui se situe autour de 3%.

Le plafonnement du taux du Livret A à 3% décidé par le gouvernement pour une durée de 18 mois lors de la hausse des taux de la Banque centrale européenne (BCE), liée à l'envolée de l'inflation suite à la guerre en Ukraine en 2022, constitue un filet de sécurité fixant un plafond « naturel » sur l'emprunt à 3,50%, correspondant au niveau le plus attractif du taux fixe auquel aurait pu souscrire le SyAGE l'an dernier.

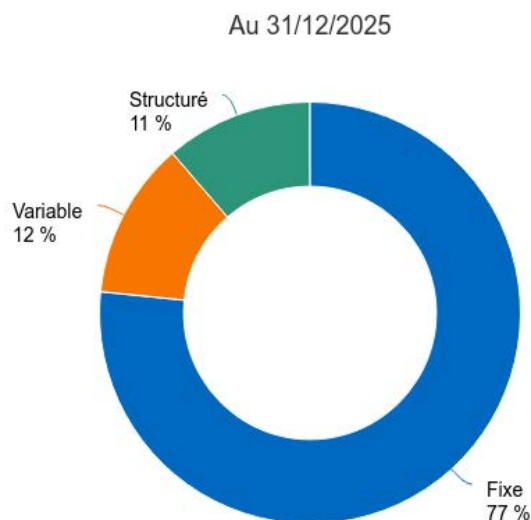
3.2. LA RÉPARTITION DE LA DETTE PAR BUDGET



Budget	Capital Restant Dû	Taux Moyen	Nombre d'emprunts
Assainissement	48 187 K€	2,92%	66
Principal	2 027 K€	3,28%	8
Commune	281 K€	3,93%	2

3.3. LA STRUCTURE DE LA DETTE

A/ UNE RÉPARTITION MAJORITAIREMENT SÉCURISÉE



	Capital Restant Dû	Répartition	Taux moyen	Nombre d'emprunt
Taux fixe	36 386 K€	72,10%	2,89%	67
Taux variable	8 730 K€	17,30%	1,95%	8
Taux structuré	5 378 K€	10,60%	4,40%	2

Définitions :

- Un emprunt est classé en **fixe** lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.
- Un emprunt est classé en **fixe à phase**, lorsqu'il contient plusieurs phases d'intérêts : la phase actuelle est à taux fixe, la phase suivante pourra être à taux variable en vertu de clauses de désactivation possibles ou de durée provisoire de la phase à taux fixe. Ces taux fixes sont partiellement exposés aux variations des marchés financiers.
- Inversement, un emprunt est classé en **variable** lorsqu'il est à taux variable sur toute sa durée. Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers.
- Un emprunt avec un taux **à barrière** est un emprunt qui bénéficie d'un taux fixe moins élevé que le taux fixe classique mais qui peut basculer automatiquement en taux variable en cas de hausse des taux variables au-delà d'une certaine limite définie contractuellement : La Barrière. Ce type de produit est à classer dans la catégorie "Taux fixe faible".
- Un emprunt avec un taux **à barrière multiplicateur** est un emprunt qui bénéficie d'un taux fixe moins élevé que le taux fixe classique mais avec un risque de forte augmentation (dépendant de l'effet multiplicateur appliqué) du taux payé en cas de hausse des taux européens (Euribor) au-delà d'une certaine limite définie contractuellement : La Barrière.
- Un emprunt à taux **structuré** est un contrat dans lequel le taux d'intérêt est déterminé en fonction de l'évolution d'indices sous-jacent (différentiel entre un taux long et un taux court, écart de valeurs entre deux indices d'inflation). Concrètement le taux structuré est exprimé par une formule conditionnelle. Ex : si Euribor $\leq$ à..% alors taux fixe =...%.

Le SyAGE dispose d'un emprunt noté en catégorie « E1 » sur l'échelle de la charte Gissler (si Euribor 12m Postfixé $\leq$ 6% alors Taux fixe à 4,35%, sinon $5 * (\text{Euribor 12m Postfixé} - 6\%) + 4,35\%$). Au 31/12/2025, cet emprunt avait un CRD de 4.937.762,82 € et une date d'échéance au 01/01/2038 (12 ans).

Cependant, à partir du 01/01/2029 (3 ans), l'emprunt rebasculé en catégorie la plus sécurisée « A 1 » sur l'échelle de la charte Gissler sur un emprunt en taux variable classique (Euribor 12 mois + 0,14%).

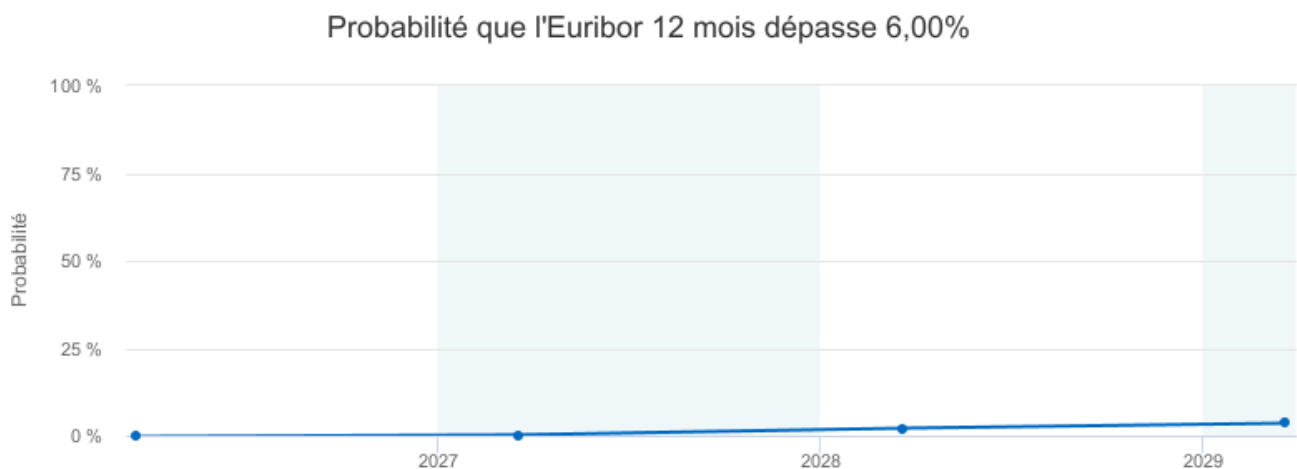
B/ FOCUS : RISQUE SUR L'EMPRUNT À TAUX STRUCTURÉ JUSQU'AU 01/01/2029

Si l'on se fonde sur les anticipations actuelles de marchés, le risque que l'Euribor 12 mois franchisse d'ici au 01/01/2029 la barrière de 6% qui ferait basculer le taux payé par le SyAGE au-dessus de 6% avec un facteur multiplicatif de 5 quand le taux s'écarte de 6% à la hausse est très faible (inférieur à 3,5%).

Date	Anticipé de l'Euribor 12m	Probabilité que l'Euribor 12m dépasse les 6,00 %
20/03/2026	2,32%	0,00%
20/03/2027	2,46%	0,20%
20/03/2028	2,70%	1,98%
20/03/2029	2,87%	3,59%

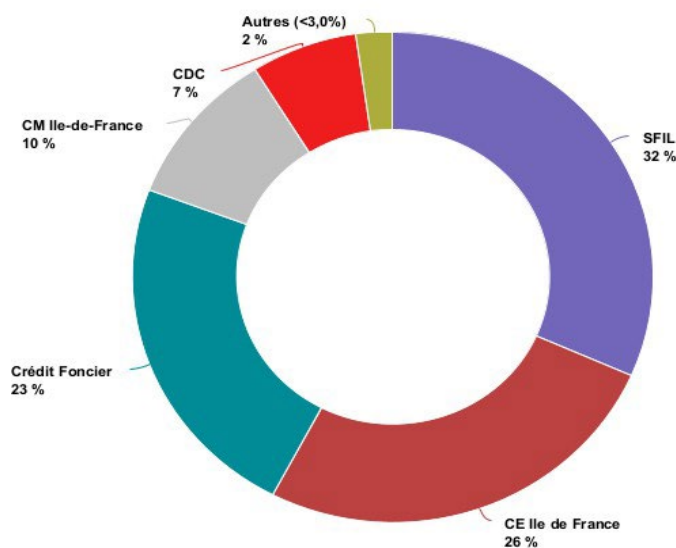
En revanche, le coût d'un passage de cet emprunt en taux fixe classique serait élevé pour le SyAGE puisqu'elle ferait passer le taux payé au-dessus de 5%, ce qui rend le réaménagement de l'emprunt peu intéressant, compte tenu de la durée résiduelle de 3 ans qu'il reste à couvrir sur une indexation risquée.

Lors de la deuxième phase indexée en Euribor classique « A 1 » sur la charte Gissler, l'opportunité d'un passage à taux fixe sera étudiée si les conditions de financement rendent cette stratégie intéressante.



3.4. LA RÉPARTITION PAR PRÉTEUR

Répartition par banque au 31/12/2025

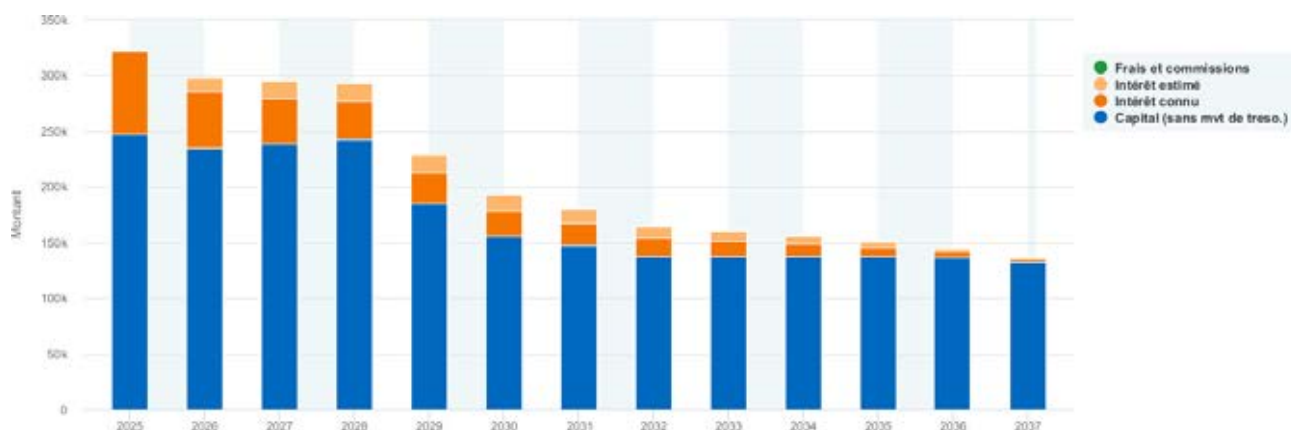


Banque	Encours (en milliers d'€)	Nombre de contrats	Maturité
Société de Financement Local	15 946	10	Mars-46
Caisse d'Epargne Ile de France	13 150	13	Janv.-47
Crédit Foncier	11 686	7	Déc.-38
Crédit Mutuel Ile-de-France	5 208	4	Janv.-37
Caisse des Dépôts et Consignations	3 349	2	Janv. -56
Agence de l'Eau Seine Normandie	951	39	Août-36
Crédit Agricole Île-de-France	204	2	Janv.-27

3.5. LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE PAR BUDGET

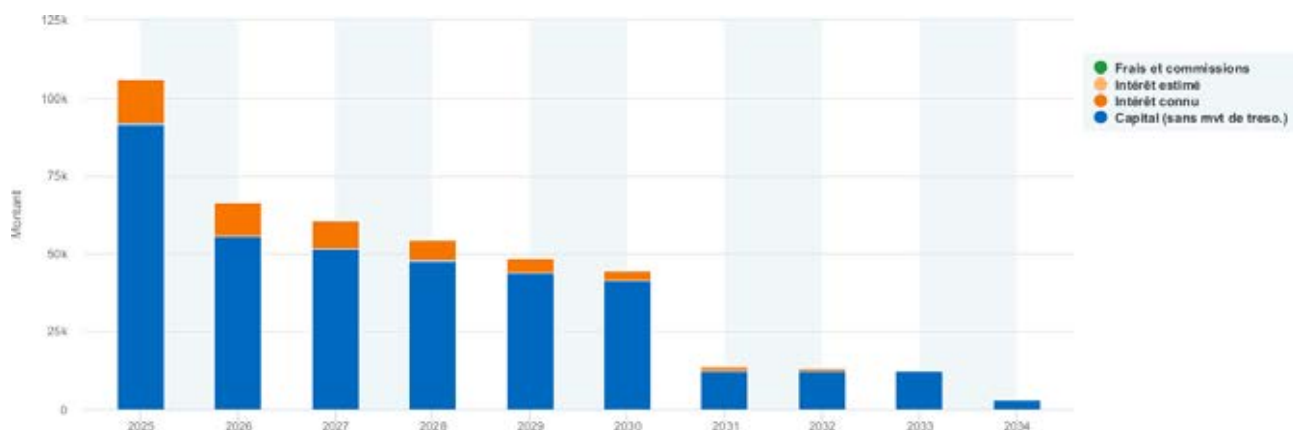
Réception par le préfet : 17/06/2026

• Annuités sur le Budget Principal



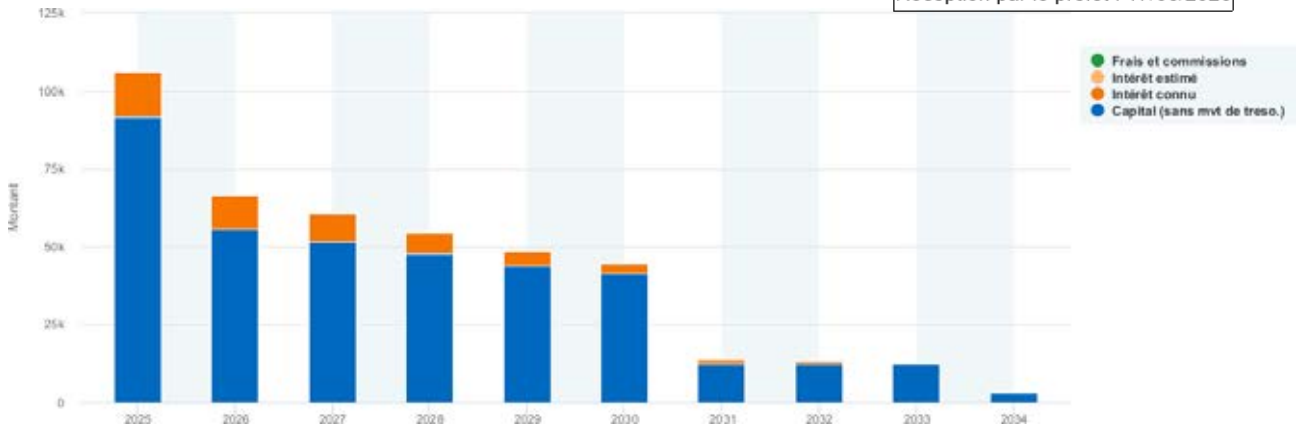
PRINCIPAL	Annuités (K€)	Capital (€)	Intérêts (€)
2024	344	247	97
2025	322	248	74

• Annuités sur le Budget Assainissement



ASSAINISSEMENT	Annuités (K€)	Capital (K€)	Intérêts (K€)
2024	5 480	4 062	1 418
2025	5 480	4 061	1 419

• **Annuités sur le Budget « Communes »**



COMMUNES	Annuités (K€)	Capital (K€)	Intérêts (K€)
2024	109	91	18
2025	106	92	14

4 - DONNEES FINANCIERES

Aucun emprunt n'étant contracté pour le budget « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres », les tableaux ci-dessous ne font apparaître les données que pour le budget principal M 57 et le budget annexe « Assainissement » M 49.

4.1. LE BUDGET PRINCIPAL M 57

	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement (hors 002)	15 611 332,32	9 478 652,20	10 722 571,82
Dépenses réelles de fonctionnement	6 151 101,50	6 479 033,45	6 576 239,68
Epargne brute (autofinancement)	9 460 230,82	2 999 618,75	4 146 332,14
Amortissement du capital	1 171 062,12	247 327,78	247 679,84
Epargne disponible (épargne brute-amort K)	8 289 168,70	2 752 290,97	3 898 652,30
Encours de la dette au 31/12/N	2 522 012,88	2 274 685,10	2 027 005,26
Endettement/Epargne brute (ans)	0,81	0,76	0,49

4.2. LE BUDGET ANNEXE M 49

	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement (hors 002)	26 649 930,49	25 274 883,08	25 636 595,84
Dépenses réelles de fonctionnement	9 803 684,19	10 263 502,46	9 966 806,34
Epargne brute (autofinancement)	16 846 246,30	15 011 380,62	15 669 789,50
Amortissement du capital	4 208 859,77	4 041 823,01	4 190 929,91
Epargne disponible (épargne brute-amort K)	12 637 386,53	10 969 557,61	11 478 859,59
Encours de la dette au 31/12/N	53 660 883,86	49 620 331,30	48 467 468,11
Endettement/Epargne brute (ans)	3,19	3,31	3,09

4.3. LA GLOBALISATION DES DEUX BUDGETS

	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	42 261 262,81	34 753 535,28	36 359 167,66
Dépenses réelles de fonctionnement	15 954 785,69	15 954 785,69	16 543 046,02
Epargne brute (autofinancement)	26 306 477,12	18 798 749,59	19 816 121,64
Amortissement du capital	5 379 927,89	4 289 150,79	4 438 609,75
Epargne disponible (épargne brute-amort K)	20 926 555,23	14 503 598,80	15 377 511,89
Encours de la dette au 31/12/N	56 182 896,74	51 895 016,40	50 494 473,37
Endettement/Epargne brute (ans)	2,14	2,76	2,55

5 - LE BUDGET VERT

Le **Pacte vert pour l'Europe**, lancé en 2019, constitue la feuille de route de l'Union européenne en matière de transition écologique, avec pour objectif l'atteinte de la neutralité climatique à l'horizon 2050. Dans ce cadre, la France est l'un des premiers États à concrétiser cet engagement en mettant en place une « *budgétisation verte* ».

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 instaure ainsi une **annexe environnementale** au CFU, intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ». Cette obligation concerne les collectivités de plus de 3 500 habitants appliquant les nomenclatures comptables M57 et M4, pour leurs budgets principaux et annexes.

Cette annexe a pour objectif de mettre en évidence les dépenses d'investissement réalisées par la collectivité en fonction de leur impact sur l'environnement. Concrètement, elle consiste à analyser les dépenses effectuées, qu'elles aient été engagées spécifiquement pour des objectifs environnementaux ou non, afin d'en mesurer les effets.

Elle repose sur la **taxonomie européenne**, qui est un cadre de référence permettant de classer les activités économiques selon leur contribution aux objectifs environnementaux, afin d'orienter les investissements vers des actions plus durables.

5.1. DÉFINITION ET MÉTHODOLOGIE

A/ DÉFINITION LÉGALE

La mise en œuvre de l'annexe environnementale est progressive et s'effectue par axe environnemental et par nature de dépense, conformément au décret du 16 juillet 2024 (et sous réserve de la disponibilité de la méthodologie de cotation par axe).

Évolution du périmètre des dépenses et axes cotés

	Exercice 2024 (comptes produits en 2025)	Exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027)	Exercice 2027 et suivants (comptes produits à partir de 2028)
Budgets	M57	M57 et M4	M57 et M4
Axes	Axe 1 « atténuation »	Axes 1 « atténuation » et 6 « biodiversité »	Tous les axes <i>sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques</i>
Comptes	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt

À terme, les dépenses des collectivités devront être analysées selon les six axes environnementaux définis par la taxonomie européenne :



Axe 1 - La lutte contre le changement climatique : correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone.



Axe 2 - L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels : a trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur ou de froid, épisodes de sécheresse, incendies, tempêtes hivernales, etc.) ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.



Axe 3 - La gestion de la ressource en eau : fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux, terrestres et maritimes.



Axe 4 - L'économie circulaire et la gestion des déchets : caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques (accidents industriels ou utilisation et transport de matières dangereuses).



Axe 5 - La prévention des pollutions : a trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.



Axe 6 - La protection de la biodiversité et des espaces naturels : fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) classe cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes.

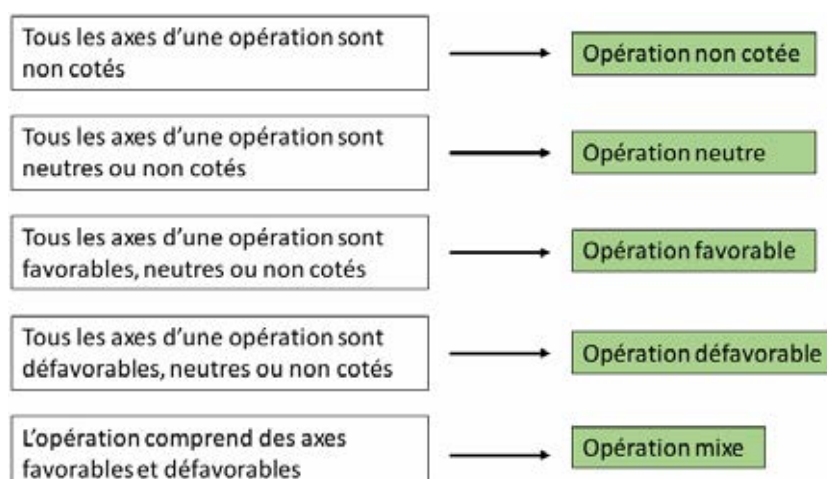
La cotation environnementale consiste dans un premier temps à évaluer l'impact environnemental des dépenses selon chacun des axes sis-nommés selon 3 niveaux : « favorable », « défavorable » ou « neutre ».

- **Favorable** : La dépense contribue de manière significative ou en partie à l'atteinte des objectifs de transition écologique et de protection de l'environnement.
- **Neutre** : La dépense n'a pas d'impacts significatifs sur l'atteinte des objectifs de transition écologique et de protection de l'environnement.
- **Défavorable** : La dépense est incompatible avec les objectifs de transition écologique et de protection de l'environnement.

Par ailleurs une dépense peut-être comme « **Non coté** » lorsque les informations disponibles ou les connaissances scientifiques ne permettent pas d'en apprécier l'impact.

Afin de procéder à la cotation des dépenses, il convient de s'aider des méthodologies et guides nationaux élaborés conjointement par les services de l'État, les représentants des collectivités, l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) et CDC Biodiversité.

Chaque dépense est ainsi évaluée indépendamment pour chacun des axes d'analyse, ce qui permet d'obtenir une cotation détaillée. En revanche la **cotation synthétique** est obligatoire :



B/ MÉTHODOLOGIE RETENUE PAR LE SYGAGE

Pour se familiariser la mise en œuvre du dispositif et de limiter les délais de traitement, le Syndicat a choisi de fixer un montant seuil en-deçà duquel les dépenses ne seront pas analysées. Celui-ci est fixé à 500 €, les dépenses hors projet et inférieures à ce montant apparaîtront alors dans l'annexe comme « Non-côté ».

La cotation est réalisée à l'échelle d'un projet, entendu comme une opération ou une action dédiée. La dépense est évaluée selon l'ensemble des impacts matériels induits par le projet financé, et pas uniquement selon le but donné par ailleurs à ce projet.

Les dépenses prises en compte dans la budgétisation verte du Syndicat sont celles rendues obligatoires par la réglementation. Pour 2025, sont par conséquent cotées la totalité des dépenses d'investissement des 3 budgets du SyAGE, hors dette. Les dépenses non-inclues dans une opération et inférieures à 500 € sont qualifiées comme « Non coté ».

La cotation de ces dépenses a été effectué pour les axes 1 « lutte contre le changement climatique » et 6 « protection de la biodiversité et des espaces naturels ».

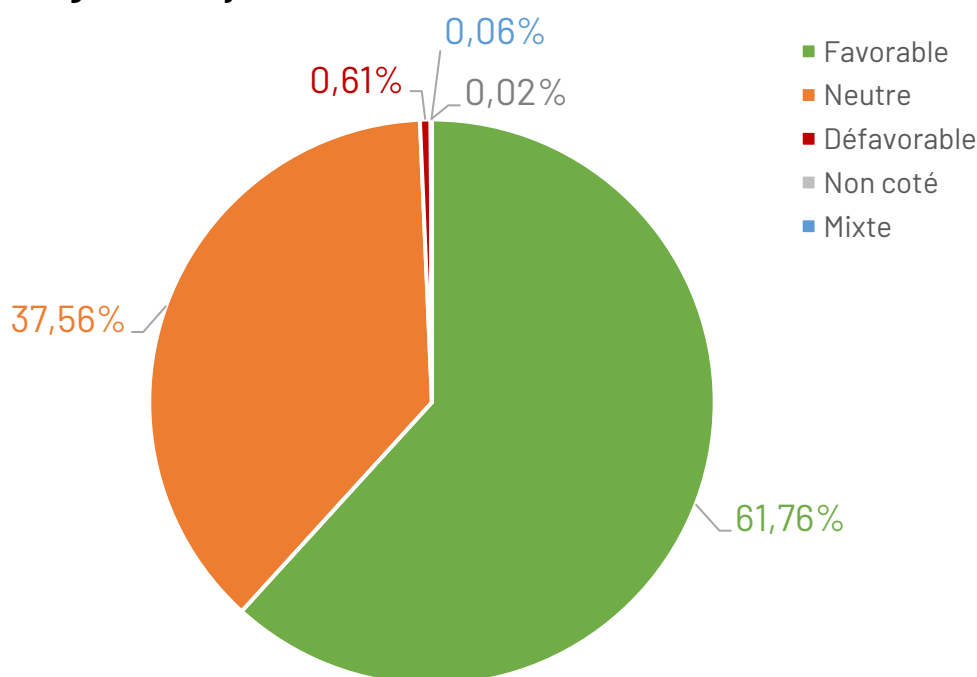
Enfin, la présentation figurant dans l'annexe du CFU est réalisée par axe et sous une forme agrégée. Les résultats présentés ci-après correspondent ainsi à une vision consolidée, tous axes confondus (cotation synthétique).

5.2. RÉSULTATS 2025

Les dépenses réelles d'investissement du budget « Mise en œuvre du SAGE » (M57), exclusivement consacrées à la finalisation de la révision du SAGE, ont été qualifiées de « neutres » pour les axes 1 et 6. Aucun diagramme spécifique n'a donc été établi pour ce budget, bien que les données soient intégrées aux résultats consolidés du Syndicat.

Au total, 29 188 358 € de dépenses d'investissement ont été analysés au regard de leur impact sur l'atténuation du changement climatique et la protection de la biodiversité et des espaces naturels.

- **Cotation globale du Syndicat**



Les résultats de l'exercice 2025 mettent en évidence une prédominance des dépenses ayant un impact environnemental favorable. Cette part majoritaire traduit l'engagement du SyAGE en faveur de la transition écologique, notamment à travers les actions liées à la préservation des milieux aquatiques, à la continuité écologique et à la protection de la biodiversité.

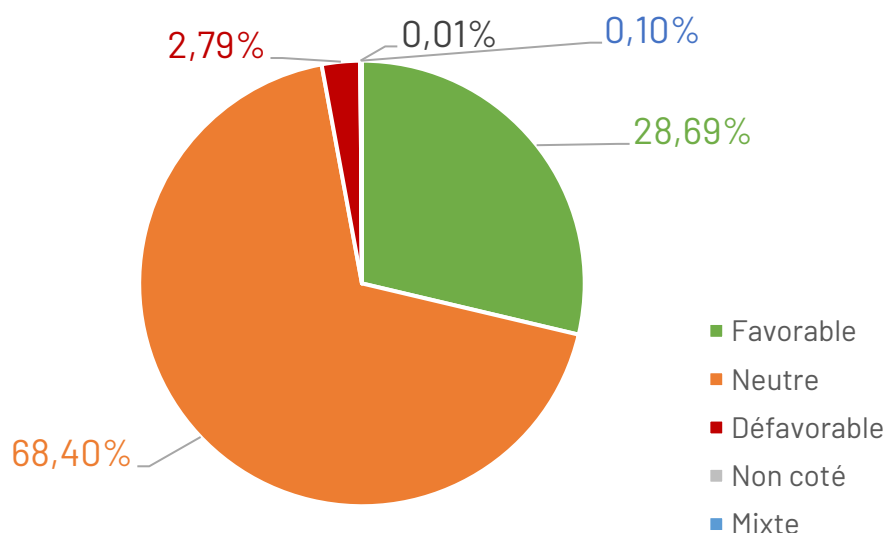
Les dépenses classées comme neutres représentent 37,56 % des montants analysés. Il s'agit principalement d'opérations dont les impacts environnementaux apparaissent limités ou équilibrés au regard des méthodologies actuelles de cotation, notamment certains travaux d'infrastructure ou d'exploitation.

Les dépenses identifiées comme défavorables restent très limitées (0,61 %) tandis que les catégories mixtes (0,06 %) demeurent très marginales (0,61 %).

Enfin, la part des dépenses non cotées reste résiduelle (0,02 %), traduisant un niveau d'analyse déjà avancé malgré le caractère progressif de la mise en œuvre du budget vert.

Dans l'ensemble, cette démarche de budgétisation verte permet au SyAGE de disposer d'une lecture consolidée des impacts environnementaux de ses investissements et constitue un outil d'aide à la décision pour renforcer davantage encore l'intégration des enjeux climatiques et de biodiversité dans les politiques publiques portées par le Syndicat.

- **Cotation du budget principal M57**



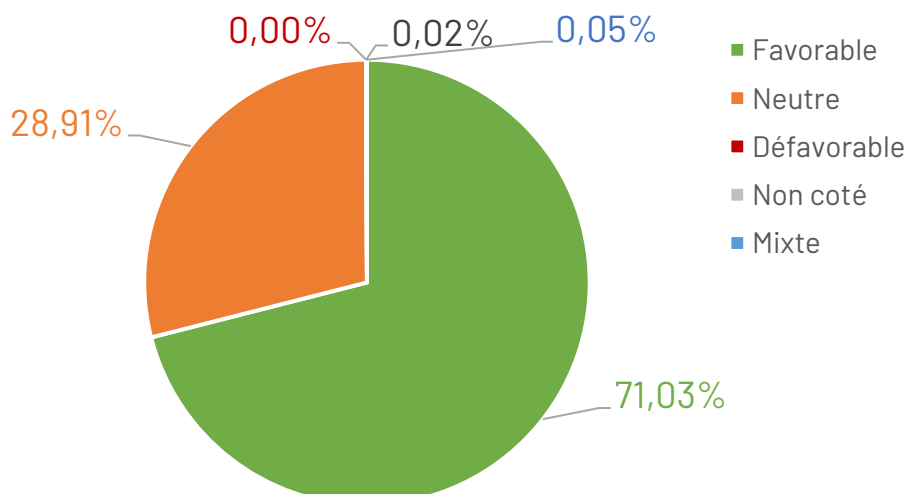
Principales observations :

Certains équipements techniques (tronçonneuses, débroussailleuses, etc.) ont été classés comme défavorables au titre de l'axe 1 en raison de leurs consommations énergétiques et émissions associées, mais favorables au titre de l'axe 6 compte tenu de leur contribution à l'entretien et à la gestion des espaces naturels.

Les opérations relevant de la compétence GEMAPI présentent des cotations variables selon leurs impacts environnementaux. Part exemple, les travaux de réhabilitation de passerelles (Quermelin, Gondy) ont été considérés comme neutres, tandis que l'opération « APCP 132 – Continuité écologique de l'Yerres à Ozouer-le-Voulgis » a été classée favorable.

Les travaux d'aménagement et de rénovation du bâtiment du SyAGE (APCP 137), principalement orientés vers l'amélioration énergétique, ont été classés comme neutres.

• **Cotation du budget Assainissement M49**



Explications sur les principales dépenses cotées :

Pour l'axe 1 relatif à l'atténuation du changement climatique, le Syndicat a retenu une approche prudente en classant comme neutres les opérations de réhabilitation ou de création d'ouvrages. Cette position tient compte de l'équilibre entre, d'une part, les gains énergétiques potentiels liés à l'exploitation future des ouvrages et, d'autre part, les émissions générées par les travaux eux-mêmes.

Les opérations alternatives de gestion des eaux pluviales intégrant des aménagements végétalisés relèvent d'une cotation favorable, bien qu'elles représentent aujourd'hui une part limitée des dépenses d'assainissement. À terme, le schéma directeur des eaux pluviales devrait permettre d'identifier davantage d'opérations à impact environnemental positif.

Concernant l'axe 6 relatif à la biodiversité et aux espaces naturels, ont été classées comme favorables les opérations contribuant à la préservation des milieux aquatiques, notamment les travaux de réduction des rejets parasites, de limitation des risques de pollution et les mises en séparatif. Les opérations de désimperméabilisations ont également été considérées comme favorables.

À l'inverse, les dépenses d'exploitation courante et certains travaux classiques d'eaux pluviales ont été classés comme neutres, leur impact environnemental étant jugé limité.

Pour mémoire, les résultats présentés dans les diagrammes correspondent à une cotation synthétique et non détaillée.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025
REPUBLIQUE FRANÇAISE

M57 VOTE PAR NATURE : SYAGE (1)
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 25910085700038

POSTE COMPTABLE : YERRES

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : M57 BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	17
A1.2 - Recettes d'investissement	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement	20

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	21
B2 - Recettes d'investissement	24
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	27
D1 - Dépenses de fonctionnement	28
D2 - Recettes de fonctionnement	33

III - Etats financiers

A - Bilan	35
B - Compte de résultat	39
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	42
D - Balance des comptes	43

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	62
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	64
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	66

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	69
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	70
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	75
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	77
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	78
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	80
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	81
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	82
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	83
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	84
B3 - Etat des provisions	85
B4 - Etat des charges transférées	87
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	88
B6 - Prêts	89
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	90
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	91
B7.3 - Etat des emprunts garantis	92
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	93
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	94
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	95
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	96
B7.8 - Autres engagements donnés	97

B7.9 - Autres engagements reçus

B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

B9 - Etat du personnel

B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier

B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement

B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire

C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses

C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes

C2.1 - Situation des AP

C2.2 - Situation des AE

IV - Annexes**C - Etats annexés budgétaires**

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction

IV - Etats annexés**D - Autres éléments d'information**

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D2 - Gestion des fonds européens

D3 - Actions de formation des élus

D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes

D5 - Identification des flux croisés

D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement

D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)

D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse

D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

E - État des Contrôles du Compte Financier

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations,

la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	482332

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2)(3)	0.00
5	DGF / population	0.00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60.54%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	63.64%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	38.67%
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	18.90%
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0.49%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	13 460 129,45	11 649 453,62	25 109 583,07
	Recettes réalisées (1)	B	8 587 075,23	11 010 177,35	19 597 252,58
	Restes à réaliser	C	621 780,00	0,00	621 780,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	12 311 116,29	15 869 921,70	28 181 037,99
	Dépenses réalisées (1)	E	7 316 026,96	10 354 550,12	17 670 577,08
	Restes à réaliser	F	931 876,97	0,00	931 876,97
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	1 271 048,27	655 627,23	1 926 675,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-437 625,70	4 220 468,08	3 782 842,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	833 422,57	4 876 095,31	5 709 517,88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-310 096,97	0,00	-310 096,97
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	523 325,60	4 876 095,31	5 399 420,91

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-437 625,70	0,00	1 271 048,27	0,00	833 422,57
Fonctionnement	5 792 451,16	1 571 983,08	655 627,23	0,00	4 876 095,31
TOTAL I	5 354 825,46	1 571 983,08	1 926 675,50	0,00	5 709 517,88
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24002-MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	83 098,85	0,00	18 698,96	0,00	101 797,81
Fonctionnement	327 098,65	0,00	134 188,01	0,00	461 286,66
Sous-Total	410 197,50	0,00	152 886,97	0,00	563 084,47
TOTAL II	410 197,50	0,00	152 886,97	0,00	563 084,47
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24001-ASST SYAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-2 826 787,92	0,00	-3 267 641,36	0,00	-6 094 429,28
Fonctionnement	5 961 468,39	5 591 668,22	5 805 508,45	0,00	6 175 308,62
Sous-Total	3 134 680,47	5 591 668,22	2 537 867,09	0,00	80 879,34
TOTAL III	3 134 680,47	5 591 668,22	2 537 867,09	0,00	80 879,34
TOTAL I + II + III	8 899 703,43	7 163 651,30	4 617 429,56	0,00	6 353 481,69

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259100857-20260615-DEL-20260001657-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS					B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****I****C1****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 931 876,97
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	220 573,72
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	689 708,68
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	21 594,57
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****I****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 621 780,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	621 780,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	40 032,78
Subventions d'investissement versées	0,00	Neutralisations et régularisations	-3 685,41
Autres immobilisations incorporelles	6 100,49	Réserves	30 461,23
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	4 220,47
Terrains	7 773,43	Résultat de l'exercice	655,63
Constructions	23 127,51	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
Réseaux et installations de voirie	95,64	TOTAL FONDS PROPRES (I)	71 684,71
Réseaux divers	8 194,89	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	2 492,77	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	6 564,32	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	13 611,71	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	2 030,33
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00
Immobilisations financières (nettes)	0,12	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	2 030,33
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	67 960,90	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	961,22
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	809,35
Créances	6 554,79	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	1 770,57
Trésorerie	967,22	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	7 522,01	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	3 800,90
Comptes de régularisation (III)	3,04	Comptes de régularisation (III)	0,35
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	75 485,96	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	75 485,96

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

24000 - S Y A G E

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	1,56	1,27
Participations	6 385,78	5 379,44
Compensations, autres attributions et autres participations	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	90,63	91,03
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	4 051,42	3 912,20
Produits des cessions d'actifs	0,00	45,50
Autres produits de gestion	128,34	13,30
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	287,61	202,54
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	10 945,34	9 645,28
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	1 899,24	2 038,05
Charges de personnel	3 811,65	3 666,47
Indemnités des élus (et membres du CESR)	154,66	150,30
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	315,49	270,48
Impôts et taxes	125,34	118,33
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	3 778,31	2 013,97
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	45,50

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	Réception par le préfet : 17/06/2026	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	10 084,69	8 303,10
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	130,42	103,02
Autres charges	0,37	0,37
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	130,79	103,39
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	729,86	1 238,79
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	74,23	96,10
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-74,23	-96,10
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	655,63	1 142,69

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%%
- Investissement : 7.5%%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 597 914,60	1 277 159,01	35,50	220 573,72
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 799 508,89	3 467 208,25	72,24	689 708,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 563 692,80	1 612 300,85	62,89	21 594,57
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		10 961 116,29	6 356 668,11	57,99	931 876,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	250 000,00	247 679,84	99,07	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		250 000,00	247 679,84	99,07	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 211 116,29	6 604 347,95	58,91	931 876,97
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	550 000,00	287 605,53	52,29	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	550 000,00	424 073,48	77,10	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		1 100 000,00	711 679,01	64,70	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		12 311 116,29	7 316 026,96	59,43	931 876,97
001 Solde d'exécution négatif reporté		437 625,70			
Total des dépenses de la section d'investissement		12 748 741,99	7 316 026,96		931 876,97

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 820 762,00	2 209 328,14	78,32	621 780,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	11 925,86	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 901 983,08	2 163 437,31	113,75	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 722 745,08	4 384 691,31	92,84	621 780,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	4 387 384,37			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 800 000,00	3 778 310,44	99,43	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	550 000,00	424 073,48	77,10	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		8 737 384,37	4 202 383,92	48,10	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		13 460 129,45	8 587 075,23	63,80	621 780,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		13 460 129,45	8 587 075,23		621 780,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 545 804,00	1 315 516,74	604 352,48	1 919 869,22	75,41	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 383 808,00	3 978 384,94	2 810,88	3 981 195,82	90,82	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	667 234,96	552 223,74	48 720,68	600 944,42	90,06	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 596 846,96	5 846 125,42	655 884,04	6 502 009,46	85,59	0,00
66	Charges financières	77 690,37	74 230,22	0,00	74 230,22	95,55	0,00
67	Charges spécifiques	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		7 682 537,33	5 920 355,64	655 884,04	6 576 239,68	85,60	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 387 384,37					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	3 800 000,00	3 778 310,44	0,00	3 778 310,44	99,43	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		8 187 384,37	3 778 310,44	0,00	3 778 310,44	46,15	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		15 869 921,70	9 698 666,08	655 884,04	10 354 550,12	65,25	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		15 869 921,70	9 698 666,08	655 884,04	10 354 550,12		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	4 000,00	64 835,91	0,00	64 835,91	1 620,90	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 751 363,42	4 051 422,97	0,00	4 051 422,97	85,27	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	90 620,96	90 632,00	0,00	90 632,00	100,01	0,00
74	Dotations et participations	6 141 349,06	6 387 339,06	0,00	6 387 339,06	104,01	0,00
75	Autres produits de gestion courante	112 120,18	128 341,88	0,00	128 341,88	114,47	0,00
Total des recettes de gestion des services		11 099 453,62	10 722 571,82	0,00	10 722 571,82	96,60	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		11 099 453,62	10 722 571,82	0,00	10 722 571,82	96,60	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	550 000,00	287 605,53	0,00	287 605,53	52,29	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		550 000,00	287 605,53	0,00	287 605,53	52,29	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		11 649 453,62	11 010 177,35	0,00	11 010 177,35	94,51	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 220 468,08					
Total des recettes de la section de fonctionnement		15 869 921,70	11 010 177,35	0,00	11 010 177,35		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

24000 - S Y A G E

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	1 257 187,01	0,00	1 257 187,01	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	7 762,00	0,00	7 762,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	12 210,00	0,00	12 210,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 513 854,60	1 277 159,01	0,00	1 277 159,01	2 236 695,59
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	128 090,00	0,00	128 090,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	767 206,37	0,00	767 206,37	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	63 084,51	0,00	63 084,51	0,00
2138	Autres constructions	0,00	934 034,72	0,00	934 034,72	0,00
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	0,00	1 209 221,38	0,00	1 209 221,38	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	169 697,68	0,00	169 697,68	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	44 292,00	0,00	44 292,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	89 183,20	0,00	89 183,20	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	61 769,69	0,00	61 769,69	0,00
2188	Autres	0,00	628,70	0,00	628,70	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 759 508,89	3 467 208,25	0,00	3 467 208,25	1 292 300,64
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	767 241,76	0,00	767 241,76	0,00
2313	Constructions	0,00	827 093,70	0,00	827 093,70	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	17 965,39	0,00	17 965,39	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 687 752,80	1 612 300,85	0,00	1 612 300,85	1 075 451,95
Total des dépenses d'équipement		10 961 116,29	6 356 668,11	0,00	6 356 668,11	4 604 448,18

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	247 679,84	0,00	247 679,84	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	250 000,00	247 679,84	0,00	247 679,84	2 320,16
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		250 000,00	247 679,84	0,00	247 679,84	2 320,16
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 211 116,29	6 604 347,95	0,00	6 604 347,95	4 606 768,34
13911	État et établissements nationaux	0,00	103 245,45	34 272,00	68 973,45	0,00
13912	Régions	0,00	109 262,76	0,00	109 262,76	0,00
13913	Départements	0,00	109 603,84	21 820,00	87 783,84	0,00
139148	Autres communes	0,00	5 431,83	0,00	5 431,83	0,00
13916	Autres établissements publics locaux	0,00	791,00	0,00	791,00	0,00
13918	Autres	0,00	15 362,65	0,00	15 362,65	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	550 000,00	343 697,53	56 092,00	287 605,53	262 394,47
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	29 461,38	0,00	29 461,38	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	128 996,95	0,00	128 996,95	0,00
2138	Autres constructions	0,00	9 156,00	0,00	9 156,00	0,00
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	0,00	23 922,30	0,00	23 922,30	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	232 536,85	0,00	232 536,85	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	550 000,00	424 073,48	0,00	424 073,48	125 926,52
Total des dépenses d'ordre en investissement		1 100 000,00	767 771,01	56 092,00	711 679,01	388 320,99
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		12 311 116,29	7 372 118,96	56 092,00	7 316 026,96	4 995 089,33
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		437 625,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		12 748 741,99	7 372 118,96	56 092,00	7 316 026,96	5 432 715,03

24000 - S Y A G E

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	2 049 087,66	0,00	2 049 087,66	0,00
1313	Départements	0,00	109 990,48	0,00	109 990,48	0,00
1316	Autres établissements publics locaux	0,00	50 250,00	0,00	50 250,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	2 820 762,00	2 209 328,14	0,00	2 209 328,14	611 433,86
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	11 925,86	0,00	11 925,86	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	11 925,86	0,00	11 925,86	-11 925,86
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	591 454,23	0,00	591 454,23	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 571 983,08	0,00	1 571 983,08	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 901 983,08	2 163 437,31	0,00	2 163 437,31	-261 454,23
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 722 745,08	4 384 691,31	0,00	4 384 691,31	338 053,77
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	4 387 384,37	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Recettes d'investissement - Vue détaillée

B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	0,00	2 125,00	0,00	2 125,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	17 260,00	0,00	17 260,00	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	9 837,00	0,00	9 837,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	116,00	0,00	116,00	0,00
28128	Autres agencements et aménagements	0,00	1 027 263,73	0,00	1 027 263,73	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	84 862,46	0,00	84 862,46	0,00
28138	Autres constructions	0,00	1 274 836,25	0,00	1 274 836,25	0,00
28148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	0,00	76,31	0,00	76,31	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	212 231,78	0,00	212 231,78	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	1 016 587,25	0,00	1 016 587,25	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	27 678,24	0,00	27 678,24	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	68 776,85	0,00	68 776,85	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	9 101,69	0,00	9 101,69	0,00
28188	Autres	0,00	27 557,88	0,00	27 557,88	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 800 000,00	3 778 310,44	0,00	3 778 310,44	21 689,56
2031	Frais d'études	0,00	390 995,18	0,00	390 995,18	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	33 078,30	0,00	33 078,30	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	550 000,00	424 073,48	0,00	424 073,48	125 926,52
Total des recettes d'ordre en investissement		8 737 384,37	4 202 383,92	0,00	4 202 383,92	4 535 000,45
Total des recettes d'investissement de l'exercice		13 460 129,45	8 587 075,23	0,00	8 587 075,23	4 873 054,22

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						Réception par le préfet : 17/06/2026	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée							B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		13 460 129,45	8 587 075,23	0,00	8 587 075,23	4 873 054,22

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		C1

Cet état ne contient pas d'information.

24000 - S Y A G E

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement	0,00	6 131,76	2 854,24	3 277,52	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	115 894,93	22 220,16	93 674,77	0,00
60622	Carburants	0,00	52 794,62	7 004,04	45 790,58	0,00
60623	Alimentation	0,00	1 964,80	0,00	1 964,80	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	3 597,12	0,00	3 597,12	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	15 784,26	0,00	15 784,26	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	11 829,39	0,00	11 829,39	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	4 933,38	0,00	4 933,38	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	37 852,01	617,33	37 234,68	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	727 942,12	238 627,05	489 315,07	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	43 650,00	7 450,00	36 200,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	73 762,92	0,00	73 762,92	0,00
61358	Autres	0,00	34 926,22	2 547,95	32 378,27	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	66 819,70	0,00	66 819,70	0,00
615228	Autres bâtiments	0,00	3 050,40	0,00	3 050,40	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	26 065,03	1 713,80	24 351,23	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	39 645,80	12 559,41	27 086,39	0,00
6156	Maintenance	0,00	271 806,00	35 434,10	236 371,90	0,00
6161	Multirisques	0,00	8 108,60	0,00	8 108,60	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	4 495,78	0,00	4 495,78	0,00
6168	Autres	0,00	239 409,20	0,00	239 409,20	0,00
617	Études et recherches	0,00	24 956,23	8 500,00	16 456,23	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	51 038,59	3 116,23	47 922,36	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	17 587,40	150,00	17 437,40	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	286,00	0,00	286,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	30 506,45	12 684,31	17 822,14	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	11 232,00	0,00	11 232,00	0,00
6228	Divers	0,00	4 891,34	396,18	4 495,16	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	13 604,76	0,00	13 604,76	0,00
6234	Réceptions	0,00	23 766,22	834,94	22 931,28	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	43 410,33	2 753,00	40 657,33	0,00
6238	Divers	0,00	26 593,20	0,00	26 593,20	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	2 704,71	150,00	2 554,71	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	27 772,39	3 500,00	24 272,39	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	85 742,12	7 575,89	78 166,23	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	4 833,35	0,00	4 833,35	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	58 904,80	5 409,05	53 495,75	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	28 196,02	1 970,78	26 225,24	0,00
628722	dotés de la personnalité morale	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07	0,00
6288	Autres	0,00	3 280,87	0,00	3 280,87	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	212,00	0,00	212,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	19 922,00	0,00	19 922,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	542,76	0,00	542,76	0,00
6358	Autres droits	0,00	10,43	0,00	10,43	0,00
63718	Autres	0,00	1 425,60	0,00	1 425,60	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	2 545 804,00	2 297 937,68	378 068,46	1 919 869,22	625 934,78
6218	Autre personnel extérieur	0,00	2 482,00	996,00	1 486,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	45 802,00	0,00	45 802,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	11 393,00	0,00	11 393,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	39 192,79	0,00	39 192,79	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	6 835,00	0,00	6 835,00	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	1 099 210,65	0,00	1 099 210,65	0,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	42 788,58	0,00	42 788,58	0,00
64113	NBI	0,00	12 877,16	0,00	12 877,16	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	486 812,26	0,00	486 812,26	0,00
64131	Rémunérations	0,00	771 757,48	0,00	771 757,48	0,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	30 728,11	0,00	30 728,11	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	327,51	0,00	327,51	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	361 210,19	0,00	361 210,19	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	7 719,84	0,00	7 719,84	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	516 741,00	0,00	516 741,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	457 818,78	0,00	457 818,78	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	46 771,00	0,00	46 771,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	8 003,00	0,00	8 003,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	0,00	19 845,27	0,00	19 845,27	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	10 451,34	120,00	10 331,34	0,00
6488	Autres	0,00	3 544,86	0,00	3 544,86	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	4 383 808,00	3 982 311,82	1 116,00	3 981 195,82	402 612,18
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	135 215,07	0,00	135 215,07	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	1 301,69	0,00	1 301,69	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	11 008,62	0,00	11 008,62	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	632,00	0,00	632,00	0,00
65315	Formation	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	372,16	0,00	372,16	0,00
657348	Autres communes	0,00	10 208,00	0,00	10 208,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	120 213,00	0,00	120 213,00	0,00
65818	Autres	0,00	258 421,26	63 087,21	195 334,05	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	630,00	0,00	630,00	0,00
65888	Autres	0,00	119 729,83	200,00	119 529,83	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	667 234,96	664 231,63	63 287,21	600 944,42	66 290,54
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 596 846,96	6 944 481,13	442 471,67	6 502 009,46	1 094 837,50
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	74 933,63	0,00	74 933,63	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	3 244,19	3 947,60	-703,41	0,00
total chapitre 66	Charges financières	77 690,37	78 177,82	3 947,60	74 230,22	3 460,15
total chapitre 67	Charges spécifiques	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		7 682 537,33	7 022 658,95	446 419,27	6 576 239,68	1 106 297,65
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	4 387 384,37	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	3 778 310,44	0,00	3 778 310,44	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 800 000,00	3 778 310,44	0,00	3 778 310,44	21 689,56
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>		8 187 384,37	3 778 310,44	0,00	3 778 310,44	4 409 073,93
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		15 869 921,70	10 800 969,39	446 419,27	10 354 550,12	5 515 371,58
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		15 869 921,70	10 800 969,39	446 419,27	10 354 550,12	5 515 371,58

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

24000 - S Y A G E

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	64 835,91	0,00	64 835,91	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	4 000,00	64 835,91	0,00	64 835,91	-60 835,91
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	1 163,85	0,00	1 163,85	0,00
708722	dotés de la personnalité morale	0,00	4 050 259,12	0,00	4 050 259,12	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 751 363,42	4 051 422,97	0,00	4 051 422,97	699 940,45
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	90 632,00	0,00	90 632,00	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	90 620,96	90 632,00	0,00	90 632,00	-11,04
744	FCTVA	0,00	1 561,05	0,00	1 561,05	0,00
74718	Autres	0,00	292 762,00	46 415,16	246 346,84	0,00
7473	Départements	0,00	19 112,71	30,60	19 082,11	0,00
74758	Autres groupements	0,00	6 120 349,06	0,00	6 120 349,06	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	6 141 349,06	6 433 784,82	46 445,76	6 387 339,06	-245 990,00
75888	Autres	0,00	128 341,88	0,00	128 341,88	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	112 120,18	128 341,88	0,00	128 341,88	-16 221,70
Total des recettes de gestion des services		11 099 453,62	10 769 017,58	46 445,76	10 722 571,82	376 881,80
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		11 099 453,62	10 769 017,58	46 445,76	10 722 571,82	376 881,80

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						Réception par le préfet : 17/06/2026	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée							D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	343 697,53	56 092,00	287 605,53	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000,00	343 697,53	56 092,00	287 605,53	262 394,47
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		550 000,00	343 697,53	56 092,00	287 605,53	262 394,47
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		11 649 453,62	11 112 715,11	102 537,76	11 010 177,35	639 276,27
002 Résultat de fonctionnement reporté		4 220 468,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		15 869 921,70	11 112 715,11	102 537,76	11 010 177,35	4 859 744,35

24000 - S Y A G E

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles		7 113 128,55	1 012 635,70	6 100 492,85	5 255 476,88
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		9 866 770,76	2 093 339,58	7 773 431,18	7 876 053,16
Constructions		28 108 318,01	4 980 807,23	23 127 510,78	22 118 869,94
Réseaux et installations de voirie		95 644,15	0,00	95 644,15	95 644,15
Réseaux divers		8 194 888,67	0,00	8 194 888,67	8 194 888,67
Installations techniques, agencements et matériel		4 207 668,91	1 714 894,07	2 492 774,84	2 302 772,09
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		24 709 362,18	18 145 037,52	6 564 324,66	7 518 152,98
Immobilisations corporelles en cours		13 611 714,65	0,00	13 611 714,65	12 032 492,10
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		121,96	0,00	121,96	121,96
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		95 907 617,84	27 946 714,10	67 960 903,74	65 394 471,93
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1 055 406,01	0,00	1 055 406,01	773 989,17
Créances sur les redevables et comptes rattachés		2 632,84	0,00	2 632,84	2 632,84
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		169 451,47	0,00	169 451,47	169 451,47
Créances sur budgets annexes		5 324 853,71	0,00	5 324 853,71	0,00
Créances sur les autres débiteurs		2 445,00	0,00	2 445,00	12 135,41

III – ÉTATS FINANCIERS					Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Bilan (en euros)						A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		6 554 789,03	0,00	6 554 789,03	958 208,89
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		967 224,01	0,00	967 224,01	6 743 496,95
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		967 224,01	0,00	967 224,01	6 743 496,95
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		3 042,86	0,00	3 042,86	1 587,61
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		103 432 673,74	27 946 714,10	75 485 959,64	73 097 765,38

III – ÉTATS FINANCIERS		Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Bilan (en euros)			A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		7 457 535,62	7 457 535,62
Fonds globalisés		12 326 926,48	11 735 472,25
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		6 663 611,27	4 720 912,66
Rattachées à un actif non amortissable		13 584 709,11	13 605 685,11
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-3 685 405,15	-3 685 405,15
RÉSERVES		30 461 234,42	28 889 251,34
REPORT A NOUVEAU		4 220 468,08	4 649 758,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		655 627,23	1 142 692,18
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)		71 684 707,06	68 515 902,99
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		2 030 327,22	2 278 710,47
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		0,00	0,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		2 030 327,22	2 278 710,47
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		961 219,47	1 045 907,28
Dettes fiscales et sociales		2 810,88	120,00
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		128 083,00	128 083,00

III – ÉTATS FINANCIERS		III
Bilan (en euros)		A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		507 367,02	997 655,08
Autres dettes non financières		171 092,99	118 144,87
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		1 770 573,36	2 289 910,23
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		3 800 900,58	4 568 620,70
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		352,00	13 241,69
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		75 485 959,64	73 097 765,38

24000 - S Y A G E

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		1 561,05	1 273,30	287,75
Participations		6 385 778,01	5 379 435,25	1 006 342,76
Compensations, autres attributions et autres participations		0,00	0,00	0,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		90 632,00	91 031,00	-399,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		4 051 422,97	3 912 196,60	139 226,37
Produits des cessions d'actifs		0,00	45 500,00	-45 500,00
Autres produits de gestion		128 341,88	13 299,78	115 042,10
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		287 605,53	202 544,53	85 061,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		10 945 341,44	9 645 280,46	1 300 060,98
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		1 899 242,43	2 038 050,20	-138 807,77
Charges de personnel		3 811 651,12	3 666 470,41	145 180,71
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>2 752 140,73</i>	<i>2 689 984,22</i>	<i>62 156,51</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>1 059 510,39</i>	<i>976 486,19</i>	<i>83 024,20</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		154 657,38	150 299,40	4 357,98
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		315 493,88	270 480,16	45 013,72
Impôts et taxes		125 335,58	118 325,85	7 009,73
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		3 778 310,44	2 013 971,10	1 764 339,34
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS				Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Compte de résultat (en euros)					B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	45 500,00	-45 500,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		10 084 690,83	8 303 097,12	1 781 593,71
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		130 421,00	103 019,00	27 402,00
<i>Dont ménages</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		120 213,00	97 981,00	22 232,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		10 208,00	5 038,00	5 170,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		0,00	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		372,16	373,28	-1,12
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		130 793,16	103 392,28	27 400,88
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		729 857,45	1 238 791,06	-508 933,61
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		74 230,22	96 098,88	-21 868,66
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		74 230,22	96 098,88	-21 868,66
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-74 230,22	-96 098,88	21 868,66

III – ÉTATS FINANCIERS		Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Compte de résultat (en euros)			B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		655 627,23	1 142 692,18	-487 064,95

III – ÉTATS FINANCIERS		III
Annexe		C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

24000 - S Y A G E

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	7 457 535,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 457 535,62	0,00	7 457 535,62
10222	F.C.T.V.A.	0,00	11 674 245,24	0,00	0,00	0,00	591 454,23	0,00	12 265 699,47	0,00	12 265 699,47
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	61 227,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 227,01	0,00	61 227,01
	Sous Total compte 1022	0,00	11 735 472,25	0,00	0,00	0,00	591 454,23	0,00	12 326 926,48	0,00	12 326 926,48
	Sous Total compte 102	0,00	19 193 007,87	0,00	0,00	0,00	591 454,23	0,00	19 784 462,10	0,00	19 784 462,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	28 889 251,34	0,00	0,00	0,00	1 571 983,08	0,00	30 461 234,42	0,00	30 461 234,42
	Sous Total compte 106	0,00	28 889 251,34	0,00	0,00	0,00	1 571 983,08	0,00	30 461 234,42	0,00	30 461 234,42
	Sous Total compte 10	0,00	48 082 259,21	0,00	0,00	0,00	2 163 437,31	0,00	50 245 696,52	0,00	50 245 696,52
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	4 649 758,98	1 571 983,08	1 142 692,18	0,00	0,00	1 571 983,08	5 792 451,16	0,00	4 220 468,08
	Sous Total compte 11	0,00	4 649 758,98	1 571 983,08	1 142 692,18	0,00	0,00	1 571 983,08	5 792 451,16	0,00	4 220 468,08
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	0,00	1 142 692,18	1 142 692,18	0,00	0,00	0,00	1 142 692,18	1 142 692,18	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	1 142 692,18	1 142 692,18	0,00	0,00	0,00	1 142 692,18	1 142 692,18	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	2 474 875,63	0,00	20 976,00	0,00	2 049 087,66	0,00	4 544 939,29	0,00	4 544 939,29
1312	Régions	0,00	2 188 424,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 188 424,43	0,00	2 188 424,43
1313	Départements	0,00	2 338 215,37	0,00	0,00	0,00	109 990,48	0,00	2 448 205,85	0,00	2 448 205,85
13146	Attributions de compensation d'investiss	0,00	7 047,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 047,60	0,00	7 047,60
13148	Autres communes	0,00	108 636,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 636,66	0,00	108 636,66
	Sous Total compte 1314	0,00	115 684,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 684,26	0,00	115 684,26
1316	Autres établissements publics locaux	0,00	3 955,19	0,00	0,00	0,00	50 250,00	0,00	54 205,19	0,00	54 205,19
1318	Autres	0,00	213 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 611,00	0,00	213 611,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 131	0,00	7 334 765,88	0,00	20 976,00	0,00	2 209 328,14	0,00	9 565 070,02	0,00	9 565 070,02
1321	État et établissements nationaux	0,00	755 542,83	20 976,00	0,00	0,00	0,00	20 976,00	755 542,83	0,00	734 566,83
1322	Régions	0,00	2 469 475,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 469 475,36	0,00	2 469 475,36
1323	Départements	0,00	2 529 883,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 529 883,00	0,00	2 529 883,00
13248	Autres communes	0,00	1 923 276,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 923 276,14	0,00	1 923 276,14
	Sous Total compte 1324	0,00	1 923 276,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 923 276,14	0,00	1 923 276,14
1326	Autres établissements publics locaux	0,00	348 613,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 613,58	0,00	348 613,58
1328	Autres	0,00	1 389 874,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389 874,45	0,00	1 389 874,45
	Sous Total compte 132	0,00	9 416 665,36	20 976,00	0,00	0,00	0,00	20 976,00	9 416 665,36	0,00	9 395 689,36
13461	Dotation d'équipement des territoires ru	0,00	404 799,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 799,23	0,00	404 799,23
	Sous Total compte 1346	0,00	404 799,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 799,23	0,00	404 799,23
	Sous Total compte 134	0,00	404 799,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 799,23	0,00	404 799,23
1381	État et établissements nationaux	0,00	179 180,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 180,02	0,00	179 180,02
1382	Régions	0,00	362 284,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 284,11	0,00	362 284,11
1383	Départements	0,00	2 675 717,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 675 717,10	0,00	2 675 717,10
1384	Communes	0,00	32 169,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 169,49	0,00	32 169,49
1386	Autres établissements publics locaux	0,00	81 905,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 905,07	0,00	81 905,07
1388	Autres	0,00	452 964,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	452 964,73	0,00	452 964,73
	Sous Total compte 138	0,00	3 784 220,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 784 220,52	0,00	3 784 220,52
13911	État et établissements nationaux	279 046,95	0,00	0,00	0,00	103 245,45	34 272,00	382 292,40	34 272,00	348 020,40	0,00
13912	Régions	1 091 517,88	0,00	0,00	0,00	109 262,76	0,00	1 200 780,64	0,00	1 200 780,64	0,00
13913	Départements	1 033 544,43	0,00	0,00	0,00	109 603,84	21 820,00	1 143 148,27	21 820,00	1 121 328,27	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Balance des comptes											D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
139148	Autres communes	45 591,81	0,00	0,00	0,00	5 431,83	0,00	51 023,64	0,00	51 023,64	0,00
	Sous Total compte 13914	45 591,81	0,00	0,00	0,00	5 431,83	0,00	51 023,64	0,00	51 023,64	0,00
13916	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	791,00	0,00	791,00	0,00	791,00	0,00
13918	Autres	164 152,15	0,00	0,00	0,00	15 362,65	0,00	179 514,80	0,00	179 514,80	0,00
	Sous Total compte 1391	2 613 853,22	0,00	0,00	0,00	343 697,53	56 092,00	2 957 550,75	56 092,00	2 901 458,75	0,00
	Sous Total compte 139	2 613 853,22	0,00	0,00	0,00	343 697,53	56 092,00	2 957 550,75	56 092,00	2 901 458,75	0,00
	Sous Total compte 13	2 613 853,22	20 940 450,99	20 976,00	20 976,00	343 697,53	2 265 420,14	2 978 526,75	23 226 847,13	0,00	20 248 320,38
1641	Emprunts en euros	0,00	2 274 762,87	0,00	0,00	247 679,84	0,00	247 679,84	2 274 762,87	0,00	2 027 083,03
	Sous Total compte 164	0,00	2 274 762,87	0,00	0,00	247 679,84	0,00	247 679,84	2 274 762,87	0,00	2 027 083,03
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des	0,00	3 947,60	3 947,60	3 244,19	0,00	0,00	3 947,60	7 191,79	0,00	3 244,19
	Sous Total compte 1688	0,00	3 947,60	3 947,60	3 244,19	0,00	0,00	3 947,60	7 191,79	0,00	3 244,19
	Sous Total compte 168	0,00	3 947,60	3 947,60	3 244,19	0,00	0,00	3 947,60	7 191,79	0,00	3 244,19
	Sous Total compte 16	0,00	2 278 710,47	3 947,60	3 244,19	247 679,84	0,00	251 627,44	2 281 954,66	0,00	2 030 327,22
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	3 439 580,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 439 580,37	0,00	3 439 580,37	0,00
193	Autres neutralisations et régularisation	245 824,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 824,78	0,00	245 824,78	0,00
	Sous Total compte 19	3 685 405,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 685 405,15	0,00	3 685 405,15	0,00
	Total classe 1	6 299 258,37	77 093 871,83	2 739 598,86	1 166 912,37	591 377,37	4 428 857,45	9 630 234,60	82 689 641,65	6 586 863,90	79 646 270,95
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	46 332,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 332,22	0,00	46 332,22	0,00
2031	Frais d'études	5 163 231,31	0,00	0,00	0,00	1 257 187,01	402 921,04	6 420 418,32	402 921,04	6 017 497,28	0,00
2033	Frais d'insertion	30 138,58	0,00	0,00	0,00	7 762,00	0,00	37 900,58	0,00	37 900,58	0,00
	Sous Total compte 203	5 193 369,89	0,00	0,00	0,00	1 264 949,01	402 921,04	6 458 318,90	402 921,04	6 055 397,86	0,00
2051	Concessions et droits similaires	999 188,47	0,00	0,00	0,00	12 210,00	0,00	1 011 398,47	0,00	1 011 398,47	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 205	999 188,47	0,00	0,00	0,00	12 210,00	0,00	1 011 398,47	0,00	1 011 398,47	0,00
	Sous Total compte 20	6 238 890,58	0,00	0,00	0,00	1 277 159,01	402 921,04	7 516 049,59	402 921,04	7 113 128,55	0,00
2111	Terrains nus	563 789,08	0,00	0,00	0,00	128 090,00	0,00	691 879,08	0,00	691 879,08	0,00
2115	Terrains bâtis	143 855,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 855,02	0,00	143 855,02	0,00
2118	Autres terrains	33 314,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 314,45	0,00	33 314,45	0,00
	Sous Total compte 211	740 958,55	0,00	0,00	0,00	128 090,00	0,00	869 048,55	0,00	869 048,55	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 316,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 316,38	0,00	2 316,38	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	8 168 785,58	0,00	0,00	0,00	796 667,75	0,00	8 965 453,33	0,00	8 965 453,33	0,00
	Sous Total compte 212	8 171 101,96	0,00	0,00	0,00	796 667,75	0,00	8 967 769,71	0,00	8 967 769,71	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 094 874,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 094 874,92	0,00	1 094 874,92	0,00
	Sous Total compte 2131	1 094 874,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 094 874,92	0,00	1 094 874,92	0,00
21351	Bâtiments publics	7 330 070,32	0,00	0,00	0,00	192 081,46	0,00	7 522 151,78	0,00	7 522 151,78	0,00
	Sous Total compte 2135	7 330 070,32	0,00	0,00	0,00	192 081,46	0,00	7 522 151,78	0,00	7 522 151,78	0,00
2138	Autres constructions	17 304 384,39	0,00	0,00	0,00	943 190,72	0,00	18 247 575,11	0,00	18 247 575,11	0,00
	Sous Total compte 213	25 729 329,63	0,00	0,00	0,00	1 135 272,18	0,00	26 864 601,81	0,00	26 864 601,81	0,00
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	10 572,52	0,00	0,00	0,00	1 233 143,68	0,00	1 243 716,20	0,00	1 243 716,20	0,00
	Sous Total compte 214	10 572,52	0,00	0,00	0,00	1 233 143,68	0,00	1 243 716,20	0,00	1 243 716,20	0,00
2151	Réseaux de voirie	95 644,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 644,15	0,00	95 644,15	0,00
21538	Autres réseaux	8 194 888,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 194 888,67	0,00	8 194 888,67	0,00
	Sous Total compte 2153	8 194 888,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 194 888,67	0,00	8 194 888,67	0,00
2158	Autres installations, matériel et outill	3 805 434,38	0,00	0,00	0,00	402 234,53	0,00	4 207 668,91	0,00	4 207 668,91	0,00
	Sous Total compte 215	12 095 967,20	0,00	0,00	0,00	402 234,53	0,00	12 498 201,73	0,00	12 498 201,73	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21728	Autres agencements et aménagements	29 952,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 952,50	0,00	29 952,50	0,00
	Sous Total compte 2172	29 952,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 952,50	0,00	29 952,50	0,00
	Sous Total compte 217	29 952,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 952,50	0,00	29 952,50	0,00
2181	Installations générales, agencements et	21 605 780,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 605 780,61	0,00	21 605 780,61	0,00
21828	Autres matériels de transport	461 085,94	0,00	0,00	0,00	44 292,00	0,00	505 377,94	0,00	505 377,94	0,00
	Sous Total compte 2182	461 085,94	0,00	0,00	0,00	44 292,00	0,00	505 377,94	0,00	505 377,94	0,00
21838	Autre matériel informatique	1 163 640,44	0,00	0,00	0,00	89 183,20	0,00	1 252 823,64	0,00	1 252 823,64	0,00
	Sous Total compte 2183	1 163 640,44	0,00	0,00	0,00	89 183,20	0,00	1 252 823,64	0,00	1 252 823,64	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	301 313,94	0,00	0,00	0,00	61 769,69	0,00	363 083,63	0,00	363 083,63	0,00
	Sous Total compte 2184	301 313,94	0,00	0,00	0,00	61 769,69	0,00	363 083,63	0,00	363 083,63	0,00
2185	Matériel de téléphonie	11 664,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 664,63	0,00	11 664,63	0,00
2188	Autres	970 003,03	0,00	0,00	0,00	628,70	0,00	970 631,73	0,00	970 631,73	0,00
	Sous Total compte 218	24 513 488,59	0,00	0,00	0,00	195 873,59	0,00	24 709 362,18	0,00	24 709 362,18	0,00
	Sous Total compte 21	71 291 370,95	0,00	0,00	0,00	3 891 281,73	0,00	75 182 652,68	0,00	75 182 652,68	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	642 384,45	0,00	0,00	0,00	767 241,76	0,00	1 409 626,21	0,00	1 409 626,21	0,00
2313	Constructions	1 719 301,20	0,00	0,00	0,00	827 093,70	0,00	2 546 394,90	0,00	2 546 394,90	0,00
2315	Installations, matériel et outillage tec	9 151 782,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 151 782,90	0,00	9 151 782,90	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	416 656,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	416 656,08	0,00	416 656,08	0,00
	Sous Total compte 231	11 930 124,63	0,00	0,00	0,00	1 594 335,46	0,00	13 524 460,09	0,00	13 524 460,09	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobili	102 367,47	0,00	0,00	0,00	17 965,39	33 078,30	120 332,86	33 078,30	87 254,56	0,00
	Sous Total compte 23	12 032 492,10	0,00	0,00	0,00	1 612 300,85	33 078,30	13 644 792,95	33 078,30	13 611 714,65	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	121,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121,96	0,00	121,96	0,00
	Sous Total compte 27	121,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121,96	0,00	121,96	0,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	0,00	38 478,08	0,00	0,00	0,00	2 125,00	0,00	40 603,08	0,00	40 603,08
28031	Frais d'études	0,00	50 544,30	0,00	0,00	0,00	17 260,00	0,00	67 804,30	0,00	67 804,30
28033	Frais d'insertion	0,00	978,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	978,00	0,00	978,00
	Sous Total compte 2803	0,00	51 522,30	0,00	0,00	0,00	17 260,00	0,00	68 782,30	0,00	68 782,30
2805	Concessions, brevets, licences, droits e	0,00	893 413,32	0,00	0,00	0,00	9 837,00	0,00	903 250,32	0,00	903 250,32
	Sous Total compte 280	0,00	983 413,70	0,00	0,00	0,00	29 222,00	0,00	1 012 635,70	0,00	1 012 635,70
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	84,00	0,00	0,00	0,00	116,00	0,00	200,00	0,00	200,00
28128	Autres agencements et aménagements	0,00	1 065 875,85	0,00	0,00	0,00	1 027 263,73	0,00	2 093 139,58	0,00	2 093 139,58
	Sous Total compte 2812	0,00	1 065 959,85	0,00	0,00	0,00	1 027 379,73	0,00	2 093 339,58	0,00	2 093 339,58
281351	Bâtiments publics	0,00	737 097,65	0,00	0,00	0,00	84 862,46	0,00	821 960,11	0,00	821 960,11
	Sous Total compte 28135	0,00	737 097,65	0,00	0,00	0,00	84 862,46	0,00	821 960,11	0,00	821 960,11
28138	Autres constructions	0,00	2 883 781,94	0,00	0,00	0,00	1 274 836,25	0,00	4 158 618,19	0,00	4 158 618,19
	Sous Total compte 2813	0,00	3 620 879,59	0,00	0,00	0,00	1 359 698,71	0,00	4 980 578,30	0,00	4 980 578,30
28148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	0,00	152,62	0,00	0,00	0,00	76,31	0,00	228,93	0,00	228,93
	Sous Total compte 2814	0,00	152,62	0,00	0,00	0,00	76,31	0,00	228,93	0,00	228,93
28158	Autres installations, matériel et outill	0,00	1 502 662,29	0,00	0,00	0,00	212 231,78	0,00	1 714 894,07	0,00	1 714 894,07
	Sous Total compte 2815	0,00	1 502 662,29	0,00	0,00	0,00	212 231,78	0,00	1 714 894,07	0,00	1 714 894,07
28181	Installations générales, agencements et	0,00	14 866 695,68	0,00	0,00	0,00	1 016 587,25	0,00	15 883 282,93	0,00	15 883 282,93
281828	Autres matériels de transport	0,00	280 340,38	0,00	0,00	0,00	27 678,24	0,00	308 018,62	0,00	308 018,62

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28182	0,00	280 340,38	0,00	0,00	0,00	27 678,24	0,00	308 018,62	0,00	308 018,62
281838	Autre matériel informatique	0,00	672 604,76	0,00	0,00	0,00	68 776,85	0,00	741 381,61	0,00	741 381,61
	Sous Total compte 28183	0,00	672 604,76	0,00	0,00	0,00	68 776,85	0,00	741 381,61	0,00	741 381,61
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	317 364,38	0,00	0,00	0,00	9 101,69	0,00	326 466,07	0,00	326 466,07
	Sous Total compte 28184	0,00	317 364,38	0,00	0,00	0,00	9 101,69	0,00	326 466,07	0,00	326 466,07
28185	Matériel de téléphonie	0,00	6 702,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 702,80	0,00	6 702,80
28188	Autres	0,00	851 627,61	0,00	0,00	0,00	27 557,88	0,00	879 185,49	0,00	879 185,49
	Sous Total compte 2818	0,00	16 995 335,61	0,00	0,00	0,00	1 149 701,91	0,00	18 145 037,52	0,00	18 145 037,52
	Sous Total compte 281	0,00	23 184 989,96	0,00	0,00	0,00	3 749 088,44	0,00	26 934 078,40	0,00	26 934 078,40
	Sous Total compte 28	0,00	24 168 403,66	0,00	0,00	0,00	3 778 310,44	0,00	27 946 714,10	0,00	27 946 714,10
	Total classe 2	89 562 875,59	24 168 403,66	0,00	0,00	6 780 741,59	4 214 309,78	96 343 617,18	28 382 713,44	95 907 617,84	27 946 714,10
4011	Fournisseurs	0,00	193 053,49	2 013 423,98	1 832 413,15	0,00	0,00	2 013 423,98	2 025 466,64	0,00	12 042,66
40171	Fournisseurs - Retenues de garantie	0,00	347,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347,76	0,00	347,76
	Sous Total compte 4017	0,00	347,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347,76	0,00	347,76
	Sous Total compte 401	0,00	193 401,25	2 013 423,98	1 832 413,15	0,00	0,00	2 013 423,98	2 025 814,40	0,00	12 390,42
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	334 819,96	6 532 802,71	6 457 058,72	0,00	0,00	6 532 802,71	6 791 878,68	0,00	259 075,97
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue	0,00	72 367,05	0,00	13 712,06	0,00	0,00	0,00	86 079,11	0,00	86 079,11
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession	0,00	3 374,95	92 299,66	88 924,71	0,00	0,00	92 299,66	92 299,66	0,00	0,00
	Sous Total compte 4047	0,00	75 742,00	92 299,66	102 636,77	0,00	0,00	92 299,66	178 378,77	0,00	86 079,11
	Sous Total compte 404	0,00	410 561,96	6 625 102,37	6 559 695,49	0,00	0,00	6 625 102,37	6 970 257,45	0,00	345 155,08
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	441 944,07	441 944,07	603 673,97	0,00	0,00	441 944,07	1 045 618,04	0,00	603 673,97
	Sous Total compte 40	0,00	1 045 907,28	9 080 470,42	8 995 782,61	0,00	0,00	9 080 470,42	10 041 689,89	0,00	961 219,47

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Redevables	2 632,84	0,00	129 504,91	132 137,75	0,00	0,00	132 137,75	132 137,75	0,00	0,00
4161	Créances douteuses	0,00	0,00	2 632,84	0,00	0,00	0,00	2 632,84	0,00	2 632,84	0,00
	Sous Total compte 416	0,00	0,00	2 632,84	0,00	0,00	0,00	2 632,84	0,00	2 632,84	0,00
	Sous Total compte 41	2 632,84	0,00	132 137,75	132 137,75	0,00	0,00	134 770,59	132 137,75	2 632,84	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	2 607 083,21	2 607 083,21	0,00	0,00	2 607 083,21	2 607 083,21	0,00	0,00
427	Personnel - Oppositions	0,00	0,00	733,80	733,80	0,00	0,00	733,80	733,80	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	0,00	0,00	2 607 817,01	2 607 817,01	0,00	0,00	2 607 817,01	2 607 817,01	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	479 105,00	479 105,00	0,00	0,00	479 105,00	479 105,00	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	686 683,07	686 683,07	0,00	0,00	686 683,07	686 683,07	0,00	0,00
4386	Autres charges à payer	0,00	120,00	120,00	2 810,88	0,00	0,00	120,00	2 930,88	0,00	2 810,88
	Sous Total compte 438	0,00	120,00	120,00	2 810,88	0,00	0,00	120,00	2 930,88	0,00	2 810,88
	Sous Total compte 43	0,00	120,00	1 165 908,07	1 168 598,95	0,00	0,00	1 165 908,07	1 168 718,95	0,00	2 810,88
4411	Subventions à recevoir - Amiable	0,01	0,00	1 518 736,01	1 518 736,01	0,00	0,00	1 518 736,02	1 518 736,01	0,01	0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	209 836,00	0,00	0,00	209 836,00	0,00	0,00	209 836,00	209 836,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 441	209 836,01	0,00	1 518 736,01	1 728 572,01	0,00	0,00	1 728 572,02	1 728 572,01	0,01	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	152 297,82	152 297,82	0,00	0,00	152 297,82	152 297,82	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	152 297,82	152 297,82	0,00	0,00	152 297,82	152 297,82	0,00	0,00
44311	Dépenses	0,00	0,00	630,00	630,00	0,00	0,00	630,00	630,00	0,00	0,00
44312	Recettes - Amiable	9 856,00	0,00	271 930,00	281 786,00	0,00	0,00	281 786,00	281 786,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4431	9 856,00	0,00	272 560,00	282 416,00	0,00	0,00	282 416,00	282 416,00	0,00	0,00
44332	Recettes - Amiable	0,00	0,00	19 082,11	19 082,11	0,00	0,00	19 082,11	19 082,11	0,00	0,00
	Sous Total compte 4433	0,00	0,00	19 082,11	19 082,11	0,00	0,00	19 082,11	19 082,11	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44341	Dépenses	0,00	0,00	10 208,00	10 208,00	0,00	0,00	10 208,00	10 208,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4434	0,00	0,00	10 208,00	10 208,00	0,00	0,00	10 208,00	10 208,00	0,00	0,00
44352	Recettes - Amiable	507 851,40	0,00	6 120 349,06	5 572 794,46	0,00	0,00	6 628 200,46	5 572 794,46	1 055 406,00	0,00
	Sous Total compte 4435	507 851,40	0,00	6 120 349,06	5 572 794,46	0,00	0,00	6 628 200,46	5 572 794,46	1 055 406,00	0,00
44381	Dépenses	0,00	25 942,74	25 942,74	26 054,07	0,00	0,00	25 942,74	51 996,81	0,00	26 054,07
44382	Recettes - Amiable	0,00	0,00	4 050 259,12	4 050 259,12	0,00	0,00	4 050 259,12	4 050 259,12	0,00	0,00
	Sous Total compte 4438	0,00	25 942,74	4 076 201,86	4 076 313,19	0,00	0,00	4 076 201,86	4 102 255,93	0,00	26 054,07
	Sous Total compte 443	517 707,40	25 942,74	10 498 401,03	9 960 813,76	0,00	0,00	11 016 108,43	9 986 756,50	1 029 351,93	0,00
446	Agences de leau	0,00	0,00	1 425,60	1 425,60	0,00	0,00	1 425,60	1 425,60	0,00	0,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	109 824,98	109 824,98	0,00	0,00	109 824,98	109 824,98	0,00	0,00
4487	Produits à recevoir	46 445,76	0,00	0,00	46 445,76	0,00	0,00	46 445,76	46 445,76	0,00	0,00
	Sous Total compte 448	46 445,76	0,00	0,00	46 445,76	0,00	0,00	46 445,76	46 445,76	0,00	0,00
	Sous Total compte 44	773 989,17	25 942,74	12 280 685,44	11 999 379,93	0,00	0,00	13 054 674,61	12 025 322,67	1 029 351,94	0,00
4511	Compte de rattachement avec... (à subdiv	0,00	677 263,18	39 629 062,00	33 626 945,11	0,00	0,00	39 629 062,00	34 304 208,29	5 324 853,71	0,00
4512	Compte de rattachement avec... (à subdiv	0,00	320 391,90	198 879,35	385 854,47	0,00	0,00	198 879,35	706 246,37	0,00	507 367,02
	Sous Total compte 451	0,00	997 655,08	39 827 941,35	34 012 799,58	0,00	0,00	39 827 941,35	35 010 454,66	4 817 486,69	0,00
458109	Dépenses (à subdiviser par mandat)	169 451,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 451,47	0,00	169 451,47	0,00
	Sous Total compte 4581	169 451,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 451,47	0,00	169 451,47	0,00
458209	Recettes (à subdiviser par mandat)	0,00	128 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 083,00	0,00	128 083,00
	Sous Total compte 4582	0,00	128 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 083,00	0,00	128 083,00
	Sous Total compte 458	169 451,47	128 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 451,47	128 083,00	41 368,47	0,00
	Sous Total compte 45	169 451,47	1 125 738,08	39 827 941,35	34 012 799,58	0,00	0,00	39 997 392,82	35 138 537,66	4 858 855,16	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
466	Excédents de versement	0,00	723,73	1 892,25	1 892,25	0,00	0,00	1 892,25	2 615,98	0,00	723,73
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	91 128,40	348 121,33	351 908,93	0,00	0,00	348 121,33	443 037,33	0,00	94 916,00
	Sous Total compte 4671	0,00	91 128,40	348 121,33	351 908,93	0,00	0,00	348 121,33	443 037,33	0,00	94 916,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	3 252,77	0,00	57 613,33	58 421,10	0,00	0,00	60 866,10	58 421,10	2 445,00	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	8 882,64	0,00	0,00	8 882,64	0,00	0,00	8 882,64	8 882,64	0,00	0,00
	Sous Total compte 4672	12 135,41	0,00	57 613,33	67 303,74	0,00	0,00	69 748,74	67 303,74	2 445,00	0,00
	Sous Total compte 467	12 135,41	91 128,40	405 734,66	419 212,67	0,00	0,00	417 870,07	510 341,07	0,00	92 471,00
4686	Charges à payer	0,00	350,00	350,00	49 399,19	0,00	0,00	350,00	49 749,19	0,00	49 399,19
	Sous Total compte 468	0,00	350,00	350,00	49 399,19	0,00	0,00	350,00	49 749,19	0,00	49 399,19
	Sous Total compte 46	12 135,41	92 202,13	407 976,91	470 504,11	0,00	0,00	420 112,32	562 706,24	0,00	142 593,92
4712	Virements réimputés	0,00	0,00	9 396,02	9 396,02	0,00	0,00	9 396,02	9 396,02	0,00	0,00
47131	Versements sur contributions directes	0,00	0,00	90 632,00	90 632,00	0,00	0,00	90 632,00	90 632,00	0,00	0,00
47134	Subventions	0,00	0,00	1 145 607,00	1 145 607,00	0,00	0,00	1 145 607,00	1 145 607,00	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	1 269,90	3 247 615,26	3 246 365,36	0,00	0,00	3 247 615,26	3 247 635,26	0,00	20,00
	Sous Total compte 4713	0,00	1 269,90	4 483 854,26	4 482 604,36	0,00	0,00	4 483 854,26	4 483 874,26	0,00	20,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques	0,00	1 892,25	1 892,25	332,00	0,00	0,00	1 892,25	2 224,25	0,00	332,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	9 856,00	9 856,00	0,00	0,00	0,00	9 856,00	9 856,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 47141	0,00	11 748,25	11 748,25	332,00	0,00	0,00	11 748,25	12 080,25	0,00	332,00
47143	Flux d'encaissements à réimputer	0,00	223,54	223,54	0,00	0,00	0,00	223,54	223,54	0,00	0,00
	Sous Total compte 4714	0,00	11 971,79	11 971,79	332,00	0,00	0,00	11 971,79	12 303,79	0,00	332,00
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	34 166,60	34 166,60	0,00	0,00	34 166,60	34 166,60	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	13 241,69	4 539 388,67	4 526 498,98	0,00	0,00	4 539 388,67	4 539 740,67	0,00	352,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt	0,00	0,00	322 613,47	322 613,47	0,00	0,00	322 613,47	322 613,47	0,00	0,00
47218	Autres dépenses	1 587,61	0,00	35 850,83	34 395,58	0,00	0,00	37 438,44	34 395,58	3 042,86	0,00
	Sous Total compte 4721	1 587,61	0,00	358 464,30	357 009,05	0,00	0,00	360 051,91	357 009,05	3 042,86	0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man	0,00	0,00	2 556,95	2 556,95	0,00	0,00	2 556,95	2 556,95	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	3 097 367,76	3 097 367,76	0,00	0,00	3 097 367,76	3 097 367,76	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	1 587,61	0,00	3 458 389,01	3 456 933,76	0,00	0,00	3 459 976,62	3 456 933,76	3 042,86	0,00
	Sous Total compte 47	1 587,61	13 241,69	7 997 777,68	7 983 432,74	0,00	0,00	7 999 365,29	7 996 674,43	2 690,86	0,00
	Total classe 4	959 796,50	2 303 151,92	73 500 714,63	67 370 452,68	0,00	0,00	74 460 511,13	69 673 604,60	6 557 831,89	1 770 925,36
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	0,00	55 645,37	55 645,37	0,00	0,00	55 645,37	55 645,37	0,00	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	0,00	0,00	6 852,70	6 852,70	0,00	0,00	6 852,70	6 852,70	0,00	0,00
	Sous Total compte 511	0,00	0,00	62 498,07	62 498,07	0,00	0,00	62 498,07	62 498,07	0,00	0,00
515	Compte au Trésor	6 741 474,31	0,00	40 440 889,34	46 219 339,64	0,00	0,00	47 182 363,65	46 219 339,64	963 024,01	0,00
	Sous Total compte 51	6 741 474,31	0,00	40 503 387,41	46 281 837,71	0,00	0,00	47 244 861,72	46 281 837,71	963 024,01	0,00
5411	Régisseurs d'avances (avances)	2 022,64	0,00	5 339,01	3 161,65	0,00	0,00	7 361,65	3 161,65	4 200,00	0,00
	Sous Total compte 541	2 022,64	0,00	5 339,01	3 161,65	0,00	0,00	7 361,65	3 161,65	4 200,00	0,00
	Sous Total compte 54	2 022,64	0,00	5 339,01	3 161,65	0,00	0,00	7 361,65	3 161,65	4 200,00	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	4 602 173,45	4 602 173,45	0,00	0,00	4 602 173,45	4 602 173,45	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	399 864,87	399 864,87	0,00	0,00	399 864,87	399 864,87	0,00	0,00
586	Opérations financières entre le budget p	0,00	0,00	8 009 449,66	8 009 449,66	0,00	0,00	8 009 449,66	8 009 449,66	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	13 011 487,98	13 011 487,98	0,00	0,00	13 011 487,98	13 011 487,98	0,00	0,00
	Total classe 5	6 743 496,95	0,00	53 520 214,40	59 296 487,34	0,00	0,00	60 263 711,35	59 296 487,34	967 224,01	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 131,76	2 854,24	6 131,76	2 854,24	3 277,52	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	115 894,93	22 220,16	115 894,93	22 220,16	93 674,77	0,00
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	122 026,69	25 074,40	122 026,69	25 074,40	96 952,29	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	52 794,62	7 004,04	52 794,62	7 004,04	45 790,58	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 964,80	0,00	1 964,80	0,00	1 964,80	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	54 759,42	7 004,04	54 759,42	7 004,04	47 755,38	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	3 597,12	0,00	3 597,12	0,00	3 597,12	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	15 784,26	0,00	15 784,26	0,00	15 784,26	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	11 829,39	0,00	11 829,39	0,00	11 829,39	0,00
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	31 210,77	0,00	31 210,77	0,00	31 210,77	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	4 933,38	0,00	4 933,38	0,00	4 933,38	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00	0,00	0,00	37 852,01	617,33	37 852,01	617,33	37 234,68	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	250 782,27	32 695,77	250 782,27	32 695,77	218 086,50	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	250 782,27	32 695,77	250 782,27	32 695,77	218 086,50	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	727 942,12	238 627,05	727 942,12	238 627,05	489 315,07	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	43 650,00	7 450,00	43 650,00	7 450,00	36 200,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	73 762,92	0,00	73 762,92	0,00	73 762,92	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	34 926,22	2 547,95	34 926,22	2 547,95	32 378,27	0,00
	Sous Total compte 6135	0,00	0,00	0,00	0,00	108 689,14	2 547,95	108 689,14	2 547,95	106 141,19	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	152 339,14	9 997,95	152 339,14	9 997,95	142 341,19	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	66 819,70	0,00	66 819,70	0,00	66 819,70	0,00
615228	Autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	3 050,40	0,00	3 050,40	0,00	3 050,40	0,00
	Sous Total compte 61522	0,00	0,00	0,00	0,00	69 870,10	0,00	69 870,10	0,00	69 870,10	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	69 870,10	0,00	69 870,10	0,00	69 870,10	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	26 065,03	1 713,80	26 065,03	1 713,80	24 351,23	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	39 645,80	12 559,41	39 645,80	12 559,41	27 086,39	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	65 710,83	14 273,21	65 710,83	14 273,21	51 437,62	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	271 806,00	35 434,10	271 806,00	35 434,10	236 371,90	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	407 386,93	49 707,31	407 386,93	49 707,31	357 679,62	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	8 108,60	0,00	8 108,60	0,00	8 108,60	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi	0,00	0,00	0,00	0,00	4 495,78	0,00	4 495,78	0,00	4 495,78	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	239 409,20	0,00	239 409,20	0,00	239 409,20	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	252 013,58	0,00	252 013,58	0,00	252 013,58	0,00
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	24 956,23	8 500,00	24 956,23	8 500,00	16 456,23	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	51 038,59	3 116,23	51 038,59	3 116,23	47 922,36	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	17 587,40	150,00	17 587,40	150,00	17 437,40	0,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	286,00	0,00	286,00	0,00	286,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	30 506,45	12 684,31	30 506,45	12 684,31	17 822,14	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	99 418,44	15 950,54	99 418,44	15 950,54	83 467,90	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	1 664 056,44	322 782,85	1 664 056,44	322 782,85	1 341 273,59	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	2 482,00	996,00	2 482,00	996,00	1 486,00	0,00
	Sous Total compte 621	0,00	0,00	0,00	0,00	2 482,00	996,00	2 482,00	996,00	1 486,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	11 232,00	0,00	11 232,00	0,00	11 232,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 891,34	396,18	4 891,34	396,18	4 495,16	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	16 123,34	396,18	16 123,34	396,18	15 727,16	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	13 604,76	0,00	13 604,76	0,00	13 604,76	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	23 766,22	834,94	23 766,22	834,94	22 931,28	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	43 410,33	2 753,00	43 410,33	2 753,00	40 657,33	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	26 593,20	0,00	26 593,20	0,00	26 593,20	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	107 374,51	3 587,94	107 374,51	3 587,94	103 786,57	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 704,71	150,00	2 704,71	150,00	2 554,71	0,00
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	2 704,71	150,00	2 704,71	150,00	2 554,71	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	27 772,39	3 500,00	27 772,39	3 500,00	24 272,39	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	85 742,12	7 575,89	85 742,12	7 575,89	78 166,23	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	113 514,51	11 075,89	113 514,51	11 075,89	102 438,62	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 833,35	0,00	4 833,35	0,00	4 833,35	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	58 904,80	5 409,05	58 904,80	5 409,05	53 495,75	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	28 196,02	1 970,78	28 196,02	1 970,78	26 225,24	0,00
628722	dotés de la personnalité morale	0,00	0,00	0,00	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07	0,00
	Sous Total compte 62872	0,00	0,00	0,00	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07	0,00
	Sous Total compte 6287	0,00	0,00	0,00	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07	0,00
6288	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 280,87	0,00	3 280,87	0,00	3 280,87	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	116 435,76	7 379,83	116 435,76	7 379,83	109 055,93	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	363 468,18	23 585,84	363 468,18	23 585,84	339 882,34	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	45 802,00	0,00	45 802,00	0,00	45 802,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	11 393,00	0,00	11 393,00	0,00	11 393,00	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	39 192,79	0,00	39 192,79	0,00	39 192,79	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6338	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	0,00	0,00	6 835,00	0,00	6 835,00	0,00	6 835,00	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	103 222,79	0,00	103 222,79	0,00	103 222,79	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	212,00	0,00	212,00	0,00	212,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	19 922,00	0,00	19 922,00	0,00	19 922,00	0,00
	Sous Total compte 6351	0,00	0,00	0,00	0,00	20 134,00	0,00	20 134,00	0,00	20 134,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	542,76	0,00	542,76	0,00	542,76	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	10,43	0,00	10,43	0,00	10,43	0,00
	Sous Total compte 635	0,00	0,00	0,00	0,00	20 687,19	0,00	20 687,19	0,00	20 687,19	0,00
63718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 425,60	0,00	1 425,60	0,00	1 425,60	0,00
	Sous Total compte 6371	0,00	0,00	0,00	0,00	1 425,60	0,00	1 425,60	0,00	1 425,60	0,00
	Sous Total compte 637	0,00	0,00	0,00	0,00	1 425,60	0,00	1 425,60	0,00	1 425,60	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	125 335,58	0,00	125 335,58	0,00	125 335,58	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	1 099 210,65	0,00	1 099 210,65	0,00	1 099 210,65	0,00
64112	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	42 788,58	0,00	42 788,58	0,00	42 788,58	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	12 877,16	0,00	12 877,16	0,00	12 877,16	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	0,00	0,00	0,00	486 812,26	0,00	486 812,26	0,00	486 812,26	0,00
	Sous Total compte 6411	0,00	0,00	0,00	0,00	1 641 688,65	0,00	1 641 688,65	0,00	1 641 688,65	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	771 757,48	0,00	771 757,48	0,00	771 757,48	0,00
64132	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	30 728,11	0,00	30 728,11	0,00	30 728,11	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	327,51	0,00	327,51	0,00	327,51	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	361 210,19	0,00	361 210,19	0,00	361 210,19	0,00
	Sous Total compte 6413	0,00	0,00	0,00	0,00	1 164 023,29	0,00	1 164 023,29	0,00	1 164 023,29	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Balance des comptes											D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	7 719,84	0,00	7 719,84	0,00	7 719,84	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 835,91	0,00	64 835,91	0,00	64 835,91
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	2 813 431,78	64 835,91	2 813 431,78	64 835,91	2 748 595,87	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	516 741,00	0,00	516 741,00	0,00	516 741,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	457 818,78	0,00	457 818,78	0,00	457 818,78	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	46 771,00	0,00	46 771,00	0,00	46 771,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familia	0,00	0,00	0,00	0,00	8 003,00	0,00	8 003,00	0,00	8 003,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	19 845,27	0,00	19 845,27	0,00	19 845,27	0,00
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	1 049 179,05	0,00	1 049 179,05	0,00	1 049 179,05	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	10 451,34	120,00	10 451,34	120,00	10 331,34	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	10 451,34	120,00	10 451,34	120,00	10 331,34	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 544,86	0,00	3 544,86	0,00	3 544,86	0,00
	Sous Total compte 648	0,00	0,00	0,00	0,00	3 544,86	0,00	3 544,86	0,00	3 544,86	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	3 876 607,03	64 955,91	3 876 607,03	64 955,91	3 811 651,12	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	135 215,07	0,00	135 215,07	0,00	135 215,07	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 301,69	0,00	1 301,69	0,00	1 301,69	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	11 008,62	0,00	11 008,62	0,00	11 008,62	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p	0,00	0,00	0,00	0,00	632,00	0,00	632,00	0,00	632,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00	0,00
	Sous Total compte 6531	0,00	0,00	0,00	0,00	154 657,38	0,00	154 657,38	0,00	154 657,38	0,00
	Sous Total compte 653	0,00	0,00	0,00	0,00	154 657,38	0,00	154 657,38	0,00	154 657,38	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	372,16	0,00	372,16	0,00	372,16	0,00
	Sous Total compte 6556	0,00	0,00	0,00	0,00	372,16	0,00	372,16	0,00	372,16	0,00
	Sous Total compte 655	0,00	0,00	0,00	0,00	372,16	0,00	372,16	0,00	372,16	0,00
657348	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	10 208,00	0,00	10 208,00	0,00	10 208,00	0,00
	Sous Total compte 65734	0,00	0,00	0,00	0,00	10 208,00	0,00	10 208,00	0,00	10 208,00	0,00
	Sous Total compte 6573	0,00	0,00	0,00	0,00	10 208,00	0,00	10 208,00	0,00	10 208,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	120 213,00	0,00	120 213,00	0,00	120 213,00	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	120 213,00	0,00	120 213,00	0,00	120 213,00	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	130 421,00	0,00	130 421,00	0,00	130 421,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	258 421,26	63 087,21	258 421,26	63 087,21	195 334,05	0,00
	Sous Total compte 6581	0,00	0,00	0,00	0,00	258 421,26	63 087,21	258 421,26	63 087,21	195 334,05	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	630,00	0,00	630,00	0,00	630,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	119 729,83	200,00	119 729,83	200,00	119 529,83	0,00
	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	119 729,83	200,00	119 729,83	200,00	119 529,83	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	378 781,09	63 287,21	378 781,09	63 287,21	315 493,88	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	664 231,63	63 287,21	664 231,63	63 287,21	600 944,42	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	74 933,63	0,00	74 933,63	0,00	74 933,63	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	3 244,19	3 947,60	3 244,19	3 947,60	0,00	703,41
	Sous Total compte 6611	0,00	0,00	0,00	0,00	78 177,82	3 947,60	78 177,82	3 947,60	74 230,22	0,00
	Sous Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	78 177,82	3 947,60	78 177,82	3 947,60	74 230,22	0,00
	Sous Total compte 66	0,00	0,00	0,00	0,00	78 177,82	3 947,60	78 177,82	3 947,60	74 230,22	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	3 778 310,44	0,00	3 778 310,44	0,00	3 778 310,44	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	3 778 310,44	0,00	3 778 310,44	0,00	3 778 310,44	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	3 778 310,44	0,00	3 778 310,44	0,00	3 778 310,44	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	10 800 969,39	511 255,18	10 800 969,39	511 255,18	10 355 253,53	65 539,32
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 163,85	0,00	1 163,85	0,00	1 163,85
	Sous Total compte 7032	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 163,85	0,00	1 163,85	0,00	1 163,85
	Sous Total compte 703	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 163,85	0,00	1 163,85	0,00	1 163,85
708722	dotés de la personnalité morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 050 259,12	0,00	4 050 259,12	0,00	4 050 259,12
	Sous Total compte 70872	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 050 259,12	0,00	4 050 259,12	0,00	4 050 259,12
	Sous Total compte 7087	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 050 259,12	0,00	4 050 259,12	0,00	4 050 259,12
	Sous Total compte 708	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 050 259,12	0,00	4 050 259,12	0,00	4 050 259,12
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 051 422,97	0,00	4 051 422,97	0,00	4 051 422,97
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 632,00	0,00	90 632,00	0,00	90 632,00
	Sous Total compte 7311	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 632,00	0,00	90 632,00	0,00	90 632,00
	Sous Total compte 731	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 632,00	0,00	90 632,00	0,00	90 632,00
	Sous Total compte 73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 632,00	0,00	90 632,00	0,00	90 632,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 561,05	0,00	1 561,05	0,00	1 561,05
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	46 415,16	292 762,00	46 415,16	292 762,00	0,00	246 346,84
	Sous Total compte 7471	0,00	0,00	0,00	0,00	46 415,16	292 762,00	46 415,16	292 762,00	0,00	246 346,84
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	30,60	19 112,71	30,60	19 112,71	0,00	19 082,11
74758	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 120 349,06	0,00	6 120 349,06	0,00	6 120 349,06
	Sous Total compte 7475	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 120 349,06	0,00	6 120 349,06	0,00	6 120 349,06
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	46 445,76	6 432 223,77	46 445,76	6 432 223,77	0,00	6 385 778,01
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	46 445,76	6 433 784,82	46 445,76	6 433 784,82	0,00	6 387 339,06
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 341,88	0,00	128 341,88	0,00	128 341,88

III – ÉTATS FINANCIERS										Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Balance des comptes											D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 341,88	0,00	128 341,88	0,00	128 341,88
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 341,88	0,00	128 341,88	0,00	128 341,88
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 341,88	0,00	128 341,88	0,00	128 341,88
	Recettes et quote-part des subventions d	0,00	0,00	0,00	0,00	56 092,00	343 697,53	56 092,00	343 697,53	0,00	287 605,53
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	56 092,00	343 697,53	56 092,00	343 697,53	0,00	287 605,53
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	102 537,76	11 047 879,20	102 537,76	11 047 879,20	0,00	10 945 341,44
	Total général	103 565 427,41	103 565 427,41	129 760 527,89	127 833 852,39	18 275 626,11	20 202 301,61	251 601 581,41	251 601 581,41	120 374 791,17	120 374 791,17

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		247 679,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	247 679,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 163 437,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 163 437,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	6 356 668,11	0,00		6 604 347,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		247 679,84
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	1 277 159,01	0,00		1 277 159,01
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 467 208,25	0,00		3 467 208,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	1 612 300,85	0,00		1 612 300,85
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	2 221 254,00	0,00		4 384 691,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 163 437,31
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 209 328,14	0,00		2 209 328,14
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	11 925,86	0,00		11 925,86
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		164 490,06	1,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	90 259,84	1,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	74 230,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 210 981,06	0,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	90 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 120 349,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	6 411 747,83	0,00		6 576 239,68
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	1 919 869,22	0,00		1 919 869,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	3 981 195,82	0,00		3 981 195,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	510 682,79	0,00		600 944,42
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		74 230,22
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	4 511 589,94	0,00		10 722 571,82
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	64 835,91	0,00		64 835,91
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	4 051 422,97	0,00		4 051 422,97
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		90 632,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	266 990,00	0,00		6 387 339,06
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	128 341,06	0,00		128 341,88
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 748 741,99	7 372 118,96	931 876,97	4 444 746,06
RECETTES	13 460 129,45	8 587 075,23	621 780,00	4 251 274,22
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 869 921,70	10 354 550,12	0,00	5 515 371,58
RECETTES	15 869 921,70	11 066 269,35	0,00	4 803 652,35

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET ASSAINISSEMENT - M49/ N°SIRET : 25910085700046				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 555 259,28	27 971 195,19	3 499 858,82	7 084 205,27
RECETTES	38 555 259,28	24 703 553,83	4 431 102,45	9 420 603,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 956 472,17	19 919 567,97	0,00	5 036 904,20
RECETTES	24 956 472,17	25 725 076,42	0,00	-768 604,25

BUDGET M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES/ N°SIRET : 25910085700053				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	102 000,00	40 873,38	0,00	61 126,62
RECETTES	591 311,54	59 572,34	0,00	531 739,20
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	627 265,53	177 945,43	0,00	449 320,10
RECETTES	627 265,53	312 133,44	0,00	315 132,09

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	51 406 001,27	35 384 187,53	4 431 735,79	11 590 077,95
RECETTES	52 606 700,27	33 350 201,40	5 052 882,45	14 203 616,42
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	41 453 659,40	30 452 063,52	0,00	11 001 595,88
RECETTES	41 453 659,40	37 103 479,21	0,00	4 350 180,19

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	51 406 001,27	35 384 187,53	4 431 735,79	11 590 077,95
RECETTES	52 606 700,27	33 350 201,40	5 052 882,45	14 203 616,42
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	41 453 659,40	30 452 063,52	0,00	11 001 595,88
RECETTES	41 453 659,40	37 103 479,21	0,00	4 350 180,19
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	92 859 660,67	65 836 251,05	4 431 735,79	22 591 673,83
TOTAL GENERAL DES RECETTES	94 060 359,67	70 453 680,61	5 052 882,45	18 553 796,61

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9625751041	19/03/2025	5 000 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		5 000 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 799 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 799 000,00									
161 RIV	Société de Financement Local		27/12/2006	01/01/2008	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3,99%	3,990	4,045	EUR	A	C	O	A-1
316 RIV	Crédit Foncier		21/12/2007	01/12/2008	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,56%	4,560	4,623	EUR	A	C	O	A-1
329 RIV	Crédit Foncier		29/12/2008	29/12/2009	800 000,00	F	Taux fixe à 3,94%	3,940	4,006	EUR	A	P	O	A-1
355 RIV	Société de Financement Local		01/12/2009	01/12/2010	400 000,00	F	Taux fixe à 3,83%	3,830	3,883	EUR	A	P	O	A-1
408 SYM	Caisse d'Epargne Ile de France	22/12/2010	29/12/2010	25/03/2011	200 000,00	F	Taux fixe à 3,56%	3,560	3,560	EUR	T	P	O	A-1
411 SYM	Caisse d'Epargne Ile de France	28/07/2010	30/08/2010	25/08/2011	120 000,00	F	Taux fixe à 3,51%	3,510	3,510	EUR	A	P	O	A-1
412 SYM	Caisse d'Epargne Ile de France	12/03/2015	12/03/2015	05/03/2016	22 000,00	V	Euribor 12m + 1,25%, flooré à 1,25%	1,465	1,485	EUR	A	P	O	A-1
413 SYM	Caisse d'Epargne Ile de France		06/12/2016	25/11/2017	60 000,00	F	Taux fixe à 1,42%	1,420	1,420	EUR	A	P	O	A-1
414 SYM	Caisse d'Epargne Ile de France	01/04/2011	01/04/2011	01/04/2012	197 000,00	F	Taux fixe à 4,37%	4,370	4,370	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Réception par le préfet : 17/06/2026			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Réception par le préfet : 17/06/2026		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 799 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 027 005,26					247 679,84	74 933,63	0,00	3 244,19
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 027 005,26					247 679,84	74 933,63	0,00	3 244,19
161 RIV	N	0,00	A-1	799 999,94	11,01	F	Taux fixe à 3,99%	3,990	66 666,67	35 156,33	0,00	0,00
316 RIV	N	0,00	A-1	799 999,30	11,93	V	Euribor 1m + 0,0245%, flooré à 0,00%	1,964	66 666,72	19 404,43	0,00	0,00
329 RIV	N	0,00	A-1	169 063,81	3,00	F	Taux fixe à 3,94%	3,940	51 572,29	8 813,80	0,00	55,51
355 RIV	N	0,00	A-1	113 814,69	3,92	F	Taux fixe à 3,83%	3,830	25 148,85	5 396,22	0,00	375,37
408 SYM	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3,56%	3,560	16 888,74	377,82	0,00	0,00
411 SYM	N	0,00	A-1	38 145,76	4,65	F	Taux fixe à 3,51%	3,510	6 870,89	1 580,08	0,00	468,62
412 SYM	N	0,00	A-1	11 801,18	9,18	V	Euribor 12m + 1,25%, flooré à 1,25%	3,493	1 088,15	652,11	0,00	357,88
413 SYM	N	0,00	A-1	35 080,58	10,91	F	Taux fixe à 1,42%	1,420	2 927,53	539,72	0,00	49,81
414 SYM	N	0,00	A-1	59 100,00	5,25	F	Taux fixe à 4,37%	4,370	9 850,00	3 013,12	0,00	1 937,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											Réception par le préfet : 17/06/2026
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 027 005,26					247 679,84	74 933,63	0,00	3 244,19

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 027 005,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-01-18
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	20	18/01/2023
L	FRAIS D'ETUDES, REVISION DOCS URBANISME - 10 ANS	10	18/01/2023
L	FRAIS D'ETUDES - 5 ANS	5	18/01/2023
L	FRAIS D'INSERTION - 5 ANS	5	18/01/2023
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES - 2 ANS	2	18/01/2023
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES - 5 ANS	5	18/01/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - 2 ANS	2	18/01/2023
L	PLANTATIONS - 20 ANS	20	18/01/2023
L	AMENAGEMENTS DE TERRAINS - 20 ANS	20	18/01/2023
L	IMMEUBLES DE RAPPORT - 50 ANS	50	18/01/2023
L	BATIMENTS PUBLICS - 15 ANS	15	18/01/2023
L	INSTALLATIONS GÉNÉRALES - 15 ANS	15	18/01/2023
L	INSTALLATIONS GÉNÉRALES - 30 ANS	30	18/01/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES - 5 ANS	5	18/01/2023
L	INSTALLATIONS GÉNÉRALES - 50 ANS	50	18/01/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS TECH - 15 ANS	15	18/01/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS TECH - 5 ANS	5	18/01/2023
L	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AMEMAGEMENTS DIV- 10 ANS	10	18/01/2023
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT - 5 ANS	5	18/01/2023
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT - 8 ANS	8	18/01/2023
L	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUE - 10 ANS	10	18/01/2023
L	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUE - 5 ANS	5	18/01/2023
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER - 10 ANS	10	18/01/2023
L	CHEPTEL - 10 ANS	10	18/01/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES, AUTRES - 10 ANS	10	18/01/2023

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant des reprises de l'exercice	Montant des provisions constituées au 31/12/N
		A	B	C	D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

- (1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	130 421,00	
Personnes de droit privé	120 213,00	
Associations	116 007,00	
AAPPMA DU VAL D YERRES MONSIEUR PRIVE OLIVIER	5 921,00	
BOUSSY 91 PECHE DE COMPETITION	800,00	
CLUB MOUCHE CHOISY LE ROI ET ENVIRONS	120,00	
COMITE D ENTRAIDE DU PERSONNEL DU SYAGE	102 565,00	
CPCE VIGNEUX	600,00	
INSTITUT PARIS REGION AMENAGEMENT & URBANISME REGION I	2 000,00	
L ENTENTE DES PECHEURS DRAVEIL/VIGNEUX	4 001,00	
Entreprises	4 206,00	
FEDERATION DE SEINE ET MARNE PEC ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUAT	4 206,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	10 208,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	10 208,00	
ECOLE ANATOLE FRANCE ECOLE ELEMENTAIRE	1 050,00	
ECOLE BERTHELOT ECOLE MATERNELLE	1 036,00	
ECOLE DES MARDELLES ECOLE ELEMENTAIRE	700,00	
ECOLE EDOUARD HERRIOT ECOLE ELEMENTAIRE	1 050,00	
ECOLE FERDINAND BUISSON ECOLE ELEMENTAIRE	700,00	
ECOLE FREDERIC JOLIOT CURIE ECOLE ELEMENTAIRE	902,00	
ECOLE JEAN MOULIN ECOLE MATERNELLE	348,00	
ECOLE JULES FERRY ECOLE ELEMENTAIRE	960,00	
ECOLE LES CAMALDULES ECOLE ELEMENTAIRE	1 050,00	
ECOLE LES GRANDS GODEAUX ECOLE ELEMENTAIRE	1 050,00	
ECOLE MELANIE BONIS ECOLE ELEMENTAIRE	662,00	
ECOLE YVES DUTEIL ECOLE MATERNELLE	700,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Réception par le préfet : 17/06/2026 Prestations en nature
Autres	0,00	

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		43,00	0,00	43,00	17,50	9,88	27,38
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE	A	7,00	0,00	7,00	3,60	1,00	4,60
ATTACHE HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	5,00	0,00	5,00	2,00	2,00	4,00
REDACTEUR	B	8,00	0,00	8,00	3,90	1,00	4,90
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	12,00	0,00	12,00	3,00	5,88	8,88
FILIERE TECHNIQUE (c)		55,00	0,00	55,00	17,30	19,00	36,30
ADJOINT TECHNIQUE	C	11,00	0,00	11,00	5,00	1,00	6,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	0,50	1,00	1,50
AGENT DE MAITRISE	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
INGENIEUR	A	14,00	0,00	14,00	0,00	9,00	9,00
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFETIFS POURvus SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
INGENIEUR HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	9,00	0,00	9,00	1,00	6,00	7,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	6,00	0,00	6,00	3,00	2,00	5,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		98,00	0,00	98,00	34,80	28,88	63,68

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	332-8-2°	CDD
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	896	0,00	332-8-2°	CDD
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	791	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-8-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	401	0,00	332-14	CDD
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	ADM	506	0,00	332-8-2°	CDD
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	ADM	458	0,00	332-8-2°	CDD
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	ADM	528	0,00	332-8-2°	CDD
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	ADM	458	0,00	332-8-2°	CDI
TECHNICIEN	B	TECH	395	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	397	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	513	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	513	0,00	332-8-2°	CDI
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	TECH	429	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	TECH	506	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				87 120,00		
COLLABORATEUR DE CABINET		ADM		87 120,00	333-1_333-10 L333-1	A
TOTAL GENERAL				87 120,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT		B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT		B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-437 625,70
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 134 357,38
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 571 983,08

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 571 983,08
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 571 983,08
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	800 000,00	535 285,37	931 876,97	1 467 162,34
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	8 517 384,37	4 369 764,67	621 780,00	4 991 544,67
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	7 717 384,37	3 834 479,30	-310 096,97	3 524 382,33
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-437 625,70			-437 625,70
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 571 983,08	1 571 983,08		1 571 983,08
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 134 357,38			1 134 357,38
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				4 658 739,71

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		800 000,00	I 535 285,37
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		250 000,00	247 679,84
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	250 000,00	247 679,84
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		550 000,00	287 605,53
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	550 000,00	287 605,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 517 384,37	III 4 369 764,67
Ressources propres externes de l'année (a)		330 000,00	591 454,23
10222	FCTVA	330 000,00	591 454,23
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		8 187 384,37	3 778 310,44
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	3 000,00	2 125,00
28031	Frais d'études	20 000,00	17 260,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 000,00	9 837,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	116,00
28128	Autres aménagements de terrains	270 000,00	1 027 263,73
281351	Bâtiments publics	85 000,00	84 862,46
28138	Autres constructions	415 000,00	1 274 836,25
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	100,00	76,31
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	200 000,00	212 231,78
28181	Installations générales, aménagt divers	2 650 000,00	1 016 587,25
281828	Autres matériels de transport	30 000,00	27 678,24
281838	Autre matériel informatique	69 900,00	68 776,85

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réception par le préfet : 17/06/2026
			Réalisations
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000,00	9 101,69
28188	Autres immo. corporelles	30 000,00	27 557,88
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 387 384,37	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
AP127/2022	AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT	20, 21, 23	3 294 345,25	3 294 345,25	1 492 000,00	1 520 871,42	1 520 871,42	1 492 000,00	903 727,40	588 272,60
AP90/2014	BSA-LV-BOUCLE DU BESLY	20, 23	256 519,16	256 519,16	250 000,00	30 000,00	30 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00
AP130/2022	CONT ECO-ARGENTIÈRES OUV23	20	937 869,00	937 869,00	928 200,00	104 500,00	104 500,00	928 200,00	72 763,25	855 436,75
AP131/2022	CONT ECO-CHAUMES EN BRIE OUV24	20	933 700,00	933 700,00	933 700,00	60 000,00	60 000,00	933 700,00	0,00	933 700,00
AP132/2022	CONT ECO-OZOUER LE VOULGIS OUV29	20	951 146,29	951 146,29	858 180,00	75 000,00	75 000,00	858 180,00	35 377,89	822 802,11
AP133/2022	CONT ECO-RÉVEILLON ET MÉNAGERIE	20, 23	1 231 360,00	1 231 360,00	1 231 360,00	90 000,00	90 000,00	1 231 360,00	0,00	1 231 360,00
AP112/2019	ETUDE RESTAURATION YERRES-AFFLUENTS	20	1 025 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00	0,00	0,00	1 025 000,00	0,00	1 025 000,00
AP134B/2023	ETUDES MOE - FOSSE MONTABOT - VIGNEUX	20	4 674 878,75	4 674 878,75	4 669 480,80	170 000,00	170 000,00	4 669 480,80	142 635,25	4 526 845,55
AP100B/2017	PAPI 3	20, 21	1 499 628,13	1 499 628,13	481 000,00	326 000,00	326 000,00	481 000,00	114 210,83	366 789,17
AP100C/2018	PAPI 3-RÉDUCTIONS DE L ALÉA	20	3 373 158,05	3 373 158,05	2 691 155,37	705 000,00	705 000,00	2 691 155,37	311 714,99	2 379 440,38
AP100D/2019	PAPI 3-ZEC D ARMAINVILLIERS	20, 21, 23	1 693 547,22	1 693 547,22	1 375 020,00	1 412 985,39	1 412 985,39	1 375 020,00	1 252 782,99	122 237,01
AP93B/2017	PAPI-DE LA SEINE ET LA MARNE	20	238 984,60	238 984,60	154 000,00	50 000,00	50 000,00	154 000,00	0,00	154 000,00
AP123/2018	PLAN GESTION YERRES/AFFLUENTS	20	283 852,73	283 852,73	55 000,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00	51 546,00	3 454,00
AP140/2023	REOUVERTURE DU RÛ DE CHOIGNY A SANTENY	20	1 060 511,22	1 060 511,22	1 004 220,00	120 500,00	120 500,00	1 004 220,00	64 315,39	939 904,61
AP139/2023	REOUVERTURE DU RÛ DE VILLEMENEUX	20, 23	577 383,64	577 383,64	572 320,00	90 000,00	90 000,00	572 320,00	11 793,84	560 526,16
AP144/2025	VAR-RCE-SEUIL DE VAUX LE REINE	20, 23	757 492,54	757 492,54	757 492,54	50 000,00	50 000,00	757 492,54	1 802,64	755 689,90
AP95/2016	VSG-MAILLE DE VSG	20, 23	1 179 052,22	1 179 052,22	1 056 700,00	100 000,00	100 000,00	1 056 700,00	38 139,37	1 018 560,63
AP111/2018	VSG-QUARTIER DU BLANDIN-ZH	20, 23	15 100 342,48	15 100 342,48	14 912 056,80	248 300,00	248 300,00	14 912 056,80	104 256,10	14 807 800,70
AP97/2017	YER-CONT-ECO-ABBAYE	20, 23	1 031 545,46	1 031 545,46	848 680,00	65 000,00	65 000,00	848 680,00	0,00	848 680,00
AP94/2017	YER-MAILLE DE CÉRAVENNES	20, 23	1 238 648,02	1 238 648,02	1 021 530,00	921 532,00	921 532,00	1 021 530,00	675 336,26	346 193,74

AUTORISATION DE PROGRAMME *	Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
TOTAL		41 338 964,76	41 338 964,76	36 317 095,51	6 194 688,81	6 194 688,81	36 317 095,51	3 780 402,20	32 536 693,31

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS
 IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 277 159,01	707 713,08	0,00	0,00	569 445,93	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	895 296,37	232 006,70	0,00	0,00	663 289,67	0,00
A125	Constructions	2 206 340,61	0,00	0,00	13 870,14	2 192 470,47	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	169 697,68	117 669,10	6 441,55	21 952,72	23 634,31	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	195 873,59	0,00	0,00	141 541,30	53 414,05	918,24
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 612 300,85	766 593,76	0,00	0,00	845 707,09	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 356 668,11	1 823 982,64	6 441,55	177 364,16	4 347 961,52	918,24

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 277 159,01	21 365,74	0,00	1 255 793,27	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	895 296,37	0,00	0,00	895 296,37	0,00
A125	Constructions	2 206 340,61	0,00	13 870,14	2 192 470,47	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	169 697,68	99 522,70	28 394,27	41 780,71	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	195 873,59	0,00	141 541,30	53 414,05	918,24
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 612 300,85	0,00	0,00	1 612 300,85	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 356 668,11	120 888,44	183 805,71	6 051 055,72	918,24

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 277 159,01	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	895 296,37	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	2 206 340,61	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	169 697,68	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	195 873,59	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 612 300,85	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 356 668,11	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 277 159,01	707 713,08	0,00	557 235,93	12 210,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	895 296,37	232 006,70	0,00	663 289,67	0,00
A125	Constructions	2 206 340,61	0,00	0,00	2 206 340,61	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	169 697,68	124 110,65	10 489,20	35 097,83	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	195 873,59	0,00	0,00	194 955,35	918,24
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 612 300,85	766 593,76	0,00	845 707,09	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 356 668,11	1 830 424,19	10 489,20	4 502 626,48	13 128,24

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS Réception par le préfet : 17/06/2026		Accusé certifié exécutoire IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION		C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	6 356 668,11	1 823 982,64	6 441,55	177 364,16	4 347 961,52	918,24
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 356 668,11	1 823 982,64	6 441,55	177 364,16	4 347 961,52	918,24

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	6 356 668,11	120 888,44	183 805,71	6 051 055,72	918,24
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 356 668,11	120 888,44	183 805,71	6 051 055,72	918,24

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	6 356 668,11	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 356 668,11	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Réception par le préfet : 17/06/2026

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	6 356 668,11	1 830 424,19	10 489,20	4 502 626,48	13 128,24
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 356 668,11	1 830 424,19	10 489,20	4 502 626,48	13 128,24

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		Réception par le préfet : 17/06/2026
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT		D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire	
Réception par le préfet : 17/06/2026	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

24000 - S Y A G E

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 10/06/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion
Mme Myriam JUSTINE	du 27/04/2026	au 10/06/2026
M Cyrille GUILLOT	du 02/01/2026	au 26/04/2026
M Patrick LEGUY	du 01/01/2025	au 01/01/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BOULIERAC Karine (1018491486-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A DDFIP DE L'ESSONNE, le 11/06/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

JUSTINE Myriam (1022682678-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A YERRES, le 12/06/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 15/06/2026 par l'organe délibérant.

GUILLET AGATHE (aguillet13-xt), Président

A MONTGERON, le 16/06/2026

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025
REPUBLIQUE FRANÇAISE

M49 VOTE PAR NATURE : SYAGE (1)
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE M57 BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 25910085700046

POSTE COMPTABLE : YERRES

M. 49(4)

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : ASSAINISSEMENT - M49 (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	5
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	6
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	7
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	8
E - Bilan synthétique	9
F - Compte de résultat synthétique	10

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	11

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation	12
A1.2 - Recettes d'exploitation	13
A2.1 - Dépenses d'investissement	14
A2.2 - Recettes d'investissement	15

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	16
B2 - Recettes d'exploitation	19
C1 - Dépenses d'investissement	21
C2 - Recettes d'investissement	24
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	26

III - États financiers

A - Bilan	27
B - Compte de résultat	32

III - Etats financiers

C - Balance des comptes	35

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	49

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	50
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	51
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	62
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	64
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	65
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	67
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	68
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	69
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	70
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	71
B4 - Etat des charges transférées	72
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	73
B6.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	77
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	78
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	79
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	80
B8.4 - Etat des engagements reçus	81
B9.1 - Etat du personnel	82
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	86
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	87

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	88
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	89
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	90
C2.1 - Situation des autorisations de programme	91
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	93

IV - Annexes

C. États annexés budgétaires

C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

IV - États annexés**D. Autres éléments d'information**

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3)	101
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3)	102
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3)	103
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3)	107
E - État des Contrôles du Compte Financier	111

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	112

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	38 555 259,28	24 586 672,00	63 141 931,28
	Recettes réalisées (1)	B	24 698 648,04	25 725 076,42	50 423 724,46
	Restes à réaliser	C	4 431 102,45	0,00	4 431 102,45
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	35 728 471,36	24 956 472,17	60 684 943,53
	Dépenses réalisées (1)	E	27 966 289,40	19 919 567,97	47 885 857,37
	Restes à réaliser	F	3 499 858,82	0,00	3 499 858,82
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-3 267 641,36	5 805 508,45	2 537 867,09
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 826 787,92	369 800,17	-2 456 987,75
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-6 094 429,28	6 175 308,62	80 879,34
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	931 243,63	0,00	931 243,63
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-5 163 185,65	6 175 308,62	1 012 122,97

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Résultat de clôture de l'exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASST SYAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-2 826 787,92	0,00	-3 267 641,36	0,00	-6 094 429,28
Fonctionnement	5 961 468,39	5 591 668,22	5 805 508,45	0,00	6 175 308,62
Sous-Total	3 134 680,47	5 591 668,22	2 537 867,09	0,00	80 879,34
TOTAL III	3 134 680,47	5 591 668,22	2 537 867,09	0,00	80 879,34
TOTAL I + II + III	3 134 680,47	5 591 668,22	2 537 867,09	0,00	80 879,34

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE (1)		C

Catégorie de services (2)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES		D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 3 499 858,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	68 983,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	68 983,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	450 329,29
2031	Frais d'études	359 665,48
2033	Frais d'insertion	1 156,00
2051	Concessions et droits assimilés	89 507,81
21	Immobilisations corporelles	1 893 664,73
21532	Réseaux d'assainissement	1 892 854,79
2188	Autres immobilisations corporelles	809,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	829 994,48
2315	Installat°, matériel et outillage techni	829 994,48
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	256 887,32
458111	Opération pour compte de tiers n° 11 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES)	2 886,00
458113	Opération pour compte de tiers n° 13 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES)	5 000,00
458114	Opération pour compte de tiers n° 14 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES)	26 026,23
458115	Opération pour compte de tiers n° 15 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES°)	222 975,09
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES		D2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 4 431 102,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	3 477 693,74
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	3 336 105,00
1313	Subv. équipt Départements	141 588,74
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	953 408,71
458211	Opération pour compte de tiers n° 11 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES)	261 757,39
458213	Opération pour compte de tiers n° 13 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES)	148 621,63
458214	Opération pour compte de tiers n° 14 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (RECETTES)	320 054,60
458215	Opération pour compte de tiers n° 15 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES)	222 975,09
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	E

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	6 724,49	Dotations	17 909,76
Terrains	1 063,21	Fonds globalisés	56 527,47
Constructions	1 560,30	Réserves	194 720,34
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	265 348,89	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	56 584,34	Report à nouveau (1)	369,80
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	5 805,51
Autres immobilisations corporelles	85 108,48	Subventions transférables	66 661,89
Total immobilisations corporelles (nettes)	409 665,22	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	3,63	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	26 709,42
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	416 393,33	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	368 704,19
Créances	12 303,35	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	48 636,48
Disponibilités	0,13	Fournisseurs (2)	1 386,05
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	9 774,51
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 303,48	Total des dettes à court terme	11 160,56
Comptes de régularisation	0,05	TOTAL DETTES	59 797,04
		Comptes de régularisation	195,63
TOTAL ACTIF	428 696,86	TOTAL PASSIF	428 696,86

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

24001 - ASST SYAGE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	F

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus	0,00	0,00
Dotations et subventions reçues	1 068,90	225,00
Produits des services	24 182,75	24 584,72
Autres produits	242,58	331,50
Transferts de charges	0,00	0,00
Produits courants non financiers	25 494,22	25 141,22
Traitements, salaires, charges sociales	1 724,94	1 555,88
Achats et charges externes	6 110,30	6 513,02
Participations et interventions	29,24	31,81
Dotations aux amortissements et provisions	9 952,76	9 298,37
Autres charges	44,84	40,08
Charges courantes non financières	17 862,08	17 439,15
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	7 632,14	7 702,06
Produits courants financiers	0,00	0,00
Charges courantes financières	1 444,84	1 591,86
RESULTAT COURANT FINANCIER	-1 444,84	-1 591,86
RESULTAT COURANT	6 187,30	6 110,20
Produits exceptionnels	160,40	99,93
Charges exceptionnelles	542,19	481,73
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-381,79	-381,80
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 805,51	5 728,40

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

II

A

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° du).

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	
DÉPENSES D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE	
	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	7 771 527,50	5 421 687,80	689 299,13	6 110 986,93	78,63	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	1 893 457,00	1 838 603,52	940,00	1 839 543,52	97,15	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	54 606,00	27 641,60	1 600,00	29 241,60	53,55	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 719 590,50	7 287 932,92	691 839,13	7 979 772,05	82,10	0,00
Chapitre 66	Charges financières	1 509 987,12	1 444 839,57	0,00	1 444 839,57	95,69	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	773 929,09	542 194,72	0,00	542 194,72	70,06	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 003 506,71	9 274 967,21	691 839,13	9 966 806,34	83,03	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 452 965,46					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	10 500 000,00	9 952 761,63	0,00	9 952 761,63	94,79	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		12 952 965,46	9 952 761,63	0,00	9 952 761,63	76,84	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		24 956 472,17	19 227 728,84	691 839,13	19 919 567,97	79,82	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		24 956 472,17	19 227 728,84	691 839,13	19 919 567,97		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	
	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	45 000,00	70 450,46	0,00	70 450,46	156,56	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	23 910 666,00	18 668 739,87	5 514 006,47	24 182 746,34	101,14	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	380 000,00	836 400,00	232 500,00	1 068 900,00	281,29	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	80 006,00	242 575,59	0,00	242 575,59	303,20	0,00
Total des recettes de gestion courante		24 415 672,00	19 818 165,92	5 746 506,47	25 564 672,39	104,71	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	51 000,00	71 923,45	0,00	71 923,45	141,03	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		24 466 672,00	19 890 089,37	5 746 506,47	25 636 595,84	104,78	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	120 000,00	88 480,58	0,00	88 480,58	73,73	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		120 000,00	88 480,58	0,00	88 480,58	73,73	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		24 586 672,00	19 978 569,95	5 746 506,47	25 725 076,42	104,63	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		369 800,17					
Total des recettes de la section d'exploitation		24 956 472,17	19 978 569,95	5 746 506,47	25 725 076,42		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

II

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2 743 978,25	1 366 864,75	49,81	450 329,29
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	9 906 709,59	7 280 273,14	73,49	1 893 664,73
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	15 992 523,52	12 783 511,99	79,93	829 994,48
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		28 643 211,36	21 430 649,88	74,82	3 173 988,50
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	72 000,00	0,00	0,00	68 983,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	4 206 000,00	4 190 929,91	99,64	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		4 278 000,00	4 190 929,91	97,96	68 983,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	1 803 960,00	1 378 213,96	0,00	256 887,32
Total des dépenses réelles d'investissement		34 725 171,36	26 999 793,75	77,75	3 499 858,82
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	120 000,00	88 480,58	73,73	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	883 300,00	878 015,07	99,40	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 003 300,00	966 495,65	96,33	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		35 728 471,36	27 966 289,40	78,27	3 499 858,82
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 826 787,92			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		38 555 259,28	27 966 289,40		3 499 858,82

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

II

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	5 563 803,80	2 245 682,56	40,36	3 477 693,74
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	9 513 890,60	3 000 000,00	31,53	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	7 801 668,22	7 900 865,01	101,27	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	1 839 631,20	721 323,77	0,00	953 408,71
Total des recettes réelles d'investissement		24 718 993,82	13 867 871,34	56,10	4 431 102,45
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 452 965,46			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	10 500 000,00	9 952 761,63	94,79	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	883 300,00	878 015,07	99,40	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 836 265,46	10 830 776,70	78,28	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		38 555 259,28	24 698 648,04	64,06	4 431 102,45
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		38 555 259,28	24 698 648,04		4 431 102,45

- (1) recettes justifiées non titrées
(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)
(5) DI 040 = RE 042
(6) DI 041 = RI 041

24001 - ASST SYAGE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'exploitation - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	0,00	43 715,76	3 791,26	39 924,50	0,00
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 124,09	310,14	1 813,95	0,00
6066	Carburants	0,00	15 692,11	2 716,38	12 975,73	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	69 095,66	0,00	69 095,66	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	939 580,25	424 796,63	514 783,62	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	39 357,20	450,08	38 907,12	0,00
61523	Reseaux	0,00	1 711 638,13	709 152,09	1 002 486,04	0,00
61528	Autres	0,00	147 520,19	32 440,90	115 079,29	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	10 824,16	1 241,47	9 582,69	0,00
6156	Maintenance	0,00	192 499,39	41 471,49	151 027,90	0,00
6168	Autres	0,00	41 450,69	0,00	41 450,69	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	26 085,00	0,00	26 085,00	0,00
618	Divers	0,00	14 702,79	410,00	14 292,79	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	19 751,42	0,00	19 751,42	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	2 896,00	0,00	2 896,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	1 837,85	0,00	1 837,85	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	19 536,93	2 096,60	17 440,33	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	911,57	0,00	911,57	0,00
62871	à la collectivité de rattachement	0,00	4 029 957,07	0,00	4 029 957,07	0,00
62878	à des tiers	0,00	156 400,92	156 400,92	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assimilés	0,00	687,71	0,00	687,71	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	7 771 527,50	7 486 264,89	1 375 277,96	6 110 986,93	1 660 540,57
6331	Versement mobilité	0,00	19 591,00	0,00	19 591,00	0,00
6332	Cotisations versées au FNAL	0,00	4 875,00	0,00	4 875,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	0,00	16 764,82	0,00	16 764,82	0,00
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	2 924,00	0,00	2 924,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	0,00	892 059,93	0,00	892 059,93	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	375 839,66	0,00	375 839,66	0,00
6415	Supplément familial	0,00	6 071,24	0,00	6 071,24	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	0,00	201 788,00	0,00	201 788,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	240 788,47	0,00	240 788,47	0,00
6454	Cotisations au Pôle Emploi	0,00	14 290,00	0,00	14 290,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	11 184,52	0,00	11 184,52	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	0,00	49 700,00	0,00	49 700,00	0,00
6475	Médecine du travail pharmacie	0,00	2 999,93	860,00	2 139,93	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	1 526,95	0,00	1 526,95	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 893 457,00	1 840 403,52	860,00	1 839 543,52	53 913,48
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	12 720,00	0,00	12 720,00	0,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	0,00	21 321,60	4 800,00	16 521,60	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	54 606,00	34 041,60	4 800,00	29 241,60	25 364,40
Total des dépenses de gestion courante		9 719 590,50	9 360 710,01	1 380 937,96	7 979 772,05	1 739 818,45
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	1 464 962,40	0,00	1 464 962,40	0,00
66112	Intérêts - rattachement des icne	0,00	169 936,91	190 059,74	-20 122,83	0,00
total chapitre 66	Charges financières	1 509 987,12	1 634 899,31	190 059,74	1 444 839,57	65 147,55
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	196 604,10	0,00	196 604,10	0,00
673	Titres annulés exercices antérieurs	0,00	174 263,70	0,00	174 263,70	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						Réception par le préfet : 17/06/2026	II
Dépenses d'exploitation - Vue détaillée							B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0,00	171 926,92	600,00	171 326,92	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	150,00	150,00	0,00	0,00
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	773 929,09	542 944,72	750,00	542 194,72	231 734,37
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 003 506,71	11 538 554,04	1 571 747,70	9 966 806,34	2 036 700,37
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 452 965,46	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	9 952 761,63	0,00	9 952 761,63	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 500 000,00	9 952 761,63	0,00	9 952 761,63	547 238,37
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		12 952 965,46	9 952 761,63	0,00	9 952 761,63	3 000 203,83
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		24 956 472,17	21 491 315,67	1 571 747,70	19 919 567,97	5 036 904,20
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'exploitation		24 956 472,17	21 491 315,67	1 571 747,70	19 919 567,97	5 036 904,20

24001 - ASST SYAGE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'exploitation - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64198	Autres remboursements	0,00	70 450,46	0,00	70 450,46	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	45 000,00	70 450,46	0,00	70 450,46	-25 450,46
704	Travaux	0,00	1 424 540,63	112 456,86	1 312 083,77	0,00
70611	Redevances d'assainissement collectif	0,00	12 985 914,90	1 341 982,37	11 643 932,53	0,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	0,00	24 288,00	2 288,00	22 000,00	0,00
7063	Contributions des Communes ou de l'établissement public de coopération intercommunale (eaux pluviales)	0,00	10 881 277,04	0,00	10 881 277,04	0,00
7068	Autres prestations de service	0,00	325 254,00	1 801,00	323 453,00	0,00
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	23 910 666,00	25 641 274,57	1 458 528,23	24 182 746,34	-272 080,34
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Subventions et participations des collectivités territoriales	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	1 018 900,00	0,00	1 018 900,00	0,00
total chapitre 74	Subventions d'exploitation	380 000,00	1 068 900,00	0,00	1 068 900,00	-688 900,00
754	Redevances pour défaut de branchement à l'égoût	0,00	14 204,52	11 416,68	2 787,84	0,00
7581	FCTVA	0,00	239 786,47	0,00	239 786,47	0,00
7588	Autres	0,00	1,28	0,00	1,28	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	80 006,00	253 992,27	11 416,68	242 575,59	-162 569,59
Total des recettes de gestion courante		24 415 672,00	27 034 617,30	1 469 944,91	25 564 672,39	-1 149 000,39
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	37 002,00	305,00	36 697,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	35 226,45	0,00	35 226,45	0,00
total chapitre 77	Produits exceptionnels	51 000,00	72 228,45	305,00	71 923,45	-20 923,45

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						Réception par le préfet : 17/06/2026	II
Recettes d'exploitation - Vue détaillée							B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		24 466 672,00	27 106 845,75	1 470 249,91	25 636 595,84	-1 169 923,84
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	88 480,58	0,00	88 480,58	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	120 000,00	88 480,58	0,00	88 480,58	31 519,42
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		120 000,00	88 480,58	0,00	88 480,58	31 519,42
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		24 586 672,00	27 195 326,33	1 470 249,91	25 725 076,42	-1 138 404,42
002 Résultat d'exploitation reporté		369 800,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'exploitation		24 956 472,17	27 195 326,33	1 470 249,91	25 725 076,42	-768 604,25

24001 - ASST SYAGE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						C1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2031	Frais d'études	0,00	1 314 850,64	351,89	1 314 498,75	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	2 896,00	0,00	2 896,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	49 470,00	0,00	49 470,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2 743 978,25	1 367 216,64	351,89	1 366 864,75	1 377 113,50
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	7 755 790,59	477 966,23	7 277 824,36	0,00
2188	Autres	0,00	2 448,78	0,00	2 448,78	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	9 906 709,59	7 758 239,37	477 966,23	7 280 273,14	2 626 436,45
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installations matériels et outillage techniques	0,00	13 388 999,15	798 922,89	12 590 076,26	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	193 435,73	0,00	193 435,73	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	15 992 523,52	13 582 434,88	798 922,89	12 783 511,99	3 209 011,53
Total des dépenses d'équipement		28 643 211,36	22 707 890,89	1 277 241,01	21 430 649,88	7 212 561,48
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	72 000,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	4 190 929,91	0,00	4 190 929,91	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	4 206 000,00	4 190 929,91	0,00	4 190 929,91	15 070,09
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 278 000,00	4 190 929,91	0,00	4 190 929,91	87 070,09

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

C1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
458110	Opération pour compte tiers n° 458110	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
458111	Opération pour compte tiers n° 458111	353 960,00	219 240,19	0,00	219 240,19	134 719,81
458113	Opération pour compte tiers n° 458113	585 000,00	580 000,00	0,00	580 000,00	5 000,00
458114	Opération pour compte tiers n° 458114	605 000,00	578 973,77	0,00	578 973,77	26 026,23
458115	Opération pour compte tiers n° 458115	225 000,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 803 960,00	1 378 213,96	0,00	1 378 213,96	425 746,04
Total des dépenses réelles d'investissement		34 725 171,36	28 277 034,76	1 277 241,01	26 999 793,75	7 725 377,61
139111	Agence de l'eau	0,00	76 196,75	0,00	76 196,75	0,00
139118	Autres	0,00	833,00	0,00	833,00	0,00
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	0,00	94,34	0,00	94,34	0,00
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	0,00	10 068,49	0,00	10 068,49	0,00
13915	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - groupement de collectivités	0,00	1 288,00	0,00	1 288,00	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00	88 480,58	0,00	88 480,58	31 519,42
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	188 498,52	4 905,79	183 592,73	0,00
2315	Installations matériels et outillage techniques	0,00	694 422,34	0,00	694 422,34	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	883 300,00	882 920,86	4 905,79	878 015,07	5 284,93
Total des dépenses d'ordre en investissement		1 003 300,00	971 401,44	4 905,79	966 495,65	36 804,35
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		35 728 471,36	29 248 436,20	1 282 146,80	27 966 289,40	7 762 181,96
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 826 787,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		38 555 259,28	29 248 436,20	1 282 146,80	27 966 289,40	10 588 969,88

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	Réception par le préfet : 17/06/2026	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée		C1

24001 - ASST SYAGE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						C2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13111	Agence de l'eau	0,00	2 157 579,00	0,00	2 157 579,00	0,00
1313	Département	0,00	88 103,56	0,00	88 103,56	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	5 563 803,80	2 245 682,56	0,00	2 245 682,56	3 318 121,24
1641	Emprunts en euros	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	9 513 890,60	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	6 513 890,60
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	0,00	2 309 196,79	0,00	2 309 196,79	0,00
1068	Autres réserves	0,00	5 591 668,22	0,00	5 591 668,22	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	7 801 668,22	7 900 865,01	0,00	7 900 865,01	-99 196,79
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458210	Opération pour compte tiers n° 458210	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
458211	Opération pour compte tiers n° 458211	389 631,20	0,00	0,00	0,00	389 631,20
458213	Opération pour compte tiers n° 458213	585 000,00	436 378,37	0,00	436 378,37	148 621,63
458214	Opération pour compte tiers n° 458214	605 000,00	284 945,40	0,00	284 945,40	320 054,60
458215	Opération pour compte tiers n° 458215	225 000,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 839 631,20	721 323,77	0,00	721 323,77	1 118 307,43
Total des recettes réelles d'investissement		24 718 993,82	13 867 871,34	0,00	13 867 871,34	10 851 122,48

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						Réception par le préfet : 17/06/2026	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée							C2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	2 452 965,46	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Amortissements frais d'études	0,00	338 836,00	0,00	338 836,00	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00	9 658,60	0,00	9 658,60	0,00
28128	Autres terrains	0,00	2 437,97	0,00	2 437,97	0,00
28135	Installations générales agencements aménagements des constructions	0,00	69 925,79	0,00	69 925,79	0,00
28138	Amortissements autres constructions	0,00	1 308,57	0,00	1 308,57	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	7 258 477,42	0,00	7 258 477,42	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	34,00	0,00	34,00	0,00
28181	Installations générales agencements et aménagements divers	0,00	2 262 829,43	0,00	2 262 829,43	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	1 620,00	0,00	1 620,00	0,00
28188	Amortissements autres	0,00	7 633,85	0,00	7 633,85	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 500 000,00	9 952 761,63	0,00	9 952 761,63	547 238,37
2031	Frais d'études	0,00	630 099,79	4 905,79	625 194,00	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	252 821,07	0,00	252 821,07	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	883 300,00	882 920,86	4 905,79	878 015,07	5 284,93
Total des recettes d'ordre en investissement		13 836 265,46	10 835 682,49	4 905,79	10 830 776,70	3 005 488,76
Total des recettes d'investissement de l'exercice		38 555 259,28	24 703 553,83	4 905,79	24 698 648,04	13 856 611,24
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		38 555 259,28	24 703 553,83	4 905,79	24 698 648,04	13 856 611,24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259100857-20260615-DEL-20260001649-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		D

Cet état ne contient pas d'information.

24001 - ASST SYAGE

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de R et D	7 576 132,10	1 003 315,21	6 572 816,89	6 219 452,14
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	536 487,83	470 569,63	65 918,20	26 106,80
Autres immobilisations incorporelles	85 752,94	0,00	85 752,94	85 752,94
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
1) En toute propriété	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	1 091 167,82	27 953,32	1 063 214,50	1 065 652,47
Constructions	3 544 010,40	1 983 713,47	1 560 296,93	1 631 531,29
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	335 761 514,93	96 515 586,11	239 245 928,82	229 096 512,79
Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	145 488 926,68	60 380 445,53	85 108 481,15	87 378 115,65
Immobilisations corporelles en cours	56 584 336,03	0,00	56 584 336,03	53 305 733,13
Immobilisations affectées à un service non personnalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
2) Reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	26 102 958,89	0,00	26 102 958,89	26 102 958,89
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS				III
Bilan (en euros)				A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
3) Reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	3 627,78	0,00	3 627,78	3 627,78
TOTAL I	576 774 915,40	160 381 583,27	416 393 332,13	404 915 443,88
ACTIF CIRCULANT	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks et en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production (biens et services)	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Créances d'exploitation</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Clients et comptes rattachés	6 765 587,15	0,00	6 765 587,15	2 817 432,24
Créances irrécouvrables admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	232 500,00	0,00	232 500,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS				Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Bilan (en euros)					A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
<i>Créances diverses</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur l'état et les collectivités publiques	626 879,24	0,00	626 879,24	1 177 293,72
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal	0,00	0,00	0,00	677 263,18
Opérations pour le compte de tiers (créances)	1 607 088,75	0,00	1 607 088,75	228 874,79
Autres créances	3 071 294,09	0,00	3 071 294,09	141 532,90
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	130,00	0,00	130,00	395,47
Avances de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	12 303 479,23	0,00	12 303 479,23	5 042 792,30
COMPTES DE RÉGULARISATION	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses à classer et à régulariser	51,32	0,00	51,32	69 202,79
Écarts de conversion - Actif	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	51,32	0,00	51,32	69 202,79
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	589 078 445,95	160 381 583,27	428 696 862,68	410 027 438,97

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Bilan (en euros)

A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES	0,00	0,00
Fonds internes	0,00	0,00
Dotations	17 909 760,73	17 909 760,73
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	26 709 419,66	26 709 419,66
Affectation (par la collectivité de rattachement)	0,00	0,00
Écarts de réévaluation	5 598,75	5 598,75
Réserves	194 714 742,75	189 123 074,53
Report à nouveau (1)	369 800,17	233 064,29
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	5 805 508,45	5 728 404,10
Subventions d'investissement	66 661 891,43	64 504 689,45
Provisions réglementées	0,00	0,00
Autres fonds	0,00	0,00
Fonds globalisés	56 527 471,33	54 218 274,54
Droits de l'affectant	0,00	0,00
TOTAL I	368 704 193,27	358 432 286,05
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00
DETTES	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts auprès des établissements de crédit	47 158 691,23	48 369 743,97
Emprunts et dettes financières divers	1 477 785,27	1 477 785,27
Crédits et lignes de trésorerie	3 500 000,00	0,00
Avances	0,00	0,00
Dettes d'exploitation	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Bilan (en euros)

A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	706 011,23	975 888,34
Dettes fiscales et sociales	940,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Dettes diverses	0,00	0,00
Fournisseurs d'immobilisations	679 101,11	7 164,25
Dettes envers l'État et les collectivités publiques	5 000,00	0,00
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal	5 324 853,71	0,00
Opérations pour le compte de tiers (dettes)	910 567,36	189 243,59
Autres dettes	34 088,89	253 966,39
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL III	59 797 038,80	51 273 791,81
COMPTES DE RÉGULARISATION	0,00	0,00
Recettes à classer ou à régulariser	195 630,61	321 361,11
Écart de conversion - Passif	0,00	0,00
TOTAL IV	195 630,61	321 361,11
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	428 696 862,68	410 027 438,97

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit

(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

24001 - ASST SYAGE

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
Ventes de marchandises	0,00	0,00
Production vendue	0,00	0,00
<i>Prestations de services</i>	<i>22 870 662,57</i>	<i>23 207 742,82</i>
<i>Divers</i>	<i>1 312 083,77</i>	<i>1 376 973,50</i>
Production stockée	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	1 068 900,00	225 000,00
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Autres produits	242 575,59	331 501,73
TOTAL I	25 494 221,93	25 141 218,05
CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Achat de matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	6 110 299,22	6 513 018,01
Impôts, taxes, et versements assimilés	0,00	0,00
<i>Sur rémunérations</i>	<i>44 154,82</i>	<i>39 406,08</i>
<i>Autres</i>	<i>687,71</i>	<i>669,50</i>
Salaires et traitements	1 205 047,32	1 109 127,14
Charges sociales	519 890,92	446 753,70
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	<i>9 952 761,63</i>	<i>9 298 366,10</i>

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>	0,00	0,00
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>	0,00	0,00
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>	0,00	0,00
Autres charges	29 241,60	31 813,76
TOTAL II	17 862 083,22	17 439 154,29
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 632 138,71	7 702 063,76
PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00
CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	1 444 839,57	1 591 861,09
Pertes de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL IV	1 444 839,57	1 591 861,09
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-1 444 839,57	-1 591 861,09
A + B - RÉSULTAT COURANT	6 187 299,14	6 110 202,67
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
<i>Subventions exceptionnelles</i>	0,00	0,00
<i>Autres opérations</i>	36 697,00	81 620,00
Sur opérations en capital	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS		III
Compte de résultat (en euros)		B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0,00	0,00
<i>Autres opérations</i>	123 707,03	18 307,97
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL V	160 404,03	99 927,97
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
<i>Subventions exceptionnelles</i>	171 326,92	0,00
<i>Autres opérations</i>	370 867,80	480 766,36
Sur opérations en capital	0,00	0,00
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>	0,00	0,00
<i>Autres opérations</i>	0,00	960,18
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
TOTAL VI	542 194,72	481 726,54
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-381 790,69	-381 798,57
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	25 654 625,96	25 241 146,02
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	19 849 117,51	19 512 741,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 805 508,45	5 728 404,10

24001 - ASST SYAGE

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation	0,00	17 909 760,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 909 760,73	0,00	17 909 760,73
10222	FCTVA	0,00	54 218 274,54	0,00	0,00	0,00	2 309 196,79	0,00	56 527 471,33	0,00	56 527 471,33
	Sous Total compte 1022	0,00	54 218 274,54	0,00	0,00	0,00	2 309 196,79	0,00	56 527 471,33	0,00	56 527 471,33
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire	0,00	26 709 419,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 709 419,66	0,00	26 709 419,66
	Sous Total compte 102	0,00	98 837 454,93	0,00	0,00	0,00	2 309 196,79	0,00	101 146 651,72	0,00	101 146 651,72
1052	Ecart de réévaluation libre	0,00	5 598,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 598,75	0,00	5 598,75
	Sous Total compte 105	0,00	5 598,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 598,75	0,00	5 598,75
1064	Rés règlementées	0,00	6 158,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 158,11	0,00	6 158,11
1068	Autres réserves	0,00	189 116 916,42	0,00	0,00	0,00	5 591 668,22	0,00	194 708 584,64	0,00	194 708 584,64
	Sous Total compte 106	0,00	189 123 074,53	0,00	0,00	0,00	5 591 668,22	0,00	194 714 742,75	0,00	194 714 742,75
	Sous Total compte 10	0,00	287 966 128,21	0,00	0,00	0,00	7 900 865,01	0,00	295 866 993,22	0,00	295 866 993,22
110	Report à nouveau solde créditeur	0,00	233 064,29	5 591 668,22	5 728 404,10	0,00	0,00	5 591 668,22	5 961 468,39	0,00	369 800,17
	Sous Total compte 11	0,00	233 064,29	5 591 668,22	5 728 404,10	0,00	0,00	5 591 668,22	5 961 468,39	0,00	369 800,17
12	Résultat exercice bénéf ou perte	0,00	5 728 404,10	5 728 404,10	0,00	0,00	0,00	5 728 404,10	5 728 404,10	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	5 728 404,10	5 728 404,10	0,00	0,00	0,00	5 728 404,10	5 728 404,10	0,00	0,00
13111	Agence de l'eau	0,00	9 648 085,93	0,00	0,00	0,00	2 157 579,00	0,00	11 805 664,93	0,00	11 805 664,93
13118	Autres	0,00	530 208,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 208,32	0,00	530 208,32
	Sous Total compte 1311	0,00	10 178 294,25	0,00	0,00	0,00	2 157 579,00	0,00	12 335 873,25	0,00	12 335 873,25
1312	Région	0,00	11 282 395,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 282 395,45	0,00	11 282 395,45
1313	Dépt	0,00	8 284 490,49	0,00	0,00	0,00	88 103,56	0,00	8 372 594,05	0,00	8 372 594,05
1314	Cnes	0,00	2 023 311,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 023 311,36	0,00	2 023 311,36

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1315	Grp coll	0,00	1 125 656,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 125 656,90	0,00	1 125 656,90
13188	des tiers	0,00	84 359 322,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 359 322,28	0,00	84 359 322,28
	Sous Total compte 1318	0,00	84 359 322,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 359 322,28	0,00	84 359 322,28
	Sous Total compte 131	0,00	117 253 470,73	0,00	0,00	0,00	2 245 682,56	0,00	119 499 153,29	0,00	119 499 153,29
139111	Agence de l'eau	697 773,97	0,00	0,00	0,00	76 196,75	0,00	773 970,72	0,00	773 970,72	0,00
139118	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	833,00	0,00	833,00	0,00	833,00	0,00
	Sous Total compte 13911	697 773,97	0,00	0,00	0,00	77 029,75	0,00	774 803,72	0,00	774 803,72	0,00
13912	Subv équipt transf - Région	470,68	0,00	0,00	0,00	94,34	0,00	565,02	0,00	565,02	0,00
13913	Subv équipt transf - Dépt	1 355 654,64	0,00	0,00	0,00	10 068,49	0,00	1 365 723,13	0,00	1 365 723,13	0,00
13915	Subv équipt transf - Grp coll	0,00	0,00	0,00	0,00	1 288,00	0,00	1 288,00	0,00	1 288,00	0,00
139188	des tiers	50 694 881,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 694 881,99	0,00	50 694 881,99	0,00
	Sous Total compte 13918	50 694 881,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 694 881,99	0,00	50 694 881,99	0,00
	Sous Total compte 1391	52 748 781,28	0,00	0,00	0,00	88 480,58	0,00	52 837 261,86	0,00	52 837 261,86	0,00
	Sous Total compte 139	52 748 781,28	0,00	0,00	0,00	88 480,58	0,00	52 837 261,86	0,00	52 837 261,86	0,00
	Sous Total compte 13	52 748 781,28	117 253 470,73	0,00	0,00	88 480,58	2 245 682,56	52 837 261,86	119 499 153,29	0,00	66 661 891,43
1641	Emprunts en euros	0,00	48 179 684,23	0,00	0,00	4 190 929,91	3 000 000,00	4 190 929,91	51 179 684,23	0,00	46 988 754,32
	Sous Total compte 164	0,00	48 179 684,23	0,00	0,00	4 190 929,91	3 000 000,00	4 190 929,91	51 179 684,23	0,00	46 988 754,32
1681	Autres emprunts	0,00	1 477 785,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 477 785,27	0,00	1 477 785,27
16884	Int sur empts étab crédit	0,00	190 059,74	190 059,74	169 936,91	0,00	0,00	190 059,74	359 996,65	0,00	169 936,91
	Sous Total compte 1688	0,00	190 059,74	190 059,74	169 936,91	0,00	0,00	190 059,74	359 996,65	0,00	169 936,91
	Sous Total compte 168	0,00	1 667 845,01	190 059,74	169 936,91	0,00	0,00	190 059,74	1 837 781,92	0,00	1 647 722,18
	Sous Total compte 16	0,00	49 847 529,24	190 059,74	169 936,91	4 190 929,91	3 000 000,00	4 380 989,65	53 017 466,15	0,00	48 636 476,50
	Total classe 1	52 748 781,28	461 028 596,57	11 510 132,06	5 898 341,01	4 279 410,49	13 146 547,57	68 538 323,83	480 073 485,15	52 837 261,86	464 372 423,18

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2031	Frais d'études	6 830 702,56	0,00	84 083,99	84 083,99	1 319 756,43	630 451,68	8 234 542,98	714 535,67	7 520 007,31	0,00
2032	Frais recherche et dev	35 895,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 895,35	0,00	35 895,35	0,00
2033	Frais d'insertion	17 333,44	0,00	0,00	0,00	2 896,00	0,00	20 229,44	0,00	20 229,44	0,00
	Sous Total compte 203	6 883 931,35	0,00	84 083,99	84 083,99	1 322 652,43	630 451,68	8 290 667,77	714 535,67	7 576 132,10	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	487 017,83	0,00	0,00	0,00	49 470,00	0,00	536 487,83	0,00	536 487,83	0,00
	Sous Total compte 205	487 017,83	0,00	0,00	0,00	49 470,00	0,00	536 487,83	0,00	536 487,83	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	85 752,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 752,94	0,00	85 752,94	0,00
	Sous Total compte 208	85 752,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 752,94	0,00	85 752,94	0,00
	Sous Total compte 20	7 456 702,12	0,00	84 083,99	84 083,99	1 372 122,43	630 451,68	8 912 908,54	714 535,67	8 198 372,87	0,00
2111	Terrains nus	630 865,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630 865,03	0,00	630 865,03	0,00
	Sous Total compte 211	630 865,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630 865,03	0,00	630 865,03	0,00
2121	Terrains nus	216 047,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 047,35	0,00	216 047,35	0,00
2128	Autres terrains	244 255,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 255,44	0,00	244 255,44	0,00
	Sous Total compte 212	460 302,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 302,79	0,00	460 302,79	0,00
21351	Batiments exploitation	24 061,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 061,80	0,00	24 061,80	0,00
21355	Batiments administratifs	3 472 258,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 472 258,74	0,00	3 472 258,74	0,00
	Sous Total compte 2135	3 496 320,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 496 320,54	0,00	3 496 320,54	0,00
2138	Autres constructions	47 689,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 689,86	0,00	47 689,86	0,00
	Sous Total compte 213	3 544 010,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 544 010,40	0,00	3 544 010,40	0,00
21532	Réseaux assainissement	318 343 791,85	0,00	9 946 510,36	0,00	7 944 289,11	482 872,02	336 234 591,32	482 872,02	335 751 719,30	0,00
	Sous Total compte 2153	318 343 791,85	0,00	9 946 510,36	0,00	7 944 289,11	482 872,02	336 234 591,32	482 872,02	335 751 719,30	0,00
2154	Mat indust	9 277,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 277,63	0,00	9 277,63	0,00
21562	Service d'assainisSEment	518,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518,00	0,00	518,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2156	518,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518,00	0,00	518,00	0,00
	Sous Total compte 215	318 353 587,48	0,00	9 946 510,36	0,00	7 944 289,11	482 872,02	336 244 386,95	482 872,02	335 761 514,93	0,00
217532	Réseaux assainissement	26 102 958,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 102 958,89	0,00	26 102 958,89	0,00
	Sous Total compte 21753	26 102 958,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 102 958,89	0,00	26 102 958,89	0,00
	Sous Total compte 2175	26 102 958,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 102 958,89	0,00	26 102 958,89	0,00
	Sous Total compte 217	26 102 958,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 102 958,89	0,00	26 102 958,89	0,00
2181	Instal gales agent amngts divers	145 037 131,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 037 131,54	0,00	145 037 131,54	0,00
2182	Mat de transport	16 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 200,00	0,00	16 200,00	0,00
2183	Mat bureau mat informatique	301 731,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 731,74	0,00	301 731,74	0,00
2188	Autres	131 414,62	0,00	0,00	0,00	2 448,78	0,00	133 863,40	0,00	133 863,40	0,00
	Sous Total compte 218	145 486 477,90	0,00	0,00	0,00	2 448,78	0,00	145 488 926,68	0,00	145 488 926,68	0,00
	Sous Total compte 21	494 578 202,49	0,00	9 946 510,36	0,00	7 946 737,89	482 872,02	512 471 450,74	482 872,02	511 988 578,72	0,00
2315	Instal mat outil techn	51 508 836,45	0,00	122 976,41	10 069 486,77	14 083 421,49	798 922,89	65 715 234,35	10 868 409,66	54 846 824,69	0,00
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	650 065,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 065,40	0,00	650 065,40	0,00
	Sous Total compte 231	52 158 901,85	0,00	122 976,41	10 069 486,77	14 083 421,49	798 922,89	66 365 299,75	10 868 409,66	55 496 890,09	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobili	1 146 831,28	0,00	0,00	0,00	193 435,73	252 821,07	1 340 267,01	252 821,07	1 087 445,94	0,00
	Sous Total compte 23	53 305 733,13	0,00	122 976,41	10 069 486,77	14 276 857,22	1 051 743,96	67 705 566,76	11 121 230,73	56 584 336,03	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	286,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286,60	0,00	286,60	0,00
2762	Créances transf droits déduction TVA	3 341,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 341,18	0,00	3 341,18	0,00
	Sous Total compte 276	3 341,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 341,18	0,00	3 341,18	0,00
	Sous Total compte 27	3 627,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 627,78	0,00	3 627,78	0,00
28031	Amort frais études	0,00	662 961,21	0,00	0,00	0,00	338 836,00	0,00	1 001 797,21	0,00	1 001 797,21

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28033	Amort frais d'insertion	0,00	1 518,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 518,00	0,00	1 518,00
	Sous Total compte 2803	0,00	664 479,21	0,00	0,00	0,00	338 836,00	0,00	1 003 315,21	0,00	1 003 315,21
2805	Concessions, brevets, licences, marques,	0,00	460 911,03	0,00	0,00	0,00	9 658,60	0,00	470 569,63	0,00	470 569,63
	Sous Total compte 280	0,00	1 125 390,24	0,00	0,00	0,00	348 494,60	0,00	1 473 884,84	0,00	1 473 884,84
28128	Autres terrains	0,00	25 515,35	0,00	0,00	0,00	2 437,97	0,00	27 953,32	0,00	27 953,32
	Sous Total compte 2812	0,00	25 515,35	0,00	0,00	0,00	2 437,97	0,00	27 953,32	0,00	27 953,32
28135	Igaac constructions	0,00	1 892 158,97	0,00	0,00	0,00	69 925,79	0,00	1 962 084,76	0,00	1 962 084,76
28138	Amort autres constructions	0,00	20 320,14	0,00	0,00	0,00	1 308,57	0,00	21 628,71	0,00	21 628,71
	Sous Total compte 2813	0,00	1 912 479,11	0,00	0,00	0,00	71 234,36	0,00	1 983 713,47	0,00	1 983 713,47
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	89 247 423,06	0,00	0,00	0,00	7 258 477,42	0,00	96 505 900,48	0,00	96 505 900,48
28154	Mat indust	0,00	9 277,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 277,63	0,00	9 277,63
28156	Mat spécif exploit	0,00	374,00	0,00	0,00	0,00	34,00	0,00	408,00	0,00	408,00
	Sous Total compte 2815	0,00	89 257 074,69	0,00	0,00	0,00	7 258 511,42	0,00	96 515 586,11	0,00	96 515 586,11
28181	Instal gales agenct amngts divers	0,00	57 678 506,67	0,00	0,00	0,00	2 262 829,43	0,00	59 941 336,10	0,00	59 941 336,10
28182	Mat de transport	0,00	21 776,03	0,00	0,00	0,00	1 620,00	0,00	23 396,03	0,00	23 396,03
28183	Mat bureau mat informatique	0,00	300 476,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 476,42	0,00	300 476,42
28188	Amort autres	0,00	107 603,13	0,00	0,00	0,00	7 633,85	0,00	115 236,98	0,00	115 236,98
	Sous Total compte 2818	0,00	58 108 362,25	0,00	0,00	0,00	2 272 083,28	0,00	60 380 445,53	0,00	60 380 445,53
	Sous Total compte 281	0,00	149 303 431,40	0,00	0,00	0,00	9 604 267,03	0,00	158 907 698,43	0,00	158 907 698,43
	Sous Total compte 28	0,00	150 428 821,64	0,00	0,00	0,00	9 952 761,63	0,00	160 381 583,27	0,00	160 381 583,27
	Total classe 2	555 344 265,52	150 428 821,64	10 153 570,76	10 153 570,76	23 595 717,54	12 117 829,29	589 093 553,82	172 700 221,69	576 774 915,40	160 381 583,27
4011	Fournisseurs	0,00	261,22	6 783 317,75	6 799 768,63	0,00	0,00	6 783 317,75	6 800 029,85	0,00	16 712,10
40171	Fournisseurs - retenues de garantie	0,00	114,69	114,69	0,00	0,00	0,00	114,69	114,69	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4017	0,00	114,69	114,69	0,00	0,00	0,00	114,69	114,69	0,00	0,00
	Sous Total compte 401	0,00	375,91	6 783 432,44	6 799 768,63	0,00	0,00	6 783 432,44	6 800 144,54	0,00	16 712,10
4041	Fournis immob	0,00	0,00	23 478 094,00	24 150 030,86	0,00	0,00	23 478 094,00	24 150 030,86	0,00	671 936,86
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession	0,00	0,00	63 926,01	63 926,01	0,00	0,00	63 926,01	63 926,01	0,00	0,00
40473	Fournis immob pénal retard exéc marchés	0,00	7 164,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 164,25	0,00	7 164,25
	Sous Total compte 4047	0,00	7 164,25	63 926,01	63 926,01	0,00	0,00	63 926,01	71 090,26	0,00	7 164,25
	Sous Total compte 404	0,00	7 164,25	23 542 020,01	24 213 956,87	0,00	0,00	23 542 020,01	24 221 121,12	0,00	679 101,11
408	Fournis factures non parvenues	0,00	975 512,43	975 512,43	689 299,13	0,00	0,00	975 512,43	1 664 811,56	0,00	689 299,13
	Sous Total compte 40	0,00	983 052,59	31 300 964,88	31 703 024,63	0,00	0,00	31 300 964,88	32 686 077,22	0,00	1 385 112,34
411	Clients	1 317 771,23	0,00	1 579 931,90	1 843 835,92	0,00	0,00	2 897 703,13	1 843 835,92	1 053 867,21	0,00
4161	Créances douteuses	243 438,01	0,00	75 250,61	120 975,15	0,00	0,00	318 688,62	120 975,15	197 713,47	0,00
	Sous Total compte 416	243 438,01	0,00	75 250,61	120 975,15	0,00	0,00	318 688,62	120 975,15	197 713,47	0,00
418	Clients - produits non encore facturés	1 256 223,00	0,00	5 514 006,47	1 256 223,00	0,00	0,00	6 770 229,47	1 256 223,00	5 514 006,47	0,00
	Sous Total compte 41	2 817 432,24	0,00	7 169 188,98	3 221 034,07	0,00	0,00	9 986 621,22	3 221 034,07	6 765 587,15	0,00
421	Personnel - rémunérations dues	0,00	0,00	1 248 279,18	1 248 279,18	0,00	0,00	1 248 279,18	1 248 279,18	0,00	0,00
422	Comité entreprise oeuvres sociales	0,00	0,00	10 700,00	10 700,00	0,00	0,00	10 700,00	10 700,00	0,00	0,00
427	Personnel - oppositions	0,00	0,00	246,00	246,00	0,00	0,00	246,00	246,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	0,00	0,00	1 259 225,18	1 259 225,18	0,00	0,00	1 259 225,18	1 259 225,18	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	217 742,00	217 742,00	0,00	0,00	217 742,00	217 742,00	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	274 303,91	274 303,91	0,00	0,00	274 303,91	274 303,91	0,00	0,00
4386	Organismes soc - autres charges à payer	0,00	0,00	0,00	940,00	0,00	0,00	0,00	940,00	0,00	940,00
	Sous Total compte 438	0,00	0,00	0,00	940,00	0,00	0,00	0,00	940,00	0,00	940,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 43	0,00	0,00	492 045,91	492 985,91	0,00	0,00	492 045,91	492 985,91	0,00	940,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	0,00	0,00	651 099,00	651 099,00	0,00	0,00	651 099,00	651 099,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 441	0,00	0,00	651 099,00	651 099,00	0,00	0,00	651 099,00	651 099,00	0,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	45 258,28	45 258,28	0,00	0,00	45 258,28	45 258,28	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	45 258,28	45 258,28	0,00	0,00	45 258,28	45 258,28	0,00	0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
4432	Opér particul avec Etat rec amiable	1 177 293,72	0,00	11 388 616,81	11 939 031,29	0,00	0,00	12 565 910,53	11 939 031,29	626 879,24	0,00
4436	Opér particul Etat recettes contentieux	0,00	0,00	204 114,00	204 114,00	0,00	0,00	204 114,00	204 114,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	1 177 293,72	0,00	11 592 730,81	12 148 145,29	0,00	0,00	12 770 024,53	12 148 145,29	621 879,24	0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés	0,00	0,00	41 809,53	41 809,53	0,00	0,00	41 809,53	41 809,53	0,00	0,00
4487	Etat - produits à recevoir	0,00	0,00	232 500,00	0,00	0,00	0,00	232 500,00	0,00	232 500,00	0,00
	Sous Total compte 448	0,00	0,00	232 500,00	0,00	0,00	0,00	232 500,00	0,00	232 500,00	0,00
	Sous Total compte 44	1 177 293,72	0,00	12 563 397,62	12 886 312,10	0,00	0,00	13 740 691,34	12 886 312,10	854 379,24	0,00
4511	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	677 263,18	0,00	33 626 945,11	39 629 062,00	0,00	0,00	34 304 208,29	39 629 062,00	0,00	5 324 853,71
	Sous Total compte 451	677 263,18	0,00	33 626 945,11	39 629 062,00	0,00	0,00	34 304 208,29	39 629 062,00	0,00	5 324 853,71
458108	Opér pour cpte de tiers - dépenses	189 243,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 243,59	0,00	189 243,59	0,00
458111	Opér pour cpte de tiers - dépenses	39 631,20	0,00	0,00	0,00	219 240,19	0,00	258 871,39	0,00	258 871,39	0,00
458113	Opér pour cpte de tiers - dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00	0,00	580 000,00	0,00	580 000,00	0,00
458114	Opér pour cpte de tiers - dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	578 973,77	0,00	578 973,77	0,00	578 973,77	0,00
	Sous Total compte 4581	228 874,79	0,00	0,00	0,00	1 378 213,96	0,00	1 607 088,75	0,00	1 607 088,75	0,00
458208	Opérations pour cpte de tiers - recettes	0,00	189 243,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 243,59	0,00	189 243,59

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
458213	Opérations pour cpte de tiers - recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436 378,37	0,00	436 378,37	0,00	436 378,37
458214	Opérations pour cpte de tiers - recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 945,40	0,00	284 945,40	0,00	284 945,40
	Sous Total compte 4582	0,00	189 243,59	0,00	0,00	0,00	721 323,77	0,00	910 567,36	0,00	910 567,36
	Sous Total compte 458	228 874,79	189 243,59	0,00	0,00	1 378 213,96	721 323,77	1 607 088,75	910 567,36	696 521,39	0,00
	Sous Total compte 45	906 137,97	189 243,59	33 626 945,11	39 629 062,00	1 378 213,96	721 323,77	35 911 297,04	40 539 629,36	0,00	4 628 332,32
466	Excédit de verSEMent	0,00	4 791,78	3 601,74	22 472,85	0,00	0,00	3 601,74	27 264,63	0,00	23 662,89
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	557 506,25	566 332,25	0,00	0,00	557 506,25	566 332,25	0,00	8 826,00
46717	Autres comptes créditeurs cession opposi	0,00	0,00	1 296,00	1 296,00	0,00	0,00	1 296,00	1 296,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	0,00	0,00	558 802,25	567 628,25	0,00	0,00	558 802,25	567 628,25	0,00	8 826,00
46721	Débiteurs divers - amiable	138 852,90	0,00	4 734 066,79	1 805 709,60	0,00	0,00	4 872 919,69	1 805 709,60	3 067 210,09	0,00
46726	Débiteurs divers - contentieux	2 680,00	0,00	2 078,00	674,00	0,00	0,00	4 758,00	674,00	4 084,00	0,00
	Sous Total compte 4672	141 532,90	0,00	4 736 144,79	1 806 383,60	0,00	0,00	4 877 677,69	1 806 383,60	3 071 294,09	0,00
	Sous Total compte 467	141 532,90	0,00	5 294 947,04	2 374 011,85	0,00	0,00	5 436 479,94	2 374 011,85	3 062 468,09	0,00
4686	Divers - charges à payer	0,00	249 174,61	249 174,61	1 600,00	0,00	0,00	249 174,61	250 774,61	0,00	1 600,00
	Sous Total compte 468	0,00	249 174,61	249 174,61	1 600,00	0,00	0,00	249 174,61	250 774,61	0,00	1 600,00
	Sous Total compte 46	141 532,90	253 966,39	5 547 723,39	2 398 084,70	0,00	0,00	5 689 256,29	2 652 051,09	3 037 205,20	0,00
4711	Verst des régisseurs	52 591,08	0,00	568 460,38	621 051,46	0,00	0,00	621 051,46	621 051,46	0,00	0,00
4712	Viremts réimputés	0,00	0,00	71 179,84	71 179,84	0,00	0,00	71 179,84	71 179,84	0,00	0,00
4713	Recettes perçues avant émission titres	0,00	150 210,65	16 042 587,54	16 040 832,52	0,00	0,00	16 042 587,54	16 191 043,17	0,00	148 455,63
471411	Excédent à réimputer - pers physiques	0,00	8,25	0,00	2 163,72	0,00	0,00	0,00	2 171,97	0,00	2 171,97
471412	Excédent à réimputer - personnes morales	0,00	223 733,29	244 867,22	51 246,94	0,00	0,00	244 867,22	274 980,23	0,00	30 113,01

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Sous Total compte 47141	0,00	223 741,54	244 867,22	53 410,66	0,00	0,00	244 867,22	277 152,20	0,00	32 284,98
	Sous Total compte 4714	0,00	223 741,54	244 867,22	53 410,66	0,00	0,00	244 867,22	277 152,20	0,00	32 284,98
	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	2 540,74	17 430,74	0,00	0,00	2 540,74	17 430,74	0,00	14 890,00
	Sous Total compte 471	52 591,08	373 952,19	16 929 635,72	16 803 905,22	0,00	0,00	16 982 226,80	17 177 857,41	0,00	195 630,61
4721	Dép sans mandatement préalable	69 115,29	0,00	5 415 792,57	5 484 880,86	0,00	0,00	5 484 907,86	5 484 880,86	27,00	0,00
4722	DACR commission carte bancaire	0,00	0,00	888,63	951,81	0,00	0,00	888,63	951,81	0,00	63,18
4728	DACR - autres dépenses à régul	0,00	0,00	1 089 812,19	1 089 812,19	0,00	0,00	1 089 812,19	1 089 812,19	0,00	0,00
4781	Sous Total compte 472	69 115,29	0,00	6 506 493,39	6 575 644,86	0,00	0,00	6 575 608,68	6 575 644,86	0,00	36,18
	Frais de poursuites rattachés	87,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87,50	0,00	87,50	0,00
	Sous Total compte 478	87,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87,50	0,00	87,50	0,00
	Sous Total compte 47	121 793,87	373 952,19	23 436 129,11	23 379 550,08	0,00	0,00	23 557 922,98	23 753 502,27	0,00	195 579,29
	Total classe 4	5 164 190,70	1 800 214,76	115 395 620,18	114 969 278,67	1 378 213,96	721 323,77	121 938 024,84	117 490 817,20	12 303 463,73	7 856 256,09
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	0,00	689,39	689,39	0,00	0,00	689,39	689,39	0,00	0,00
51178	Autres valeurs impayées	0,00	0,00	1 149,34	1 149,34	0,00	0,00	1 149,34	1 149,34	0,00	0,00
5118	Sous Total compte 5117	0,00	0,00	1 149,34	1 149,34	0,00	0,00	1 149,34	1 149,34	0,00	0,00
	Autres valeurs à l'encaissement	365,47	0,00	21 845,91	22 111,38	0,00	0,00	22 211,38	22 111,38	100,00	0,00
	Sous Total compte 511	365,47	0,00	23 684,64	23 950,11	0,00	0,00	24 050,11	23 950,11	100,00	0,00
	Lignes de crédit de trésorerie	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
51931	Sous Total compte 5193	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
5412	Sous Total compte 519	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
	Sous Total compte 51	365,47	0,00	23 684,64	3 523 950,11	0,00	0,00	24 050,11	3 523 950,11	0,00	3 499 900,00
	Disponibilités régisseurs de recettes	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	30,00	0,00
	Sous Total compte 541	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	30,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 54	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	30,00	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	10 929 068,86	10 929 068,86	0,00	0,00	10 929 068,86	10 929 068,86	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	10 929 068,86	10 929 068,86	0,00	0,00	10 929 068,86	10 929 068,86	0,00	0,00
	Total classe 5	395,47	0,00	10 952 753,50	14 453 018,97	0,00	0,00	10 953 148,97	14 453 018,97	130,00	3 500 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	0,00	0,00	0,00	43 715,76	3 791,26	43 715,76	3 791,26	39 924,50	0,00
6063	Autres fournitures entretien et petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 124,09	310,14	2 124,09	310,14	1 813,95	0,00
6066	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	15 692,11	2 716,38	15 692,11	2 716,38	12 975,73	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	69 095,66	0,00	69 095,66	0,00	69 095,66	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	130 627,62	6 817,78	130 627,62	6 817,78	123 809,84	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	130 627,62	6 817,78	130 627,62	6 817,78	123 809,84	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	0,00	0,00	0,00	939 580,25	424 796,63	939 580,25	424 796,63	514 783,62	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	39 357,20	450,08	39 357,20	450,08	38 907,12	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	39 357,20	450,08	39 357,20	450,08	38 907,12	0,00
61523	Reseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 711 638,13	709 152,09	1 711 638,13	709 152,09	1 002 486,04	0,00
61528	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	147 520,19	32 440,90	147 520,19	32 440,90	115 079,29	0,00
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	1 859 158,32	741 592,99	1 859 158,32	741 592,99	1 117 565,33	0,00
61551	Mat roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	10 824,16	1 241,47	10 824,16	1 241,47	9 582,69	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	10 824,16	1 241,47	10 824,16	1 241,47	9 582,69	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	192 499,39	41 471,49	192 499,39	41 471,49	151 027,90	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	2 062 481,87	784 305,95	2 062 481,87	784 305,95	1 278 175,92	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	41 450,69	0,00	41 450,69	0,00	41 450,69	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	41 450,69	0,00	41 450,69	0,00	41 450,69	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	26 085,00	0,00	26 085,00	0,00	26 085,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										Réception par le préfet : 17/06/2026		III
Balance des comptes												C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	14 702,79	410,00	14 702,79	410,00	14 292,79	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	3 123 657,80	1 209 962,66	3 123 657,80	1 209 962,66	1 913 695,14	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	19 751,42	0,00	19 751,42	0,00	19 751,42	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	19 751,42	0,00	19 751,42	0,00	19 751,42	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 896,00	0,00	2 896,00	0,00	2 896,00	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	2 896,00	0,00	2 896,00	0,00	2 896,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 837,85	0,00	1 837,85	0,00	1 837,85	0,00
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	1 837,85	0,00	1 837,85	0,00	1 837,85	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	19 536,93	2 096,60	19 536,93	2 096,60	17 440,33	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	19 536,93	2 096,60	19 536,93	2 096,60	17 440,33	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	911,57	0,00	911,57	0,00	911,57	0,00
62871	à la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 029 957,07	0,00	4 029 957,07	0,00	4 029 957,07	0,00
62878	à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	156 400,92	156 400,92	156 400,92	156 400,92	0,00	0,00
	Sous Total compte 6287	0,00	0,00	0,00	0,00	4 186 357,99	156 400,92	4 186 357,99	156 400,92	4 029 957,07	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	4 186 357,99	156 400,92	4 186 357,99	156 400,92	4 029 957,07	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	4 231 291,76	158 497,52	4 231 291,76	158 497,52	4 072 794,24	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	19 591,00	0,00	19 591,00	0,00	19 591,00	0,00
6332	Cotisations versées au FNAL	0,00	0,00	0,00	0,00	4 875,00	0,00	4 875,00	0,00	4 875,00	0,00
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	16 764,82	0,00	16 764,82	0,00	16 764,82	0,00
6338	Autres impôts taxes et verst assimil	0,00	0,00	0,00	0,00	2 924,00	0,00	2 924,00	0,00	2 924,00	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	44 154,82	0,00	44 154,82	0,00	44 154,82	0,00
6378	Autres impôts taxes verst assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	687,71	0,00	687,71	0,00	687,71	0,00
	Sous Total compte 637	0,00	0,00	0,00	0,00	687,71	0,00	687,71	0,00	687,71	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	44 842,53	0,00	44 842,53	0,00	44 842,53	0,00
6411	Salaires,appointements,commissions base	0,00	0,00	0,00	0,00	892 059,93	0,00	892 059,93	0,00	892 059,93	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00	0,00	375 839,66	0,00	375 839,66	0,00	375 839,66	0,00
6415	Supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	6 071,24	0,00	6 071,24	0,00	6 071,24	0,00
64198	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 450,46	0,00	70 450,46	0,00	70 450,46
	Sous Total compte 6419	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 450,46	0,00	70 450,46	0,00	70 450,46
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	1 273 970,83	70 450,46	1 273 970,83	70 450,46	1 203 520,37	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	0,00	0,00	0,00	0,00	201 788,00	0,00	201 788,00	0,00	201 788,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	240 788,47	0,00	240 788,47	0,00	240 788,47	0,00
6454	Cotisations au Pôle Emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	14 290,00	0,00	14 290,00	0,00	14 290,00	0,00
6458	Cotisat autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	11 184,52	0,00	11 184,52	0,00	11 184,52	0,00
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	468 050,99	0,00	468 050,99	0,00	468 050,99	0,00
6472	Verst au comité entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	49 700,00	0,00	49 700,00	0,00	49 700,00	0,00
6475	Médecine du travail pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 999,93	860,00	2 999,93	860,00	2 139,93	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	52 699,93	860,00	52 699,93	860,00	51 839,93	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 526,95	0,00	1 526,95	0,00	1 526,95	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	1 796 248,70	71 310,46	1 796 248,70	71 310,46	1 724 938,24	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	12 720,00	0,00	12 720,00	0,00	12 720,00	0,00
	Sous Total compte 651	0,00	0,00	0,00	0,00	12 720,00	0,00	12 720,00	0,00	12 720,00	0,00
6588	Autres charges diverses de gestion coura	0,00	0,00	0,00	0,00	21 321,60	4 800,00	21 321,60	4 800,00	16 521,60	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	21 321,60	4 800,00	21 321,60	4 800,00	16 521,60	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	34 041,60	4 800,00	34 041,60	4 800,00	29 241,60	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	1 464 962,40	0,00	1 464 962,40	0,00	1 464 962,40	0,00
66112	Intérêts - rattachement des icne	0,00	0,00	0,00	0,00	169 936,91	190 059,74	169 936,91	190 059,74	0,00	20 122,83
	Sous Total compte 6611	0,00	0,00	0,00	0,00	1 634 899,31	190 059,74	1 634 899,31	190 059,74	1 444 839,57	0,00
	Sous Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	1 634 899,31	190 059,74	1 634 899,31	190 059,74	1 444 839,57	0,00
	Sous Total compte 66	0,00	0,00	0,00	0,00	1 634 899,31	190 059,74	1 634 899,31	190 059,74	1 444 839,57	0,00
6718	Autres charg except sur opérat gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	196 604,10	0,00	196 604,10	0,00	196 604,10	0,00
	Sous Total compte 671	0,00	0,00	0,00	0,00	196 604,10	0,00	196 604,10	0,00	196 604,10	0,00
673	Titres annulés exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	174 263,70	0,00	174 263,70	0,00	174 263,70	0,00
6743	Subv except fonct	0,00	0,00	0,00	0,00	171 926,92	600,00	171 926,92	600,00	171 326,92	0,00
	Sous Total compte 674	0,00	0,00	0,00	0,00	171 926,92	600,00	171 926,92	600,00	171 326,92	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	150,00	150,00	150,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	542 944,72	750,00	542 944,72	750,00	542 194,72	0,00
6811	DA - immob corpo et incorpo	0,00	0,00	0,00	0,00	9 952 761,63	0,00	9 952 761,63	0,00	9 952 761,63	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	9 952 761,63	0,00	9 952 761,63	0,00	9 952 761,63	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	9 952 761,63	0,00	9 952 761,63	0,00	9 952 761,63	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	21 491 315,67	1 642 198,16	21 491 315,67	1 642 198,16	19 939 690,80	90 573,29
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	112 456,86	1 424 540,63	112 456,86	1 424 540,63	0,00	1 312 083,77
70611	Redevances assainisSEment collectif	0,00	0,00	0,00	0,00	1 341 982,37	12 985 914,90	1 341 982,37	12 985 914,90	0,00	11 643 932,53
	Sous Total compte 7061	0,00	0,00	0,00	0,00	1 341 982,37	12 985 914,90	1 341 982,37	12 985 914,90	0,00	11 643 932,53
7062	Redevance d'assainisSEment non collectif	0,00	0,00	0,00	0,00	2 288,00	24 288,00	2 288,00	24 288,00	0,00	22 000,00
7063	Contributions des Communes ou de l'établ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 881 277,04	0,00	10 881 277,04	0,00	10 881 277,04
7068	Autres prestations de service	0,00	0,00	0,00	0,00	1 801,00	325 254,00	1 801,00	325 254,00	0,00	323 453,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	1 346 071,37	24 216 733,94	1 346 071,37	24 216 733,94	0,00	22 870 662,57
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	1 458 528,23	25 641 274,57	1 458 528,23	25 641 274,57	0,00	24 182 746,34
747	Subv participations coll territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
748	Autres subv exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 018 900,00	0,00	1 018 900,00	0,00	1 018 900,00
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 068 900,00	0,00	1 068 900,00	0,00	1 068 900,00
754	Redev défaut branchement égoût	0,00	0,00	0,00	0,00	11 416,68	14 204,52	11 416,68	14 204,52	0,00	2 787,84
7581	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 786,47	0,00	239 786,47	0,00	239 786,47
7588	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,28	0,00	1,28	0,00	1,28
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 787,75	0,00	239 787,75	0,00	239 787,75
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	11 416,68	253 992,27	11 416,68	253 992,27	0,00	242 575,59
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	305,00	37 002,00	305,00	37 002,00	0,00	36 697,00
	Sous Total compte 771	0,00	0,00	0,00	0,00	305,00	37 002,00	305,00	37 002,00	0,00	36 697,00
777	Quote part subv invest virée au résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 480,58	0,00	88 480,58	0,00	88 480,58
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 226,45	0,00	35 226,45	0,00	35 226,45
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	305,00	160 709,03	305,00	160 709,03	0,00	160 404,03
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470 249,91	27 124 875,87	1 470 249,91	27 124 875,87	0,00	25 654 625,96
	Total général	613 257 632,97	613 257 632,97	148 012 076,50	145 474 209,41	52 214 907,57	54 752 774,66	813 484 617,04	813 484 617,04	661 855 461,79	661 855 461,79

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ANNEXES		IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 869 921,70	10 354 550,12	0,00	10 354 550,12
RECETTES	15 869 921,70	11 066 269,35	0,00	11 066 269,35
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 748 741,99	7 372 118,96	931 876,97	8 303 995,93
RECETTES	13 460 129,45	8 587 075,23	621 780,00	9 208 855,23

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET ASSAINISSEMENT - M49 / Numéro SIRET : 25910085700046				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	24 956 472,17	19 919 567,97	0,00	19 919 567,97
RECETTES	24 956 472,17	25 725 076,42	0,00	25 725 076,42
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 555 259,28	27 971 195,19	3 499 858,82	31 471 054,01
RECETTES	38 555 259,28	24 703 553,83	4 431 102,45	29 134 656,28

BUDGET M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES / Numéro SIRET : 25910085700053				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	627 265,53	177 945,43	0,00	177 945,43
RECETTES	627 265,53	312 133,44	0,00	312 133,44
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	102 000,00	40 873,38	0,00	40 873,38
RECETTES	591 311,54	59 572,34	0,00	59 572,34

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	41 453 659,40	30 452 063,52	0,00	30 452 063,52
RECETTES	41 453 659,40	37 103 479,21	0,00	37 103 479,21
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	51 406 001,27	35 384 187,53	4 431 735,79	39 815 923,32
RECETTES	52 606 700,27	33 350 201,40	5 052 882,45	38 403 083,85
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	92 859 660,67	65 836 251,05	4 431 735,79	70 267 986,84
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES	94 060 359,67	70 453 680,61	5 052 882,45	75 506 563,06

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	B1.1

DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					98 481 938,41									
1641 Emprunts en euros (total)					98 481 938,41									
281 ASS	Crédit Mutuel Ile-de-France		31/12/2005	31/12/2006	4 000 000,00	V	Euribor 12m + 0,06%	2,904	2,944	EUR	A	P	O	A-1
284 ASS	Crédit Mutuel Ile-de-France	21/12/2004	30/11/2005	30/11/2006	3 000 000,00	V	Euribor 12m + 0,06%	2,825	2,825	EUR	A	P	O	A-1
285 ASS	Crédit Mutuel Ile-de-France	21/12/2004	30/11/2005	30/11/2006	3 000 000,00	V	Moy Mens TEC5 + 0,06%, flooré à 0,06%	3,139	3,139	EUR	A	P	O	A-1
287 ASS	Crédit Mutuel Ile-de-France	21/12/2004	29/11/2005	30/11/2006	3 000 000,00	V	Euribor 12m + 0,06%	2,805	2,844	EUR	A	P	O	A-1
290 ASS	Crédit Foncier		27/12/2006	01/12/2007	6 000 000,00	F	Taux fixe à 4,25%	4,250	4,250	EUR	A	P	O	A-1
291 ASS	Crédit Foncier		02/10/2006	01/10/2007	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,09%	4,090	4,147	EUR	A	P	O	A-1
292 ASS	Caisse d'Epargne Ile de France		02/10/2006	02/10/2007	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,09%	4,090	4,090	EUR	A	P	O	A-1
313 ASS	Caisse d'Epargne Ile de France		31/10/2007	31/01/2008	3 092 600,27	C	Si Euribor 3m Postfixé <= 5,5% alors Taux fixe à 4,29% sinon Euribor 3m Postfixé	4,290	4,350	EUR	T	P	O	B-1
315 ASS	Société de Financement Local	08/11/2007	01/12/2007	01/01/2009	8 080 579,92	F	Taux fixe à 4,35%	4,350	4,410	EUR	A	P	O	E-1
317 ASS	Crédit Foncier		21/12/2007	01/12/2008	8 000 000,00	F	Taux fixe à 4,56%	4,560	4,623	EUR	A	C	O	A-1
328 ASS	Crédit Foncier		15/12/2008	15/12/2009	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,27%	4,270	4,341	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Réception par le préfet : 17/06/2026	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
330 ASS	Crédit Foncier		28/12/2008	28/12/2009	1 200 000,00	F	Taux fixe à 3,86%	3,860	3,924	EUR	A	P	O	A-1		
331 ASS	Société de Financement Local		01/12/2008	01/11/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,02%	4,020	4,087	EUR	A	C	O	A-1		
341 VLR	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	15/11/2004	31/10/2008	31/10/2009	667 071,43	F	Taux fixe à 3,42%	3,420	3,420	EUR	A	P	O	A-1		
342 VLR	Société de Financement Local	17/06/2005	01/06/2009	01/04/2010	460 619,75	C	Si Euribor 12m Postfixé <= 5% alors Taux fixe à 3,92% sinon Euribor 12m Postfixé	3,920	3,974	EUR	A	X	O	B-1		
352 VLR	Société de Financement Local	27/12/2006	01/03/2009	01/06/2009	310 000,00	F	Taux fixe à 4,01%	4,010	4,066	EUR	T	C	O	A-1		
353 ASS	Société de Financement Local		01/12/2009	01/12/2010	3 600 000,00	F	Taux fixe à 3,98%	3,980	4,035	EUR	A	P	O	A-1		
354 ASS	Société de Financement Local	08/01/2007	30/11/2009	01/03/2010	1 000 000,00	V	Euribor 3m + 0,0175%	0,737	0,747	EUR	T	P	O	A-1		
359 ASS	Caisse d'Epargne Ile de France		25/06/2010	25/06/2011	2 500 000,00	F	Taux fixe à 3,56%	3,560	3,560	EUR	A	P	O	A-1		
360 ASS	Caisse d'Epargne Ile de France		25/06/2010	25/09/2010	1 200 000,00	V	Euribor 3m + 0,32%, flooré à 0,00%	1,070	1,085	EUR	T	P	O	A-1		
364 ASS	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	06/12/2011	29/12/2011	29/03/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,65%	4,650	4,650	EUR	T	P	O	A-1		
365 ASS	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	14/12/2011	08/01/2012	01/04/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,90%	4,900	4,900	EUR	T	P	O	A-1		
366 ASS	Caisse des Dépôts et Consignations	25/01/2012	10/04/2012	01/03/2013	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,51%	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1		
382 ASS	Caisse d'Epargne Ile de France	17/05/2013	15/01/2014	15/04/2014	4 567 500,00	F	Taux fixe à 3,91%	3,910	3,910	EUR	T	C	O	A-1		
395 ASS	Caisse d'Epargne Ile de France	26/07/2016	25/10/2016	25/01/2017	2 627 500,00	F	Taux fixe à 1,47%	1,470	1,470	EUR	T	P	O	A-1		
404 ASS	Crédit Mutuel Ile-de-France	18/12/2018	28/12/2018	28/02/2019	2 292 371,01	F	Taux fixe à 1,42%	1,420	1,420	EUR	M	C	O	A-1		
405ASS	Caisse d'Epargne Ile de France	18/12/2018	28/12/2018	25/03/2019	1 026 196,10	F	Taux fixe à 1,03%	1,030	1,030	EUR	T	C	O	A-1		
406 ASS	Caisse d'Epargne Ile de France	18/12/2018	28/02/2019	25/03/2019	3 357 499,93	F	Taux fixe à 1,83%	1,830	1,830	EUR	T	C	O	A-1		
415 ASS	Société de Financement Local	14/01/2021	16/02/2021	01/06/2021	3 500 000,00	F	Taux fixe à 0,58%	0,580	0,580	EUR	T	C	O	A-1		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Réception par le préfet : 17/06/2026			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
420 ASS	Caisse d'Epargne Ile de France	14/12/2021	22/12/2021	15/04/2022	3 000 000,00	F	Taux fixe à 0,76%	0,760	0,760	EUR	T	C	O	A-1
421 ASS	Caisse des Dépôts et Consignations		30/12/2025	01/01/2027	3 000 000,00	V	Livret A + 0,50%	2,200	2,200	EUR	A	C	O	A-1
MIN245224EUR- Tranche 1	Société de Financement Local	07/01/2007	30/11/2007	30/11/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,00%	4,000	4,056	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					2 325 047,00									
1681 Autres emprunts (total)					2 325 047,00									
357 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		09/02/2010	08/02/2011	160 046,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat								Réception par le préfet : 17/06/2026					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
358 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		26/02/2010	25/02/2011	10 679,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
361 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		13/07/2011	12/07/2012	107 853,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
362 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		18/08/2011	17/08/2012	40 940,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
363 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		27/10/2011	26/10/2012	32 029,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
368 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		23/02/2012	22/02/2013	13 482,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
369 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		23/02/2012	22/02/2013	80 890,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
370 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		20/03/2012	19/03/2013	35 727,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
371 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		14/03/2012	13/03/2013	14 284,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
372 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		14/03/2012	13/03/2013	18 005,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
375 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		28/06/2012	27/06/2013	99 828,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
376 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		23/10/2012	22/10/2013	33 226,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
377 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		06/12/2012	05/12/2013	18 254,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
378 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		13/02/2013	13/02/2014	53 953,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
379 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		13/02/2013	13/02/2014	19 841,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
380 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		11/04/2013	11/04/2014	17 936,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
381 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		06/05/2013	05/05/2014	2 375,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
384 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		29/07/2013	29/07/2014	21 065,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
385 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		16/12/2013	16/12/2014	20 452,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
386 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		17/12/2013	16/12/2014	30 522,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
387 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		13/05/2014	13/05/2015	41 784,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Réception par le préfet : 17/06/2026			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
388 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		07/07/2014	07/07/2015	18 056,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
389 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		28/07/2014	28/07/2015	19 446,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
390 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		03/06/2015	03/06/2016	65 074,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
391 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		15/07/2015	15/07/2016	28 909,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
392 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		03/12/2015	03/12/2016	42 012,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
393 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		27/01/2016	27/01/2017	28 159,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
394 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		26/01/2016	25/01/2017	8 592,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
396 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		23/11/2016	23/11/2017	29 540,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
397 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		28/07/2017	28/07/2018	11 550,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
398 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		18/07/2017	18/07/2018	4 043,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
399ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		26/06/2018	26/06/2019	104 487,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
400ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		31/07/2018	31/07/2019	95 488,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
401ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		09/10/2018	09/10/2019	270 922,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
402ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		16/10/2018	16/10/2019	53 499,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
403ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		31/10/2018	31/10/2019	55 028,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
407 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		07/02/2019	07/02/2020	43 611,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
416 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		07/04/2021	07/04/2022	78 230,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
417 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		05/06/2021	04/06/2022	72 039,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
418 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		04/06/2021	04/06/2022	308 099,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
419 ASS	Agence de l'Eau Seine Normandie		20/08/2021	20/08/2022	115 092,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Réception par le préfet : 17/06/2026			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					100 806 985,41									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		47 516 498,68					3 981 554,74	1 433 913,83	0,00	170 116,14
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		47 516 498,68					3 981 554,74	1 433 913,83	0,00	170 116,14
281 ASS	N	0,00	A-1	1 530 135,98	10,01	V	Euribor 3m + 0,06%, flooré à 0,06%	2,086	134 237,51	38 029,82	0,00	89,90
284 ASS	N	0,00	A-1	1 146 951,36	9,92	V	Euribor 3m + 0,06%, flooré à 0,06%	2,086	100 011,90	29 832,57	0,00	2 122,47
285 ASS	N	0,00	A-1	1 119 689,99	9,92	V	Moy Mens TEC5 + 0,06%, flooré à 0,06%	2,876	111 606,20	726,46	0,00	2 648,60
287 ASS	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Euribor 3m + 0,06%, flooré à 0,06%	2,086	171 175,47	2 804,67	0,00	0,00
290 ASS	N	0,00	A-1	3 081 737,48	10,93	F	Taux fixe à 4,25%	4,250	216 367,17	140 169,45	0,00	10 914,49
291 ASS	N	0,00	A-1	2 533 096,18	10,76	F	Taux fixe à 4,09%	4,090	180 602,55	112 531,81	0,00	26 476,48
292 ASS	N	0,00	A-1	356 275,10	0,75	F	Taux fixe à 4,09%	4,090	342 276,00	28 570,74	0,00	3 602,43
313 ASS	N	0,00	B-1	440 700,97	1,83	C	Si Euribor 3m Postfixé <= 5,5% alors Taux fixe à 4,29% sinon Euribor 3m Postfixé	4,290	206 640,78	24 806,84	0,00	3 256,05

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											Réception par le préfet : 17/06/2026
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
315 ASS	N	0,00	E-1	4 937 762,82	12,01	C	Si Euribor 12m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 4,35% sinon 5 * (Euribor 12m Postfixé - 6%) + 4,35%	4,350	265 490,64	230 113,88	0,00	0,00
317 ASS	N	0,00	A-1	3 199 999,82	11,93	F	Taux fixe à 2,10%	2,100	266 666,68	71 676,11	0,00	5 786,67
328 ASS	N	0,00	A-1	1 188 890,49	12,96	F	Taux fixe à 4,27%	4,270	66 299,53	54 341,01	0,00	2 397,27
330 ASS	N	0,00	A-1	713 334,31	13,00	F	Taux fixe à 3,86%	3,860	39 779,72	29 473,95	0,00	305,94
331 ASS	N	0,00	A-1	2 166 666,61	12,84	F	Taux fixe à 4,02%	4,020	166 666,67	95 102,78	0,00	14 758,61
341 VLR	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3,42%	3,420	50 661,92	1 732,64	0,00	0,00
342 VLR	N	0,00	A-1	178 353,52	4,25	F	Taux fixe à 3,92%	3,920	28 590,88	8 224,89	0,00	5 340,70
352 VLR	N	0,00	A-1	102 300,00	8,17	F	Taux fixe à 4,01%	4,010	12 400,00	4 473,78	0,00	353,25
353 ASS	N	0,00	A-1	2 318 114,59	13,93	F	Taux fixe à 3,98%	3,980	112 647,10	98 087,99	0,00	7 944,69
354 ASS	N	0,00	A-1	494 028,49	13,93	V	Euribor 1m + 0,0175%, flooré à 0,00%	1,956	33 388,44	11 928,14	0,00	0,00
359 ASS	N	0,00	A-1	1 570 623,76	14,49	F	Taux fixe à 3,56%	3,560	78 252,09	58 699,98	0,00	28 889,01
360 ASS	N	0,00	A-1	627 568,03	14,49	V	Euribor 3m + 0,32%, flooré à 0,00%	2,350	39 832,58	17 270,15	0,00	285,54
364 ASS	N	0,00	A-1	90 328,78	0,99	F	Taux fixe à 4,65%	4,650	86 248,00	6 721,36	0,00	23,33
365 ASS	N	0,00	A-1	113 942,13	1,00	F	Taux fixe à 4,90%	4,900	86 289,14	8 241,86	0,00	0,00
366 ASS	N	0,00	A-1	348 932,51	1,16	F	Taux fixe à 4,51%	4,510	163 255,97	23 099,70	0,00	13 114,05
382 ASS	N	0,00	A-1	2 778 562,50	18,05	F	Taux fixe à 3,91%	3,910	152 250,00	112 362,40	0,00	22 935,49
395 ASS	N	0,00	A-1	1 956 738,37	20,83	F	Taux fixe à 1,47%	1,470	78 977,57	29 490,99	0,00	5 273,41
404 ASS	N	0,00	A-1	1 411 506,12	11,09	F	Taux fixe à 1,42%	1,420	127 353,96	21 022,95	0,00	55,68
405ASS	N	0,00	A-1	307 858,90	2,99	F	Taux fixe à 1,03%	1,030	102 619,60	3 831,56	0,00	52,85
406 ASS	N	0,00	A-1	2 417 399,93	17,99	F	Taux fixe à 1,83%	1,830	134 300,00	45 774,48	0,00	737,31
415 ASS	N	0,00	A-1	2 835 000,00	20,18	F	Taux fixe à 0,58%	0,580	140 000,00	16 950,50	0,00	1 370,25
420 ASS	N	0,00	A-1	2 550 000,00	21,05	F	Taux fixe à 0,76%	0,760	120 000,00	19 950,00	0,00	4 091,33
421 ASS	N	0,00	A-1	3 000 000,00	30,02	V	Livret A + 0,50%	2,200	0,00	0,00	0,00	179,23
MIN245224EUR- Tranche 1	N	0,00	A-1	1 999 999,94	11,92	F	Taux fixe à 4,00%	4,000	166 666,67	87 870,37	0,00	7 111,11

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											Réception par le préfet : 17/06/2026
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		950 969,43					171 308,45	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		950 969,43					171 308,45	0,00	0,00	0,00
357 ASS	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	23 860,21	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											Réception par le préfet : 17/06/2026
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
358 ASS	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	711,98	0,00	0,00	0,00
361 ASS	N	0,00	A-1	7 190,20	0,53	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	7 190,20	0,00	0,00	0,00
362 ASS	N	0,00	A-1	2 729,38	0,63	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	2 729,33	0,00	0,00	0,00
363 ASS	N	0,00	A-1	2 135,22	0,82	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	2 135,27	0,00	0,00	0,00
368 ASS	N	0,00	A-1	1 797,60	1,15	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	898,80	0,00	0,00	0,00
369 ASS	N	0,00	A-1	10 785,29	1,15	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	5 392,67	0,00	0,00	0,00
370 ASS	N	0,00	A-1	4 763,60	1,21	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	2 381,80	0,00	0,00	0,00
371 ASS	N	0,00	A-1	1 904,49	1,20	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	952,27	0,00	0,00	0,00
372 ASS	N	0,00	A-1	2 400,71	1,20	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	1 200,33	0,00	0,00	0,00
375 ASS	N	0,00	A-1	13 310,40	1,49	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	6 655,20	0,00	0,00	0,00
376 ASS	N	0,00	A-1	4 430,09	1,81	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	2 215,07	0,00	0,00	0,00
377 ASS	N	0,00	A-1	2 433,91	1,93	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	1 216,93	0,00	0,00	0,00
378 ASS	N	0,00	A-1	10 790,56	2,12	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	3 596,87	0,00	0,00	0,00
379 ASS	N	0,00	A-1	3 968,24	2,12	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	1 322,73	0,00	0,00	0,00
380 ASS	N	0,00	A-1	3 587,24	2,28	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	1 195,73	0,00	0,00	0,00
381 ASS	N	0,00	A-1	9 415,06	2,35	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	3 138,36	0,00	0,00	0,00
384 ASS	N	0,00	A-1	4 213,04	2,58	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	1 404,33	0,00	0,00	0,00
385 ASS	N	0,00	A-1	4 090,36	2,96	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	1 363,47	0,00	0,00	0,00
386 ASS	N	0,00	A-1	6 104,40	2,96	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	2 034,80	0,00	0,00	0,00
387 ASS	N	0,00	A-1	11 142,40	3,37	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	2 785,60	0,00	0,00	0,00
388 ASS	N	0,00	A-1	4 814,97	3,52	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	1 203,73	0,00	0,00	0,00
389 ASS	N	0,00	A-1	5 185,60	3,58	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	1 296,40	0,00	0,00	0,00
390 ASS	N	0,00	A-1	21 691,30	4,42	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	4 338,27	0,00	0,00	0,00
391 ASS	N	0,00	A-1	9 636,30	4,54	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	1 927,27	0,00	0,00	0,00
392 ASS	N	0,00	A-1	14 004,00	4,93	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	2 800,80	0,00	0,00	0,00
393 ASS	N	0,00	A-1	11 263,57	5,08	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	1 877,27	0,00	0,00	0,00
394 ASS	N	0,00	A-1	3 436,80	5,07	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	572,80	0,00	0,00	0,00
396 ASS	N	0,00	A-1	11 816,03	5,90	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	1 969,33	0,00	0,00	0,00
397 ASS	N	0,00	A-1	5 390,00	6,58	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	770,00	0,00	0,00	0,00
398 ASS	N	0,00	A-1	808,60	1,55	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	404,30	0,00	0,00	0,00
399ASS	N	0,00	A-1	55 726,40	7,49	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	6 965,80	0,00	0,00	0,00
400ASS	N	0,00	A-1	50 926,91	7,59	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	6 365,87	0,00	0,00	0,00
401ASS	N	0,00	A-1	144 491,71	7,78	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	18 061,47	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											Réception par le préfet : 17/06/2026
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
402ASS	N	0,00	A-1	28 532,80	7,80	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	3 566,60	0,00	0,00	0,00
403ASS	N	0,00	A-1	29 348,29	7,84	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	3 668,53	0,00	0,00	0,00
407 ASS	N	0,00	A-1	26 166,60	8,11	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	2 907,40	0,00	0,00	0,00
416 ASS	N	0,00	A-1	57 368,68	10,27	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	5 215,33	0,00	0,00	0,00
417 ASS	N	0,00	A-1	52 828,60	10,43	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	4 802,60	0,00	0,00	0,00
418 ASS	N	0,00	A-1	225 939,28	10,43	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	20 539,93	0,00	0,00	0,00
419 ASS	N	0,00	A-1	84 400,80	10,64	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	7 672,80	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		48 467 468,11					4 152 863,19	1 433 913,83	0,00	170 116,14

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

RÉPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
313 ASS	Caisse d'Epargne Ile de France	3 092 600,27	440 700,97	1	20,00		Si Euribor 3m Postfixé <= 5,5% alors Taux fixe à 4,29% sinon Euribor 3m Postfixé	Si Euribor 3m Postfixé <= 5,5% alors Taux fixe à 4,29% sinon Euribor 3m Postfixé	0,00	Si Euribor 3m Postfixé <= 5,5% alors Taux fixe à 4,29% sinon Euribor 3m Postfixé	4,290	24 806,84	0,00	0,91
TOTAL (B)		3 092 600,27	440 700,97						0,00			24 806,84	0,00	0,91
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Réception par le préfet : 17/06/2026		Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
										Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)			
315 ASS	Société de Financement Local	8 080 579,92	4 937 762,82	1	31,00	01/12/2007 - 01/01/2014, 01/01/2029 - 01/01/2038	Taux fixe à 4,35% Euribor 12m Postfixé + 0,14%	Si Euribor 12m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 4,35% sinon 5 * (Euribor 12m Postfixé - 6%) + 4,35%	0,00	Si Euribor 12m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 4,35% sinon 5 * (Euribor 12m Postfixé - 6%) + 4,35%	4,350	230 113,88	0,00	10,19
TOTAL (E)		8 080 579,92	4 937 762,82						0,00			230 113,88	0,00	10,19
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		11 173 180,19	5 378 463,79						0,00			254 920,72	0,00	11,10

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)	B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	71	0	0	0	0	
	% de l'encours	88,90	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	43 089 004,32	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,91	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	440 700,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	10,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 937 762,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS														IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)														B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1)	B1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.8

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		20-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS D'ETUDES - 5 ANS	5	18/01/2023
L	FRAIS D'ETUDES ET REVISIONS DE DOCUMENTS - 10 ANS	10	18/01/2023
L	FRAIS D'INSERTION - 5 ANS	5	18/01/2023
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES - 2 ANS	2	18/01/2023
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES - 5 ANS	5	18/01/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - 2 ANS	2	18/01/2023
L	PLANTATIONS - 1 AN	1	18/01/2023
L	PLANTATIONS - 20 ANS	20	18/01/2023
L	AMENAGEMENTS DE TERRAINS - 1 AN	1	18/01/2023
L	AMENAGEMENTS DE TERRAINS - 20 ANS	20	18/01/2023
L	RESEAUX D ASSAINISSEMENT 60 ANS	60	18/01/2023
L	INTALLATIONS - RESEAUX ASSANISSEMENT - 1 AN	1	18/01/2023
L	INTALLATIONS - RESEAUX ASSANISSEMENT - 15 ANS	15	18/01/2023
L	INTALLATIONS - RESEAUX ASSANISSEMENT - 20 ANS	20	18/01/2023
L	INTALLATIONS - RESEAUX ASSANISSEMENT - 30 ANS	30	18/01/2023
L	INTALLATIONS - RESEAUX ASSANISSEMENT - 40 ANS	40	18/01/2023
L	INTALLATIONS - RESEAUX ASSANISSEMENT - 5 ANS	5	18/01/2023
L	INTALLATIONS - RESEAUX ASSANISSEMENT - 60 ANS	60	18/01/2023
L	INTALLATIONS - RESEAUX ASSANISSEMENT - 80 ANS	80	18/01/2023
L	MATERIELS SPECIFIQUES ASSAINISSEMENT - 1 AN	1	18/01/2023
L	MATERIELS SPECIFIQUES ASSAINISSEMENT - 5 ANS	5	18/01/2023
L	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AMEMAGEMENTS DIV- 1 AN	1	18/01/2023
L	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AMEMAGEMENTS DIV- 10 ANS	10	18/01/2023
L	MATERIEL DE TRANSPORT - 1 AN	1	18/01/2023
L	MATERIEL DE TRANSPORT - 8 ANS	8	18/01/2023
L	MATERIELS DE BUREAU ET INFORMATIQUE - 1 AN	1	18/01/2023
L	MATERIELS DE BUREAU ET INFORMATIQUE - 5 ANS	5	18/01/2023
L	MATERIELS DE BUREAU ET INFORMATIQUE - 1 AN	1	18/01/2023
L	MOBILIER - 10 ANS	10	18/01/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES, AUTRES - 1 AN	1	18/01/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES, AUTRES - 10 ANS	10	18/01/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES, AUTRES - 5 ANS	5	18/01/2023
L	TERRAINS NUS - NON AMORTISSABLE	0	18/01/2024

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES		B4

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)	B5

N° opération : 10		Intitulé de l'opération : MOE-MISE EN CONFORMITE BAT. PUBLICS				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
45 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES) (2)	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
Financement par le tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (4)	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00

N° opération : 11		Intitulé de l'opération : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE BAT. PUBLICS TRAVAUX DEMISE EN CONFORMITE BAT. PUBLICS				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	39 631,20	353 960,00	219 240,19	2 886,00	131 833,81	258 871,39
45 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES) (2)	39 631,20	353 960,00	219 240,19	2 886,00	131 833,81	258 871,39
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	39 631,20	353 960,00	219 240,19	2 886,00	131 833,81	258 871,39
RECETTES (b)	0,00	389 631,20	0,00	261 757,39	127 873,81	0,00

N° opération : 11 Intitulé de l'opération : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE BAT. PUBLICS TRAVAUX DEMISE EN CONFORMITE BAT. PUBLICS Date de la délibération : 17/06/2023						
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Financement par le tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (4)	0,00	389 631,20	0,00	261 757,39	127 873,81	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	389 631,20	0,00	261 757,39	127 873,81	0,00

N° opération : 13 Intitulé de l'opération : VLR-RUE LE GUILLERNIC-AMNGTS DE VOIRIE Date de la délibération :						
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	585 000,00	580 000,00	5 000,00	0,00	580 000,00
45 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES) (2)	0,00	585 000,00	580 000,00	5 000,00	0,00	580 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	585 000,00	580 000,00	5 000,00	0,00	580 000,00
RECETTES (b)	0,00	585 000,00	436 378,37	148 621,63	0,00	436 378,37
Financement par le tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (4)	0,00	585 000,00	436 378,37	148 621,63	0,00	436 378,37
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	585 000,00	436 378,37	148 621,63	0,00	436 378,37

N° opération : 14 Intitulé de l'opération : MON-RUE ST HUBERT- REPROFILAGE VOIRIE Date de la délibération :						
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	

N° opération : 14		Intitulé de l'opération : MON-RUE ST HUBERT- REPROFILAGE VOIRIE			Réception par le préfet : 17/06/2026		Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi			
DEPENSES (a)	0,00	605 000,00	578 973,77	26 026,23	0,00	578 973,77		
45 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES) (2)	0,00	605 000,00	578 973,77	26 026,23	0,00	578 973,77		
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a – c)	0,00	605 000,00	578 973,77	26 026,23	0,00	578 973,77		
RECETTES (b)	0,00	605 000,00	284 945,40	320 054,60	0,00	284 945,40		
Financement par le tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
45 Financement par d'autres tiers (4)	0,00	605 000,00	284 945,40	320 054,60	0,00	284 945,40		
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	0,00	605 000,00	284 945,40	320 054,60	0,00	284 945,40		

N° opération : 15		Intitulé de l'opération : VIG-RUE GABRIEL PERI-REPRISE ENROBE				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	0,00	225 000,00	0,00	222 975,09	2 024,91		0,00
45 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES° (2)	0,00	225 000,00	0,00	222 975,09	2 024,91		0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	225 000,00	0,00	222 975,09	2 024,91		0,00
RECETTES (b)	0,00	225 000,00	0,00	222 975,09	2 024,91		0,00
Financement par le tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45 Financement par d'autres tiers (4)	0,00	225 000,00	0,00	222 975,09	2 024,91		0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

N° opération : 15		Intitulé de l'opération : VIG-RUE GABRIEL PERI-REPRISE ENROBE				Réception par le préfet : 17/06/2026		Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N			
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi				
Recettes nettes (b - d)	0,00	225 000,00	0,00	222 975,09	2 024,91	0,00			

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		B7.1

B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743			SCI 3FUH SDC 42 AVENUE DE CHOISY	Entreprises	6 034,00
6743			GHADDARI HASSAN	Personne physique	4 200,00
6743			PERSECHINI VALENTIN	Personne physique	5 000,00
6743			FEREIRA DA SILVA NELSON	Personne physique	4 200,00
6743			NGUYEN THI PHU	Personne physique	5 000,00
6743			NIVOSE DEKEL	Personne physique	4 200,00
6743			HACHEM OMARA	Personne physique	4 200,00
6743			AHMED-BELHADJ KARIMA	Personne physique	4 200,00
6743			BOUGHEZALA MOUFHIDA	Personne physique	4 200,00
6743			FERNANDES DOS SANTOS VICTOR	Personne physique	1 296,00
6743			QUEFFELEC HERVE	Personne physique	4 200,00
6743			VILACA GOMES MARCELINO	Personne physique	2 773,22
6743			ANTUNES PEREIRA JOSE	Personne physique	5 000,00
6743			GRADEL JEAN JACQUES	Personne physique	4 926,00
6743			ANTUNES E CASTRO PAULO GONCALVES PEREIRA	Personne physique	5 000,00
6743			GUILLOUARD SOFIAN	Personne physique	5 000,00
6743			DELAIR ALAIN	Personne physique	5 000,00
6743			HENRIQUES GONCALVES THIERRY	Personne physique	1 296,00
6743			RAVEENDRAN GOWSALA	Personne physique	4 200,00
6743			FERNANDES ALBERT	Personne physique	5 000,00
6743			TOURVILLE THOMAS	Personne physique	5 000,00
6743			GUILLET ERIC	Personne physique	5 000,00
6743			CREA CHRISTELLE	Personne physique	5 000,00
6743			DAGUILLON ADRIEN	Personne physique	4 200,00
6743			CORTI PATRICK	Personne physique	2 600,00
6743			CORTI KARINE NETO WILFRIED	Personne physique	2 600,00
6743			CHATEAU DIMITRI BAAN NATALIA	Personne physique	4 950,00
6743			BOURSIER LAURENT	Personne physique	5 995,00
6743			COUBRAY SERGE	Personne physique	5 005,00
6743			OSMAN OUSAMA	Personne physique	4 565,00
6743			HOREANU ANCA	Personne physique	5 000,00
6743			DEMENGUE HUBERT	Personne physique	5 000,00
6743			TARI ALBA	Personne physique	5 000,00
6743			GRENOT AMELIE	Personne physique	4 484,70
6743			SARTEUR PASCAL	Personne physique	3 080,00
6743			CHEKIR BECHIR	Personne physique	2 500,00
6743			KITAEFF SYLVIE	Personne physique	3 922,00
6743			MERLE ERIC	Personne physique	5 000,00
6743			HENRY FRANCOISE	Personne physique	5 000,00
6743			SIPHRENG MANOP	Personne physique	2 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL		B8.1

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B8.2

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS****B8.3**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS		B8.4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10,00	0,00	10,00	4,50	1,00	5,50
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	4,00	0,00	4,00	3,80	0,00	3,80
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	0,70	0,00	0,70
REDACTEUR	B	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		42,00	0,00	42,00	21,60	10,00	31,60
ADJOINT TECHNIQUE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
INGENIEUR	A	10,00	0,00	10,00	1,00	6,00	7,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	4,00	0,00	4,00	3,60	0,00	3,60
TECHNICIEN	B	10,00	0,00	10,00	5,00	4,00	9,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFETIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		52,00	0,00	52,00	26,10	11,00	37,10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDI
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	697	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	500	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	395	0,00	332-14	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	431	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326 -352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1 -343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 -333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE****B9.2**

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	IV Réception par le préfet : 17/06/2026
	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 826 787,92
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-2 764 880,30
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-5 591 668,22

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	5 591 668,22
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-5 591 668,22
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	4 326 000,00	4 279 410,49	3 499 858,82	7 779 269,31
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	15 162 965,46	12 261 958,42	4 431 102,45	16 693 060,87
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	10 836 965,46	7 982 547,93	931 243,63	8 913 791,56
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 826 787,92			-2 826 787,92
Affectation au 106 (C)	5 591 668,22	5 591 668,22		5 591 668,22
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	2 764 880,30			2 764 880,30
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				11 678 671,86

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		4 326 000,00	I 4 279 410,49
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 206 000,00	4 190 929,91
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 206 000,00	4 190 929,91
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		120 000,00	88 480,58
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	120 000,00	88 480,58
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES		C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		15 162 965,46	III 12 261 958,42
Ressources propres externes de l'année (a)		2 210 000,00	2 309 196,79
10222	FCTVA	2 210 000,00	2 309 196,79
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		12 952 965,46	9 952 761,63
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	338 836,00	338 836,00
28033	Frais d'insertion	324,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 927,60	9 658,60
28128	Aménagement Autres terrains	2 437,97	2 437,97
28135	Installations générales, agencements, ..	69 925,79	69 925,79
28138	Aménagement Autres constructions	1 308,57	1 308,57
28153	Installations à caractère spécifique	6 737 098,22	7 258 477,42
28156	Matériel spécifique d'exploitation	34,00	34,00
28181	Installations générales, agencements	3 337 724,42	2 262 829,43
28182	Matériel de transport	1 620,00	1 620,00
28188	Autres	7 763,43	7 633,85
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 452 965,46	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME		C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
AP142/2025 BRU-PASSERELLE DES VOLONTAIRES	2 263 500,00	0,00	2 263 500,00	0,00	12 350,00	2 263 500,00	0,00
AP104/2017 BSA-RUE DU VIEUX PONT	3 432 785,30	0,00	3 432 785,30	168 601,16	933,00	3 181 123,30	83 060,84
AP137/2023 CROSNE-RUE DES ENTREPRENEURS	2 121 661,27	0,00	2 121 661,27	28 557,27	419 888,91	2 030 255,20	62 848,80
AP121/2018 DRA-AVENUE DU BOIS	1 698 218,32	0,00	1 698 218,32	1 580 858,54	9 874,77	107 485,01	9 874,77
AP118/2018 DÉPOLLUTION DES EP-RU D OLY	2 166 185,10	0,00	2 166 185,10	506 666,77	522 949,26	1 587 013,58	72 504,75
AP099/2017 MON-SENTIER DES ROCHES	7 161 679,15	0,00	7 161 679,15	3 722 892,50	2 505 310,61	933 476,04	2 505 310,61
AP93A/2017 PAPI-DE LA SEINE ET LA MARNE	640 724,62	0,00	640 724,62	535 820,62	58 271,81	88 879,57	21 024,43
AP124/2019 SAN-ROUTE DE MAROLLES	3 267 087,10	0,00	3 267 087,10	65 097,10	65 990,00	3 192 563,05	9 426,95
AP135/2022 SCHÉMA DIRECTEUR DES EP	983 799,78	0,00	983 799,78	248 458,46	395 065,42	460 409,56	274 931,76
AP114/2019 VAL-RUE ETIENNE DOLET	0,00	1 244 180,00	1 244 180,00	0,00	0,00	1 244 180,00	0,00
AP138/2023 VAR-RUE DES VIGNES	1 312 844,68	0,00	1 312 844,68	46 294,51	105 930,17	1 241 620,13	24 930,04
AP101/2017 VIG-RUE PIERRE MARIN	3 779 175,87	0,00	3 779 175,87	3 735 447,66	5 175,00	38 553,21	5 175,00
AP78/2010 VLR-ANRU-CITÉ PAUL BERT	6 776 891,47	-212 684,77	6 564 206,70	6 776 891,47	0,00	-212 684,77	0,00
AP136/2022 VLR-RUE ERNEST RENAN	610 350,73	0,00	610 350,73	101 411,00	41 989,73	496 770,53	12 169,20
AP106/2017 VLR-RUE LE GUILLERNIC	5 729 234,21	0,00	5 729 234,21	5 314 028,89	415 205,32	241 721,81	173 483,51
AP125/2019 VSG-BLANDIN-PHASE 1 ET 2	7 718 797,86	0,00	7 718 797,86	614 862,22	3 503 356,70	3 866 165,51	3 237 770,13
AP129/2020 VSG-QUARTIER NORD	2 730 220,10	0,00	2 730 220,10	0,00	83 374,72	2 710 840,10	19 380,00
AP126/2019 VSG-QUARTIER TRIAGE	11 561 108,29	0,00	11 561 108,29	270 041,79	68 032,50	11 266 459,60	24 606,90
AP108/2017 VSG-RUE COURTELINE	4 929 121,25	0,00	4 929 121,25	143 594,82	3 134,19	4 785 526,43	0,00
AP109/2017 VSG-RUES CARNOT ET JANIN	3 930 286,89	0,00	3 930 286,89	3 915 167,54	15 119,35	15 119,35	0,00
AP117/2019 YER-RUE PAUL DOUMER	1 024 169,34	0,00	1 024 169,34	936 819,64	87 349,70	87 349,70	0,00
AP110/2017 YER/VIL-QUARTIER DE GROBBOIS	3 842 770,70	0,00	3 842 770,70	3 747 025,16	9 954,85	88 956,52	6 789,02

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 17/06/2026		IV C3
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE		

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	1 317 394,75	1 008 866,28	0,00	0,00	305 632,47	2 896,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	49 470,00	0,00	0,00	0,00	49 470,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	7 277 824,36	2 830 352,26	10 646,76	0,00	4 436 825,34	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	12 783 511,99	11 203 332,19	0,00	0,00	1 580 179,80	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	2 448,78	0,00	0,00	0,00	1 683,77	765,01
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	1 378 213,96	1 158 973,77	0,00	0,00	219 240,19	0,00
TOTAL		22 808 863,84	16 201 524,50	10 646,76	0,00	6 593 031,57	3 661,01

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	1 317 394,75	274 931,76	0,00	1 039 566,99	2 896,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	49 470,00	0,00	0,00	49 470,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	7 277 824,36	15 870,96	10 646,76	7 251 306,64	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	12 783 511,99	0,00	0,00	12 783 511,99	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	2 448,78	0,00	0,00	1 683,77	765,01
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	1 378 213,96	0,00	0,00	1 378 213,96	0,00
TOTAL		22 808 863,84	290 802,72	10 646,76	22 503 753,35	3 661,01

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	1 317 394,75	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	49 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	7 277 824,36	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	12 783 511,99	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	2 448,78	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	1 378 213,96	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 808 863,84	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	1 317 394,75	1 008 866,28	0,00	305 632,47	2 896,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	49 470,00	0,00	0,00	6 720,00	42 750,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	7 277 824,36	2 840 999,02	0,00	4 436 825,34	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	12 783 511,99	11 203 332,19	0,00	1 580 179,80	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	2 448,78	0,00	0,00	1 683,77	765,01
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	1 378 213,96	1 158 973,77	0,00	219 240,19	0,00
TOTAL		22 808 863,84	16 212 171,26	0,00	6 550 281,57	46 411,01

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION		D1.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT		D1.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION****D1.2.1****SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)****D1.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	6 095 360,98
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAUX, ENERGIE)	39 924,50
6063	FOURNITURES D ENTRETIEN ET DE PETITS EQUIPEMENTS	1 813,95
6066	CARBURANTS	12 975,73
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	69 095,66
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	499 194,08
6135	LOCATIONS MOBILIERES	38 907,12
61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS-RESEAUX	1 002 486,04
61551	MATERIELS ROULANTS	9 582,69
6156	MAINTENANCE	151 027,90
6168	PRIMES D ASSURANCES	41 414,28
618	DIVERS	14 292,79
6227	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	19 751,42
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 896,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 837,85
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	17 440,33
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	687,71
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS - AUTRES	115 079,29
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS - CHARGES COMMUNES	4 029 957,07
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	911,57
617	ETUDES ET RECHERCHES	26 085,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 838 039,17
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	19 575,20
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L	4 871,36
6336	COTISATIONS CNFPT ET CGPT	16 751,49
6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS / REMUNERATIONS	2 921,59
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	891 282,27
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	375 547,87
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	6 071,24
6451	COTISATIONS A L U.R.S.S.A.F	201 670,32
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	240 508,25
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C	14 290,00
6472	VERSEMENTS AUX COMITES D ENTREPRISES	49 700,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 138,11
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 526,95
6458	COTISATION AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	11 184,52
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 196,45
6588	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	11 476,45
6518	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - AUTRES	12 720,00
66	Charges financières	1 444 839,57
66111	CHARGES D'INTERETS : INTERETS REGLES A ECHEANCE	1 464 962,40
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	-20 122,83
67	Charges exceptionnelles	542 194,72
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION	196 604,10
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	174 263,70
6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	171 326,92
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		9 944 630,89

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)		Montant (3)
Libellé (2)		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 952 761,63
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	9 952 761,63
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		9 952 761,63
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		19 897 392,52

D1.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)		Montant (3)
Libellé (2)		
013	Atténuations de charges	70 450,46
64198	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	70 450,46
70	Ventes produits fabriqués, prestations	24 160 746,34
704	TRAVAUX	1 312 083,77
70611	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11 643 932,53
7063	CONTRIBUTIONS DES COMMUNES (EAUX PLUVIALES)	10 881 277,04
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	323 453,00
74	Subventions d'exploitation	1 068 900,00
747	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES	50 000,00
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 018 900,00
75	Autres produits de gestion courante	242 575,59
754	REDEVANCE DEFAUT DE BRANCHEMENT A L'EGOUT	2 787,84
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1,28
7581	FCTVA	239 786,47
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	56 899,45
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	35 226,45
7711	DEDITS ET PENALITES PERCUES	21 673,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		25 599 571,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections	88 480,58
777	QUOTE PART SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	88 480,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		88 480,58
R 002 (5)		369 800,17
TOTAL GENERAL DES RECETTES		26 057 852,59

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ÉTATS ANNEXÉS		Accusé certifié exécutoire	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION		07/06/2026	D1.2.1

SERVICE D ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

D1.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	15 625,95
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	15 589,54
6168	PRIMES D ASSURANCES	36,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 504,35
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	15,80
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L	3,64
6336	COTISATIONS CNFPT ET CGPT	13,33
6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS / REMUNERATIONS	2,41
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	777,66
6451	COTISATIONS A L U.R.S.S.A.F	117,68
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	280,22
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	291,79
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1,82
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 045,15
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5 045,15
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		22 175,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		22 175,45

D1.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	22 000,00
7062	REDEVANCES D ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	22 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	15 024,00
7711	DEDITS ET PENALITES PERCUES	15 024,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		37 024,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL DES RECETTES		37 024,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT		D1.2.2

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF⁽¹⁾
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

D1.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

D1.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00

RECETTES – TITRES EMIS			Accusé certifié exécutoire
Article (2)	Libellé (2)		Montant
		Réception par le préfet - 17/05/2026	
Total des recettes d'ordre			0,00
R 001 (4)			0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES			0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ÉTATS ANNEXÉS		Accusé certifié exécutoire	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT		07/06/2026	D1.2.2

SERVICE D ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF⁽¹⁾
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

D1.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

D1.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

RECETTES – TITRES EMIS			Accusé certifié exécutoire
Article (2)	Libellé (2)		Montant
		Réception par le préfet - 17/05/2026	
R 001 (4)			0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES			0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

24001 - ASST SYAGE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 09/06/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion
Mme Myriam JUSTINE	du 27/04/2026	au 09/06/2026
M Cyrille GUILLOT	du 02/01/2026	au 26/04/2026
M Patrick LEGUY	du 01/01/2025	au 01/01/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BOULIERAC Karine (1018491486-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A DDFIP DE L'ESSONNE, le 10/06/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

JUSTINE Myriam (1022682678-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A YERRES, le 11/06/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 15/06/2026 par l'organe délibérant.

GUILLET AGATHE (aguillet13-xt), Président

A MONTGERON, le 16/06/2026

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

M57 VOTE PAR NATURE : SYAGE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE M57 BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 25910085700053

POSTE COMPTABLE : YERRES

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	17
A1.2 - Recettes d'investissement	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement	20

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	21
B2 - Recettes d'investissement	23
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	25
D1 - Dépenses de fonctionnement	26
D2 - Recettes de fonctionnement	29

III - Etats financiers

A - Bilan	31
B - Compte de résultat	35
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	38
D - Balance des comptes	39

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	47
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	49
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	51

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	54
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	55
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	59
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	61
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	62
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	64
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	65
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	66
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	67
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	68
B3 - Etat des provisions	69
B4 - Etat des charges transférées	71
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	72
B6 - Prêts	73
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	74
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	75
B7.3 - Etat des emprunts garantis	76
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	77
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	78
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	79
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	80
B7.8 - Autres engagements donnés	81

B7.9 - Autres engagements reçus

B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

B9 - Etat du personnel

B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier

B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement

B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 90

C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses 91

C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 92

C2.1 - Situation des AP 94

C2.2 - Situation des AE 95

IV - Annexes**C - Etats annexés budgétaires**

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 96

C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 103

IV - Etats annexés**D - Autres éléments d'information**

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 110

D2 - Gestion des fonds européens 111

D3 - Actions de formation des élus 112

D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 113

D5 - Identification des flux croisés 114

D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 115

D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 116

D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1) 118

D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 119

D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse 120

D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail 121

E - Etat des Contrôles du Compte Financier 122

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 123

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations,

la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025 Réception par le préfet : 17/06/2026

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	385259

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2)(3)	0.00
5	DGF / population	0.00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	76.26%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	48.23%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	51.77%
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0.00
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	508 212,69	300 166,88	808 379,57
	Recettes réalisées (1)	B	59 572,34	312 173,44	371 745,78
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	102 000,00	627 265,53	729 265,53
	Dépenses réalisées (1)	E	40 873,38	177 985,43	218 858,81
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	18 698,96	134 188,01	152 886,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	83 098,85	327 098,65	410 197,50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	101 797,81	461 286,66	563 084,47
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	101 797,81	461 286,66	563 084,47

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

24002 - MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	83 098,85	0,00	18 698,96	0,00	101 797,81
Fonctionnement	327 098,65	0,00	134 188,01	0,00	461 286,66
Sous-Total	410 197,50	0,00	152 886,97	0,00	563 084,47
TOTAL II	410 197,50	0,00	152 886,97	0,00	563 084,47
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	410 197,50	0,00	152 886,97	0,00	563 084,47

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS					B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****I****C1****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****I****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

24002 - MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)			D
ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	483,96
Subventions d'investissement versées	0,00	Neutralisations et régularisations	1,50
Autres immobilisations incorporelles	487,31	Réserves	103,64
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	327,10
Terrains	0,00	Résultat de l'exercice	134,19
Constructions	0,00	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
Réseaux et installations de voirie	0,00	TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 050,39
Réseaux divers	0,00	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	0,00	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	0,00	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00
Immobilisations financières (nettes)	0,00	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	487,31	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	0,00
Créances	563,08	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	0,00
Trésorerie	0,00	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	563,08	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	0,00
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	0,00
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 050,39	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 050,39

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

24002 - MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	0,00	0,00
Participations	266,53	277,07
Compensations, autres attributions et autres participations	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	26,05	25,94
Produits des cessions d'actifs	1,50	0,00
Autres produits de gestion	0,04	0,79
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	18,05	18,87
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	312,17	322,67
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	27,79	78,31
Charges de personnel	104,76	102,28
Indemnités des élus (et membres du CESR)	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	3,15	0,01
Impôts et taxes	3,42	3,34
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	34,62	38,06
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	1,50	0,00

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	Réception par le préfet : 17/06/2026	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	175,25	222,00
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	2,74	2,20
Autres charges	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	2,74	2,20
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	134,19	98,48
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	134,19	98,48

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025 Réception par le préfet : 17/06/2026

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%%
- Investissement : 7.5%%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	74 000,00	22 826,10	30,85	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		75 000,00	22 826,10	30,43	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		75 000,00	22 826,10	30,43	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	27 000,00	18 047,28	66,84	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		27 000,00	18 047,28	66,84	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		102 000,00	40 873,38	40,07	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		102 000,00	40 873,38		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025 Réception par le préfet : 17/06/2026

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	60 000,00	19 996,20	33,33	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 582,00	3 452,78	133,73	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		62 582,00	23 448,98	37,47	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	395 630,69			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	50 000,00	36 123,36	72,25	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		445 630,69	36 123,36	8,11	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		508 212,69	59 572,34	11,72	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		83 098,85			
Total des recettes de la section d'investissement		591 311,54	59 572,34		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	61 217,84	27 793,93	0,00	27 793,93	45,40	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	114 476,00	108 180,01	0,00	108 180,01	94,50	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	5 941,00	5 888,13	0,00	5 888,13	99,11	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		181 634,84	141 862,07	0,00	141 862,07	78,10	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		181 634,84	141 862,07	0,00	141 862,07	78,10	0,00
023	Virement à la section d'investissement	395 630,69					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	50 000,00	36 123,36	0,00	36 123,36	72,25	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		445 630,69	36 123,36	0,00	36 123,36	8,11	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		627 265,53	177 985,43	0,00	177 985,43	28,37	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		627 265,53	177 985,43	0,00	177 985,43		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	26 878,00	26 054,07	0,00	26 054,07	96,93	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	246 282,88	238 902,40	27 629,00	266 531,40	108,22	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6,00	40,69	0,00	40,69	678,17	0,00
Total des recettes de gestion des services		273 166,88	264 997,16	27 629,00	292 626,16	107,12	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		273 166,88	266 497,16	27 629,00	294 126,16	107,67	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	27 000,00	18 047,28	0,00	18 047,28	66,84	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		27 000,00	18 047,28	0,00	18 047,28	66,84	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		300 166,88	284 544,44	27 629,00	312 173,44	104,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		327 098,65					
Total des recettes de la section de fonctionnement		627 265,53	284 544,44	27 629,00	312 173,44		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

24002 - MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	0,00	22 826,10	0,00	22 826,10	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	74 000,00	22 826,10	0,00	22 826,10	51 173,90
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		75 000,00	22 826,10	0,00	22 826,10	52 173,90
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		75 000,00	22 826,10	0,00	22 826,10	52 173,90
13911	État et établissements nationaux	0,00	12 409,00	0,00	12 409,00	0,00
13912	Régions	0,00	5 638,28	0,00	5 638,28	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 000,00	18 047,28	0,00	18 047,28	8 952,72

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						Réception par le préfet : 17/06/2026	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée							B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		27 000,00	18 047,28	0,00	18 047,28	8 952,72
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		102 000,00	40 873,38	0,00	40 873,38	61 126,62
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		102 000,00	40 873,38	0,00	40 873,38	61 126,62

24002 - MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Régions	0,00	19 996,20	0,00	19 996,20	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	60 000,00	19 996,20	0,00	19 996,20	40 003,80
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	3 452,78	0,00	3 452,78	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 582,00	3 452,78	0,00	3 452,78	-870,78
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		61 082,00	23 448,98	0,00	23 448,98	37 633,02
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	395 630,69	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	0,00	34 623,36	0,00	34 623,36	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	51 500,00	36 123,36	0,00	36 123,36	15 376,64
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						Réception par le préfet : 17/06/2026	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée							B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'ordre en investissement		447 130,69	36 123,36	0,00	36 123,36	411 007,33
Total des recettes d'investissement de l'exercice		508 212,69	59 572,34	0,00	59 572,34	448 640,35
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		83 098,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		591 311,54	59 572,34	0,00	59 572,34	531 739,20

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

24002 - MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
611	Contrats de prestations de services	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00
617	Études et recherches	0,00	18 754,04	18 261,00	493,04	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 064,00	0,00	1 064,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	4 704,09	0,00	4 704,09	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	790,00	0,00	790,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	40,75	0,00	40,75	0,00
62871	A la collectivité de rattachement 4	0,00	20 302,05	0,00	20 302,05	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	61 217,84	46 054,93	18 261,00	27 793,93	33 423,91
6331	Versement mobilité	0,00	1 516,00	0,00	1 516,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	381,00	0,00	381,00	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	1 295,63	0,00	1 295,63	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	228,00	0,00	228,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	47 816,32	0,00	47 816,32	0,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	1 428,64	0,00	1 428,64	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	25 832,86	0,00	25 832,86	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	23 057,00	0,00	23 057,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	3 170,00	0,00	3 170,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	3 033,00	0,00	3 033,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	0,00	421,56	0,00	421,56	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	40,00	40,00	0,00	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	114 476,00	108 220,01	40,00	108 180,01	6 295,99
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						Réception par le préfet : 17/06/2026	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée							D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	3 151,24	0,00	3 151,24	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	2 735,00	0,00	2 735,00	0,00
65888	Autres	0,00	1,89	0,00	1,89	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	5 941,00	5 888,13	0,00	5 888,13	52,87
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		181 634,84	160 163,07	18 301,00	141 862,07	39 772,77
total chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		181 634,84	160 163,07	18 301,00	141 862,07	39 772,77
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	395 630,69	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	34 623,36	0,00	34 623,36	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 500,00	36 123,36	0,00	36 123,36	15 376,64
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		447 130,69	36 123,36	0,00	36 123,36	411 007,33
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		628 765,53	196 286,43	18 301,00	177 985,43	450 780,10
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						Réception par le préfet : 17/06/2026	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée							D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses de la section de fonctionnement		628 765,53	196 286,43	18 301,00	177 985,43	450 780,10

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

24002 - MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708722	dotés de la personnalité morale	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	26 878,00	26 054,07	0,00	26 054,07	823,93
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	0,00	162 730,00	35 500,00	127 230,00	0,00
7472	Régions	0,00	35 000,00	18 985,58	16 014,42	0,00
74758	Autres groupements	0,00	123 286,98	0,00	123 286,98	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	246 282,88	321 016,98	54 485,58	266 531,40	-20 248,52
75888	Autres	0,00	40,69	0,00	40,69	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	6,00	40,69	0,00	40,69	-34,69
Total des recettes de gestion des services		273 166,88	347 111,74	54 485,58	292 626,16	-19 459,28
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		274 666,88	348 611,74	54 485,58	294 126,16	-19 459,28
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	18 047,28	0,00	18 047,28	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 000,00	18 047,28	0,00	18 047,28	8 952,72

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						Réception par le préfet : 17/06/2026	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée							D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		27 000,00	18 047,28	0,00	18 047,28	8 952,72
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		301 666,88	366 659,02	54 485,58	312 173,44	-10 506,56
002 Résultat de fonctionnement reporté		327 098,65	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		628 765,53	366 659,02	54 485,58	312 173,44	316 592,09

24002 - MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles		1 064 626,77	577 317,60	487 309,17	499 106,43
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux divers		0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, agencements et matériel		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		23 015,41	23 015,41	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		1 087 642,18	600 333,01	487 309,17	499 106,43
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		55 717,65	0,00	55 717,65	108 106,80
Créances sur les redevables et comptes rattachés		0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		507 367,02	0,00	507 367,02	320 391,90
Créances sur les autres débiteurs		0,00	0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS					Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Bilan (en euros)						A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		563 084,67	0,00	563 084,67	428 498,70
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		0,00	0,00	0,00	0,00
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		1 650 726,85	600 333,01	1 050 393,84	927 605,13

III – ÉTATS FINANCIERS		Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Bilan (en euros)			A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		0,00	0,00
Fonds globalisés		111 879,52	108 426,74
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		364 484,58	362 535,66
Rattachées à un actif non amortissable		7 600,00	7 600,00
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		1 500,00	0,00
RÉSERVES		103 642,88	103 642,88
REPORT A NOUVEAU		327 098,65	228 621,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		134 188,01	98 477,54
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)		1 050 393,64	909 303,93
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		0,00	0,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		0,00	0,00
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0,00	18 261,00
Dettes fiscales et sociales		0,00	40,00
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS		Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Bilan (en euros)			A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		0,20	0,20
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		0,20	18 301,20
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		0,20	18 301,20
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		1 050 393,84	927 605,13

24002 - MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		0,00	0,00	0,00
Participations		266 531,40	277 071,00	-10 539,60
Compensations, autres attributions et autres participations		0,00	0,00	0,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		26 054,07	25 942,74	111,33
Produits des cessions d'actifs		1 500,00	0,00	1 500,00
Autres produits de gestion		40,69	790,00	-749,31
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		18 047,28	18 866,50	-819,22
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		312 173,44	322 670,24	-10 496,80
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		27 793,93	78 307,55	-50 513,62
Charges de personnel		104 759,38	102 282,91	2 476,47
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>75 077,82</i>	<i>73 248,35</i>	<i>1 829,47</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>29 681,56</i>	<i>29 034,56</i>	<i>647,00</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		0,00	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		3 153,13	5,04	3 148,09
Impôts et taxes		3 420,63	3 337,36	83,27
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		34 623,36	38 064,84	-3 441,48
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS				Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Compte de résultat (en euros)					B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		1 500,00	0,00	1 500,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		175 250,43	221 997,70	-46 747,27
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		2 735,00	2 195,00	540,00
<i>Dont ménages</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		2 735,00	2 195,00	540,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		0,00	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		2 735,00	2 195,00	540,00
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		134 188,01	98 477,54	35 710,47
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		0,00	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		0,00	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS		Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Compte de résultat (en euros)			B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		134 188,01	98 477,54	35 710,47

24002 - MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -

III – ÉTATS FINANCIERS		III
Annexe		C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

24002 - MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.	0,00	108 426,74	0,00	0,00	0,00	3 452,78	0,00	111 879,52	0,00	111 879,52
	Sous Total compte 1022	0,00	108 426,74	0,00	0,00	0,00	3 452,78	0,00	111 879,52	0,00	111 879,52
	Sous Total compte 102	0,00	108 426,74	0,00	0,00	0,00	3 452,78	0,00	111 879,52	0,00	111 879,52
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	103 642,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 642,88	0,00	103 642,88
	Sous Total compte 106	0,00	103 642,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 642,88	0,00	103 642,88
	Sous Total compte 10	0,00	212 069,62	0,00	0,00	0,00	3 452,78	0,00	215 522,40	0,00	215 522,40
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	228 621,11	0,00	98 477,54	0,00	0,00	0,00	327 098,65	0,00	327 098,65
	Sous Total compte 11	0,00	228 621,11	0,00	98 477,54	0,00	0,00	0,00	327 098,65	0,00	327 098,65
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	0,00	98 477,54	98 477,54	0,00	0,00	0,00	98 477,54	98 477,54	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	98 477,54	98 477,54	0,00	0,00	0,00	98 477,54	98 477,54	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	456 349,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456 349,00	0,00	456 349,00
1312	Régions	0,00	139 573,83	0,00	0,00	0,00	19 996,20	0,00	159 570,03	0,00	159 570,03
1318	Autres	0,00	55 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 083,00	0,00	55 083,00
	Sous Total compte 131	0,00	651 005,83	0,00	0,00	0,00	19 996,20	0,00	671 002,03	0,00	671 002,03
1323	Départements	0,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00	0,00	7 600,00
	Sous Total compte 132	0,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00	0,00	7 600,00
13911	État et établissements nationaux	156 911,90	0,00	0,00	0,00	12 409,00	0,00	169 320,90	0,00	169 320,90	0,00
13912	Régions	76 475,27	0,00	0,00	0,00	5 638,28	0,00	82 113,55	0,00	82 113,55	0,00
13918	Autres	55 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 083,00	0,00	55 083,00	0,00
	Sous Total compte 1391	288 470,17	0,00	0,00	0,00	18 047,28	0,00	306 517,45	0,00	306 517,45	0,00
	Sous Total compte 139	288 470,17	0,00	0,00	0,00	18 047,28	0,00	306 517,45	0,00	306 517,45	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Balance des comptes											D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Sous Total compte 13	288 470,17	658 605,83	0,00	0,00	18 047,28	19 996,20	306 517,45	678 602,03	0,00	372 084,58
	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
	Sous Total compte 19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
	Total classe 1	288 470,17	1 197 774,10	98 477,54	98 477,54	18 047,28	24 948,98	404 994,99	1 321 200,62	306 517,45	1 222 723,08
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	808 271,51	0,00	0,00	0,00	22 826,10	0,00	831 097,61	0,00	831 097,61	0,00
2031	Frais d'études	233 529,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 529,16	0,00	233 529,16	0,00
	Sous Total compte 203	233 529,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 529,16	0,00	233 529,16	0,00
	Sous Total compte 20	1 041 800,67	0,00	0,00	0,00	22 826,10	0,00	1 064 626,77	0,00	1 064 626,77	0,00
21828	Autres matériels de transport	25 675,50	0,00	0,00	11 879,00	0,00	0,00	25 675,50	11 879,00	13 796,50	0,00
	Sous Total compte 2182	25 675,50	0,00	0,00	11 879,00	0,00	0,00	25 675,50	11 879,00	13 796,50	0,00
21838	Autre matériel informatique	9 218,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 218,91	0,00	9 218,91	0,00
	Sous Total compte 2183	9 218,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 218,91	0,00	9 218,91	0,00
	Sous Total compte 218	34 894,41	0,00	0,00	11 879,00	0,00	0,00	34 894,41	11 879,00	23 015,41	0,00
	Sous Total compte 21	34 894,41	0,00	0,00	11 879,00	0,00	0,00	34 894,41	11 879,00	23 015,41	0,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	0,00	542 694,24	38 218,52	38 218,52	0,00	34 623,36	38 218,52	615 536,12	0,00	577 317,60
	Sous Total compte 280	0,00	542 694,24	38 218,52	38 218,52	0,00	34 623,36	38 218,52	615 536,12	0,00	577 317,60
281828	Autres matériels de transport	0,00	25 675,50	11 879,00	0,00	0,00	0,00	11 879,00	25 675,50	0,00	13 796,50
	Sous Total compte 28182	0,00	25 675,50	11 879,00	0,00	0,00	0,00	11 879,00	25 675,50	0,00	13 796,50
281838	Autre matériel informatique	0,00	9 218,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 218,91	0,00	9 218,91
	Sous Total compte 28183	0,00	9 218,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 218,91	0,00	9 218,91
	Sous Total compte 2818	0,00	34 894,41	11 879,00	0,00	0,00	0,00	11 879,00	34 894,41	0,00	23 015,41
	Sous Total compte 281	0,00	34 894,41	11 879,00	0,00	0,00	0,00	11 879,00	34 894,41	0,00	23 015,41

III – ÉTATS FINANCIERS										Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Balance des comptes											D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28	0,00	577 588,65	50 097,52	38 218,52	0,00	34 623,36	50 097,52	650 430,53	0,00	600 333,01
	Total classe 2	1 076 695,08	577 588,65	50 097,52	50 097,52	22 826,10	34 623,36	1 149 618,70	662 309,53	1 087 642,18	600 333,01
4011	Fournisseurs	0,00	0,00	46 014,18	46 014,18	0,00	0,00	46 014,18	46 014,18	0,00	0,00
	Sous Total compte 401	0,00	0,00	46 014,18	46 014,18	0,00	0,00	46 014,18	46 014,18	0,00	0,00
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	22 826,10	22 826,10	0,00	0,00	22 826,10	22 826,10	0,00	0,00
	Sous Total compte 404	0,00	0,00	22 826,10	22 826,10	0,00	0,00	22 826,10	22 826,10	0,00	0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	18 261,00	18 261,00	0,00	0,00	0,00	18 261,00	18 261,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 40	0,00	18 261,00	87 101,28	68 840,28	0,00	0,00	87 101,28	87 101,28	0,00	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	70 671,95	70 671,95	0,00	0,00	70 671,95	70 671,95	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	0,00	0,00	70 671,95	70 671,95	0,00	0,00	70 671,95	70 671,95	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	24 518,00	24 518,00	0,00	0,00	24 518,00	24 518,00	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	6 575,63	6 575,63	0,00	0,00	6 575,63	6 575,63	0,00	0,00
4386	Autres charges à payer	0,00	40,00	40,00	0,00	0,00	0,00	40,00	40,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 438	0,00	40,00	40,00	0,00	0,00	0,00	40,00	40,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 43	0,00	40,00	31 133,63	31 093,63	0,00	0,00	31 133,63	31 133,63	0,00	0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	3 151,24	0,00	0,00	3 151,24	0,00	0,00	3 151,24	3 151,24	0,00	0,00
	Sous Total compte 441	3 151,24	0,00	0,00	3 151,24	0,00	0,00	3 151,24	3 151,24	0,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	3 221,69	3 221,69	0,00	0,00	3 221,69	3 221,69	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	3 221,69	3 221,69	0,00	0,00	3 221,69	3 221,69	0,00	0,00
44312	Recettes - Amiable	6 600,00	0,00	62 355,00	68 955,00	0,00	0,00	68 955,00	68 955,00	0,00	0,00
44316	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4431	6 600,00	0,00	68 955,00	75 555,00	0,00	0,00	75 555,00	75 555,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Balance des comptes											D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44322	Recettes - Amiable	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4432	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
44352	Recettes - Amiable	13 549,88	0,00	123 286,98	136 464,70	0,00	0,00	136 836,86	136 464,70	372,16	0,00
44356	Recettes - Contentieux	4 377,36	0,00	2 300,02	5 014,96	0,00	0,00	6 677,38	5 014,96	1 662,42	0,00
	Sous Total compte 4435	17 927,24	0,00	125 587,00	141 479,66	0,00	0,00	143 514,24	141 479,66	2 034,58	0,00
44382	Recettes - Amiable	25 942,74	0,00	26 054,07	25 942,74	0,00	0,00	51 996,81	25 942,74	26 054,07	0,00
	Sous Total compte 4438	25 942,74	0,00	26 054,07	25 942,74	0,00	0,00	51 996,81	25 942,74	26 054,07	0,00
	Sous Total compte 443	50 469,98	0,00	255 596,07	277 977,40	0,00	0,00	306 066,05	277 977,40	28 088,65	0,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	3 194,63	3 194,63	0,00	0,00	3 194,63	3 194,63	0,00	0,00
4487	Produits à recevoir	54 485,58	0,00	27 629,00	54 485,58	0,00	0,00	82 114,58	54 485,58	27 629,00	0,00
	Sous Total compte 448	54 485,58	0,00	27 629,00	54 485,58	0,00	0,00	82 114,58	54 485,58	27 629,00	0,00
	Sous Total compte 44	108 106,80	0,00	289 641,39	342 030,54	0,00	0,00	397 748,19	342 030,54	55 717,65	0,00
4512	Compte de rattachement avec... (à subdiv	320 391,90	0,00	385 854,47	198 879,35	0,00	0,00	706 246,37	198 879,35	507 367,02	0,00
	Sous Total compte 451	320 391,90	0,00	385 854,47	198 879,35	0,00	0,00	706 246,37	198 879,35	507 367,02	0,00
	Sous Total compte 45	320 391,90	0,00	385 854,47	198 879,35	0,00	0,00	706 246,37	198 879,35	507 367,02	0,00
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 462	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00
466	Excédents de versement	0,00	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,00	0,20
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	2 815,75	2 815,75	0,00	0,00	2 815,75	2 815,75	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	0,00	0,00	2 815,75	2 815,75	0,00	0,00	2 815,75	2 815,75	0,00	0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	0,00	0,00	40,00	40,00	0,00	0,00	40,00	40,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4672	0,00	0,00	40,00	40,00	0,00	0,00	40,00	40,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Balance des comptes											D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 467	0,00	0,00	2 855,75	2 855,75	0,00	0,00	2 855,75	2 855,75	0,00	0,00
	Sous Total compte 46	0,00	0,20	4 355,75	4 355,75	0,00	0,00	4 355,75	4 355,95	0,00	0,20
47134	Subventions	0,00	0,00	54 838,20	54 838,20	0,00	0,00	54 838,20	54 838,20	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	0,00	94 381,89	94 381,89	0,00	0,00	94 381,89	94 381,89	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	0,00	0,00	149 220,09	149 220,09	0,00	0,00	149 220,09	149 220,09	0,00	0,00
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	23 005,58	23 005,58	0,00	0,00	23 005,58	23 005,58	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	0,00	172 225,67	172 225,67	0,00	0,00	172 225,67	172 225,67	0,00	0,00
	Sous Total compte 47	0,00	0,00	172 225,67	172 225,67	0,00	0,00	172 225,67	172 225,67	0,00	0,00
	Total classe 4	428 498,70	18 301,20	1 040 984,14	888 097,17	0,00	0,00	1 469 482,84	906 398,37	563 084,67	0,20
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	54 170,64	54 170,64	0,00	0,00	54 170,64	54 170,64	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	3 151,24	3 151,24	0,00	0,00	3 151,24	3 151,24	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	0,00	0,00	3 151,24	3 151,24	0,00	0,00	3 151,24	3 151,24	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	57 321,88	57 321,88	0,00	0,00	57 321,88	57 321,88	0,00	0,00
	Total classe 5	0,00	0,00	57 321,88	57 321,88	0,00	0,00	57 321,88	57 321,88	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	18 754,04	18 261,00	18 754,04	18 261,00	493,04	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 064,00	0,00	1 064,00	0,00	1 064,00	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	1 064,00	0,00	1 064,00	0,00	1 064,00	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	20 218,04	18 261,00	20 218,04	18 261,00	1 957,04	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 704,09	0,00	4 704,09	0,00	4 704,09	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	4 704,09	0,00	4 704,09	0,00	4 704,09	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	790,00	0,00	790,00	0,00	790,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Balance des comptes											D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 624	0,00	0,00	0,00	0,00	790,00	0,00	790,00	0,00	790,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	40,75	0,00	40,75	0,00	40,75	0,00
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	40,75	0,00	40,75	0,00	40,75	0,00
62871	A la collectivité de rattachement 4	0,00	0,00	0,00	0,00	20 302,05	0,00	20 302,05	0,00	20 302,05	0,00
	Sous Total compte 6287	0,00	0,00	0,00	0,00	20 302,05	0,00	20 302,05	0,00	20 302,05	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	20 302,05	0,00	20 302,05	0,00	20 302,05	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	25 836,89	0,00	25 836,89	0,00	25 836,89	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	1 516,00	0,00	1 516,00	0,00	1 516,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	381,00	0,00	381,00	0,00	381,00	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	1 295,63	0,00	1 295,63	0,00	1 295,63	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	0,00	0,00	228,00	0,00	228,00	0,00	228,00	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	3 420,63	0,00	3 420,63	0,00	3 420,63	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	3 420,63	0,00	3 420,63	0,00	3 420,63	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	47 816,32	0,00	47 816,32	0,00	47 816,32	0,00
64132	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	1 428,64	0,00	1 428,64	0,00	1 428,64	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	25 832,86	0,00	25 832,86	0,00	25 832,86	0,00
	Sous Total compte 6413	0,00	0,00	0,00	0,00	75 077,82	0,00	75 077,82	0,00	75 077,82	0,00
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	75 077,82	0,00	75 077,82	0,00	75 077,82	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	23 057,00	0,00	23 057,00	0,00	23 057,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	3 170,00	0,00	3 170,00	0,00	3 170,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	3 033,00	0,00	3 033,00	0,00	3 033,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Balance des comptes											D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	421,56	0,00	421,56	0,00	421,56	0,00
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	29 681,56	0,00	29 681,56	0,00	29 681,56	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00	40,00	40,00	40,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00	40,00	40,00	40,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	104 799,38	40,00	104 799,38	40,00	104 759,38	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	3 151,24	0,00	3 151,24	0,00	3 151,24	0,00
	Sous Total compte 654	0,00	0,00	0,00	0,00	3 151,24	0,00	3 151,24	0,00	3 151,24	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	2 735,00	0,00	2 735,00	0,00	2 735,00	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	2 735,00	0,00	2 735,00	0,00	2 735,00	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	2 735,00	0,00	2 735,00	0,00	2 735,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,89	0,00	1,89	0,00	1,89	0,00
	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	1,89	0,00	1,89	0,00	1,89	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	1,89	0,00	1,89	0,00	1,89	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	5 888,13	0,00	5 888,13	0,00	5 888,13	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00
	Sous Total compte 676	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	34 623,36	0,00	34 623,36	0,00	34 623,36	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	34 623,36	0,00	34 623,36	0,00	34 623,36	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	34 623,36	0,00	34 623,36	0,00	34 623,36	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	196 286,43	18 301,00	196 286,43	18 301,00	177 985,43	0,00
708722	dotés de la personnalité morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07

III – ÉTATS FINANCIERS										Réception par le préfet : 17/06/2026	III
Balance des comptes											D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 70872	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07
	Sous Total compte 7087	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07
	Sous Total compte 708	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07	0,00	26 054,07
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	35 500,00	162 730,00	35 500,00	162 730,00	0,00	127 230,00
	Sous Total compte 7471	0,00	0,00	0,00	0,00	35 500,00	162 730,00	35 500,00	162 730,00	0,00	127 230,00
7472	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	18 985,58	35 000,00	18 985,58	35 000,00	0,00	16 014,42
74758	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 286,98	0,00	123 286,98	0,00	123 286,98
	Sous Total compte 7475	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 286,98	0,00	123 286,98	0,00	123 286,98
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	54 485,58	321 016,98	54 485,58	321 016,98	0,00	266 531,40
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	54 485,58	321 016,98	54 485,58	321 016,98	0,00	266 531,40
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,69	0,00	40,69	0,00	40,69
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,69	0,00	40,69	0,00	40,69
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,69	0,00	40,69	0,00	40,69
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,69	0,00	40,69	0,00	40,69
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
777	Recettes et quote-part des subventions d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 047,28	0,00	18 047,28	0,00	18 047,28
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 547,28	0,00	19 547,28	0,00	19 547,28
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	54 485,58	366 659,02	54 485,58	366 659,02	0,00	312 173,44
	Total général	1 793 663,95	1 793 663,95	1 246 881,08	1 093 994,11	291 645,39	444 532,36	3 332 190,42	3 332 190,42	2 135 229,73	2 135 229,73

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 452,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 452,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	22 826,10	0,00		22 826,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	22 826,10	0,00		22 826,10
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	19 996,20	0,00		23 448,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		3 452,78
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	19 996,20	0,00		19 996,20
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	1,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	141 860,18	0,00		141 862,07
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	27 793,93	0,00		27 793,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	108 180,01	0,00		108 180,01
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	5 886,24	0,00		5 888,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	294 125,47	0,00		294 126,16
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	26 054,07	0,00		26 054,07
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	266 531,40	0,00		266 531,40
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00		40,69
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00		1 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 748 741,99	7 372 118,96	931 876,97	4 444 746,06
RECETTES	13 460 129,45	8 587 075,23	621 780,00	4 251 274,22
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 869 921,70	10 354 550,12	0,00	5 515 371,58
RECETTES	15 869 921,70	11 066 269,35	0,00	4 803 652,35

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET ASSAINISSEMENT - M49/ N°SIRET : 25910085700046				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	38 555 259,28	27 971 195,19	3 499 858,82	7 084 205,27
RECETTES	38 555 259,28	24 703 553,83	4 431 102,45	9 420 603,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 956 472,17	19 919 567,97	0,00	5 036 904,20
RECETTES	24 956 472,17	25 725 076,42	0,00	-768 604,25

BUDGET M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES/ N°SIRET : 25910085700053				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	102 000,00	40 873,38	0,00	61 126,62
RECETTES	591 311,54	59 572,34	0,00	531 739,20
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	627 265,53	177 945,43	0,00	449 320,10
RECETTES	627 265,53	312 133,44	0,00	315 132,09

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	51 406 001,27	35 384 187,53	4 431 735,79	11 590 077,95
RECETTES	52 606 700,27	33 350 201,40	5 052 882,45	14 203 616,42
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	41 453 659,40	30 452 063,52	0,00	11 001 595,88
RECETTES	41 453 659,40	37 103 479,21	0,00	4 350 180,19

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	51 406 001,27	35 384 187,53	4 431 735,79	11 590 077,95
RECETTES	52 606 700,27	33 350 201,40	5 052 882,45	14 203 616,42
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	41 453 659,40	30 452 063,52	0,00	11 001 595,88
RECETTES	41 453 659,40	37 103 479,21	0,00	4 350 180,19
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	92 859 660,67	65 836 251,05	4 431 735,79	22 591 673,83
TOTAL GENERAL DES RECETTES	94 060 359,67	70 453 680,61	5 052 882,45	18 553 796,61

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Réception par le préfet : 17/06/2026			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025 Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025 Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-01-18
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS D'ETUDES, REVISION DOCS URBANISME - 10 ANS	10	18/01/2023
L	FRAIS D'ETUDES - 5 ANS	5	18/01/2023
L	FRAIS D'INSERTION - 5 ANS	5	18/01/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS TECH - 15 ANS	15	18/01/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS TECH - 5 ANS	5	18/01/2023
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT - 8 ANS	8	18/01/2023
L	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUE - 5 ANS	5	18/01/2023
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS - 10 ANS	10	18/01/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES, AUTRES - 10 ANS	10	18/01/2023

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant des reprises de l'exercice	Montant des provisions constituées au 31/12/N
		A	B	C	D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

- (1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	2 735,00	
Personnes de droit privé	2 735,00	
Associations	2 735,00	
COMITE D ENTRAIDE DU PERSONNEL DU SYAGE	2 735,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025 Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
INGENIEUR	A	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT		B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT		B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	83 098,85
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	83 098,85

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	83 098,85
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	83 098,85

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	27 000,00	18 047,28	0,00	18 047,28
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	448 212,69	38 076,14	0,00	38 076,14
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	421 212,69	20 028,86	0,00	20 028,86
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	83 098,85			83 098,85
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	83 098,85			83 098,85
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				103 127,71

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		27 000,00	I 18 047,28
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		27 000,00	18 047,28
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	27 000,00	18 047,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		448 212,69	III 38 076,14
Ressources propres externes de l'année (a)		2 582,00	3 452,78
10222	FCTVA	2 582,00	3 452,78
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		445 630,69	34 623,36
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	50 000,00	34 623,36
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réception	par le préfet : 17/06/2026
			Réalisations	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	395 630,69		0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
AP122/2018	RÉVISION DU SAGE	20	344 803,80	344 803,80	38 000,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00	22 826,10	15 173,90
AP141B/2023	SRCE SUR LE BV DE L'YERRES	20	269 529,16	269 529,16	36 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00
TOTAL			614 332,96	614 332,96	74 000,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00	22 826,10	51 173,90

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		Accusé certifié exécutoire
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE		Réception par le préfet : 17/06/2026 IV C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	22 826,10	0,00	0,00	0,00	22 826,10	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 826,10	0,00	0,00	0,00	22 826,10	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	22 826,10	0,00	0,00	22 826,10	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 826,10	0,00	0,00	22 826,10	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	22 826,10	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 826,10	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	22 826,10	0,00	0,00	22 826,10	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 826,10	0,00	0,00	22 826,10	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION		C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	22 826,10	0,00	0,00	0,00	22 826,10	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 826,10	0,00	0,00	0,00	22 826,10	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	22 826,10	0,00	0,00	22 826,10	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 826,10	0,00	0,00	22 826,10	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	22 826,10	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 826,10	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	22 826,10	0,00	0,00	22 826,10	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		22 826,10	0,00	0,00	22 826,10	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025 Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	IV D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT		D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de logement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU		D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

24002 - MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

24002 - MISE EN OEUVRE SYAGE YERRES -

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 09/06/2026

Comptable(s)

Mme Myriam JUSTINE du 27/04/2026
M Cyrille GUILLOT du 02/01/2026
M Patrick LEGUY du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 09/06/2026
au 26/04/2026
au 01/01/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BOULIERAC Karine (1018491486-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A DDFIP DE L'ESSONNE, le 10/06/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

JUSTINE Myriam (1022682678-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A YERRES, le 11/06/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 15/06/2026 par l'organe délibérant.

GUILLET AGATHE (aguillet13-xt), Président

A MONTGERON, le 16/06/2026

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Affectation du
résultat
d'exploitation de
l'exercice 2025
(Budget Principal
et Budgets
Annexes).

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoît SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lesigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-091-259100857-20260615-D0920260001710

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 (Budget Principal et Budgets Annexes)
2026.00017

Le Président expose :

L'arrêt des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Le résultat de fonctionnement a été constaté par l'assemblée délibérante lors de l'approbation du Compte Financier Unique.

En application des nomenclatures comptables M57 (Budget Principal et Budget Annexe « Mise en œuvre du SAGE ») et M49 (Budget Annexe d'assainissement), ce résultat peut, après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, être affecté en totalité ou en partie soit, au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Lorsque le résultat est déficitaire, il n'est pas affecté, mais seulement inscrit en report à nouveau sur la ligne codifiée 002, en dépense de la section de fonctionnement.

La présente délibération a pour objet de procéder à cette affectation.

L'exposé du Président entendu,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49,
- vu le Compte Financier Unique 2025 et le résultat d'exploitation constaté lors de son approbation,
- vu la délibération relative au Compte Financier Unique arrêtant les résultats de l'exercice 2025,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

A. BUDGET PRINCIPAL**1. Constatation du résultat (section de fonctionnement)**

Virement à la section d'investissement (prévu au Budget 2025-ch. 023)	4 387 384,37 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2025	4 87
6 095,31 €	

2. Calcul du besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution excédentaire (section d'investissement - en recettes - 001)	833 422,57 €
Restes à réaliser (Dépenses)	- 931 876,97 €
Restes à réaliser (Recettes)	621 780,00 €
Excédent de la section d'investissement :	523 325,60 €

3. Affectation du résultat (section de fonctionnement)

Affectation au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) :	0,00 €
Affectation au 002 en recettes (Résultat de fonctionnement) :	4 876 095,31 €

Au vu des données ci-dessus, il n'y a pas de besoin de financement en section d'investissement. Le résultat d'exploitation peut être affecté en totalité ou en partie à la section d'investissement ou de fonctionnement.

B. BUDGET ASSAINISSEMENT**1. Constatation du résultat (section de fonctionnement)**

Virement à la section d'investissement (prévu au Budget 2025- ch.023)	2 4
52 965,46 €	
Résultat d'exploitation de l'exercice 2025	6 175 308,62 €

2. Calcul du besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution déficitaire (section d'investissement - en dépense - 001)	-
6 094 429,28 €	
Restes à réaliser (Dépenses)	- 3 499 858,82 €
Restes à réaliser (Recettes)	4 431 102,45 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	- 5 163 185,65 €

3. Affectation du résultat (section de fonctionnement)

Affectation au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	5 163 185,65 €
Affectation au 1064 (Plus-values nettes de cessions d'actifs)	0,00 €
Affectation au 002 en recettes (Résultat de fonctionnement) :	1 012 122,97 €

C. BUDGET « MISE EN ŒUVRE DU SAGE »**1. Constatation du résultat (section de fonctionnement)**

Virement à la section d'investissement (prévu au Budget 2025- ch. 023) 395 630,69 €

Résultat d'exploitation de l'exercice 2025 461 286,66 €

2. Calcul du besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution excédentaire (section d'investissement - en recettes - 001) 101 797,81 €

Restes à réaliser (Dépenses) 0,00 €

Restes à réaliser (Recettes) 0,00 €

Excédent de la section d'investissement : 101 797,81 €

3. Affectation du résultat (section de fonctionnement)

Affectation au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) : 0,00 €

Affectation au 002 en recettes (Résultat de fonctionnement) : 461 286,66 €

Au vu des données ci-dessus, il n'y a pas de besoin de financement en section d'investissement. Le résultat d'exploitation peut être affecté en totalité ou en partie à la section d'investissement ou de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS




Le Secrétaire de séance
M. Max GRANDISSON

Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine – EPAGE de l'Yerres

Comité Syndical

Note de Synthèse

Rapporteur M. Romain COLAS

Point n° : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 (budget principal et budgets annexes)

L'arrêté des comptes, à partir du Compte Financier Unique (CFU), permet de déterminer les éléments suivants :

- le résultat de la section de fonctionnement,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

En application de la nomenclature comptable M57 (Budget Principal et Budget Annexe « Mise en œuvre du SAGE ») le résultat de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (recette sous le compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisé).

Le solde restant peut, sur décision de l'assemblée délibérante, être affecté en totalité ou en partie soit, au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Les mêmes principes s'appliquent à la nomenclature M49. Toutefois, en cas de plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs, le montant correspondant doit être affecté au financement de la section d'investissement (recette sous le compte 1064 « réserves réglementées ») en déduction des sommes assignées au besoin de financement (1068).

Lorsque le résultat est déficitaire, il n'est pas affecté, mais seulement inscrit en report à nouveau sur la ligne codifiée 002, en dépense de la section de fonctionnement.

En conséquence, le Comité Syndical est appelé à procéder à l'affectation du résultat 2025 comme suit :

A. BUDGET PRINCIPAL

1. Constatation du résultat (section de fonctionnement)

Virement à la section d'investissement (prévu au Budget 2025-ch. 023)	4 387 384,37 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2025	4 876 095,31 €

2. Calcul du besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution déficitaire (section d'investissement - en dépenses - 001)	833 422,57 €
Restes à réaliser (Dépenses)	- 931 876,97 €
Restes à réaliser (Recettes)	621 780,00 €
Excédent de la section d'investissement :	523 325,60 €

3. Affectation du résultat (section de fonctionnement)

Affectation au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) :	0,00 €
Affectation au 002 en recettes (Résultat de fonctionnement) :	4 876 095,31 €
<i>Au vu des données ci-dessus, il n'y a pas de besoin de financement en section d'investissement. Le résultat d'exploitation peut être affecté en totalité ou en partie à la section d'investissement ou de fonctionnement.</i>	

B. BUDGET ASSAINISSEMENT

1. Constatation du résultat (section de fonctionnement)

Virement à la section d'investissement (prévu au Budget 2025 – chap.023)	2 452 965,46 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2025	6 175 308,62 €

2. Calcul du besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution déficitaire (section d'investissement - en dépense - 001)	- 6 094 429,28 €
Restes à réaliser (Dépenses)	- 3 499 858,82 €
Restes à réaliser (Recettes)	4 431 102,45 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	- 5 163 185,65 €

3. Affectation du résultat (section de fonctionnement)

Affectation au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	5 163 185,65 €
Affectation au 1064 (Plus-values nettes de cessions d'actifs)	0,00 €
Affectation au 002 en recettes (Résultat de fonctionnement) :	1 012 122,97 €

C. BUDGET «MISE EN ŒUVRE DU SAGE»

1. Constatation du résultat (section de fonctionnement)

Virement à la section d'investissement (prévu au Budget 2025- ch. 023)	395 630,69 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2025	461 286,66 €

2. Calcul du besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution excédentaire (section d'investissement - en recettes - 001)	101 797,81 €
Restes à réaliser (Dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser (Recettes)	0,00 €
Excédent de la section d'investissement :	101 797,81 €

3. Affectation du résultat (section de fonctionnement)

Affectation au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) :	0,00 €
Affectation au 002 en recettes (Résultat de fonctionnement) :	461 286,66 €
<i>Au vu des données ci-dessus, il n'y a pas de besoin de financement en section d'investissement. Le résultat d'exploitation peut être affecté en totalité ou en partie à la section d'investissement ou de fonctionnement.</i>	

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Budget
Supplémentaire
2026 (Budget
Principal - Budgets
Annexes)

L'an deux mille vingt six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni à dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoît SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)

091-259100857-20260615-DEL-202600018-DE

Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)

Accusé certifié exécutoire

M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)

Réception par le préfet : 17/06/2026

M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)

M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)

M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) représenté par Cécile SPANO

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)

à

Marc CUYPERS

M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)

à

Max GRANDISSON

M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)

à

Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)

M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)

M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)

M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)

M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)

M. Yoann COSSEVE (SMAB)

M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)

M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)

M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)

M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)

M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)

Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)

M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)

M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)

M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-

M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)

M. Julien LE BEUZE (Quiers)

M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)

M. Frédéric LEPESME (Pécy)

Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)

M. Hervé MENARD (Courtomer)

M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)

M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)

M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)

M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)

M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)

M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)

M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)

M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Le Président expose :

Le Compte Financier Unique 2025 a constaté les restes à réaliser ainsi que les résultats de clôture de l'exercice 2025 et il a été décidé, par délibération de ce jour, de l'affectation du résultat d'exploitation 2025 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Il appartient maintenant au Comité Syndical de procéder, sur l'exercice 2026, à l'intégration des restes à réaliser du SyAGE et à la reprise des résultats 2025 susvisés.

C'est l'objet principal du Budget Supplémentaire soumis au présent Comité qui prend également en compte un certain nombre d'ajustements, à la hausse comme à la baisse, des dépenses ou des recettes inscrites au Budget Primitif 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 janvier 2026 approuvant le Budget Primitif 2026,

Vu la délibération du 15 juin 2026 approuvant le Compte Financier Unique,

Vu la délibération du 15 juin 2026 décidant de l'affectation du résultat.

L'exposé du Président entendu.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Budget Supplémentaire 2026 dont les balances se présentent ainsi :

I - LE BUDGET PRINCIPAL M 57

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				Proposition soumise au vote
Chapitre	Libellé nature	Reports (1) Résultats + RAR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
	Total des dépenses réelles	0,00	339 446,50	339 446,50
	Total des dépenses d'ordre	0,00	4 536 648,81	4 536 648,81
	Total général	0,00	4 876 095,31	4 876 095,31

RECETTES				
Chapitre	Libellé nature	Reports (1) Résultats + RAR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
	Total des recettes réelles	4 876 095,31	0,00	4 876 095,31
	dont excédent reporté	4 876 095,31	0,00	4 876 095,31
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
	Total général	4 876 095,31	0,00	4 876 095,31

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				Proposition soumise au vote
Chapitre	Libellé nature	Reports (1) Résultats + RAR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
	Total des dépenses réelles	931 876,97	2 029 900,03	2 961 777,00
	Dont résultat reporté	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
	Total général	931 876,97	2 029 900,03	2 961 777,00

RECETTES				
Chapitre	Libellé nature	Reports (1) Résultats + RAR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
	Total des recettes réelles	1 455 202,57	- 1 699 918,54	- 244 715,97
	Dont résultat reporté	833 422,57	0,00	833 422,57
	Total des recettes d'ordre	0,00	4 536 648,81	4 536 648,81
	Total général	1 455 202,57	2 836 730,27	4 291 932,84

II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M 49

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 17/06/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Proposition
soumise
au vote

DEPENSES				
Chapitre	Libellé nature	Reports (1) Résultats + RAR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
	Total des dépenses réelles	0,00	701 300,00	701 300,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	310 822,97	310 822,97
	Total général	0,00	1 012 122,97	1 012 122,97

RECETTES				
Chapitre	Libellé nature	Reports (1) Résultats + RAR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
	Total des recettes réelles	1 012 122,97	0,00	1 012 122,97
	Dont résultat reporté de l'année précédente	1 012 122,97	0,00	1 012 122,97
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
	Total général	1 012 122,97	0,00	1 012 122,97

SECTION D'INVESTISSEMENT

Proposition
soumise
au vote

DEPENSES				
Cpte	Libellé nature	Reports (1) Résultats + RAR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
	Total des dépenses réelles	9 594 288,10	5 137 656,06	14 731 944,16
	Dont résultat reporté année précédente	6 094 429,28	0,00	6 094 429,28
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
	Total général	9 594 288,10	5 137 656,06	14 731 944,16

RECETTES				
Cpte	Libellé nature	Reports (1) Résultats + RAR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
	Total des recettes réelles	9 594 288,10	4 826 833,09	14 421 121,19
	Dont affectation du résultat	5 163 185,65	0,00	5 163 185,65
	Total des recettes d'ordre	0,00	310 822,97	310 822,97
	Total général	9 594 288,10	5 137 656,06	14 731 944,16

III - LE BUDGET "MISE EN ŒUVRE DU SAGE" M 57

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Proposition
soumise
au vote

DEPENSES

Chap.	Libellé nature	Reports (1) Résultats + RAR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	461 286,66	461 286,66
	Total général	0,00	461 286,66	461 286,66

RECETTES

Chap.	Libellé nature	Reports (1) Résultats + RAR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
	Total des recettes réelles	461 286,66	0,00	461 286,66
	<i>Dont résultat reporté de l'année précédente</i>	<i>461 286,66</i>	<i>0,00</i>	<i>461 286,66</i>
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
	Total général	461 286,66	0,00	461 286,66

SECTION D'INVESTISSEMENT

Proposition
soumise
au vote

DEPENSES

Chap.	Libellé nature	Reports (1) Résultats + RAR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00
	<i>Dont résultat reporté année précédente</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
	Total général	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Chap.	Libellé nature	Reports (1) Résultats + RAR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
	Total des recettes réelles	101 797,81	0,00	101 797,81
	<i>Dont résultat reporté année précédente</i>	<i>101 797,81</i>	<i>0,00</i>	<i>101 797,81</i>
	Total des recettes d'ordre	0,00	461 286,66	461 286,66
	Total général	101 797,81	461 286,66	563 084,47

Précise

que les données synthétiques relatives à la situation financière du SYAGE et prévues à l'article R. 5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont annexées à la présente délibération.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Pour extrait certifié conforme

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS



Le Secrétaire de séance


M. Max GRANDISSON

SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT YERRES-SEINE EPAGE DE L'YERRES

Présentation du Budget Supplémentaire 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I - LE BUDGET PRINCIPAL M 57	2
A – TABLEAUX BUDGETAIRES :	2
B - COMMENTAIRES :	4
1. Reprise des résultats 2025	4
2. Intégration des restes à réaliser	4
3. Ajustements des crédits	4
4. Suréquilibre de la section d'investissement	8
II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M 49	9
A – TABLEAUX BUDGETAIRES :	9
B - COMMENTAIRES :	11
1. Reprise des résultats 2025	11
2. Intégration des restes à réaliser	11
3. Ajustements des crédits	11
III - LE BUDGET ANNEXE M 57 « Mise en œuvre du sage »	15
A – TABLEAUX BUDGETAIRES :	15
B – COMMENTAIRES :	17
1. Reprise des résultats 2025	17
2. Intégration des restes à réaliser	17
3. Suréquilibre de la section d'investissement	17

Le document budgétaire établi conformément aux maquettes budgétaires des instructions comptables M57 et M49 peut être consulté au siège du SyAGE aux heures d'ouverture.

INTRODUCTION

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Le budget supplémentaire constitue une étape budgétaire qui a pour but :

- d'intégrer les résultats (section de fonctionnement) et les soldes d'exécution (section d'investissement) de l'exercice précédent ;
- de reprendre les restes à réaliser constatés au Compte Financier Unique 2025 ;
- d'ajuster, si nécessaire, les crédits inscrits au Budget Primitif 2026.

Le détail de ces différents éléments est développé ci-après.

I - LE BUDGET PRINCIPAL M 57

A – TABLEAUX BUDGETAIRES :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Rappel ↓			Proposition soumise au vote ↓
Chapitre	Libellé nature	BP 2026	Reports (1) Résultats + RàR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
011	Charges à caractère général	2 509 539,00	0,00	364 681,50	364 681,50
012	Charges de personnel	4 649 085,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	662 525,24	0,00	-81 235,00	-81 235,00
	<i>dont contribution EP</i>	<i>93 857,20</i>	0,00		0,00
66	Charges financières	85 330,95	0,00	56 000,00	56 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles	7 914 480,19	0,00	339 446,50	339 446,50
	<i>dont charges communes (70)</i>	<i>4 335 565,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	105 620,95		<i>4 536 648,81</i>	<i>4 536 648,81</i>
	Total des dépenses d'ordre	3 105 620,95	0,00	4 536 648,81	4 536 648,81
	Total général	11 020 101,14	0,00	4 876 095,31	4 876 095,31

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2026	Reports (1) Résultats + RàR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
013	Atténuation de charges	3 000,00			0,00
70	Produits des services	4 269 213,06			0,00
	<i>dont participation aux charges cnes</i>	<i>4 268 043,06</i>			<i>0,00</i>
74	Contribution de collectivités	6 203 637,84			0,00
731	Fiscalité Locale	94 244,24			0,00
74	Subventions	0,00			0,00
75	Autres produits de gestion courante	6,00			0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
002	Excédent reporté	0,00	4 876 095,31	0,00	4 876 095,31
	Total des recettes réelles	10 570 101,14	4 876 095,31	0,00	4 876 095,31
	<i>dont recettes communes (70)</i>	<i>22 000,00</i>			
042	Amortissement des subventions	450 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	450 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total général	11 020 101,14	4 876 095,31	0,00	4 876 095,31

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Rappel

↓

Chapitre	Libellé nature	BP 2026	Reports (1) Résultats + RàR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
10	Dotations Fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 560 788,89	220 573,72	1 100 691,00	1 321 264,72
21	Immobilisations corporelles	1 373 160,00	689 708,68	877 385,03	1 567 093,71
23	Immobilisations en cours	2 289 654,68	21 594,57	51 824,00	73 418,57
	Total des dépenses d'équipement	7 223 603,57	931 876,97	2 029 900,03	2 961 777,00
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement capital dette	236 000,00			0,00
26	Titres de participations				
	Total des dépenses d'équip et financières	7 459 603,57	931 876,97	2 029 900,03	2 961 777,00
45	Opérations d'investissement pour le compte de tiers	0,00		0,00	0,00
001	Résultats reportés CFU 2025	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	7 459 603,57	931 876,97	2 029 900,03	2 961 777,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00			0,00
040	Amortissement des subventions	450 000,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre	850 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total général	8 309 603,57	931 876,97	2 029 900,03	2 961 777,00

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2026	Reports (1) Résultats + RàR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
10	FCTVA	333 300,00			0,00
13	Subventions	2 770 764,08	621 780,00		621 780,00
16	Emprunts contractés	1 699 918,54	0,00	-1 699 918,54	-1 699 918,54
1068	Résultats reportés CFU 2025	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations d'investissement pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investis. Reporté CFU 2025	0,00	833 422,57	0,00	833 422,57
	Total des recettes réelles	4 803 982,62	1 455 202,57	-1 699 918,54	-244 715,97
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	105 620,95	0,00	4 536 648,81	4 536 648,81
	Total des recettes d'ordre	3 505 620,95	0,00	4 536 648,81	4 536 648,81
	Total général	8 309 603,57	1 455 202,57	2 836 730,27	4 291 932,84

Soit un suréquilibre :

1 330 155,84

Données financières

BP 2025

Recettes réelles de fonctionnement	10 987 339,45	15 319 921,70
Dépenses réelles de fonctionnement	7 377 177,33	7 682 537,33
Epargne brute (autofinancement)	3 610 162,12	7 637 384,37
Amortissement du capital	250 000,00	250 000,00
Epargne disponible (éparg brute-amort K)	3 360 162,12	7 387 384,37
Encours de la dette au 31/12/2024	2 274 685,00	993 615,12
Endettement/Epargne brute (ans)	0,63	0,13

B - COMMENTAIRES :

1. Reprise des résultats 2025

Résultat de fonctionnement reporté : .- en recettes de fonctionnement (002) :..... **4 876 095,31 €**
- en recettes d'investissement (1068) :..... **0 €**
Solde de la section d'investissement reporté en dépenses d'investissement (001) : **0 €**

2. Intégration des restes à réaliser

Dépenses d'investissement :..... **931 876,97 €**
Recettes d'investissement :..... **621 780 €**

3. Ajustements des crédits

► Dépenses réelles de fonctionnement :

BP : 7 914 480,19 € **BS** : + 339 446,50 € soit + 4,29 %

Cette augmentation est liée à l'ajustement des crédits nécessaires :

- Pour le chapitre 011 « Charges à caractère général » :

L'entretien courant des affluents prévu en 2026, ainsi que l'évacuation des déchets verts issus des opérations d'entretien réalisées en 2025 et reportée à l'exercice 2026, représentent une dépense globale estimée à 315 000 €. Afin de couvrir ce besoin, il est proposé d'inscrire un crédit complémentaire de 175 000 €.

La révision des estimations relatives aux travaux de curage du barrage SR7 (Vannes Rouges à Brunoy) conduit à prévoir un crédit supplémentaire de 35 000 €.

La remise en état des moteurs de la ZEC d'Armainvilliers, endommagés à la suite d'un acte de vandalisme, nécessite l'inscription de crédits complémentaires à hauteur de 5 160 €.

La réception, en mai 2026, de la facture relative à la régularisation de l'assurance responsabilité civile pour l'exercice 2025 entraîne la nécessité d'inscrire un crédit supplémentaire de 30 000 €.

Les dépenses liées à l'écopâturage ainsi qu'à l'entretien des clôtures nécessitent un complément de crédits de 12 000 €.

Les honoraires d'avocats engagés dans le cadre du dossier du glissement de terrain à Grisy-Suisnes et du dossier de pollution au chrome à Ozoir-la-Ferrière sont estimés à 10 000 €.

Les frais de dossier afférents à la mise en place de la nouvelle ligne de trésorerie, ainsi que les frais de non-utilisation associés, représentent une dépense de 6 100 €.

Compte tenu de l'évolution du coût des carburants, un crédit complémentaire de 5 000 € est à prévoir.

Enfin, la hausse des prix de l'énergie conduit à inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 4 500 €.

- Pour le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

La provision relative à l'indemnité pour le chantier du Ru de la Navette à Montgeron, en raison des interruptions dues aux intempéries, n'est plus justifiée. Par conséquent l'abandon de 81 235 € est inscrite au budget supplémentaire.

- Pour le chapitre 66 « Charges financières » :

Les intérêts liés à l'utilisation maximale de la ligne de trésorerie de 5 000 000 € nécessitent de prévoir la somme de 56 000 € au budget supplémentaire.

► **Dépenses réelles d'investissement :**

BP : 7 459 603,57 €

BS : + 2 961 777 €

soit + 39,70 %

- Pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », cette augmentation est liée essentiellement :

Gestion et Prévention des Inondations :

Dans le cadre du projet de la ZEC du Bois de Rosay à Yèbles, la constitution du dossier d'autorisation de défrichement, du dossier de dérogation relatif aux espèces protégées, la création d'un outil de calcul des indemnités agricoles ainsi que la réalisation d'une étude de dangers nécessitent de nombreux relevés topographiques. Ces prestations s'inscrivent dans les procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de Servitude d'Utilité Publique (SUP) liées au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Un crédit de 316 500 € est inscrit à cet effet.

Les prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux barrages SR3 et SR7 représentent un montant total de 73 543 €.

L'Ordre de Service concernant une partie de l'étude de faisabilité de la digue du Blandin ayant été engagé sur le seul plan administratif, sans inscription comptable préalable, il est nécessaire de prévoir les crédits correspondants, soit un montant de 38 861 €.

Un complément de crédits de 14 333 € est inscrit afin de financer plusieurs études hydrologiques, notamment l'étude de définition des seuils de risque aux stations de mesure, le développement d'un outil de prévision des débits à Courtomer, ainsi que le complément de l'étude de faisabilité relative à la prévision des crues par intelligence artificielle.

Gestion et Entretien des Milieux Aquatique de l'Yerres :

091-259100857-20260615-DEL-202600018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Les études de maîtrise d'œuvre (MOE) visant à réduire la vulnérabilité aux inondations et à restaurer la zone humide du quartier du Blandin, sur une superficie de 10,5 hectares, nécessitent la réalisation préalable d'études complémentaires (topographie, hydraulique, diagnostics amiante et plomb, etc.). Afin de permettre leur lancement, un crédit complémentaire de 400 000 € est sollicité.

À la suite de la cession de la propriété du Moulin de Vaux-la-Reine par la BNP à CDC Habitat, les nouveaux propriétaires ont manifesté leur intérêt pour la reprise des études relatives à la restauration de la continuité écologique (RCE), interrompues en 2021. La relance de ce projet implique une actualisation des études afin de prendre en compte les contraintes actuelles du site, les aménagements envisagés par les nouveaux propriétaires ainsi que les évolutions de l'hydromorphologie du cours d'eau intervenues depuis 2021. Un montant de 50 000 € est inscrit à cet effet.

Dans le cadre de l'étude de maîtrise d'œuvre relative à la création d'une rivière de contournement au droit du barrage de Villeneuve-Saint-Georges (Moulin de Crosne), les études complémentaires associées ont nécessité des délais plus importants que prévus, empêchant la facturation des prestations au cours de l'exercice 2025. Il convient par conséquent de réinscrire en 2026 les crédits correspondants, soit 25 000 €. Par ailleurs, la réalisation d'une étude hydrologique non prévue initialement nécessite l'inscription de crédits complémentaires à hauteur de 43 000 €.

L'étude de maîtrise d'œuvre (phases AVP/PRO) portant sur la suppression ou la modification du déversoir de l'Abbaye à Yerres nécessite la poursuite du suivi piézométrique des zones humides. À ce titre, un complément de crédits de 30 000 € est demandé.

À Santeny, sur le ru de Choigny, le lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre (phases AVP/PRO) est prévu au mois de septembre. Toutefois, des études préalables complémentaires, notamment topographiques et hydrauliques, doivent être réalisées. Un montant de 30 000 € est inscrit à cet effet.

L'étude de maîtrise d'œuvre (phases AVP/PRO) relative à la renaturation du cours d'eau à Ozouer-le-Voulgis, comprenant l'effacement du clapet du Haras et d'un autre seuil, nécessite la réalisation d'études complémentaires dès la phase avant-projet. Un crédit complémentaire de 20 000 € est ainsi proposé.

Gestion et Entretien des Milieux Aquatique des Affluents :

Des études supplémentaires viennent compléter l'étude de faisabilité relative à la continuité écologique à La Chapelle-Bourbon, concernant le ru du Bréon (aspects topographiques et piézométriques), pour un montant de 34 454 €.

Etudes préalables (état initial) avant travaux plus conséquentes que prévues (Etudes préalables camping - étude hydraulique, topo, I2M2, IPR) : 30 000 €

Etudes de suivi post-travaux de la réhabilitation de la mare du Touquin, datant de septembre 2025 : 10 000 €

Pêche de sauvegarde avant travaux concernant le Bréon pour la suppression du seuil de Visy : 10 000 €

- Pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », cette augmentation est liée essentiellement :

Gestion et Prevention des Inondations :

Plusieurs opérations de remise en état et de sécurisation des ouvrages et équipements doivent être engagées au cours de l'exercice, notamment :

- la remise en état du portail de Rochopt ainsi que des dalles alvéolaires de SR8 à Boussy-Saint-Antoine ;
- la réparation de la porte, de son cadre ainsi que des ouvrages annexes (mur et sol) du local des dalles alvéolaires de SR7 (Vannes Rouges à Brunoy) ;
- la réfection du seuil du lavoir d'Épinay ;
- la réfection d'un chemin, la réalisation d'enrochements et la pose de panneaux à Ozoir-la-Ferrière ;
- le remplacement et la mise en conformité de la passerelle SR6, conformément aux demandes formulées par la commune.

L'ensemble de ces interventions nécessite l'inscription de crédits complémentaires à hauteur de 341 274 €.

Par ailleurs, le démantèlement du barrage de Suzanne représente une dépense à prévoir de 326 400 €.

Gestion et Entretien des Milieux Aquatique des Affluents :

Des travaux de continuité écologique sur le Ru Visy initialement programmés pour fin 2025 se sont reportés sur 2026 en raison de l'impossibilité de réaliser la pêche de sauvegarde dans les délais et nécessité l'inscription de 45 000 €

Gestion et Entretien des Milieux Aquatique de l'Yerres :

Les travaux de réouverture du ru de la Navette et de restauration des annexes hydrauliques de la plaine de Chalandray à Montgeron ont fait l'objet d'un report de facturation lié à la garantie de parfait achèvement des végétaux. Il convient, en conséquence, d'inscrire un crédit complémentaire de 20 757 €.

Télégestion et Traitement de l'Information :

L'enveloppe budgétaire allouée au programme a été entièrement consommée. Une demande de crédits supplémentaires est formulée afin de constituer une réserve de sécurité destinée à assurer la maintenance et l'installation en urgence d'une station, garantissant ainsi la continuité du suivi hydrométrique : 30 000 €.

- Pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours », cette augmentation est liée essentiellement

09-15160855-20250600018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Gestion et Entretien des Milieux Aquatique de l'Yerres :

Les travaux de démantèlement du barrage de Céravennes à Yerres se sont révélés plus complexes que prévu, notamment en ce qui concerne le retrait du clapet. Par ailleurs, les opérations de remise en état, en particulier celles relatives aux chemins d'accès, ont engendré des coûts supérieurs aux estimations initiales. Afin de couvrir les dépenses supplémentaires résultant des avenants au marché, il convient d'inscrire un crédit complémentaire de 37 352 €.

Les suivis hydromorphologiques réalisés dans le cadre des opérations de démantèlement d'ouvrages sur les sites du Plessis-Feu et d'Évry-Grégy représentent une dépense de 14 472 €. Les crédits correspondants doivent être inscrits au budget supplémentaire.

► Recettes réelles d'investissement

Emprunts contractés :

BP : 1 699 918,54 €

BS : - 1 699 918,54 €

Le résultat excédentaire pour l'exercice 2025 conduit à la désinscription des 1 699 918,54 € d'emprunts initialement inscrite au budget primitif.

4. Suréquilibre de la section d'investissement

La reprise du solde d'exécution de la section d'investissement de 2025 aboutit à un suréquilibre de la section d'investissement de **1 330 155,84 €**. Ce suréquilibre est autorisé par l'article L1612-7 du code général des Collectivités Territoriales lorsqu'il résulte de la reprise de l'excédent de l'année précédente.

II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M 49

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

A – TABLEAUX BUDGETAIRES :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Proposition
soumise
au vote
↓

DEPENSES		Rappel ↓			
Chapitre	Libellé nature	BP 2026	Reports (1) Résultats + RàR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
011	Charges à caractère général	7 694 453,51	0,00	594 300,00	594 300,00
	dont participation aux charges cnes	4 725 745,59	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	2 037 884,00	0,00	17 000,00	17 000,00
65	Autres charges de gestion courante	448 006,00	0,00	90 000,00	90 000,00
66	Charges financières	1 268 421,98	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	121 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Provision pour créances douteuses	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	11 569 765,49	0,00	701 300,00	701 300,00
042	Dotations aux amortissements	11 000 000,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 193 939,71	0,00	310 822,97	310 822,97
	Total des dépenses d'ordre	13 193 939,71	0,00	310 822,97	310 822,97
	Total général	24 763 705,20	0,00	1 012 122,97	1 012 122,97

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2026	Reports (1) Résultats + RàR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
70	Ventes, prestations de services	24 029 449,20		0,00	0,00
	dont contribution EP	10 941 949,20		0,00	0,00
74	Subventions	483 250,00		0,00	0,00
013	Atténuation de charges	20 000,00		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	110 006,00		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00		0,00	0,00
002	Résultat de Fonc. reporté CFU 2025	0,00	1 012 122,97	0,00	1 012 122,97
	Total des recettes réelles	24 643 705,20	1 012 122,97	0,00	1 012 122,97
042	Amortissement des subventions	120 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	120 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total général	24 763 705,20	1 012 122,97	0,00	1 012 122,97

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Rappel
↓

Chapitre	Libellé nature	BP 2026	Reports (1) Résultats + RàR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
20	Immobilisations incorporelles	1 920 495,65	450 329,29	50 000,00	500 329,29
21	Immobilisations corporelles	9 522 465,67	1 893 664,73	1 948 856,00	3 842 520,73
23	Immobilisations en cours	11 883 901,56	829 994,48	3 138 800,06	3 968 794,54
	Total des dépenses d'équipement	23 326 862,88	3 173 988,50	5 137 656,06	8 311 644,56
13	Subventions	4 000,00	68 983,00	0,00	68 983,00
16	Remboursement capital dette	4 009 000,00		0,00	0,00
16	Refinancement emprunt				0,00
26	Titres de participations				
001	Résultat d'investis. reporté CFU 2025	0,00	6 094 429,28	0,00	6 094 429,28
45	Opérations pour le compte d'un tiers	240 000,00	256 887,32	0,00	256 887,32
	Total des dépenses réelles	27 579 862,88	9 594 288,10	5 137 656,06	14 731 944,16
040	Amortissement des subventions	120 000,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	1 100 000,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre	1 220 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total général	28 799 862,88	9 594 288,10	5 137 656,06	14 731 944,16

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2026	Reports (1) Résultats + RàR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
10	FCTVA	2 940 000,00	0,00	0	0,00
13	Subventions	2 000 000,00	3 477 693,74	500 000	3 977 693,74
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0	0,00
27	Remboursement TVA	0,00	0,00	0	0,00
16	Emprunts contractés	9 325 923,17	0,00	4 326 833,09	4 326 833,09
16	Refinancement emprunt	0,00	0,00		0,00
1064	Plus-value de cession	0,00	0,00	0	0,00
1068	Affectation résultat	0,00	5 163 185,65	0	5 163 185,65
45	Opérations pour le compte d'un tiers	240 000,00	953 408,71	0	953 408,71
001	Résultat d'investis. reporté CFU 2025		0,00	0	0,00
	Total des recettes réelles	14 505 923,17	9 594 288,10	4 826 833,09	14 421 121,19
040	Amortissement des immobilisations	11 000 000,00	0,00	0	0,00
041	Opérations patrimoniales	1 100 000,00	0,00	0	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 193 939,71	0,00	310 822,97	310 822,97
	Total des recettes d'ordre	14 293 939,71	0,00	310 822,97	310 822,97
	Total général	28 799 862,88	9 594 288,10	5 137 656,06	14 731 944,16

BP 2026

Données financières

Recettes réelles de fonctionnement	24 643 705,20	25 655 828,17
Dépenses réelles de fonctionnement	11 569 765,49	12 271 065,49
Epargne brute (autofinancement)	13 073 939,71	13 384 762,68
Amortissement du capital	4 009 000,00	4 009 000,00
Epargne disponible (épargne brute-amort K)	9 064 939,71	9 375 762,68
Encours de la dette au 31/12/2025	53 784 391,17	58 111 224,26
Endettement/Epargne brute (ans)	4,11	4,34

B - COMMENTAIRES :

1. Reprise des résultats 2025

Résultat de fonctionnement reporté : - en recettes de fonctionnement (002) : **1 012 122,97 €**
- en recettes d'investissement (1068) : **5 163 185,65 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses (001) : **6 094 429,28 €**

2. Intégration des restes à réaliser

Dépenses d'investissement : **3 499 858,82 €**

Recettes d'investissement : **4 431 102,45 €**

3. Ajustements des crédits

► Dépenses réelles de fonctionnement :

BP : 24 763 705,20 € **BS** : + 1 102 122,97 € soit + 4,09 %

Cette augmentation est liée à l'ajustement des crédits nécessaires :

- Pour le chapitre 011 « Charges à caractère général » :

Exploitation :

Les dépenses relatives à l'entretien des réseaux correspondent à des prestations réalisées au cours de l'exercice 2025 et dont la facturation est désormais intervenue. Lors de l'élaboration du budget primitif, les informations communiquées par le prestataire n'avaient pas permis d'évaluer précisément le montant des dépenses à engager, conduisant à une inscription insuffisante des crédits. Il est donc nécessaire d'inscrire un complément de crédits de 490 000 €.

Par ailleurs, un curage non prévu des réseaux doit être réalisé. Les crédits actuellement disponibles sur la ligne budgétaire concernée, ne permettent pas de couvrir cette dépense. Il convient en conséquence d'inscrire un crédit complémentaire de 20 000 €.

Aménagement :

Contrôle DAACT : au vu de l'état d'avancement des contrôles (66 % réalisés), il apparaît que l'enveloppe inscrite au budget primitif est insuffisante pour couvrir l'achèvement de la prestation. Une augmentation de crédits de 35 000 € est proposée.

Matériel de test à la fumée : en prévision d'un achat ultérieur, le syndicat souhaite procéder à une phase d'essai via la location de ce matériel pour 2 000 €.

Suivi des Milieux et Bilans :

Le budget d'intervention de Suez relatif aux pollutions sur le territoire de l'assainissement présente une consommation anticipée significative amenant une demande de 20 000 € complémentaire : à un tiers de l'exercice écoulé, près de la moitié des crédits est déjà engagée. Bien que la demande soit variable par nature, ces interventions demeurent indispensables afin de permettre la clôture de l'exercice sans aléas.

Entretien Rivière et Accès aux cours d'eau :

L'intégration de nouveaux bassins, Haut Montanglos (Santeney) et Clos de la Régale (Vigneux) engendre 15 000 € de dépenses d'entretien des espaces verts.

- Pour le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » :

Ce sont 17 000 € qui seront nécessaire pour palier, d'une part, la reprise des tickets restaurant par la Direction des Ressources Humaines du SyAGE un mois plus tôt, initialement prévu au budget primitif (4 000 €). Et d'autre part les recrutements de début d'année (13 000 €).

- Pour le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

Près de 70 % des subventions aux riverains, liées à la convention de mandat 2025-2030, ont déjà été reversées, 90 000 € supplémentaire sont nécessaires pour poursuivre cette mission.

► Dépenses réelles d'investissement :

BP : 27 579 862,88 € **BS** : + 5 137 656,06 € soit + 18,63 %

- Pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », cette augmentation est liée essentiellement :

Aménagements : les crédits alloués disponibles apparaissent insuffisants à mi-exercice, une demande d'allocation supplémentaire est formulée pour 40 000 €.

Travaux :

Étude pour l'extension à Santeney – Route de Marolles : 10 000 €.

- Pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », cette augmentation est liée essentiellement :

Travaux :

Divers travaux d'assainissement liés aux programmes de voirie et à la réhabilitation des réseaux sont programmés pour la somme global de 1 543 856 €.

- Vigneux - Allée Guillaume Apollinaire et rue Paul Eluard : 162 911 €
- Draveil - rue du Port aux malades : 69 300 €
- Draveil - rue du Port aux Dames : 294 000 €
- Draveil - rue Pierre Brossolette : 143 345 €
- Yerres - rue Guillaume Budé : 763 800 €
- Montgeron - rue du Repos : 110 500 €

Exploitation :

Travaux de remplacement d'un tronçon d'eaux pluviales (EP) – avenue de la Saussaye à Santeny pour 170 000 € : Remplacement d'un tronçon de réseau EP d'environ 50 mètres linéaires, fortement obstrué par des dépôts de calcite, entraînant un refoulement permanent sur la chaussée.

Résidence YER KERANA : Une enveloppe de 90 000 € avait été inscrite au budget primitif pour la création d'une noue. À la suite du désaccord du syndic de copropriété, le projet a été modifié et porte désormais sur le remplacement de tronçons de réseau obstrués par de la calcite, représentant environ 250 mètres linéaires. Le montant global de l'opération s'élève à 310 000 €, soit un besoin complémentaire de 220 000 € à inscrire au budget supplémentaire.

Aménagement :

Achat de matériel pour réaliser en régie des tests d'étanchéité à la fumée : 15 000 €.

- Pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours », cette augmentation est liée essentiellement :

Travaux :

Les équipes du SyAGE vont pouvoir s'engager sur de nouveaux projets structurants :

- Projet Crosne Entrepreneur : Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales pour un montant de 1 187 679 €
- Projet Villeneuve-Saint-Georges Quartier Nord : Modification des réseaux dans le cadre d'un programme ANRU pour 643 250 €
- Projet Villeneuve Le Roi - Gallieni : Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales, accompagnée d'une désimperméabilisation de la voirie, pour 403 736 €
- Projet Vigneux/Montgeron : Dépollution du site Montalbot pour 334 915 €
- Projet Vigneux – Rue Paul Eluard : Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales pour 295 587 €
- Projet Yerres – Rue Paul Doumer : Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales pour 150 000 €
- Projet Varennes-Jarcy – Fosse : Lutte contre les inondations par la création d'un bassin de stockage enherbé pour 85 000 €

- Projet Montgeron – Roches : Solde du chantier relatif aux eaux pluviales pour 38 633 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-0191015-20060618-0000600018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

► Recettes réelles d'investissement

BP : 14 505 923,17€

BS : 4 826 833,09 €

soit : 33,27 %

- Pour le chapitre 13 « Subventions d'investissement », cette augmentation est liée essentiellement :

La commune de Valenton octroie une subvention au SyAGE pour les travaux de dévoiement des réseaux, dans le cadre du projet urbain du quartier Lutèce mené par la commune. Par mesure de prudence, il est recommandé d'inscrire la somme de 500 000 € au budget supplémentaire.

- Pour le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », cette augmentation est liée essentiellement :

Le recours à l'emprunt est ajusté à la hausse compte tenu des besoins du BS. Le besoin d'emprunt d'équilibre pour 2026 passe ainsi de 9 325 6923,17 € à 13 652 756,26 €.

III - LE BUDGET ANNEXE M 57 « MISE EN ŒUVRE DU SAGE » Réception par le préfet : 17/06/2026

A – TABLEAUX BUDGETAIRES :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Rappel ↓	Proposition soumise au vote ↓		
Chapitre	Libellé nature	BP 2026	Reports (1) Résultats + RàR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
011	Charges à caractère général	57 631,55	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	165 387,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 406,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion et except.	225 424,55	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	225 424,55	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	836,13	0,00	461 286,66	461 286,66
	Total des dépenses d'ordre	35 836,13	0,00	461 286,66	461 286,66
	Total général	261 260,68	0,00	461 286,66	461 286,66

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2026	Reports (1) Résultats + RàR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	28 321,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions	205 933,68	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion et except.	234 260,68	0,00	0,00	0,00
002	Excédent reporté	0,00	461 286,66	0,00	461 286,66
	Total des recettes réelles	234 260,68	461 286,66	0,00	461 286,66
042	Amortissement des subventions	27 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	27 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total général	261 260,68	461 286,66	0,00	461 286,66

SECTION D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259100857-20260615-DEL-202600018-DE

Accusé certifié exécutoire Proposition

Réception par le préfet : 17/06/2026 soumise au vote

DEPENSES

Rappel

Chapitre	Libellé nature	BP 2026	Reports (1) Résultats + RàR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
20	Immobilisations incorporelles	122 220,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	122 220,00	0,00	0,00	0,00
10	Plan de relance FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement capital dette	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équip et financières	122 220,00	0,00	0,00	0,00
001	Résultats reportés CFU 2025	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	122 220,00	0,00	0,00	0,00
040	Amortissement des subventions	27 000,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	27 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total général	149 220,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2026	Reports (1) Résultats + RàR	Inscriptions nouvelles (2)	BS 2026 (1) + (2)
10	FCTVA	1 500,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions	97 700,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	14 183,87	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes hors emprunts	113 383,87	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts contractés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équip et financières	113 383,87	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (CFU 2025)	0,00	101 797,81	0,00	101 797,81
1068	Résultats reportés CFU 2025 / Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	113 383,87	101 797,81	0,00	101 797,81
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	836,13	0,00	461 286,66	461 286,66
	Total des recettes d'ordre	35 836,13	0,00	461 286,66	461 286,66
	Total général	149 220,00	101 797,81	461 286,66	563 084,47

Soit un suréquilibre de la section d'investissement :

563 084,47

B – COMMENTAIRES :**1. Reprise des résultats 2025**

Résultat de fonctionnement reporté : .- en recettes de fonctionnement (002) : **461 286,66 €**
 - en recettes d'investissement (1068) : **0 €**

Solde de la section d'investissement reporté en recettes d'investissement (001) : **101 797,81 €**

2. Intégration des restes à réaliser

Dépenses d'investissement : **0 €**

Recettes d'investissement : **0 €**

3. Suréquilibre de la section d'investissement

La reprise du solde d'exécution de la section d'investissement de 2025 aboutit à un suréquilibre de la section d'investissement de **563 084,47 €**. Ce suréquilibre est autorisé par l'article L1612-7 du code général des Collectivités Territoriales lorsqu'il résulte de la reprise de l'excédent de l'année précédente.

M57 VOTE PAR NATURE : SYAGE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25910085700038

POSTE COMPTABLE : YERRES

M. 57

Budget supplémentaire

Voté par nature

BUDGET : M57 BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	43
A1.01 - Opérations non ventilables	46
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	47
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	50
A2.01 - Opérations non ventilables	52
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	53
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	59
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	60
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	62
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	63

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	65

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	485446

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	56%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	80%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	22%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	17 540 789,13	19 597 252,58	3 782 842,38	A1	5 839 305,83
Investissement	7 186 239,01	8 587 075,23	(2) -437 625,70	A2	963 210,52
Fonctionnement	10 354 550,12	11 010 177,35	(3) 4 220 468,08	A3	4 876 095,31

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 931 876,97	III + IV 621 780,00	B1	-310 096,97	
Investissement	I 931 876,97	III 621 780,00	B2	-310 096,97	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	5 529 208,86
Investissement	A2 + B2	653 113,55
Fonctionnement	A3 + B3	4 876 095,31

- (1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

I – INFORMATIONS GENERALES	Réception par le préfet : 17/06/2026	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 931 876,97
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	220 573,72
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	689 708,68
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	21 594,57
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

I – INFORMATIONS GENERALES		Réception par le préfet : 17/06/2026	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES			C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 621 780,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	621 780,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	2 029 900,03	2 836 730,27

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	931 876,97	621 780,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 833 422,57

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)	2 961 777,00	4 291 932,84

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	4 876 095,31	0,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 876 095,31

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)	4 876 095,31	4 876 095,31

TOTAL DU BUDGET (5)	7 837 872,31	9 168 028,15

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-259100857-20260615-DEL-20260001857-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AP127/2022	AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT	20, 21, 23	3 177 278,98
AP90/2014	BSA-LV-BOUCLE DU BESLY	20, 23	256 519,16
AP130/2022	CONT ECO-ARGENTIÈRES OUV23	20, 23	853 122,25
AP131/2022	CONT ECO-CHAUMES EN BRIE OUV24	20, 23	872 930,00
AP132/2022	CONT ECO-OZOUER LE VOULGIS OUV29	20, 23	1 884 810,18
AP133/2022	CONT ECO-RÉVEILLON ET MÉNAGERIE	20, 23	951 080,00
AP134B/2023	ETUDES MOE - FOSSE MONTABOT - VIGNEUX	20, 23	4 393 441,20
AP100B/2017	PAPI 3	20, 21	1 408 111,72
AP100C/2018	PAPI 3-RÉDUCTIONS DE L ALÉA	20, 23	6 197 287,67
AP100D/2019	PAPI 3-ZEC D ARMAINVILLIERS	20, 21, 23	1 671 310,21
AP93B/2017	PAPI-DE LA SEINE ET LA MARNE	20	252 984,60
AP112/2018	RCE - MAILLE DE BRUNOY	20, 23	1 025 000,00
AP147/2026	RCE MALVOISINE	20, 23	212 070,00
AP148/2026	RCE NESLES	20, 23	746 070,00
AP149/2026	RCE ROZAY	20, 23	746 070,00
AP146/2026	RCE-OUVRAGE REVEILLON ET CLOS PRIEUR	23, 20	665 600,00
AP145/2026	RCE-OUVRAGE REVEILLON ET GRANDE ROMAINE	20, 23	455 600,00
AP140/2023	REOUVERTURE DU RÛ DE CHOIGNY A SANTENY	20, 23	2 338 196,61
AP139/2023	REOUVERTURE DU RÛ DE VILLEMENEUX	20, 23	716 939,48
AP144/2025	VAR-RCE-SEUIL DE VAUX LE REINE	20, 23	757 492,64
AP95/2016	VSG-MAILLE DE VSG	20, 23	1 339 350,59
AP111/2018	VSG-QUARTIER DU BLANDIN-ZH	20, 23	14 805 056,78
AP97/2017	YER-CONT-ECO-ABBAYE	20, 23	976 185,46
AP94/2017	YER-MAILLE DE CÉRAVENNES	20, 23	1 546 668,18
AP150/2026	ZEC - VAUDOY-EN-BRIE	20	860 000,00
TOTAL			49 109 175,71

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	49 109 175,71

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					Préception par le préfet : 17/06/2026	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	3 348 788,89	220 573,72	1 100 691,00	1 100 691,00	4 670 053,61
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 373 160,00	689 708,68	877 385,03	877 385,03	2 940 253,71
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 501 654,68	21 594,57	51 824,00	51 824,00	2 575 073,25
Total des dépenses d'équipement		7 223 603,57	931 876,97	2 029 900,03	2 029 900,03	10 185 380,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	236 000,00	0,00	0,00	0,00	236 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		236 000,00	0,00	0,00	0,00	236 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 459 603,57	931 876,97	2 029 900,03	2 029 900,03	10 421 380,57

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	450 000,00		0,00	0,00	450 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	400 000,00		0,00	0,00	400 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		850 000,00		0,00	0,00	850 000,00

TOTAL	8 309 603,57	931 876,97	2 029 900,03	2 029 900,03	11 271 380,57

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 271 380,57

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	2 770 764,08	621 780,00	0,00	0,00	3 392 544,08
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 699 918,54	0,00	-1 699 918,54	-1 699 918,54	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 470 682,62	621 780,00	-1 699 918,54	-1 699 918,54	3 392 544,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	333 300,00	0,00	0,00	0,00	333 300,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		333 300,00	0,00	0,00	0,00	333 300,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 803 982,62	621 780,00	-1 699 918,54	-1 699 918,54	3 725 844,08

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	105 620,95		4 536 648,81	4 536 648,81	4 642 269,76
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 000 000,00		0,00	0,00	3 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	400 000,00		0,00	0,00	400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 505 620,95		4 536 648,81	4 536 648,81	8 042 269,76

TOTAL	8 309 603,57	621 780,00	2 836 730,27	2 836 730,27	11 768 113,84

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	833 422,57

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 601 536,41

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

7 192 269,76

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						Exception par le préfet : 17/06/2026	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT							C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	2 509 539,00	0,00	364 681,50	364 681,50	2 874 220,50
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	4 649 085,00	0,00	0,00	0,00	4 649 085,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	662 525,24	0,00	-81 235,00	-81 235,00	581 290,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 821 149,24	0,00	283 446,50	283 446,50	8 104 595,74
66	Charges financières	85 330,95	0,00	56 000,00	56 000,00	141 330,95
67	Charges spécifiques (4)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 914 480,19	0,00	339 446,50	339 446,50	8 253 926,69

023	Virement à la section d'investissement (5)	105 620,95		4 536 648,81	4 536 648,81	4 642 269,76
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 000 000,00		0,00	0,00	3 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 105 620,95		4 536 648,81	4 536 648,81	7 642 269,76

TOTAL	11 020 101,14	0,00	4 876 095,31	4 876 095,31	15 896 196,45

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 896 196,45

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Réception par le préfet : 17/06/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 269 213,06	0,00	0,00	0,00	4 269 213,06
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	94 244,24	0,00	0,00	0,00	94 244,24
74	Dotations et participations (4)	6 203 637,84	0,00	0,00	0,00	6 203 637,84
75	Autres produits de gestion courante (4)	6,00	0,00	0,00	0,00	6,00
Total des recettes de gestion courante		10 570 101,14	0,00	0,00	0,00	10 570 101,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 570 101,14	0,00	0,00	0,00	10 570 101,14

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	450 000,00		0,00	0,00	450 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		450 000,00		0,00	0,00	450 000,00

TOTAL	11 020 101,14	0,00	0,00	0,00	11 020 101,14

+

R 002 RESULTAT REPORTE	4 876 095,31

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 896 196,45

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	7 192 269,76	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			Réception par le préfet	17/06/2026	11
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 321 264,72	0,00	1 321 264,72
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 567 093,71	0,00	1 567 093,71
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	73 418,57	0,00	73 418,57
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 961 777,00	0,00	2 961 777,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 961 777,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	364 681,50		364 681,50
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-81 235,00	0,00	-81 235,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	56 000,00	0,00	56 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		4 536 648,81	4 536 648,81
Dépenses de fonctionnement – Total		339 446,50	4 536 648,81	4 876 095,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 876 095,31

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	621 780,00	0,00	621 780,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-1 699 918,54	0,00	-1 699 918,54
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		4 536 648,81	4 536 648,81
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-1 078 138,54	4 536 648,81	3 458 510,27

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	833 422,57

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 291 932,84

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			4 876 095,31
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			4 876 095,31

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	8 309 603,57	931 876,97	49 109 175,71	2 029 900,03	2 029 900,03	967 940,18	1 061 959,85	2 961 777,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 348 788,89	220 573,72	8 292 086,41	1 100 691,00	1 100 691,00	928 360,94	172 330,06	1 321 264,72
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 373 160,00	689 708,68	1 909 470,34	877 385,03	877 385,03	2 227,24	875 157,79	1 567 093,71
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 501 654,68	21 594,57	38 907 618,96	51 824,00	51 824,00	37 352,00	14 472,00	73 418,57
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	7 223 603,57	931 876,97	49 109 175,71	2 029 900,03	2 029 900,03	967 940,18	1 061 959,85	2 961 777,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	236 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	236 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	7 459 603,57	931 876,97	49 109 175,71	2 029 900,03	2 029 900,03	967 940,18	1 061 959,85	2 961 777,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	450 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	400 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	850 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)	0,00

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								2 961 777,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		8 309 603,57	621 780,00	2 836 730,27	2 836 730,27	3 458 510,27
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 770 764,08	621 780,00	0,00	0,00	621 780,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 699 918,54	0,00	-1 699 918,54	-1 699 918,54	-1 699 918,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 470 682,62	621 780,00	-1 699 918,54	-1 699 918,54	-1 078 138,54
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	333 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée Réception en conseil d'Etat	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		333 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 803 982,62	621 780,00	-1 699 918,54	-1 699 918,54	-1 078 138,54
021	Virement de la section de fonctionnement	105 620,95		4 536 648,81	4 536 648,81	4 536 648,81
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 000 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	400 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 505 620,95		4 536 648,81	4 536 648,81	4 536 648,81

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	833 422,57

Affectation au compte 1068 (9)	0,00

Total des recettes d'investissement cumulées	4 291 932,84

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		8 309 603,57	931 876,97	49 109 175,71	2 029 900,03	2 029 900,03	967 940,18	1 061 959,85	2 961 777,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 348 788,89	220 573,72	8 292 086,41	1 100 691,00	1 100 691,00	928 360,94	172 330,06	1 321 264,72
2031	Frais d'études	3 268 288,89	220 573,72		1 100 691,00	1 100 691,00	928 360,94	172 330,06	1 321 264,72
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	75 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 373 160,00	689 708,68	1 909 470,34	877 385,03	877 385,03	2 227,24	875 157,79	1 567 093,71
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00	14 576,28		0,00	0,00	0,00	0,00	14 576,28
2128	Autres agencements et aménagements	372 894,30	416 529,11		392 156,62	392 156,62	0,00	392 156,62	808 685,73
21351	Bâtiments publics	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	626 786,70	137 150,74		401 001,17	401 001,17	0,00	401 001,17	538 151,91
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	171 030,97	121 452,55		32 227,24	32 227,24	2 227,24	30 000,00	153 679,79
2181	Install. générales, agencements	210,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	40 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
21838	Autre matériel informatique	55 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	58 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 238,03	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 501 654,68	21 594,57	38 907 618,96	51 824,00	51 824,00	37 352,00	14 472,00	73 418,57
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 064 881,00	21 594,57		51 824,00	51 824,00	37 352,00	14 472,00	73 418,57

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
2313	Constructions	436 773,68	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 223 603,57	931 876,97	49 109 175,71	2 029 900,03	2 029 900,03	967 940,18	1 061 959,85	2 961 777,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	236 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	236 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		236 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		7 459 603,57	931 876,97	49 109 175,71	2 029 900,03	2 029 900,03	967 940,18	1 061 959,85	2 961 777,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	450 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	450 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	450 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
041	Opérations patrimoniales (9)	400 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	400 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		850 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET						Réception par le préfet : 17/06/2026	2026
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT						A2.1	

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 17/06/2026
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET		Réception par le préfet : 17/06/2026
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		8 309 603,57	621 780,00	2 836 730,27	2 836 730,27	3 458 510,27
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 770 764,08	621 780,00	0,00	0,00	621 780,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 770 764,08	141 025,00	0,00	0,00	141 025,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	300 371,00	0,00	0,00	300 371,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	180 384,00	0,00	0,00	180 384,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 699 918,54	0,00	-1 699 918,54	-1 699 918,54	-1 699 918,54
1641	Emprunts en euros	1 699 918,54	0,00	-1 699 918,54	-1 699 918,54	-1 699 918,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 470 682,62	621 780,00	-1 699 918,54	-1 699 918,54	-1 078 138,54
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	333 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	333 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		333 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 803 982,62	621 780,00	-1 699 918,54	-1 699 918,54	-1 078 138,54
021	Virement de la section de fonctionnement	105 620,95		4 536 648,81	4 536 648,81	4 536 648,81
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 000 000,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 000 000,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	400 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	400 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 505 620,95		4 536 648,81	4 536 648,81	4 536 648,81

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		11 020 101,14	0,00	0,00	4 876 095,31	4 876 095,31	0,00	4 876 095,31	4 876 095,31
011	Charges à caractère général (4)	2 509 539,00	0,00	0,00	364 681,50	364 681,50	0,00	364 681,50	364 681,50
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	4 649 085,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	662 525,24	0,00	0,00	-81 235,00	-81 235,00	0,00	-81 235,00	-81 235,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 821 149,24	0,00	0,00	283 446,50	283 446,50	0,00	283 446,50	283 446,50
66	Charges financières	85 330,95	0,00		56 000,00	56 000,00		56 000,00	56 000,00
67	Charges spécifiques (4)	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		93 330,95	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00		56 000,00	56 000,00
Total des dépenses réelles		7 914 480,19	0,00	0,00	339 446,50	339 446,50	0,00	339 446,50	339 446,50
023	Virement à la section d'investissement	105 620,95			4 536 648,81	4 536 648,81		4 536 648,81	4 536 648,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	3 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 105 620,95			4 536 648,81	4 536 648,81		4 536 648,81	4 536 648,81

D002 Résultat reporté								0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								4 876 095,31

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 020 101,14	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 269 213,06	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	94 244,24	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	6 203 637,84	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		10 570 101,14	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 570 101,14	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	450 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		450 000,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté	4 876 095,31

Total des recettes de fonctionnement cumulées	4 876 095,31

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 020 101,14	0,00	0,00	4 876 095,31	4 876 095,31	0,00	4 876 095,31	4 876 095,31
011	Charges à caractère général (5)	2 509 539,00	0,00	0,00	364 681,50	364 681,50	0,00	364 681,50	364 681,50
60611	Eau et assainissement	4 087,06	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	126 075,70	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
60622	Carburants	32 629,35	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	12 869,68	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	9 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	130,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	83 846,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
611	Contrats de prestations de services	701 190,96	0,00		218 821,50	218 821,50	0,00	218 821,50	218 821,50
6132	Locations immobilières	36 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	73 780,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
61358	Autres	34 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	25 403,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	61 000,00	0,00		40 160,00	40 160,00	0,00	40 160,00	40 160,00
61551	Entretien matériel roulant	60 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	34 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	387 514,00	0,00		4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
6161	Multirisques	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	267 436,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
617	Etudes et recherches	9 500,00	0,00		7 600,00	7 600,00	0,00	7 600,00	7 600,00
6182	Documentation générale et technique	57 609,75	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	47 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6185	Frais de colloques et de séminaires	806,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	12 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	26 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	9 576,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	23 995,46	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	28 016,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6238	Divers	22 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	9 862,45	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	21 377,06	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	83 841,21	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
6281	Concours divers (cotisations)	58 872,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	28 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	28 321,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	20 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63718	Autres	1 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	4 649 085,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	53 168,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 143,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	45 210,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 936,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 181 676,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	43 613,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	11 225,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64116	Indemnités de licenciement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	501 081,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Vote de l'assemblée pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Vote de l'assemblée pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64131	Rémunérations	974 089,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	38 136,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	459 803,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	16 642,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	613 542,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	530 213,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	57 873,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	26 476,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 550,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	40 287,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	4 222,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	662 525,24	0,00	0,00	-81 235,00	-81 235,00	0,00	-81 235,00	-81 235,00
65311	Indemnités de fonction	141 720,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	19 320,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	387,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	10 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	97 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	172 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	218 098,20	0,00		-81 235,00	-81 235,00	0,00	-81 235,00	-81 235,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses de gestion des services		7 821 149,24	0,00	0,00	283 446,50	283 446,50	0,00	283 446,50	283 446,50
66	Charges financières	85 330,95	0,00		56 000,00	56 000,00		56 000,00	56 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	84 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 669,05	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	4 000,00	0,00		56 000,00	56 000,00		56 000,00	56 000,00
67	Charges spécifiques (5)	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		93 330,95	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00		56 000,00	56 000,00
Total des dépenses réelles		7 914 480,19	0,00	0,00	339 446,50	339 446,50	0,00	339 446,50	339 446,50
023	Virement à la section d'investissement	105 620,95			4 536 648,81	4 536 648,81		4 536 648,81	4 536 648,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 105 620,95			4 536 648,81	4 536 648,81		4 536 648,81	4 536 648,81

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	4 822,65
Montant des ICNE de l'exercice N-1	7 326,60
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 669,05

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 020 101,14	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 269 213,06	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	1 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	4 268 043,06	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	94 244,24	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	94 244,24	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	6 203 637,84	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	6 203 637,84	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		10 570 101,14	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 570 101,14	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	450 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	450 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		450 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		236 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	236 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		333 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	333 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	9 253 503,60	0,00		9 489 503,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		236 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	4 449 479,89	0,00		4 449 479,89
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 250 545,03	0,00		2 250 545,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	2 553 478,68	0,00		2 553 478,68
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	2 770 764,08	0,00		3 104 064,08
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		333 300,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 770 764,08	0,00		2 770 764,08
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		236 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	236 000,00
RECETTES		333 300,00
102	Dotations et fonds d'investissement	333 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		806 185,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	66 432,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	75 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	29 978,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	167 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	436 773,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		5 428 159,57	0,00	0,00	0,00	3 019 158,95	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	2 390 806,80	0,00	0,00	0,00	1 916 740,54	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	443 650,92	0,00	0,00	0,00	326 400,00	0,00
213	Constructions	356 996,70	0,00	0,00	0,00	670 791,17	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	68 052,12	0,00	0,00	0,00	105 227,24	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	51 948,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 116 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 770 764,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	2 770 764,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 253 503,60
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 373 979,89
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770 050,92
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 057 787,87
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 258,21
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 448,03
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 553 478,68
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 770 764,08
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 770 764,08

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		235 188,15	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	93 857,20	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	141 330,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 297 882,08	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	94 244,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 203 637,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	8 018 732,54	0,00		8 253 926,69
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	2 874 220,50	0,00		2 874 220,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	4 649 085,00	0,00		4 649 085,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	487 427,04	0,00		581 290,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		141 330,95
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00		8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	4 272 213,06	0,00		10 570 101,14
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00		3 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	4 269 213,06	0,00		4 269 213,06
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		94 244,24
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 203 637,84
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		235 188,15
658	Charges diverses de gestion courante	93 857,20
661	Charges d'intérêts	141 330,95
RECETTES		6 297 882,08
731	Fiscalité locale	94 244,24
747	Participations	6 203 637,84

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation		7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt				
DEPENSES		4 827 716,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	187 838,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	107 158,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	73 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	314 017,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	299 608,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	77 415,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	99 087,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	6 362,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	49 032,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	91 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	77 191,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 134 784,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	810 571,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	28 366,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	2 291,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	161 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	57 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	195 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	Réception par le préfet : 17/06/2026					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 268 743,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	4 268 043,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		2 647 898,00	0,00	0,00	0,00	543 118,50	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	79 299,15	0,00	0,00	0,00	37 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	793 132,00	0,00	0,00	0,00	19 721,50	0,00
613	Locations	78 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	169 000,00	0,00	0,00	0,00	138 460,00	0,00
616	Primes d'assurances	19 171,00	0,00	0,00	0,00	3 657,00	0,00
617	Etudes et recherches	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	30 800,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	56 185,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	29 321,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	33 479,00	0,00	0,00	0,00	8 787,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	863 612,00	0,00	0,00	0,00	227 869,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	346 786,00	0,00	0,00	0,00	85 947,00	0,00
647	Autres charges sociales	17 021,00	0,00	0,00	0,00	3 450,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 254,00	0,00	0,00	0,00	677,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	387,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	44 700,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	21 000,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 170,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Réception par le préfet : 17/06/2026					74 Politique de l'air
		Actions en matière de gestion des eaux					
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
641	Rémunérations du personnel	2 000,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	1 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 018 732,54
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 138,11
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920 012,46
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 580,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	621 477,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 436,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 100,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 215,75
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 087,46
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 862,45
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 218,27
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 693,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 457,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 226 265,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 243 304,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 837,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 222,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 940,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	387,04
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 100,00

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					Réception par le préfet : 17/06/2026			TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 272 213,06
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 170,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 268 043,06

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	833 422,57	833 422,57	833 422,57
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-310 096,97	-310 096,97	-310 096,97
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	523 325,60	523 325,60	523 325,60

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	523 325,60	523 325,60	523 325,60
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	523 325,60	523 325,60	523 325,60

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 17/06/2026	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	686 000,00	0,00	0,00	686 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	3 438 920,95	4 536 648,81	4 536 648,81	7 975 569,76
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 752 920,95	4 536 648,81	4 536 648,81	7 289 569,76

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES			Réception par le préfet : 17/06/2026	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES				C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 686 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		236 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	236 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		450 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	450 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES			Réception par le préfet : 17/06/2026	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES				C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 3 438 920,95	4 536 648,81	VI 4 536 648,81
Ressources propres externes de l'année (a)		333 300,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	333 300,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		3 105 620,95	4 536 648,81	4 536 648,81
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 000 000,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Accusé certifié exécutoire
				Vote (2) Reception par le préfet : 17/06/2026
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	105 620,95	4 536 648,81	4 536 648,81

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

SYAGE - M57 BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

V – ARRETE ET SIGNATURES	Réception par le préfet : 17/06/20 V 6
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - BS - 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYAGE
M49 VOTE PAR NATURE

Numéro SIRET : 25910085700046
Poste comptable : YERRES

Budget supplémentaire relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : ASSAINISSEMENT - M49

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	21
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	22

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

I – INFORMATIONS GENERALES	Réception par le préfet : 17/06/2026	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			Reception par le préfet : 17/06/2026	II
VUE D'ENSEMBLE				A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 012 122,97	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 012 122,97
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 012 122,97	1 012 122,97

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 137 656,06	10 300 841,71
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 499 858,82	4 431 102,45
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 6 094 429,28	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		14 731 944,16	14 731 944,16

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 744 067,13	15 744 067,13

- (1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).
- (2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES						A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	7 694 453,51	0,00	594 300,00	594 300,00	8 288 753,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 037 884,00	0,00	17 000,00	17 000,00	2 054 884,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	448 006,00	0,00	90 000,00	90 000,00	538 006,00
Total des dépenses de gestion des services		10 180 343,51	0,00	701 300,00	701 300,00	10 881 643,51
66	Charges financières	1 268 421,98	0,00	0,00	0,00	1 268 421,98
67	Charges spécifiques	121 000,00	0,00	0,00	0,00	121 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		11 569 765,49	0,00	701 300,00	701 300,00	12 271 065,49
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 193 939,71		310 822,97	310 822,97	2 504 762,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	11 000 000,00		0,00	0,00	11 000 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		13 193 939,71		310 822,97	310 822,97	13 504 762,68
TOTAL		24 763 705,20	0,00	1 012 122,97	1 012 122,97	25 775 828,17

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	25 775 828,17

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	24 029 449,20	0,00	0,00	0,00	24 029 449,20
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	483 250,00	0,00	0,00	0,00	483 250,00
75	Autres produits de gestion courante	110 006,00	0,00	0,00	0,00	110 006,00
Total des recettes de gestion des services		24 642 705,20	0,00	0,00	0,00	24 642 705,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		24 643 705,20	0,00	0,00	0,00	24 643 705,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	120 000,00		0,00	0,00	120 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		120 000,00		0,00	0,00	120 000,00
TOTAL		24 763 705,20	0,00	0,00	0,00	24 763 705,20

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	1 012 122,97

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	25 775 828,17

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 384 762,68

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, les créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES						A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	1 920 495,65	450 329,29	50 000,00	50 000,00	2 420 824,94
21	Immobilisations corporelles	9 522 465,67	1 893 664,73	1 948 856,00	1 948 856,00	13 364 986,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 883 901,56	829 994,48	3 138 800,06	3 138 800,06	15 852 696,10
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		23 326 862,88	3 173 988,50	5 137 656,06	5 137 656,06	31 638 507,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 000,00	68 983,00	0,00	0,00	72 983,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 009 000,00	0,00	0,00	0,00	4 009 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 013 000,00	68 983,00	0,00	0,00	4 081 983,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	240 000,00	256 887,32	0,00	0,00	496 887,32
Total des dépenses réelles d'investissement		27 579 862,88	3 499 858,82	5 137 656,06	5 137 656,06	36 217 377,76
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	120 000,00		0,00	0,00	120 000,00
041	Opérations patrimoniales (3)	1 100 000,00		0,00	0,00	1 100 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 220 000,00		0,00	0,00	1 220 000,00
TOTAL		28 799 862,88	3 499 858,82	5 137 656,06	5 137 656,06	37 437 377,76

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 094 429,28

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 531 807,04

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	2 000 000,00	3 477 693,74	500 000,00	500 000,00	5 977 693,74
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 325 923,17	0,00	4 326 833,09	4 326 833,09	13 652 756,26
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		11 325 923,17	3 477 693,74	4 826 833,09	4 826 833,09	19 630 450,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 940 000,00	0,00	0,00	0,00	2 940 000,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	5 163 185,65	5 163 185,65	5 163 185,65
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 940 000,00	0,00	5 163 185,65	5 163 185,65	8 103 185,65
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	240 000,00	953 408,71	0,00	0,00	1 193 408,71
Total des recettes réelles d'investissement		14 505 923,17	4 431 102,45	9 990 018,74	9 990 018,74	28 927 044,36
021	Virement de la section d'exploitation (3)	2 193 939,71		310 822,97	310 822,97	2 504 762,68
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	11 000 000,00		0,00	0,00	11 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (3)	1 100 000,00		0,00	0,00	1 100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		14 293 939,71		310 822,97	310 822,97	14 604 762,68
TOTAL		28 799 862,88	4 431 102,45	10 300 841,71	10 300 841,71	43 531 807,04

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT	REPORTÉ OU ANTICIPÉ	0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		43 531 807,04

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (7)**

13 384 762,68

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Reception par le préfet : 17/06/2026	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	594 300,00		594 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 000,00		17 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	90 000,00		90 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		310 822,97	310 822,97
Dépenses d'exploitation – Total		701 300,00	310 822,97	1 012 122,97

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 012 122,97

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	68 983,00	0,00	68 983,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	500 329,29	0,00	500 329,29
21	Immobilisations corporelles (6)	3 842 520,73	0,00	3 842 520,73
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 968 794,54	0,00	3 968 794,54
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	256 887,32	0,00	256 887,32
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 637 514,88	0,00	8 637 514,88

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	6 094 429,28

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 731 944,16

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			Préception par le préfet : 17/06/2026	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET				B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	1 012 122,97

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 012 122,97

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	3 977 693,74	0,00	3 977 693,74
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 326 833,09	0,00	4 326 833,09
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	953 408,71	0,00	953 408,71
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		310 822,97	310 822,97
Recettes d'investissement – Total		9 257 935,54	310 822,97	9 568 758,51

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	5 163 185,65

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 731 944,16

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET			Réception par le préfet : 17/06/2026	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	7 694 453,51	594 300,00	594 300,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	49 500,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	7 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	20 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	60 178,21	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	804 721,79	35 000,00	35 000,00
6135	Locations mobilières	37 630,00	2 000,00	2 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	13 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 966 000,00	530 000,00	530 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	140 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	185 720,00	15 000,00	15 000,00
6168	Autres	50 012,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 500,00	10 300,00	10 300,00
618	Divers	33 880,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	35 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	9 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	600,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	4 238 211,51	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 037 884,00	17 000,00	17 000,00
6331	Versement de mobilité	22 501,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 497,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 908,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 297,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	977 393,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	401 549,00	13 000,00	13 000,00
6415	Supplément familial	6 823,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	238 412,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	265 823,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	18 914,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	13 252,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	39 600,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 990,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	20 660,00	4 000,00	4 000,00
648	Autres charges de personnel	1 265,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	448 006,00	90 000,00	90 000,00
6518	Autres	20 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00	0,00
6553	Subventions de fonctionnement versées	400 000,00	90 000,00	90 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	18 006,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		10 180 343,51	701 300,00	701 300,00
66	Charges financières (8)	1 268 421,98	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 416 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-147 578,02	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	121 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	110 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	11 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		11 569 765,49	701 300,00	701 300,00
023	Virement à la section d'investissement	2 193 939,71	310 822,97	310 822,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	11 000 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	11 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 193 939,71	310 822,97	310 822,97
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 193 939,71	310 822,97	310 822,97
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		24 763 705,20	1 012 122,97	1 012 122,97

+

RESTES A REALISER N-1	0,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 012 122,97

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	235 927,28
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	268 542,30
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-147 578,02

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET			Réception par le préfet : 17/06/2026	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	20 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	20 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	24 029 449,20	0,00	0,00
704	Travaux	1 045 000,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	11 542 500,00	0,00	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	27 000,00	0,00	0,00
7063	Contrib. communes, etab.pub.(eaux pluv.)	10 941 949,20	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	473 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	483 250,00	0,00	0,00
748	Des tiers	483 250,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	110 006,00	0,00	0,00
754	Redevances défaut branchement égoût	60 000,00	0,00	0,00
7585	Dédits et pénalités perçus	50 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	6,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		24 642 705,20	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	1 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		24 643 705,20	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	120 000,00	0,00	0,00
747	Quote-part des sub. invest virée résultat	120 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		120 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		24 763 705,20	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	1 012 122,97

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 012 122,97

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET			Réception par le préfet : 17/06/2026	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 920 495,65	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	1 884 995,65	50 000,00	50 000,00
2033	Frais d'insertion	5 500,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	30 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	9 522 465,67	1 948 856,00	1 948 856,00
21532	Réseaux d'assainissement	9 515 797,63	1 933 856,00	1 933 856,00
2158	Autres	0,00	15 000,00	15 000,00
2184	Mobilier	2 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 668,04	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	11 883 901,56	3 138 800,06	3 138 800,06
2315	Installat°, matériel et outillage techni	11 883 901,56	3 138 800,06	3 138 800,06
Total des dépenses d'équipement		23 326 862,88	5 137 656,06	5 137 656,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 000,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	4 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 009 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 009 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 013 000,00	0,00	0,00
458111	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES) (6)	240 000,00	0,00	0,00
458113	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES) (6)	0,00	0,00	0,00
458114	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES) (6)	0,00	0,00	0,00
458115	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES) (6)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		240 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		27 579 862,88	5 137 656,06	5 137 656,06
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	120 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	120 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	120 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 100 000,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 100 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 220 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		28 799 862,88	5 137 656,06	5 137 656,06

+

RESTES A REALISER N-1	3 499 858,82

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 094 429,28

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 731 944,16

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET			Réception par le préfet : 17/06/2026	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	2 000 000,00	500 000,00	500 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 600 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	400 000,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	500 000,00	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 325 923,17	4 326 833,09	4 326 833,09
1641	Emprunts en euros	9 325 923,17	4 326 833,09	4 326 833,09
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		11 325 923,17	4 826 833,09	4 826 833,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 940 000,00	5 163 185,65	5 163 185,65
10222	FCTVA	2 940 000,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	5 163 185,65	5 163 185,65
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 940 000,00	5 163 185,65	5 163 185,65
458211	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES) (5)	240 000,00	0,00	0,00
458213	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES) (5)	0,00	0,00	0,00
458214	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (RECETTES) (5)	0,00	0,00	0,00
458215	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES) (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		240 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		14 505 923,17	9 990 018,74	9 990 018,74
021	Virement de la section d'exploitation	2 193 939,71	310 822,97	310 822,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	11 000 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	11 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		13 193 939,71	310 822,97	310 822,97
041	Opérations patrimoniales (8)	1 100 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 100 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		14 293 939,71	310 822,97	310 822,97
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		28 799 862,88	10 300 841,71	10 300 841,71

+

RESTES A REALISER N-1	4 431 102,45

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 731 944,16

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET		Réception par le préfet : 17/06/2026	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT			B3

Cet état ne contient pas d'information.

Réception par le préfet : 17/06/2026	IV
A4.1	

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-6 094 429,28	-6 094 429,28	-6 094 429,28
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	931 243,63	931 243,63	931 243,63
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-5 163 185,65	-5 163 185,65	-5 163 185,65

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	5 163 185,65	5 163 185,65	5 163 185,65
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-5 163 185,65	-5 163 185,65	-5 163 185,65
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	4 129 000,00	0,00	0,00	4 129 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	16 133 939,71	310 822,97	310 822,97	16 444 762,68
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	12 004 939,71	310 822,97	310 822,97	12 315 762,68

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - BS - 2026 Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES		Réception par le préfet : 17/06/2026	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES			A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 4 129 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 009 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 009 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		120 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	120 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - BS - 2026

IV – ANNEXES			Réception par le préfet : 17/06/2026	IV
ELEMENTS DU BILAN				
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES				A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 16 133 939,71	310 822,97	VI 310 822,97
Ressources propres externes de l'année (a)		2 940 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 940 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		13 193 939,71	310 822,97	310 822,97
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28153	Installations à caractère spécifique	11 000 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	2 193 939,71	310 822,97	310 822,97

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

SYAGE - ASSAINISSEMENT - M49 - BS - 2026

IV – ANNEXES			Réception par le préfet : 17/06/2026	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
AP104/2017 BSA-RUE DU VIEUX PONT	3 549 103,57	-811 447,49	2 737 656,08	369 663,57	152 778,69	2 215 213,82
AP137/2023 CROSNE-RUE DES ENTREPRENEURS	3 580 621,27	-28 490,20	3 552 131,07	2 160 377,27	0,00	1 391 753,80
AP121/2018 DRA-AVENUE DU BOIS	2 092 731,72	-107 485,01	1 985 246,71	2 092 731,72	0,00	-107 485,01
AP118/2018 DÉPOLLUTION DES EP-RU D OLY	4 366 798,37	494 733,99	4 861 532,36	3 733 711,37	683 233,99	444 587,00
AP099/2017 MON-SENTIER DES ROCHES	8 120 064,40	-897 787,87	7 222 276,53	7 485 664,40	291 688,17	-555 076,04
AP93A/2017 PAPI-DE LA SEINE ET LA MARNE	687 135,34	951 809,32	1 638 944,66	687 135,34	24 077,70	927 731,62
AP124/2019 SAN-ROUTE DE MAROLLES	4 433 956,10	595 307,95	5 029 264,05	1 347 956,10	41 271,00	3 640 036,95
AP135/2022 SCHÉMA DIRECTEUR DES EP	968 836,27	97 296,75	1 066 133,02	785 001,27	401 265,41	-120 133,66
AP138/2023 VAR-RUE DES VIGNES	1 397 669,68	-375 617,37	1 022 052,31	237 049,68	27 502,76	757 499,87
AP101/2017 VIG-RUE PIERRE MARIN	3 471 849,22	-38 553,21	3 433 296,01	3 471 849,22	0,00	-38 553,21
AP136/2022 VLR-RUE ERNEST RENAN	925 231,60	-257 770,53	667 461,07	469 281,60	159 600,00	38 579,47
AP106/2017 VLR-RUE LE GUILLERNIC	7 167 461,68	-213 670,15	6 953 791,53	7 167 461,68	28 051,66	-241 721,81
AP125/2019 VSG-BLANDIN-PHASE 1 ET 2	13 624 968,95	-953 310,20	12 671 658,75	9 705 321,95	1 758 223,37	1 208 113,43
AP126/2019 VSG-QUARTIER TRIAGE	12 325 834,80	123 704,07	12 449 538,87	1 129 300,80	172 063,67	11 148 174,40
AP108/2017 VSG-RUE COURTELINE	5 130 867,76	-49 082,43	5 081 785,33	415 423,76	0,00	4 666 361,57
AP109/2017 VSG-RUES CARNOT ET JANIN	3 857 286,89	-15 119,35	3 842 167,54	3 857 286,89	0,00	-15 119,35
AP110/2017 YER/VIL-QUARTIER DE GROSBOIS	3 845 366,55	0,00	3 845 366,55	3 845 366,55	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS 2026 - Budget justificatif exécutoire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Réception par le préfet : 17/06/2026

M57 VOTE PAR NATURE : SYAGE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE M57 BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 25910085700053

POSTE COMPTABLE : YERRES

M. 57

Budget supplémentaire

Voté par nature

BUDGET : M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	47
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	51
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	52
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	54
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	55
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	57

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	387470

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	73,37%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96,23%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	3,77%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	218 858,81	371 705,78	410 197,50	A1	563 044,47
Investissement	40 873,38	59 572,34	(2) 83 098,85	A2	101 797,81
Fonctionnement	177 985,43	312 133,44	(3) 327 098,65	A3	461 246,66

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	563 044,47
Investissement	A2 + B2	101 797,81
Fonctionnement	A3 + B3	461 246,66

- (1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS 2026 - Budget autorisé et autorisé exécutoire

I – INFORMATIONS GENERALES		Réception par le préfet : 17/06/2026	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES			C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS 2026 - Budget autorisé et validé exécutoire

I – INFORMATIONS GENERALES		Réception par le préfet : 17/06/2026	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES			C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	461 286,66

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 101 797,81

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		0,00	563 084,47

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	461 286,66	0,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 461 286,66

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		461 286,66	461 286,66

TOTAL DU BUDGET (5)		461 286,66	1 024 371,13

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-259100857-20260615-DEL-202600018SA-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AP141B/2023	SRCE SUR LE BV DE L'YERRES	20	233 529,16
TOTAL			233 529,16

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	233 529,16

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS 2026 - Budget primitif exécutoire

Accusé de réception par le préfet : 17/06/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	122 220,00	0,00	0,00	0,00	122 220,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		122 220,00	0,00	0,00	0,00	122 220,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		122 220,00	0,00	0,00	0,00	122 220,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	27 000,00		0,00	0,00	27 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		27 000,00		0,00	0,00	27 000,00

TOTAL	149 220,00	0,00	0,00	0,00	149 220,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	149 220,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	97 700,00	0,00	0,00	0,00	97 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	14 183,87	0,00	0,00	0,00	14 183,87
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		111 883,87	0,00	0,00	0,00	111 883,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		113 383,87	0,00	0,00	0,00	113 383,87

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	836,13		461 286,66	461 286,66	462 122,79
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		35 836,13		461 286,66	461 286,66	497 122,79

TOTAL	149 220,00	0,00	461 286,66	461 286,66	610 506,66

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	101 797,81

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	712 304,47

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

470 122,79

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS 2026

BS 2026

Exception par le préfet : 17/06/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	57 631,55	0,00	0,00	0,00	57 631,55
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	165 387,00	0,00	0,00	0,00	165 387,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 406,00	0,00	0,00	0,00	2 406,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		225 424,55	0,00	0,00	0,00	225 424,55
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		225 424,55	0,00	0,00	0,00	225 424,55

023	Virement à la section d'investissement (5)	836,13		461 286,66	461 286,66	462 122,79
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		35 836,13		461 286,66	461 286,66	497 122,79

TOTAL	261 260,68	0,00	461 286,66	461 286,66	722 547,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	722 547,34

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Réception par le préfet : 17/06/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	28 321,00	0,00	0,00	0,00	28 321,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	205 933,68	0,00	0,00	0,00	205 933,68
75	Autres produits de gestion courante (4)	6,00	0,00	0,00	0,00	6,00
Total des recettes de gestion courante		234 260,68	0,00	0,00	0,00	234 260,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		234 260,68	0,00	0,00	0,00	234 260,68

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	27 000,00		0,00	0,00	27 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		27 000,00		0,00	0,00	27 000,00

TOTAL	261 260,68	0,00	0,00	0,00	261 260,68

+

R 002 RESULTAT REPORTE	461 286,66

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	722 547,34

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	470 122,79	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS 2026 - Budget autorisé et validé exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			Réception par le préfet	17/06/2026
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		461 286,66	461 286,66
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	461 286,66	461 286,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	461 286,66

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS 2026 - Absus 2026 - Justifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		461 286,66	461 286,66
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	461 286,66	461 286,66

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	101 797,81

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	563 084,47

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			461 286,66
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			461 286,66

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	149 220,00	0,00	233 529,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	122 220,00	0,00	233 529,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	122 220,00	0,00	233 529,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	122 220,00	0,00	233 529,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	27 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	27 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)	0,00

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			
Total des dépenses d'investissement cumulées								0,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		149 220,00	0,00	461 286,66	461 286,66	461 286,66
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	97 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	14 183,87	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		111 883,87	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée Réception en conseil d'Etat	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		113 383,87	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	836,13		461 286,66	461 286,66	461 286,66
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	35 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		35 836,13		461 286,66	461 286,66	461 286,66

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	101 797,81

Affectation au compte 1068 (9)	0,00

Total des recettes d'investissement cumulées	563 084,47

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		149 220,00	0,00	233 529,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	122 220,00	0,00	233 529,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	122 220,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		122 220,00	0,00	233 529,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		122 220,00	0,00	233 529,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	27 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	27 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	27 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		27 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET						Réception par le préfet : 17/06/2026	2026
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT						A2.1	

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - ~~BS-2026~~ ^{BS-2026} titifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET		Réception par le préfet : 17/06/2026	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS 2026 - Justificatif exécutoire

III – VOTE DU BUDGET		Réception par le préfet : 17/06/2026
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		149 220,00	0,00	461 286,66	461 286,66	461 286,66
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	97 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	97 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	14 183,87	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	14 183,87	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		111 883,87	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		113 383,87	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	836,13		461 286,66	461 286,66	461 286,66
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	35 000,00		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	35 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'ordre	35 836,13		461 286,66	461 286,66	461 286,66

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		261 260,68	0,00	0,00	461 286,66	461 286,66	0,00	461 286,66	461 286,66
011	Charges à caractère général (4)	57 631,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	165 387,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 406,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		225 424,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		225 424,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	836,13			461 286,66	461 286,66		461 286,66	461 286,66
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	35 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		35 836,13			461 286,66	461 286,66		461 286,66	461 286,66

D002 Résultat reporté								0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								461 286,66

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		261 260,68	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	28 321,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	205 933,68	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		234 260,68	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		234 260,68	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	27 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		27 000,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté	461 286,66

Total des recettes de fonctionnement cumulées	461 286,66

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		261 260,68	0,00	0,00	461 286,66	461 286,66	0,00	461 286,66	461 286,66
011	Charges à caractère général (5)	57 631,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	5 128,05	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	871,95	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	29 831,55	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	165 387,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	2 196,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	546,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 880,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	328,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	76 255,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	2 159,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	36 468,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 373,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 590,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	4 371,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 155,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 566,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	2 406,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	2 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	6,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		225 424,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		225 424,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	836,13			461 286,66	461 286,66		461 286,66	461 286,66
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	35 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	35 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		35 836,13			461 286,66	461 286,66		461 286,66	461 286,66

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		261 260,68	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	28 321,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	28 321,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	205 933,68	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	63 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	18 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	123 993,68	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		234 260,68	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		234 260,68	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	27 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	27 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		27 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		15 683,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 183,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	122 220,00	0,00		122 220,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	122 220,00	0,00		122 220,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	97 700,00	0,00		113 383,87
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	97 700,00	0,00		97 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		14 183,87
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		15 683,87
102	Dotations et fonds d'investissement	1 500,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	14 183,87

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	122 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	122 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	97 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	97 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 220,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 220,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 700,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	101 797,81	101 797,81	101 797,81
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	101 797,81	101 797,81	101 797,81

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	101 797,81	101 797,81	101 797,81
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	101 797,81	101 797,81	101 797,81

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 17/06/2026	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	37 336,13	461 286,66	461 286,66	498 622,79
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	10 336,13	461 286,66	461 286,66	471 622,79

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS 2026 - Budget autorisé et validé exécutoire

IV – ANNEXES		Réception par le préfet : 17/06/2026	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES			C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 27 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		27 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	27 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS - 2026

IV – ANNEXES		Réception par le préfet : 17/06/2026	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 37 336,13	461 286,66	VI 461 286,66
Ressources propres externes de l'année (a)		1 500,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 500,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		35 836,13	461 286,66	461 286,66
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation de document	35 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	836,13	461 286,66	461 286,66

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les

recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259100857-20260615-DEL-202600018SA-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

SYAGE - M57 MISE EN OEUVRE DU SAGE DE L'YERRES - BS 2026 - Certificat exécutoire

V – ARRETE ET SIGNATURES		Réception par le préfet : 17/06/2026
ARRETE ET SIGNATURES		A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Révision des
autorisations de
programme
et crédits de
paiement

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand Paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Étang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Révision des autorisations de programme et crédits de paiement
2026.00019

Le Président expose :

Le Comité Syndical, par diverses délibérations, a mis en place des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant le financement pluriannuel de certaines opérations de travaux ou de certaines études.

Considérant qu'il convient de procéder à la révision de certaines d'entre elles pour tenir compte des reports de crédits 2025, de l'exécution budgétaire 2025 et des ajustements de crédits prévus au budget supplémentaire 2026.

Considérant qu'il y a lieu de clôturer les AP/CP suivantes :

- l'AP/CP n°123 sur le budget principal M57 ;
- les AP/CP n°101, 110 et 121 sur le budget annexe Assainissement M49 ;
- l'AP/CP n°122 sur le budget annexe « Mise en œuvre du SAGE » en M57 ;

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'adopter une délibération permettant de réviser les APCP en cours et de clôturer les APCP terminées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement en cours conformément au tableau annexé à la présente délibération ;

Décide de clôturer les autorisations de programme et crédits de paiement terminées telles qu'indiquées dans ce même tableau.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Romain COLAS

SAGE
EPAGE DE L'ERRES

Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON

N° AP/ CP	Commune	Désignation de l'opération et libellé CIRIL	Bud	délib.	montant total							Subvention AESN			Subvention Département		Subvention Région		Subvention Etat		Commentaires
						Paielements anterieurs	Paielements 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Pévisions 2029	Notifiée	Prêt	Estimée	Notifiée	Estimée	Notifiée	Estimée	Notifiée	Estimée	
90	BSA	Création d'un cheminement LV et restauration de la zone humide de la boucle du Besly	M57	28-janv-26	256 519,16	6 519,16	0,00	30 000,00	220 000,00												
				15-juin-26	256 519,16	6 519,16	0,00	30 000,00	220 000,00												
93A	SyAGE	PAPI de la Seine et de la Marne Francilienne	M49	28-janv-26	1 545 904,75	535 820,62	21 024,43	24 077,70	113 645,00	472 965,00	378 372,00			10 000					67 000		
				15-juin-26	1 545 904,75	535 820,62	21 024,43	201 474,81	113 645,00	472 965,00	200 974,89										
93B	SyAGE	PAPI de la Seine et de la Marne Francilienne	M57	28-janv-26	252 984,60	84 984,60	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00				17 631				25 225		
				15-juin-26	252 984,60	84 984,60	0,00	80 860,94	42 000,00	42 000,00	3 139,06										
94	YER	Continuité écologique de l'Yerres - Maille de Céravennes	M57	28-janv-26	1 292 454,28	217 118,02	675 336,26	400 000,00				36 648				32 000					
				15-juin-26	1 546 668,18	217 118,02	675 336,26	654 213,90													
95	VSG	Continuité écologique de l'Yerres - Maille de VSG	M57	28-janv-26	1 339 350,59	122 352,22	38 139,37	20 000,00	1 047 407,00	111 452,00		145 686									
				15-juin-26	1 339 350,59	122 352,22	38 139,37	138 000,00	1 004 407,00	36 452,00											
97	BRU/YER	Continuité écologique Yerres/Abbaye	M57	28-janv-26	976 185,46	182 865,46	0,00	73 820,00	719 500,00			29 920			29 920						
				15-juin-26	976 185,46	182 865,46	0,00	140 320,00	653 000,00												
99	MON	Réhabilitation des réseaux EU/EP - Sentier des Roches et rue d'Yerres	M49	28-janv-26	6 586 587,28	3 722 892,50	2 505 310,61	358 384,17				551 761			65 711						
				15-juin-26	6 625 220,00	3 722 892,50	2 505 310,61	397 016,89													
100 B	SyAGE	PAPI 3	M57	28-janv-26	1 410 338,96	1 018 628,13	114 210,83	195 000,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00				46 894				368 211		
				15-juin-26	1 410 338,96	1 018 628,13	114 210,83	197 227,24	27 500,00	27 500,00	25 272,76										
100C	SyAGE	PAPI 3 de l'Yerres - Etude des scénarios des réductions de l'aléa	M57	28-janv-26	6 197 287,67	682 002,68	311 714,99	503 570,00	0,00	1 075 000,00	3 625 000,00				14 127	51 230			25 225		
				15-juin-26	6 197 287,67	682 002,68	311 714,99	820 070,00	50 000,00	1 075 000,00	3 258 500,00										
100 D	SyAGE	PAPI 3 -Réalisation de la ZEC de la forêt d'Armainvilliers	M57	28-janv-26	1 671 310,21	318 527,22	1 252 782,99	100 000,00							38 121	177 500			50 833		
				15-juin-26	1 671 310,21	318 527,22	1 252 782,99	100 000,00													
101	VIG	Redimensionnement des réseaux EU de la rue Pierre Marin	M49	28-janv-26	3 740 622,66	3 735 447,66	5 175,00					701 303			178 060	43 262	17 049				APCP A CLOTURER
				15-juin-26	3 740 622,66	3 735 447,66	5 175,00														
104	BSA	Réhabilitation du siphon du réseau de transport EU - Rue du Vieux Pont	M49	28-janv-26	2 776 167,69	168 601,16	83 060,84	152 778,69	42 827,00	1 863 000,00	465 900,00	98 450		48 983		48 983					
				15-juin-26	2 777 619,69	168 601,16	83 060,84	184 514,80	42 827,00	1 863 000,00	435 615,89										
106	VLR	Mise en séparatif et extension du réseau EU - Gestion des inondations EP - rues Le Guillernic, Calmette, du Général de Gaulle	M49	28-janv-26	5 515 564,06	5 314 028,89	173 483,51	28 051,66				1 809 667									
				15-juin-26	5 524 922,46	5 314 028,89	173 483,51	37 410,06													

N° AP/ CP	Commune	Désignation de l'opération et libellé CIRIL	Bud	délib.	montant total							Subvention AESN			Subvention Département		Subvention Région		Subvention Etat		Commentaires
						Paielements anterieurs	Paielements 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Pévisions 2029	Notifiée	Prêt	Estimée	Notifiée	Estimée	Notifiée	Estimée	Notifiée	Estimée	
108	VSG	Suppression des réseaux sous-vide, rues L. Michel, Courteline, Bricquebec, Noblemaire, du Stade et Place Barbusse	M49	28-janv-26	4 859 038,82	143 594,82	0,00	0,00	163 933,00	1 938 677,00	2 612 834,00			93 656							
				15-juin-26	4 859 038,82	143 594,82	0,00	0,00	163 933,00	1 938 677,00	2 612 834,00										
110	YER/VIL	Quartier de Grosbois Lutte contre les inondations	M49	28-janv-26	3 753 814,18	3 747 025,16	6 789,02														APCP A CLOTURER
				15-juin-26	3 753 814,18	3 747 025,16	6 789,02														
111	VSG	Requalification du quartier du Blandin en zone humide	M57	28-janv-26	14 805 056,78	188 285,68	104 256,10	312 515,00	3 550 000,00	3 550 000,00	7 100 000,00	386 176									
				15-juin-26	14 805 056,78	188 285,68	104 256,10	714 515,00	3 550 000,00	3 550 000,00	6 698 000,00										
112	BRU	Continuité écologique Maille de Brunoy	M57	28-janv-26	1 025 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	1 000 000,00					29 920						
				15-juin-26	1 025 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	1 000 000,00											
114	VAL	Réhabilitation des réseaux EU/EP - Rue Etienne Dolet	M49	28-janv-26	1 244 180,00	0,00	0,00	0,00	36 327,00	421 690,00	786 163,00										
				15-juin-26	1 244 180,00	0,00	0,00	0,00	36 327,00	421 690,00	786 163,00										
118	SyAGE	Diagnostic de dépollution des eaux pluviales - ru d'Oly	M49	28-janv-26	1 706 992,51	506 666,77	72 504,75	683 233,99	444 587,00			68 030		35 851	41 322						
				15-juin-26	1 706 992,51	506 666,77	72 504,75	1 101 736,96	26 084,03												
121	DRA	Lutte contre les inondations - Avenue du Bois	M49	28-janv-26	1 590 733,31	1 580 858,54	9 874,77														APCP A CLOTURER
				15-juin-26	1 590 733,31	1 580 858,54	9 874,77														
122	SyAGE	Révision du SAGE	SAGE	28-janv-26	329 629,90	306 803,80	22 826,10					278 400									APCP A CLOTURER
				15-juin-26	329 629,90	306 803,80	22 826,10														
123	SyAGE	Etude préalable et plan de gestion, d'entretien et de restauration de l'Yerres et ses affluents	M57	28-janv-26	280 398,73	228 852,73	51 546,00					277 732									APCP A CLOTURER
				15-juin-26	280 398,73	228 852,73	51 546,00														
124	SAN	Extension des réseau d'eaux usées et reprise des dispositifs EP - Route de Marolles	M49	28-janv-26	3 862 395,05	65 097,10	9 426,95	41 271,00	1 558 640,00	2 187 960,00		40 402									
				15-juin-26	3 844 150,94	65 097,10	9 426,95	20 986,89	1 548 640,00	2 200 000,00											
125	VSG	Restructuration des réseaux dans le cadre de la renaturation du quartier du Blandin - Phase 1 + Phase 2	M49	28-janv-26	7 084 555,72	614 862,22	3 237 770,13	1 758 223,37	1 294 750,00	178 950,00		3 485 541									
				15-juin-26	7 076 055,72	614 862,22	3 237 770,13	1 749 723,37	1 294 750,00	178 950,00											
126	VSG	Redimensionnement des réseaux dans le cadre d'un projet urbain - Quartier Triage - Phase 1, 2 et 3	M49	28-janv-26	11 658 312,36	270 041,79	24 606,90	172 063,67	4 481 000,00	3 398 900,00	3 311 700,00										
				15-juin-26	11 658 312,36	270 041,79	24 606,90	2 576,16	4 650 487,51	3 398 900,00	3 311 700,00										

N° AP/ CP	Commune	Désignation de l'opération et libellé CIRIL	Bud	délib.	montant total							Subvention AESN			Subvention Département		Subvention Région		Subvention Etat		Commentaires
						Paielements anterieurs	Paielements 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Pévisions 2029	Notifiée	Prêt	Estimée	Notifiée	Estimée	Notifiée	Estimée	Notifiée	Estimée	
127	SyAGE	Aménagement du Bâtiment	M57	28-janv-26	3 177 278,88	1 802 345,25	903 727,40	471 206,23													
				15-juin-26	3 177 278,88	1 802 345,25	903 727,40	471 206,23													
129	VSG	Etude de vérification du dimensionnement des réseaux EU et réhabilitation des réseaux des quartiers nords	M49	28-janv-26	204 594,36	0,00	19 380,00	178 214,36	2 100,00	4 900,00											
				15-juin-26	847 844,36	0,00	19 380,00	821 464,36	2 100,00	4 900,00											
130		Continuité écologique de l'Yerres - Argentières OUV23	M57	28-janv-26	853 122,25	9 669,00	72 763,25	51 690,00	719 000,00					27 000							
				15-juin-26	853 122,25	9 669,00	72 763,25	75 108,10	695 581,90												
131		Continuité écologique de l'Yerres - Chaumes en Brie OUV24	M57	28-janv-26	872 930,00	0,00	0,00	88 280,00	65 650,00	719 000,00				36 000							
				15-juin-26	872 930,00	0,00	0,00	0,00	89 068,10	783 861,90											
132		Continuité écologique de l'Yerres Ozouer le Voulgis OUV29	M57	28-janv-26	1 884 810,18	92 966,29	35 377,89	87 000,00	1 050 000,00	619 466,00		69 185									
				15-juin-26	1 884 810,18	92 966,29	35 377,89	107 000,00	1 050 000,00	599 466,00											
133		Continuité écologique sur 8 ouvrages du Réveillon et Ménagerie	M57	28-janv-26	951 080,00	0,00	0,00	30 000,00	921 080,00					630 000							
				15-juin-26	951 080,00	0,00	0,00	30 000,00	921 080,00												
134 B	VIG	Etudes de MOE pour la renaturation de la Fosse Montalbot	M57	28-janv-26	4 393 441,20	5 397,95	142 635,25	195 408,00	4 050 000,00			1 099 657				54 600					
				15-juin-26	4 393 441,20	5 397,95	142 635,25	195 408,00	4 050 000,00												
135	SyAGE	Schéma directeur des eaux pluviales	M49	28-janv-26	924 655,63	248 458,46	274 931,76	401 265,41				200 910									
				15-juin-26	818 953,23	248 458,46	274 931,76	295 563,01													
136	VLR	Mise en séparatif de la rue Ernest Renan	M49	28-janv-26	341 580,20	101 411,00	12 169,20	159 600,00	68 400,00												
				15-juin-26	181 980,20	101 411,00	12 169,20	0,00	68 400,00												
137	CRO	Réhabilitation de réseaux EU/EP particulièrement dégradés- rue des Entrepreneurs	M49	28-janv-26	2 093 171,07	28 557,27	62 848,80	0,00	807 080,00	1 194 685,00											
				15-juin-26	2 093 171,07	28 557,27	62 848,80	1 344 726,44	307 080,00	349 958,56											
138	VAR	Création d'un réseau EP - rue des Vignes	M49	28-janv-26	937 227,31	46 294,51	24 930,04	27 502,76	440 500,00	398 000,00											
				15-juin-26	936 555,19	46 294,51	24 930,04	26 830,64	440 500,00	398 000,00											
139	VAR	Réouverture du rû de Villemeneux	M57	28-janv-26	716 939,48	5 063,64	11 793,84	108 400,00	591 682,00					26 000		26 000					
				15-juin-26	716 939,48	5 063,64	11 793,84	108 400,00	591 682,00												
140	SAN	Réouverture du rû de Choigny	M57	28-janv-26	2 338 196,61	56 291,22	64 315,39	68 590,00	2 149 000,00			158 352									
				15-juin-26	2 338 196,61	56 291,22	64 315,39	98 590,00	2 119 000,00												

N° AP/ CP	Commune	Désignation de l'opération et libellé CIRIL	Bud	délib.	montant total							Subvention AESN			Subvention Département		Subvention Région		Subvention Etat		Commentaires
						Paielements anterieurs	Paielements 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Pévisions 2029	Notifiée	Prêt	Estimée	Notifiée	Estimée	Notifiée	Estimée	Notifiée	Estimée	
142	BRU	Suppression du réseau de transport de la passerelle des Volontaires	M49	28-janv-26	2 263 500,00	0,00	0,00	61 750,00	76 750,00	453 000,00	1 672 000,00										
				15-juin-26	2 263 500,00	0,00	0,00	61 750,00	76 750,00	453 000,00	1 672 000,00										
144	VAR	Restauration Continuité Ecologique - Seuil de Vaux la reine	M57	28-janv-26	757 492,64	0,00	1 802,64	61 690,00	50 000,00	40 000,00	604 000,00										
				15-juin-26	757 492,64	0,00	1 802,64	73 190,00	50 000,00	40 000,00	592 500,00										
145	SyAGE	Restauration Continuité Ecologique - Ouvrages Réveillon OH25 et OH26 Grande Romaine	M57	28-janv-26	455 600,00	0,00	0,00	90 000,00	365 600,00												
				15-juin-26	455 600,00	0,00	0,00	90 000,00	365 600,00												
146		Restauration Continuité Ecologique - Ouvrages Réveillon OH27a et 27b Clos Prieur	M57	28-janv-26	665 600,00	0,00	0,00	90 000,00	575 600,00												
				15-juin-26	665 600,00	0,00	0,00	90 000,00	575 600,00												
147		Restauration Continuité Ecologique Château Malvoisine - Aménagement de la vanne privée de Mr Hibert (OUV4)	M57	28-janv-26	212 070,00	0,00	0,00	97 070,00	50 000,00	40 000,00	25 000,00										
				15-juin-26	212 070,00	0,00	0,00	2 070,00	50 000,00	40 000,00	120 000,00										
148		Restauration Continuité Ecologique - Suppression clapet et vannes moulin de Nesles (OUV13)	M57	28-janv-26	746 070,00	0,00	0,00	67 070,00	50 000,00	15 000,00	614 000,00										
				15-juin-26	746 070,00	0,00	0,00	2 070,00	50 000,00	15 000,00	679 000,00										
149		Restauration Continuité Ecologique - Suppression du clapet de Rozay-en-Brie (OUV15)	M57	28-janv-26	746 070,00	0,00	0,00	67 070,00	50 000,00	15 000,00	614 000,00										
				15-juin-26	746 070,00	0,00	0,00	70,00	50 000,00	15 000,00	681 000,00										
150		Création d'un ZEC à Vaudoy-en-Brie	M57	28-janv-26	860 000,00	0,00	0,00	430 000,00	430 000,00												
				15-juin-26	860 000,00	0,00	0,00	430 000,00	430 000,00												

M49	Enveloppe globale 2026 :	6 245 774,39 €
M57	Enveloppe globale 2026 :	4 648 319,41 €

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Création de la
Commission
Permanente

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni à dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoît SUTMIL (SIBRAY, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lesigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) représenté par Cécille SPANO

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-091-259100857-20260615-D0920260002010

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1 ;

Considérant que, le Comité Syndical peut constituer dès le début de mandat des Commissions de travail à caractère permanent ;

Aussi, le Président propose aux membres du Comité Syndical de créer une Commission Permanente chargée de préparer les travaux du Comité Syndical, d'examiner les projets de délibération et de formuler des avis et propositions. Ladite commission permanente n'exerce qu'une fonction consultative.

Le Président propose que cette commission soit composée des membres suivants :

- Le Président du syndicat, membre de droit
- Les Vice-Présidents
- Les autres membres du bureau
- 5 délégués désignés par le Comité Syndical

Par ailleurs, la Commission, lors de sa première réunion, devra procéder à la désignation d'un Vice-Président chargé de la convoquer et de la présider en cas d'absence du Président.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer une Commission Permanente chargée de préparer les travaux du Comité Syndical, d'examiner les projets de délibération et de formuler des avis et propositions. Ladite commission permanente n'exerce qu'une fonction consultative.

Fixe

la composition de cette Commission comme suit :

- Le Président du syndicat, membre de droit
- Les Vice-Présidents
- Les autres membres du bureau
- 5 délégués désignés par le Comité Syndical

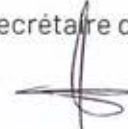
Précise

que cette Commission désignera un Vice-Président chargé de la convoquer et de la présider en cas d'absence du Président.

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS



Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
membres de la
Commission
Permanente

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Étang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Désignation des membres de la Commission Permanente
2026.00021

Le Président expose :

Vu la délibération du 15 juin 2026 créant la Commission Permanente,

Considérant que cette Commission Permanente est chargée de préparer les travaux du Comité Syndical, d'examiner les projets de délibération et de formuler des avis et propositions.

Considérant que cette Commission est constituée ainsi :

- Le Président du syndicat,
- Les Vice-Présidents
- Les autres membres du bureau
- 5 délégués désignés par le Comité Syndical

Le Président propose au Comité Syndical de désigner 5 membres au sein du Comité Syndical.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas procéder à une désignation à bulletin secret conformément à l'article L.2121.21 du CGCT.

Procède à la désignation des 5 membres de la Commission Permanente, étant entendu que le Président, les vice-Présidents et les membres du bureau sont d'office membre.

Le Président procède à l'appel de candidatures pour l'élection des 5 autres membres au sein du Comité.

Désigne en qualité de membres de la Commission Permanente, les délégués suivants :

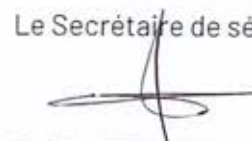
Sont élus :

• Patrick RAOULT	CA Val d'Europe agglomération
• Bertrand Poitevin	CA Marne et Gondoire
• Joël Chauvin	CA Coulommiers Pays de Brie
• Alexandre De Meulenaere	CC du Provinois
• Antoine Wagner	CC Bassée-Montois

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS




Le Secrétaire de séance
M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
membres de la
Commission
d'Appel d'Offres

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni à dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubleau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoît SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
2026.00022

Le Président expose :

Vu les articles L. 1414-2 et L. 1414-4 du CGCT ;

Le Président rappelle que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée et donne son avis sur certains projets d'avenant à un marché public ;

Considérant que cette Commission est constituée :

- du Président ou de son représentant,
- de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Considérant que la délibération du 20 mai 2026 a fixé les modalités de dépôt des candidatures,

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de procéder à la désignation de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants à la Commission d'appels d'offres.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

de ne pas procéder à la désignation des membres de la CAO à bulletin secret conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Le Président présente la liste déposée conformément à la délibération du 20 mai 2026 pour l'élection des 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Philippe CHARPENTIER CA Melun Val de Seine	Max GRANDISSON CC Val Briard et Vaudoy-en-Brie
Christian FERRIER CA Melun Val de Seine	Arnaud VÉDIE Métropole du Grand Paris

Marc CUYPERS CC Val Briard	Jonathan WOFSY CC l'Orée de la Brie Chevry-Cossigny
Vanessa HANNI Métropole du Grand Paris Grand Orly Seine Bièvre	Marième TAMATA-VARIN CC Brie Rivières et Châteaux
Sylvie DONCARLI CA Val d'Yerres Val de Seine	Caroline NGUYEN Grand Orly Seine Bièvre

Procède à l'élection des membres de la CAO

Proclame élus, les membres de la CAO, comme suit :

Le Président (membre de droit) M. Romain COLAS

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Philippe CHARPENTIER CA Melun Val de Seine	Max GRANDISSON CC Val Briard et Vaudoy-en-Brie
Christian FERRIER CA Melun Val de Seine	Arnaud VÉDIE Métropole du Grand Paris
Marc CUYPERS CC Val Briard	Jonathan WOFSY CC l'Orée de la Brie Chevry-Cossigny
Vanessa HANNI Métropole du Grand Paris Grand Orly Seine Bièvre	Marième TAMATA-VARIN CC Brie Rivières et Châteaux
Sylvie DONCARLI CA Val d'Yerres Val de Seine	Caroline NGUYEN Grand Orly Seine Bièvre

Précise que les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Romain COLAS



Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
membres de la
Commission de
Délégation de
Service Public

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99 DE-091-259100857-20260615-D0920260002310

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public
2026.00023

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5 et L. 1411-6 ;

Le Président rappelle que la Commission de Délégation de Service Public est saisie dans le cadre d'une procédure de Délégation de Service Public ou sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Considérant que cette Commission de Délégation de Service Public est constituée :

- du Président du Syndicat, membre de droit,
- de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de listes, à la proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que la délibération du 20 mai 2026 a fixé les modalités de dépôt des candidatures,

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de procéder à la désignation de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants à la Commission de Délégation de Service Public.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

de ne pas procéder à la désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public à bulletin secret conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Le Président présente la liste déposée le 12 juin 2026 pour l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Thomas CHAZAL CA val d'Yerres val de Seine	Didier GONZALES Grand Orly Seine Bièvre

Christian FERRIER CA Val d'Yerres Val de Seine	Jonathan WOFSY CC l'Orée de la Brie et Chevry-Cossigny
Vanessa HANNI Métropole du Grand Paris Grand Orly Seine Bièvre	Caroline NGUYEN Grand Orly Seine Bièvre
Sylvie DONCARLI CA Val d'Yerres Val de Seine	Jérôme MEUNIER CA Val d'Yerres Val de Seine
Arnaud VÉDIE Métropole du Grand Paris	Cécile SPANO Grand Orly Seine Bièvre

Procède à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Proclame élus, les membres de la Commission de Délégation de Service Public, comme suit :

Le Président (membre de droit) M. Romain COLAS

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Thomas CHAZAL CA val d'Yerres Val de Seine	Didier GONZALES Grand Orly Seine Bièvre
Christian FERRIER CA Val d'Yerres Val de Seine	Jonathan WOFSY CC l'Orée de la Brie et Chevry-Cossigny
Vanessa HANNI Métropole du Grand Paris Grand Orly Seine Bièvre	Caroline NGUYEN Grand Orly Seine Bièvre
Sylvie DONCARLI CA Val d'Yerres Val de Seine	Jérôme MEUNIER CA Val d'Yerres Val de Seine
Arnaud VÉDIE Métropole du Grand Paris	Cécile SPANO Grand Orly Seine Bièvre

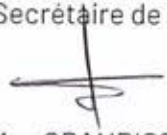
Précise

que les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire.

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS



Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
membres de la
Commission
Consultative des
Services Publics
Locaux

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécile SPANO*

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-091-259100857-20260615-D0920260002410

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Étang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
2026.00024

Le Président expose :

Vu l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la délibération du 20 mai 2026, a fixé la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) conformément à l'article L.1413-1 du CGCT

Aussi, le Président propose aux membres du Comité Syndical de procéder à la désignation de ses membres.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas procéder à la désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) à bulletin secret conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Le Président présente la liste déposée le 12 juin 2026 pour l'élection de 4 membres de l'assemblée délibérante du SyAGE :

Se déclarent candidats :

- M. Michaël DAMIATI
- M. Pascal ODOT
- M. Stéphane RABANY
- Mme Cécile SPANO

Désigne les membres délégués du Comité Syndical de la CCSPL comme suit :

- M. Michaël DAMIATI
- M. Pascal ODOT
- M. Stéphane RABANY
- Mme Cécile SPANO

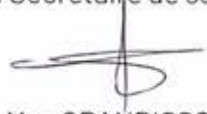
Désigne pour les 4 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, les représentants des associations ou organisme suivants :

- UFC QUE CHOISIR
- CODEV VYVS
- CODEV MGP
- CNL

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS



Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
représentants du
SyAGE au sein de
la Commission
Locale de l'Eau du
Schéma
d'Aménagement et
de Gestion des
Eaux de l'Yerres

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée°)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) représenté par Cécille SPANO

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Étang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

**Désignation des représentants du SyAGE au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yerres**
2026.00025

Le Président expose :

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 212-4,

Considérant que, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est composée de représentants du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements, de représentants du collège des usagers, et de représentants du collège des services de l'Etat,

Considérant que cette commission est chargée du SAGE de l'Yerres révisé le 17 octobre 2025,

Considérant que l'arrêté préfectoral du 3 février 2023 prévoit deux représentants du SyAGE pour le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements pour la CLE du SAGE de l'Yerres,

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de désigner deux représentants du Comité Syndical à la CLE de l'Yerres.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Procède à la désignation des deux représentants du SyAGE, au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres.

Le Président procède à l'appel de candidatures pour l'élection de ces membres :

Se déclarent candidats :

M. romain COLAS
Mme Marième TAMATA-VARIN

Décide de ne pas procéder à une désignation à bulletin secret conformément à l'article L. 2121.21 du CGCT.

Désigne M. romain COLAS et Mme Marième TAMATA-VARIN, élus, à main levée, représentants du SyAGE au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Romain COLAS

Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
représentants du
SyAGE au sein du
Comité National
d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubleau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SUMMIT (SIBRAY, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-091-259100857-20260615-D0920260002610

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Désignation des représentants du SyAGE au sein du Comité National d'Action Sociale
2026.00026

Le Président expose :

Considérant que le Comité d'Entraide du personnel du SyAGE est adhérent au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Considérant que pour permettre au Syndicat de participer à la vie de cette institution et de prendre part aux votes des assemblées, il convient de désigner un délégué représentant les élus,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de désigner M. Christian FERRIER représentant le collège des élus du SyAGE afin de siéger au sein du CNAS.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Christian FERRIER afin de siéger en tant que représentant des élus au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

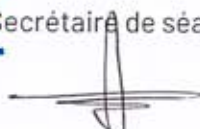
Pour extrait certifié conforme


Le Président

Romain COLAS



Le Secrétaire de séance


M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
représentants du
SyAGE au sein de
l'Association
Nationale des Elus
de Bassin (ANEB)

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubleau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand Paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Désignation des représentants du SyAGE au sein de l'Association Nationale des « Élus de Bassin » (ANEB)
2026.00027

Le Président expose :

Vu la délibération du 24 mai 2023, portant adhésion du SyAGE à l'association Nationale des « Élus de Bassin » (ANEB),

Considérant que, le Comité Syndical a été renouvelé le 20 mai 2026,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de désigner, conformément aux statuts de l'ANEB, deux membres titulaires et deux membres suppléants au sein de l'Association Nationale des Elus de Bassin.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

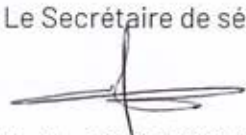
Désigne MESSIEURS Romain COLAS et Marc CUYERS en qualité de membres titulaires et Madame Caroline NGUYEN et Monsieur Benoit SCHMIT en qualité de membres suppléants au sein l'association Nationale des Elus de Bassin.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Romain COLAS



Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
représentants du
SyAGE au CEPRI

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine – EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoît SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) représenté par Cécille SPANO

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Désignation des représentants du SyAGE au CEPRI
2026.00028

Le Président expose :

Vu délibération du Bureau Syndical du 18 février 2026, renouvelant l'adhésion du Syndicat au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI), association ayant pour objet la conception et la conduite de toute activité d'ordre scientifique, technique, pédagogique et documentaire dans le domaine de la prévention des risques d'inondation.

Vu les statuts du CEPRI précisant qu'une personne morale doit désigner, selon les règles qui lui sont propres, un titulaire et un suppléant chargés de la représenter aux organes de l'association.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de désigner, en qualité de représentants du SyAGE au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation, les membres suivants :

- Monsieur Romain COLAS, en qualité de titulaire
- Madame Vanessa HANNI, en qualité de suppléant

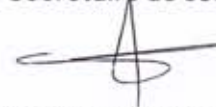
Pour extrait certifié conforme


Le Président

Romain COLAS



Le Secrétaire de séance



M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
représentants du
SyAGE au sein de
l'association
AQU'Brie

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) représenté par Cécille SPANO

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99 DE-091-259100857-20260615-D0920260002910

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Étang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Désignation des représentants du SyAGE au sein de l'association AQUI'Brie
2026.00029

Le Président expose :

Vu la délibération du 18 février 2026, portant renouvellement de l'adhésion du SyAGE à AQUI'Brie,

Considérant que, le Comité Syndical a été renouvelé le 20 mai 2026,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de désigner, un représentant titulaire du SyAGE et un représentant suppléant au sein de l'association AQUI'Brie.

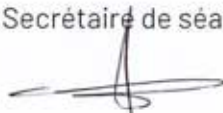
Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Marc CUYERS en qualité de titulaire et Monsieur Benoit SCHMIT en qualité de suppléant au sein de l'association AQUI'Brie.

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS



Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
représentants du
SyAGE au sein du
Comité des
partenaires de
l'Agence Régionale
de la Biodiversité
Ile-de-France

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine – EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) représenté par Cécille SPANO

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

**Désignation des représentants du SyAGE au sein du Comité des partenaires de l'Agence Régionale
de la Biodiversité Ile-de-France**
2026.00030

Le Président expose :

Vu la délibération du Bureau Syndical du 18 février 2026 portant renouvellement à l'adhésion du SyAGE au Comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité Ile-de-France,

Considérant que, le Comité Syndical a été renouvelé le 20 mai 2026,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de désigner 2 représentants du SyAGE au sein du Comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité Ile-de-France.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

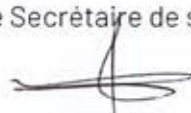
Désigne

Monsieur Christian GHIS et Monsieur Renaud TRANGOSI en tant que représentants du SyAGE afin de siéger au sein du Comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité Ile-de-France.

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS



Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
représentants du
SyAGE au sein de
l'association
A.D.O.P.T.A.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

DE-091-259100857-20260615-D0920260003110

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Désignation des représentants du SyAGE au sein de l'association A.D.O.P.T.A.
2026.00031

Le Président expose :

Vu la délibération du Bureau syndical du 14 mai 2013 par laquelle le SyAGE a décidé d'adhérer à ADOPTA,

Vu les statuts d'ADOPTA en date du 15 juin 2023, par lesquels il est notamment prévu que chaque membre associé est représenté à l'Assemblée Générale par un représentant qui a voix consultative,

Vu la délibération du 18 février 2026 portant renouvellement de l'adhésion du SyAGE à ADOPTA,

Considérant que le Comité Syndical a été renouvelé le 20 mai 2026,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de désigner, un représentant titulaire du SyAGE et un représentant suppléant au sein d'ADOPTA,

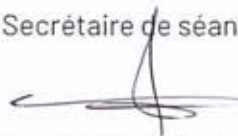
Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Didier GONZALES en qualité de titulaire et Madame Marième TAMATA-VARIN en qualité de suppléant au sein de l'association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA).

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS




Le Secrétaire de séance
M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
représentants du
SyAGE au sein du
Groupement
Intérêt Public (ID
77)

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisé)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubleau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Désignation des représentants du SyAGE au sein du Groupement Intérêt Public (ID 77)
2026.00032

Le Président expose :

Vu la délibération du 18 décembre 2019, portant adhésion du SyAGE au Groupement d'Intérêt Public ID77,

Considérant que, le Comité Syndical a été renouvelé le 20 mai 2026,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de désigner, un représentant du SyAGE au sein du Groupement Intérêt Public (ID 77).

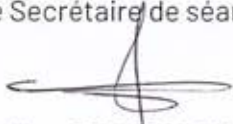
Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Marc CUYPERS en tant que représentant du SyAGE au sein du Groupement Intérêt Public (ID 77).

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS



Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
représentants du
SyAGE au sein de
la Commission
Départementale
des Espaces, Sites
et Itinéraires
(CDESI) de
l'Essonne

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubleau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand Paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-091-259100857-20260615-D0920260003310

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Étang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

**Désignation des représentants du SyAGE au sein de la Commission Départementale des Espaces,
Sites et Itinéraires (CDESI) de l'Essonne**
2026.00033

Le Président expose :

Vu notamment l'article R311-1 du code du sport créant auprès du Département la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de l'Essonne (CDESI 91)

Considérant que la Commission est chargée de l'animation des Espaces, Sites et Itinéraires et de leurs usages : conflits d'usages, respect des milieux naturels, sensibilisation des pratiquants.

Considérant que le Département a identifié trois collèges

Considérant que le SyAGE a été reconnu acteur du collège « Gestionnaires et usagers »,

Considérant que le Comité Syndical a été renouvelé le 20 mai 2026,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de désigner, un(e) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant(e) du SyAGE au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) de l'Essonne

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Jérôme MEUNIER représentant(e) titulaire et Monsieur Michael DAMIATI représentant suppléant du SyAGE afin de siéger au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) de l'Essonne.

Pour extrait certifié conforme



Romain COLAS



Le Secrétaire de séance



M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
représentants du
SyAGE au sein de
la Fédération
Nationale des
Collectivités
Concédantes et
Régies (FNCCR)

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine – EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand Paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoît SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Étang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

**Désignation des représentants du SyAGE au sein de la Fédération Nationale des Collectivités
Concédantes et Régies (FNCCR)
2026.00034**

Le Président expose :

Vu la délibération du Bureau Syndical du 18 février 2026 portant renouvellement de l'adhésion du SyAGE à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies,

Vu les Statuts de la FNCCR qui prévoit que chaque adhérent désigne ses représentants selon les règles qui leur sont propres,

Considérant que, le Comité Syndical a été renouvelé le 20 mai 2026,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de désigner un représentant au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne

Monsieur Philippe CHARPENTIER en qualité de titulaire et Monsieur Romain COLAS en qualité de suppléant pour représenter le SyAGE au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

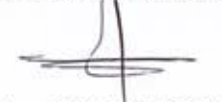
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Romain COLAS



Le Secrétaire de séance


M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
représentants du
SyAGE au sein de
l'Institut des
Risques Majeurs
(IRMa)

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine – EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) représenté par Cécille SPANO

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-091-259100857-20260615-D0920260003510

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Étang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Désignation des représentants du SyAGE au sein de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)
2026.00035

Le Président expose :

Vu la délibération du 18 février 2026 portant renouvellement de l'adhésion du SyAGE à l'Institut des Risques Majeurs (IRMa),

Vu les statuts de cette association, dans leur version au 15 juin 2021, par lesquels il est notamment prévu que toute personne morale membre de l'association désigne un représentant permanent, personne physique chargée de le représenter aux assemblées générales et, le cas échéant, au Conseil d'administration et au Bureau du Conseil,

Considérant que le Comité Syndical a été renouvelé le 20 mai 2026,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de désigner un représentant au sein de l'Institut des Risques Majeurs.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

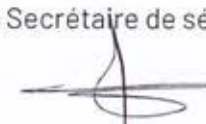
Désigne Madame Vanessa HANNIen qualité de représentant du SyAGE au sein de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa).

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Romain COLAS



Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
représentants du
SyAGE au sein de
France Dignes

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoît SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-091-259100857-20260615-D0920260003610

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Désignation des représentants du SyAGE au sein de France Dignes
2026.00036

Le Président expose :

Vu la délibération du Bureau Syndical du 18 février 2026 portant renouvellement d'adhésion du SyAGE à l'association France Dignes,

Vu les statuts de France Dignes qui prévoient notamment que les gestionnaires d'ouvrages sont membres actifs de l'association, et qu'ils doivent désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour les représenter au sein de l'association,

Considérant que, le Comité Syndical a été renouvelé le 20 mai 2026,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de désigner, un représentant titulaire du SyAGE et un représentant suppléant au sein de l'association France Dignes.

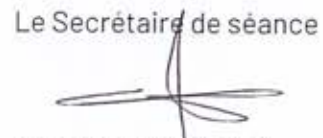
Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Madame Vanessa HANNI en qualité de titulaire et Madame NGUYEN en qualité de suppléant au sein l'association France Dignes.

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS




Le Secrétaire de séance
M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Désignation des
représentants du
SyAGE au sein de
l'Association
Scientifique et
Technique pour
l'Eau et
l'Environnement
(ASTEE)

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine – EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubateau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Étang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Désignation des représentants du SyAGE au sein de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE)
2026.00037

Le Président expose :

Vu la délibération du Bureau Syndical du 18 février 2026 portant renouvellement de l'adhésion du SyAGE à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE),

Vu les statuts de cette association, dans leur version au 6 mars 2018, par lesquels il est notamment prévu que toute personne morale membre adhérent de l'association désigne un représentant, personne physique chargée de le représenter aux assemblées générales,

Considérant que le Comité Syndical a été renouvelé le 20 mai 2026,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de désigner, un représentant du SyAGE au sein de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

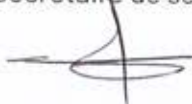
Désigne Monsieur Thomas CHAZAL en qualité de représentant du SyAGE au sein de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE).

Pour extrait certifié conforme

Le Président


Romain COLAS
SyAGE
SEPAGE DE L'ERRES

Le Secrétaire de séance


M. Max GRANDISSON

Extrait du registre des délibérations 15 juin 2026

Engagement du
syndicat au
respect des
chartes qualité
mises en place par
l'ASTEE

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine – EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Max GRANDISSON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
M. Yohan BOURDELAT (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) représenté par M. Manuel MACHADO
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU) représenté par Éric BOBET
M. Marc CUYPERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubleau)
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Mme Christine GARNIER
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représenté par Maurice KNAFO
M. Didier GONZALES (Métropole du Grand Paris) représenté par Daniel DADU
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) représenté par David HOURDEAU
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)
Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy) représenté par Damien GIRARD
M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) représentée par Caroline NGUYEN
M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Stéphane RABANY (Métropole du Grand Paris) représenté par Joël DIAS DAS ALMAS
M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis) représenté par Tony MOREIRA DA SILVA
Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)

M. Benoit SCHMIT (SIBRAV, CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny)
Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) représenté par Cécille SPANO

Ont donné procuration

M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)	à	Marc CUYPERS
M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)	à	Max GRANDISSON
M. Jonathan WOFSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)	à	Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Philippe BOUSQUET (Servon)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Châtres)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
M. Yoann COSSEVE (SMAB)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre-
M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Julien LE BEUZE (Quiers)
M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Frédéric LEPESME (Pécy)
Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin)
M. Hervé MENARD (Courtomer)
M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Patrick RAOULT (CA Val d'Europe Agglomération)
M. RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles)
M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

Engagement du syndicat au respect des chartes qualité mises en place par l'ASTEE
2026.00038

Le Président expose :

Vu la délibération du 26 février 2008, engageant le syndicat à réaliser ses opérations d'assainissement selon les exigences de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement mise en place par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) en 2006 ;

Vu la Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Assainissement de l'ASTEE version 2026 ;

Vu Charte Qualité Nationale des Ouvrages et Aménagements de Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales de l'ASTEE version 2024 ;

Considérant que le SyAGE, dans le cadre de ses compétences Assainissement et Eaux Pluviales, est adhérent à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), association réunissant les professionnels de l'eau et des déchets, créée en 1905 et reconnue d'Utilité Publique depuis 1918 ;

Considérant que dans le cadre de ses missions, l'ASTEE a élaboré, dès 2006, une Charte Qualité Nationale pour les Travaux de Création, Reconstruction et Réhabilitation des Réseaux d'Assainissement ;

Considérant que le SyAGE, par délibération du 26 février 2008, est le premier maître d'ouvrage de la région parisienne à s'être engagé à réaliser ses opérations de travaux sous charte qualité, sachant que cet engagement formel s'inscrivait dans une démarche de bonnes pratiques déjà appliquées depuis de nombreuses années,

Considérant qu'une troisième version de la Charte Qualité Nationale pour les Travaux de Création, Reconstruction et Réhabilitation des Réseaux d'Assainissement a été mise en place par l'ASTEE en janvier 2026, permettant de prendre en compte les dernières évolutions de la réglementation et des textes de référence, ainsi que l'évolution des pratiques, notamment sur les travaux sans tranchée,

Considérant par ailleurs, qu'en 2024, une Charte Qualité Nationale des Ouvrages et Aménagements de Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales, a été mise en place par l'ASTEE,

Considérant que le SyAGE met déjà en pratique, depuis plusieurs années, ces principes de gestion durable et intégrée des eaux pluviales, notamment par la création d'ouvrages d'infiltration, de bassins à ciel ouvert, ou la proposition aux communes, de désimperméabiliser partiellement des voiries dans le cadre des travaux d'assainissement, lorsque c'est pertinent, mais également par sa politique de zéro rejet,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- De confirmer l'engagement du SyAGE à réaliser les opérations d'assainissement du Syndicat selon les exigences de la Charte Qualité Nationale pour les Travaux de Création, Reconstruction et Réhabilitation des Réseaux d'Assainissement, mise en place par l'ASTEE (Association Scientifique et technique pour l'Eau et l'Environnement) ;

- D'engager le SyAGE à réaliser les opérations de gestion des eaux pluviales du Syndicat selon les exigences de la Charte Qualité Nationale des Ouvrages et Aménagements de Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales, mise en place par l'ASTEE.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

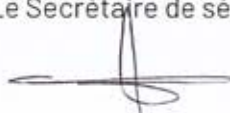
Décide De confirmer l'engagement du SyAGE à réaliser les opérations d'assainissement du Syndicat selon les exigences de la Charte Qualité Nationale pour les Travaux de Création, Reconstruction et Réhabilitation des Réseaux d'Assainissement, mise en place par l'ASTEE (Association Scientifique et technique pour l'Eau et l'Environnement)

Décide D'engager le SyAGE à réaliser les opérations de gestion des eaux pluviales du Syndicat selon les exigences de la Charte Qualité Nationale des Ouvrages et Aménagements de Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales, mise en place par l'ASTEE.

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS



Le Secrétaire de séance

M. Max GRANDISSON

**SIARV****SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES****REÇU EN PREFECTURE**

Le 18 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-091-259100857-20260615-D0920260003810

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**26 février 2008**

Engagement du
Syndicat à la charte
qualité des réseaux
d'assainissement
mise en place par
l'ASTEE

L'an deux mille huit, le vingt-six février à 20 heures 30, le Bureau du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges, légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni au siège du Syndicat, 17 rue Gustave Eiffel à Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAMBARD.

Secrétaire de séance : Monsieur GOSSIN

ETAIENT PRESENTS LES DELEGUES CI-APRES

Boussy-Saint-Antoine

BOUSSY-SAINT-ANTOINE

M. SCHOTT, Maire-Adjoint, Vice-Président du SIARV

Brunoy

BRUNOY

M. CHAMBARD, Conseiller Municipal, Président du SIARV

Crosne

M. GOSSIN, Conseiller Municipal

Draveil

DRAVEIL

M. TOSELLO-PACE, Maire-Adjoint

Epinay-sous-Sénart

MANDRES-LES-ROSES

M. ROYER, Maire-Adjoint

Mandres-les-Roses

MONTGERON

M. MEILLAT, Maire-Adjoint, Vice-Président du SIARV

Marolles-en-Brie

PERIGNY-SUR-YERRES

M. URLACHER, Maire, Vice-Président du SIARV

Montgeron

VARENNES-JARCY

M. JACQ, Conseiller Municipal

Périgny-sur-Yerres

VILLECRESNES

M. TONNOIR, Conseiller Municipal

Quincy-sous-Sénart

M. GRAVELLE, Maire, Conseiller Général du Val-de-Marne

Santeny

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Valenton

Mme SCELLE-MAURY (Epinay-sous-Sénart), M. SALVAUDON (Mandres-les-Roses), M. JUBAULT (Varennnes-Jarcy), M. POINSOT (Vigneux-sur-seine), M. DUROVRAY (Yerres).

Varennnes-Jarcy

Vigneux-sur-Seine

Villecresnes

Villeneuve-Saint-Georges

Yerres

ENGAGEMENT DU SYNDICAT A LA CHARTE QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT MISE EN PLACE PAR L'ASTEE

06BS260208

Le Président rappelle :

Les défauts de réalisation des réseaux d'assainissement compromettent gravement le fonctionnement du système d'assainissement, la pérennité des ouvrages et la qualité du milieu naturel.

Fort de ce constat et s'inscrivant dans une démarche de développement durable, une charte qualité des réseaux d'assainissement a été rédigée par l'ensemble des acteurs de l'assainissement et a été signée au niveau national le 19 septembre 2006. Elle décline des principes pour une gestion rationnelle des matériaux, des produits et des déchets pour la construction des ouvrages par la mise en œuvre de bonnes pratiques de travaux.

Le SIARV a depuis longtemps appliqué ces principes sans le formaliser. C'est pourquoi l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) a proposé au Syndicat d'être le premier maître d'ouvrage de la région parisienne à s'engager dans cette démarche et à réaliser les nouvelles opérations sous charte.

Cette démarche donne une méthodologie qui identifie les acteurs et leurs missions dans les 5 grandes phases d'une opération à savoir : la définition et conception du projet, le choix des entreprises, la préparation du chantier, le chantier et après la réception le solde des marchés et des aides.

Même si la plus grande partie des exigences de cette charte est déjà appliquée par le SIARV depuis de nombreuses années, un engagement formel permet de pérenniser les bonnes pratiques de mise en œuvre de l'assainissement.

Il est proposé au Bureau Syndical :

- de s'engager à réaliser les opérations d'assainissement du Syndicat selon les exigences de la charte qualité mise en place par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Le Bureau,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

DECIDE de s'engager à réaliser les opérations d'assainissement du Syndicat selon les exigences de la charte qualité, mise en place par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Transmission en

Préfecture le : 27/02/2008

Affiché le :

Notification le :

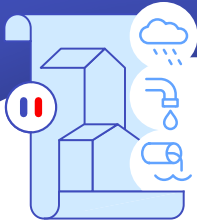
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Alain CHAMBARD



Le Président
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente
délibération et informe qu'elle
peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de 2 mois à compter de sa
publication.



CHARTRE QUALITÉ NATIONALE DES OUVRAGES ET AMÉNAGEMENTS DE GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES



INTRODUCTION



La gestion des eaux pluviales était, jusqu'à un passé récent, basée sur les principes hygiénistes du milieu du XIX^{ème} siècle et sur le seul objectif d'une évacuation rapide hors de la ville, par un système enterré, centralisé, jusqu'à un milieu naturel. Ces eaux étaient considérées comme un déchet, une nuisance. Cet objectif d'évacuation s'accompagnait d'une imperméabilisation des espaces urbanisés pour réduire les infiltrations et la pollution des puits. Désormais, face :

- 💧 au dérèglement climatique qui s'accompagne d'un changement des régimes des pluies, avec des intensités plus fortes, des périodes de sécheresse suivies ou précédées d'inondations,
- 💧 à la nécessité de remettre l'eau pluviale dans le sol pour participer à la recharge des nappes phréatiques et au maintien des étiages des cours d'eau, origine de notre eau potable,
- 💧 au besoin d'adapter les territoires construits à ce changement climatique et de lutter contre les îlots de chaleur urbains,
- 💧 aux besoins des habitants de voir une amélioration de leur cadre de vie par un verdissement de l'espace urbanisé,
- 💧 à la nécessité de lutter contre l'érosion de la biodiversité et la développer,

il est nécessaire de gérer les eaux pluviales au plus près de leur point de chute, en évitant leur ruissellement et leur concentration, en appliquant le principe de la multifonctionnalité de l'espace urbanisé. Ces eaux sont considérées comme une ressource, une richesse et non comme un déchet à éliminer.

C'est d'une véritable révolution philosophique dont il s'agit. D'une organisation centralisée (le Service Assainissement), la gestion des eaux pluviales concerne désormais tout un chacun, sur la base du Code Civil qui, en ses articles 640 et 641, indique que chaque propriétaire d'un terrain est aussi propriétaire des eaux pluviales qui y tombent et que, si l'on ne peut s'opposer aux écoulements naturels, on ne peut les aggraver. Dès lors les modalités de gestion des eaux pluviales doivent être conçues dès l'origine de tout projet, de construction, d'aménagement, de renouvellement, de tout acte intervenant sur l'espace construit ou à construire.

Cela implique que tous les acteurs de la construction, de l'évolution et de la gestion de l'espace urbanisé, comme ses utilisateurs, doivent se coordonner pour aboutir à un espace urbanisé perméable et résilient face à la pluie quelle qu'en soit l'intensité.

L'intégration de la gestion de l'eau pluviale dans l'acte de concevoir l'urbanisation nécessite la connaissance et la compréhension des objectifs parfois divergents de ces acteurs. Cela nécessite donc une écoute et un respect de chacun au travers d'un dialogue permanent et d'une culture de la transversalité.



Conscients de ce constat et soucieux de ces besoins pour aboutir à des ouvrages et/ou des aménagements de qualité, fonctionnels, faciles à exploiter et intégrés, les acteurs notamment des travaux de création, de reconstruction ou de renouvellement des ouvrages et/ou des aménagements, se sont accordés sur des principes qu'ils s'engagent à tenir. Ces principes les ont conduits à la rédaction d'une Charte Qualité.

La Charte Qualité, plus qu'un document, est avant tout une démarche nationale partenariale fixant les objectifs de chacun des acteurs. Sa mise en application locale passe par la décision du maître d'ouvrage de réaliser son opération sous Charte Qualité, et par l'adhésion des autres partenaires, de l'assistant au maître d'ouvrage, au début de l'opération, jusqu'à l'exploitant après la réception.

La Charte Qualité ne se substitue ni aux textes réglementaires et autres référentiels en vigueur, ni aux missions des différents acteurs, ni à leur savoir-faire. Elle gère les interfaces entre les partenaires et traite à ce titre de l'organisation mise en place depuis les études initiales jusqu'à la prise en charge des ouvrages et/ou aménagements par ses utilisateurs et gestionnaires. Ainsi, le format Charte Qualité porté par l'Astee n'ajoute pas d'obligation ou de démarche autres que celles qu'il est déjà nécessaire de respecter. Toutefois, la particularité de la gestion durable et intégrée des eaux pluviales oblige le signataire à s'engager dans une démarche *ad-hoc* (voir encadré).

Comme la gestion des eaux pluviales peut être intégrée dans l'ensemble des composantes de la ville (urbanisme, voirie, espaces verts...), cette charte est susceptible de s'appliquer à l'ensemble des projets d'aménagement du territoire quels que soient la taille et le service porteur de l'aménagement.

Appliquer cette charte signifie de s'engager à mettre en œuvre une démarche de gestion durable et intégrée des eaux pluviales (cf. Fiche 1/4 : Les enjeux et besoins du territoire) et à utiliser ou faire utiliser les différentes composantes de son ou ses projets pour en faire une opportunité de gestion locale des eaux pluviales.

Les travaux liés à des ouvrages type réseaux sont traités par la Charte Qualité des réseaux d'assainissement.

Le signataire de la charte s'engage à respecter ces approches.

Sous Charte Qualité, tous les partenaires s'engagent notamment à :

- réaliser des études préalables complètes qui permettent une conception la plus intégrée possible de la gestion des eaux pluviales dans le projet lui-même ;
- prendre en compte les résultats de l'état des lieux et les études préalables ;

- examiner et proposer toutes les techniques existantes et envisager, le cas échéant, plusieurs solutions pour trouver le projet optimum en coût global (investissement et exploitation) ;
- choisir tous les intervenants selon le principe de l'offre la plus avantageuse sur les plans techniques, économiques, environnementaux, de développement durable, d'économie circulaire, sociale et solidaire ;
- organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier ;
- exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité ;
- contrôler et valider la qualité des ouvrages et/ou aménagements réalisés ;
- contribuer à une meilleure gestion patrimoniale, et notamment entretenir les ouvrages et aménagements pour garantir leur pérennité ;
- intégrer, dès la conception du projet, tout au long de sa réalisation et pour son exploitation future, les dispositions de prévention des risques dans le cadre des Principes généraux de prévention.

La définition dans un même texte de l'engagement de toutes les parties prenantes, maîtres d'ouvrage, assistants à maîtres d'ouvrage, gestionnaires et utilisateurs des ouvrages et/ou aménagements, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, fabricants, entreprises de contrôle, coordonnateurs SPS (Sécurité et protection de la santé), financeurs... lève bien des lourdeurs et de nombreuses ambiguïtés. Les responsabilités, attentes et objectifs de chacun sont entendus, respectés et valorisés. Cela se traduit par la volonté commune de réaliser une opération de qualité sur la base de la multifonctionnalité de l'espace urbanisé.

Tout en renforçant la qualité des ouvrages et/ou aménagements conçus et réalisés, le respect de la présente charte permet une meilleure maîtrise des coûts de réalisation, d'exploitation et de renouvellement, ainsi qu'une meilleure gestion des délais d'exécution.

C'est en tirant bénéfice des expériences acquises, afin de renforcer les résultats, de les généraliser et d'homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du territoire, que cette **Charte Qualité nationale des ouvrages et aménagements de Gestion durable et intégrée des Eaux Pluviales** est proposée à tous les acteurs.

La qualité et l'efficacité des ouvrages et/ou aménagements dépendent très fortement de leur conception, de leur réalisation et de la prise en compte des besoins et attentes de leurs utilisateurs et exploitants. Aussi, l'esprit de la présente charte se justifie complètement. Sa rédaction a pour objectif de répondre aux légitimes attentes de leurs financeurs et destinataires en termes d'efficacité, qualité et pérennité.



Sommaire

1 LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU), UNE COMPÉTENCE QUI SE STRUCTURE POUR ÊTRE MISE EN ŒUVRE À LA BONNE ÉCHELLE 8

Les acteurs 10

Quelques références législatives et réglementaires à la date de publication
du présent document 12

Prévention des risques des accidents du travail et des maladies professionnelles 16

2 DÉFINITION ET CONCEPTION DU PROJET 18

Fiche 1/4 Les enjeux et besoins du territoire 19

Fiche 2/4 Les objectifs 22

Fiche 3/4 Choix des bureaux d'études préalables, du maître d'œuvre, du coordonnateur
SPS, du contrôleur technique... 24

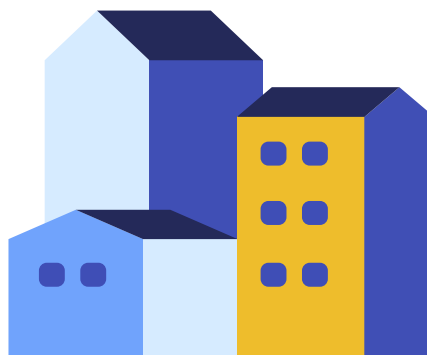
Fiche 4/4 Élaboration du projet et des Dossiers de consultation des entreprises :
Travaux et Contrôles extérieurs 30

3 CHOIX DES ENTREPRISES 36

Fiche 1/2 Réponses des entreprises aux appels d'offres : Travaux et Contrôles extérieurs 37

Fiche 2/2 Choix des entreprises 39

4	PRÉPARATION DE CHANTIER	40
Fiche 1/1	Préparation de chantier	41
5	CHANTIER	48
Fiche 1/3	Construction des ouvrages et/ou aménagements	49
Fiche 2/3	Opérations préalables à la réception (OPR) et réception	53
Fiche 3/3	Rétrocession des ouvrages et/ou aménagements	56
6	SOLDE DES MARCHÉS ET DES AIDES	60
Fiche 1/1	Solde des marchés et des aides	61
7	DURANT LA VIE DES OUVRAGES ET/OU AMÉNAGEMENTS	64
Fiche 1/1	Gestion patrimoniale	65
ANNEXE 1	Liste des abréviations	66
ANNEXE 2	Lexique	68
ANNEXE 3	Bibliographie	70



1

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU), UNE COMPÉTENCE QUI SE STRUCTURE POUR ÊTRE MISE EN ŒUVRE À LA BONNE ÉCHELLE



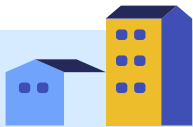
Dans un objectif de rationalisation, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République, 7 août 2015) avait planifié le transfert de la compétence assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) à horizon 2020. La loi Ferrand (3 août 2018), relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, est venue assouplir les modalités de ce transfert.

La loi Ferrand rattache explicitement la **GEPU** à la compétence assainissement pour les métropoles et les communautés urbaines, qui l'exercent de manière obligatoire. Pour les communautés d'agglomération, une compétence obligatoire distincte, intitulée « gestion des eaux pluviales urbaines » est effective depuis le 1^{er} janvier 2020. Pour les communautés de communes, la gestion des eaux pluviales urbaines reste une compétence facultative. La question du ruissellement n'est pas abordée par la loi. Ainsi, selon les cas, la gestion des eaux pluviales relève de la commune ou de la structure intercommunale.

La loi « engagement et proximité » (27 décembre 2019) donne de nouvelles souplesses à l'exercice des compétences « eau » et « assainissement ». Elle offre notamment aux communautés de communes et d'agglomération la faculté de déléguer par convention tout ou partie des compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à l'une de leurs communes membres ou à un syndicat existant au 1^{er} janvier 2019 et inclus en totalité dans le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre.

L'EPCI à fiscalité propre, autorité délégante, demeure responsable de la compétence déléguée, par exemple à l'une de ses communes membres.

COMPÉTENCE GEPU DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE



Structures intercommunales (CGCT) au 1^{er} janvier 2020

- Communautés de communes L. 5214-16 : Facultative
- Communautés d'agglomération L. 5216-5 : Obligatoire
- Communautés urbaines L. 5215-20 : Obligatoire
- Métropoles, métropole de Lyon L. 5217-2, L. 3641-1 : Obligatoire



Le maître d'ouvrage est l'entité, publique ou privée, pour qui l'ouvrage à construire est destiné et qui le finance en intégralité (ou en partie si l'ouvrage est subventionné). Le maître d'ouvrage passe notamment tous les marchés et contrats avec les autres intervenants de l'opération. Le cas échéant, la maîtrise d'ouvrage peut être multiple. Dans ce cas, elle est regroupée au sein d'un groupement de commandes et représentée par un mandataire.

Les exploitants ou gestionnaires sont les personnes morales publiques ou privées et/ou personnes physiques chargées d'assurer l'entretien, les réparations et le renouvellement éventuel des ouvrages et des aménagements objets du projet ou de l'opération. Ils peuvent être multiples sur un même espace ou ouvrage, compte tenu du principe recherché de la multifonctionnalité des espaces urbanisés. Il peut s'agir de services différents, d'un même maître d'ouvrage ou de structures différentes.

Les services de l'Etat (DREAL, Police de l'eau...) sont les entités qui valident le projet conformément à la réglementation en vigueur.

Les utilisateurs sont les usagers d'un ouvrage ou d'un aménagement de l'espace urbanisé, représentés par le maître d'ouvrage du projet ou tout organisme les représentant. D'où le besoin de coordination et de prise en compte dès le départ de la conception de l'ouvrage ou de l'aménagement.

L'Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) peut assister le maître d'ouvrage dans ses tâches au travers d'un contrat qui définit le champ de la mission d'assistance. Cette mission d'assistance est à distinguer d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Le maître d'œuvre est l'entité, publique ou privée, qui est chargée par le maître d'ouvrage de concevoir l'ouvrage pour répondre aux besoins exprimés, en respectant les exigences et les objectifs fixés, ainsi que les contraintes de l'opération¹, de diriger et de contrôler l'exécution des marchés de travaux, et de proposer leur réception et leur règlement. La maîtrise d'œuvre peut être assurée par un service interne du maître d'ouvrage. Dans le cas d'un marché de maîtrise d'œuvre privée, la mission comprend

¹ Besoins et objectifs, exigences et contraintes sont définis dans le programme de l'opération.

des éléments de mission normalisés dont le contenu est défini par les textes de référence (en phase de conception : EP (Étude préliminaire), DIA (études de Diagnostic), AVP (études d'Avant-projet) et PRO (études de Projet), en phase de dévolution des marchés de travaux : ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux), et en phase d'exécution des travaux : VISA (Visa des documents d'exécution) ou EXE (études d'Exécution), DET (Direction de l'exécution des travaux), AOR (Assistance aux opérations de réception) et OPC (Organisation pilotage construction), complétées le cas échéant par des missions complémentaires d'assistance).

Les bureaux d'études préalables sont des prestataires indépendants spécialisés, bureaux d'études, géomètres, géotechniciens, paysagistes, environnementalistes... qui réalisent les études préalables au travers de marchés passés avec le maître d'ouvrage, avec, le cas échéant, l'aide de l'AMO ou du maître d'œuvre.

Les entreprises de travaux sont chargées de la réalisation de l'ouvrage au travers d'un marché de travaux.

Les fournisseurs et fabricants sont des industriels, négociants... qui fabriquent et/ou fournissent les éléments de l'ouvrage (fournitures et matériaux) mis en œuvre par les entreprises de travaux.

Les entreprises de contrôles sont des prestataires qui réalisent les contrôles extérieurs de l'ouvrage, au cours de sa construction, et pour sa réception au travers de marchés passés avec le maître d'ouvrage.

Le coordonnateur SPS est la personne physique qui est désignée par le maître d'ouvrage pour assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur un chantier de bâtiment ou de génie civil où sont appelés à intervenir plusieurs entreprises ou travailleurs indépendants. Deux missions de coordination sont distinguées, en phase de conception et en phase de réalisation, qui peuvent être utilement confiées au même coordonnateur SPS.

Les financeurs apportent selon leurs règles une partie du financement de l'ouvrage au maître d'ouvrage, au travers de subventions ou d'aides.

Autres intervenants : exploitants de réseaux, gestionnaires de voiries, d'espaces verts, de bâtiments, riverains, représentants des dossiers de rétrocessions, utilisateurs et usagers d'espaces...



Quelques références législatives et réglementaires du présent document²



Références relatives à la gestion des eaux pluviales :

Le Code civil prévoit qu'il n'est pas possible d'aggraver les écoulements naturels qui sont présents sur le terrain (Art. 640). Une imperméabilisation aggrave ceux-ci et doit donc soit être compensée par le biais d'une indemnité (Art. 641) soit par une gestion à la parcelle des eaux pluviales pour ne pas aggraver les écoulements.

La compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU) et ses missions sont définies aux Art L. 2226-1 et R. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Concernant la collecte des eaux pluviales :

La collecte des eaux pluviales est une mission de la collectivité en charge de la GEPU mais n'est pas une obligation. En effet, les arrêts du Conseil d'État (CE, 11 février 2022 n°449831 et CE, 10 novembre 2022 n°455802) indiquent qu'il n'est nullement obligatoire pour une collectivité de collecter les eaux pluviales.

Si cette collecte existe, la collectivité peut la réglementer (Art L. 1331-1 du Code de la santé publique (CSP) : « La commune peut fixer des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements des immeubles au réseau public de collecte des eaux usées et des eaux pluviales. ») voire l'interdire.

Ces enjeux de collecte sont importants car l' élu est tenu responsable au titre du L. 2212-2 du CGCT des inondations qui pourraient notamment être dues à un sous-dimensionnement des réseaux d'eaux pluviales.

Enfin, les rejets de ces réseaux de collecte s'ils existent doivent, le cas échéant, faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article L. 214-1 du Code de l'environnement (CE). En cas de modification du rejet (par exemple à la suite d'une nouvelle autorisation de raccordement sur les réseaux) il est nécessaire d'adresser au service de police de l'eau un porter à connaissance de modification

² Cette liste est indicative et non exhaustive ; pour la compléter et obtenir les textes dans leur dernière version, le lecteur se rendra utilement sur le site de [Legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr).



par le responsable du réseau (Art. R. 214-40 du CE pour les déclarations et R. 181-46 du CE pour les autorisations environnementales).

Concernant la planification en lien avec les eaux pluviales :

Au niveau du bassin versant les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) fixent des orientations à respecter dans les documents de planification inférieurs. Le cas échéant, un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) est présent sur le territoire et fixe dans son règlement des dispositions opposables aux tiers sur la gestion des eaux pluviales³.

L'obligation de réaliser un zonage pluvial par la collectivité compétente en GEPU est inscrite au Art L. 2224-10 du CGCT, 3° et 4°. Ce zonage pluvial est la base de la politique pluviale de la collectivité. Il peut être intégré au plan local d'urbanisme (Art. L. 151-24 du Code de l'urbanisme-CU).

D'autres règles sur les eaux pluviales peuvent être inscrites dans les PLU notamment au titre des R. 151-43 et R. 151-49 du CU.

Sur les parkings : l'article L. 111-19-1 du CU fixe des obligations en matière de gestion des eaux pluviales pour les parkings de plus de 500 m².

Sur la voirie : les articles R. 141-2 et R. 131-1 du code de la voirie routière permettent d'assurer une gestion des eaux pluviales tombées sur la voirie par le gestionnaire de voirie.

Sur les systèmes de collecte unitaire :

L'article 5 de l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 :

- interdit de raccorder le système de collecte des eaux pluviales au système de collecte des eaux usées ;
- oblige à l'étude et à la réalisation de solutions de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible afin de limiter les apports d'eaux pluviales dans le système de collecte.

💧 **Code de la commande publique (CCP) inclut (et abroge en tant que tels) : la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985** relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP), ainsi que le **décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993** relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé : leurs dispositions figurent désormais dans un livre IV du CCP intitulé « Dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre » (articles L. 2410-1 et suivants et articles R. 2412-1 et suivants).

💧 **Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.**

³ Une liste des Sage présents sur le territoire est consultable sur le site Gesteau.fr.



- ◆ Arrêté du 21 décembre 1993, précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé : les éléments de mission de maîtrise d'œuvre, auparavant prévus par l'arrêté du 21 décembre 1993 ont été réécrits dans un nouvel arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.
- ◆ Guide à l'attention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre⁴.
- ◆ Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) / SDAGE / SCoT (Schéma de cohérence territoriale) / Sage quand existant / zonage EP3 / PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) / SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) / PLU (Plan local d'urbanisme) / séquence ERC (Éviter, réduire, compenser) / ZAN (Zéro artificialisation nette loi climat et résilience).
- ◆ Arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition du Cahier des clauses techniques générales (fascicule 70 Titre II) applicables aux marchés publics de travaux de génie civil
- ◆ Décret n°99-443 du 28 mai 1999 relatif au Cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique
- ◆ Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Références relatives à la passation et à l'exécution des marchés privés :

- ◆ Norme NF P 03-001:2017
- ◆ Norme NF P 03-002:2014
- ◆ Recommandation n°T1-99

Références relatives à la Santé et la Sécurité :

L'obligation d'intégrer la prévention lors de la conception est fixée par la loi du 6 décembre 1976, confirmée par la Directive cadre européenne 89/391 du 31 décembre 1989 et transposée en droit français par la loi 14-14 du 31 décembre 1991.

- ◆ Code du travail

Article L.4121-2 « Principes généraux de prévention des risques »

Article L.4211-1 « Le maître d'ouvrage »

Article L.4531-1 « Principes de prévention ; bâtiments et génie civil »

Références relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics :

- ◆ Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019
- ◆ Arrêté du 30 mars 2021, modifié par arrêté du 30 septembre 2021, portant approbation du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux

⁴ Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, 2019. [Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre](#).

- ◆ Décret 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- ◆ Intervention en milieu confiné : dossier téléchargeable sur le site de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité)

Fascicule «zéro» : guide d'harmonisation des clauses techniques contractuelles relatives aux documents concernant le management de la qualité et le respect de l'environnement, à fournir par le titulaire d'un marché de travaux.

Références relatives à la coordination SPS :

- ◆ Code du travail - Articles L.235-1 - R.238-16 - R.238-18
- ◆ Loi 93-1418 du 31 décembre 1993, modifiant les dispositions du code du travail en matière de sécurité et de santé des travailleurs
- ◆ Décret 92-158 du 20 février 1992, relatif aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure
- ◆ Décret 94-1159 du 26 décembre 1994, Déclaration préalable, Coordonnateur SPS, PGCSPP (Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé), PPSPS (Plan particulier sécurité protection santé), DIUO (Dossier des interventions ultérieures sur les ouvrages), VRD (Voirie et réseaux divers)
- ◆ Décret 95-543 du 4 mai 1995, Collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (CISSCT)

- ◆ Décret 95-607 du 6 mai 1995, travailleurs indépendants

Références relatives à la réforme anti-endommagement ou réforme Déclaration de travaux à proximité des réseaux (DT-DICT) :

- ◆ Articles L. 554-1 à L.554-5 du chapitre IV du titre V du livre V du Code de l'environnement
- ◆ Articles R. 554-1 à R.554-38 du chapitre IV du titre V du livre V du Code de l'environnement
- ◆ Arrêté du 15/02/2012 modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du Code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution
- ◆ Guide d'application de la réglementation fascicules 1, 2, et 3⁵
- ◆ Recueil de clauses types techniques et financières⁶
- ◆ Site internet de l'INERIS⁷

Le maître d'ouvrage doit s'assurer que tous les intervenants disposent des certifications et habilitations au titre de ces différentes réglementations.



⁵ Réglementation – Observatoire National DT-DICT.

⁶ Site de l'INERIS.

⁷ Site de l'INERIS téléservices « réseaux-et-canalisations ».

Prévention des risques des accidents du travail

et des maladies professionnelles

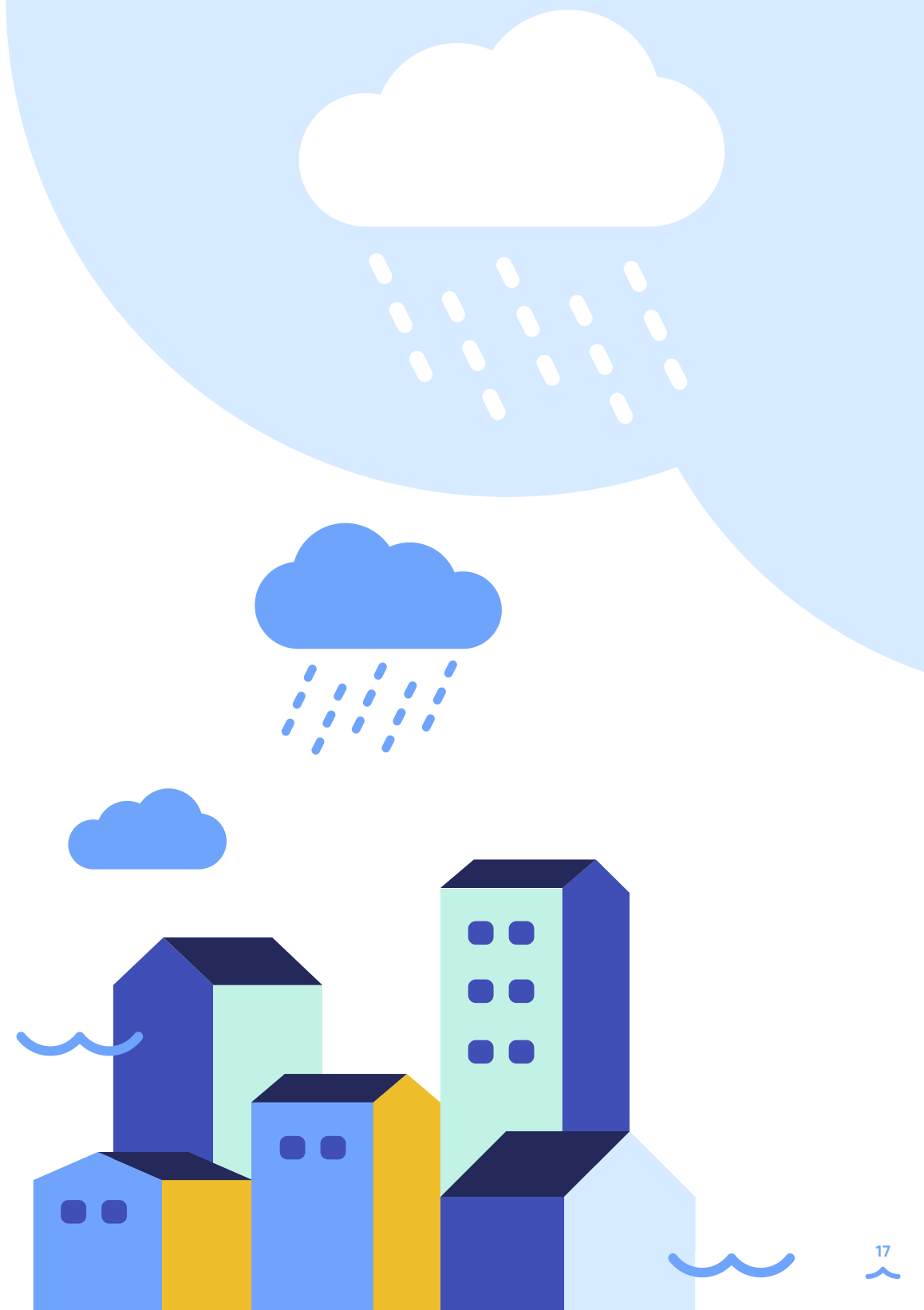


Cette Charte Qualité intègre les aspects relatifs à l'hygiène, la santé, et la sécurité des personnes dans une démarche globale consistant à :

- intégrer dès la conception des projets les dispositions de prévention des risques pour les phases de construction, d'exploitation et de maintenance des ouvrages (conditions d'accès, multifonctionnalité, évolution de l'usage...) ;
- intégrer ces dispositions dans les dossiers d'appels d'offres, et les prendre en compte dans l'analyse des offres ;
- identifier et préciser les mesures impératives de prévention des risques et les faire prendre en compte par les entreprises titulaires et leurs sous-traitants sur les chantiers ;
- développer les compétences pour favoriser la mise en œuvre systématique des mesures de prévention des risques dans les projets de construction (conception, construction, exploitation et maintenance), notamment en formant les chargés d'opération à la prévention des risques.

Cette analyse des risques est réalisée, dès la conception et tout au long de la démarche, dans la mesure où elle alimentera les deux documents réglementaires suivants :

- le DIUO, opposable au maître d'ouvrage ;
- le DUER (Dossier unique d'évaluation des risques), opposable à l'exploitant.



2

DÉFINITION ET CONCEPTION DU PROJET



Les enjeux et besoins du territoire



LE MAÎTRE D'OUVRAGE DÉCIDE D'APPLIQUER LA CHARTE QUALITÉ *



ACTEURS

- Maître d'ouvrage ayant décidé d'appliquer la charte qualité

Comme exposé en préambule, tout aménagement urbain, qu'il s'agisse de neuf ou de réhabilitation, doit être conçu afin de gérer ses eaux pluviales en priorité dans l'emprise géographique du projet lui-même. L'objectif est d'éviter d'envoyer des eaux pluviales dans un système centralisé, ce qui participe à l'aggravation des risques d'inondation, réduit les possibilités de recharge des nappes phréatiques, et est susceptible de contribuer à la dégradation des milieux naturels, par entrainement de pollution par ruissellement ou débordement de systèmes unitaires.

Aussi, tout projet urbain se doit de respecter le cycle naturel de l'eau et en application de la Séquence ERC issue de la loi Biodiversité de 2016, et faire en sorte que sa conception intègre dès le départ la gestion des eaux pluviales au sein même du projet. En pratique, le respect de la séquence ERC consiste notamment à éviter d'imperméabiliser, réduire l'imperméabilisation des sols et compenser ce qui ne peut rester perméable. Il s'agit également d'éviter le ruissellement et l'entrainement des pollutions, en gérant l'eau au plus près de là où elle touche le sol⁸.

Pour toute construction ou opération d'urbanisme, et quelle qu'en soit l'ampleur, le maître d'ouvrage se doit de faire le diagnostic du fonctionnement hydrologique du terrain et de son bassin versant, pour rechercher les solutions les plus durables et intégrées de gestion des eaux pluviales.

La démarche doit respecter trois principes fondamentaux :

- 1 – Étudier le site et ses contraintes
- 2 – Étudier et combiner différentes solutions
- 3 – Concevoir les projets avec une approche pluridisciplinaire, multifonction et multiusage

* Si le maître d'ouvrage est privé, il prend la décision d'appliquer la Charte Qualité et indique cette décision par tout moyen qu'il souhaite.

⁸ Guide « Éviter, réduire, compenser » l'imperméabilisation nouvelle des sols planifiée dans les documents d'urbanisme - AESN.

Le premier principe consiste à étudier le site : rechercher comment rester au plus près du fonctionnement hydrologique naturel du site. Il s'agit d'étudier les écoulements, naturels et non-naturels, et de les respecter autant que possible. Il convient de tenir compte des opportunités, contraintes, objectifs et fonctionnalités du projet et de son environnement, notamment les études de sol et les règles d'urbanisme. Au-delà de la non-aggravation des ruissellements à l'aval (conformément au code civil dans ses articles 640 et 641), l'objectif est aujourd'hui une gestion autonome des ruissellements, c'est-à-dire à l'échelle du projet.

Le deuxième principe consiste à étudier et combiner différentes solutions, et à les considérer au regard des contraintes de sites et des objectifs de l'aménagement. Il s'agit de rechercher les solutions, souvent multiples et complémentaires, permettant autant que possible de ne pas concentrer, de limiter le ruissellement des eaux pluviales et de gérer l'eau au plus près de là où elle touche le sol.

- L'optimisation des espaces et aménagements existants pour gérer les éventuels apports d'eau supplémentaires liés au projet, sur la parcelle elle-même.
- Les solutions fondées sur la nature (SFN) qui se calent sur le fonctionnement hydrologique naturel et présentent de nombreux co-bénéfices.
- Les revêtements perméables, qui répondent à des objectifs d'usage des surfaces (circulation, stationnement...), tout en favorisant l'infiltration.
- Toutes les autres solutions et aménagements, potentiellement enterrés et plus centralisés, qui permettent de faire face à toutes les situations, contraintes et enjeux qu'imposent chaque projet.

Enfin, le troisième principe est une conception pluridisciplinaire des projets : un même aménagement, un même espace, répond à des besoins et des objectifs multiples. Ceci est valable dès la conception, mais aussi pour la réalisation, les usages, la gestion et l'exploitation. Il n'y a pas une solution, mais une démarche, souvent itérative, pour retenir les solutions les mieux adaptées aux contraintes et aux objectifs de l'aménagement. Ainsi, le projet mobilise des compétences, des services et des personnes différentes et complémentaires. Il est donc important d'avoir une approche concertée et coordonnée, dès la conception.

Ces trois principes et précautions, en amont de la réalisation, sont les conditions minimales nécessaires pour qu'un projet s'inscrive effectivement et concrètement dans une démarche de **gestion intégrée et durable des eaux pluviales**.

Le maître d'ouvrage

- applique la charte :
 - pour gérer les eaux pluviales liées au projet (concernant les volumes ruisselés et la qualité) ;
 - pour intégrer au mieux les eaux pluviales dans un espace/projet dont il a la charge ;
- s'engage à respecter les principes d'une gestion durable et intégrée des eaux pluviales ;
- organise un partage de connaissance entre le service en charge de la gestion des eaux pluviales et les autres services porteurs de projets de travaux ou d'aménagement à réaliser, afin de permettre la prise en compte des eaux pluviales le plus en amont possible du projet ;
- désigne un chef de projet coordonnateur de l'opération (ensemblier) ;
- identifie les ouvrages et/ou aménagements existants qui pourraient répondre à ses besoins concernant la gestion des eaux pluviales :
 - réalise un diagnostic préalable du site et des enjeux (cf. **Fiche 3/4 : Choix des bureaux d'études préalables, du maître d'œuvre, du coordonnateur SPS, du contrôleur technique...**) par des organismes compétents ;
 - identifie les ouvrages et/ou aménagements existants susceptibles de contribuer à une gestion durable des eaux pluviales (ex : arbres d'alignement, espaces verts...) et les moyens nécessaires pour ajouter cet usage (besoin en travaux mais aussi en gestion) ;
 - quantifie les besoins restants à satisfaire pour gérer les eaux pluviales ;
- identifie, dans les nouveaux aménagements, les solutions pour intégrer une gestion durable des eaux pluviales ;
- veille à limiter autant que possible les ouvrages à vocation unique de gestion des eaux pluviales et ainsi à favoriser leur multifonctionnalité ;
- veille à associer, le plus en amont possible, les services de Police de l'eau, c'est-à-dire, dès la conception du projet.

Les objectifs

ACTEURS

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son assistant (AMO, économiste, programmiste, Chambre de commerce et d'industrie...)
- Exploitants (service GEPU, assainissement, voirie, espaces verts, bâtiment...) et utilisateurs spécifiques éventuels
- Financeurs
- Services de l'État (Police de l'eau, DREAL...)

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)

- définit le programme de l'opération :
 - détermine le périmètre des travaux et les objectifs recherchés en cohérence avec le schéma directeur d'assainissement, la politique pluviale du territoire, le zonage pluvial, le règlement de gestion des eaux pluviales urbaines ainsi qu'avec les documents d'urbanisme ;
 - fait les premiers choix ou *a minima* les objectifs techniques et environnementaux (lutte contre les inondations, préservation de la ressource (aspect quantitatif et qualitatif), bassin versant intercepté, protection du milieu, cadre de vie, lutte contre les îlots de chaleur urbains, développement, conservation et/ou restauration de la biodiversité, développement de la Trame Verte et Bleue, lutte contre l'érosion, appréciation des coûts sociaux...) ;
 - fixe le calendrier ;
- arrête l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- décide d'appliquer une démarche environnementale, de développement durable et de prévention sur l'opération, en recherchant dès la programmation et tout au long du projet les techniques et l'organisation nécessaires permettant d'assurer à tout moment l'hygiène, la santé, et la sécurité des personnels sur le chantier et lors de l'exploitation ultérieure de l'ouvrage ou de l'aménagement et de leur utilisation ;
- s'assure de la maîtrise du foncier et des éventuels passages en servitude sur terrains privés ;
- informe les riverains ;

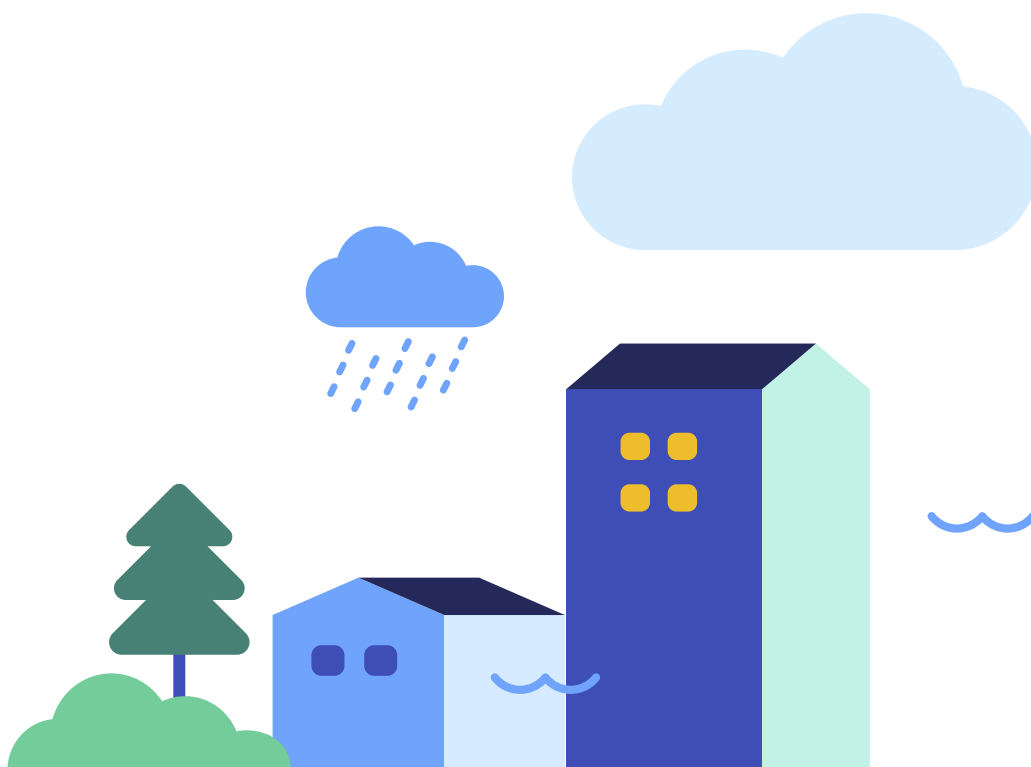
- associe les services de la Police de l'eau, DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), MRAe (Missions régionales d'autorité environnementale), l'exploitant et les gestionnaires des espaces publics et privés, gestionnaires du milieu récepteur.

Les exploitants (service GEPU, assainissement, voirie, espaces verts, bâtiment...) et utilisateurs spécifiques éventuels

- expriment leurs besoins (fonctionnels, techniques et technologiques, organisationnels, prévention des risques pour le personnel exploitant et les intervenants extérieurs, etc.) ;
- indiquent au maître d'ouvrage les contraintes d'exploitation engendrées par le chantier et la future exploitation des ouvrages et espaces nouvellement construits ou aménagés.

Les financeurs

- informent le maître d'ouvrage de leurs attentes et conditions d'intervention, d'instruction, de décision et de paiement de leurs aides, de leurs délais propres, et des documents nécessaires aux versements des aides ;
- encouragent les démarches de certification ou de labellisation de tous les acteurs.



Choix des bureaux d'études préalables, du maître d'œuvre, du coordonnateur SPS, du contrôleur technique...

OFFRES AVEC MÉMOIRE TECHNIQUE



ACTEURS

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)
- Bureau(x) d'études préalables et coordonnateur SPS éventuels
- Maître d'œuvre, contrôleur technique
- Financeurs

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)

- **élabore le (les) dossier(s) de consultation du (des) bureau(x) d'études préalables** en proposant des cahiers des clauses techniques détaillés, adaptés au contexte local, et en demandant la rédaction de mémoires techniques et environnementaux. Ce cahier des charges explicite le contexte et les objectifs de ces études préalables, tout particulièrement en matière de gestion intégrée et durable des eaux pluviales, et de multifonctionnalité des ouvrages et/ou aménagements envisagés ;
- **choisit les meilleures offres** au regard des aspects qualitatifs, économiques, environnementaux et sociaux pour les études, après analyse des mémoires techniques, en tenant compte de la santé et de la sécurité des personnes pour le chantier et pour les interventions ultérieures d'exploitation, de maintenance et d'utilisation des ouvrages et/ou aménagements ;
- **lance les études préalables** adaptées au projet (études topographique, géotechnique et contraintes du site et de son environnement, étude de perméabilité, étude piézométrique, étude faune/flore, zone humide, pollution, pyrotechnique, inondabilité, périmètres de protection (captages, PPRI-Plan de prévention des risques inondation, PPRN-Plan de prévention des risques naturels, PPRMT-Plan de prévention des risques mouvements de terrain, PPRT-Plan de prévention des risques technologiques, monuments historiques, ZNIEFF-Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique...), recensement de l'encombrement du sous-sol, étude de l'habitat, diagnostic des réseaux existants, diagnostic amiante, HAP-Hydrocarbures aromatiques polycycliques...) ;

- **finalise le programme de l'opération** pour la consultation du maître d'œuvre ;
- **élabore le dossier de consultation du maître d'œuvre** en l'incitant à proposer des solutions comparatives de sorte à optimiser les choix techniques au regard des objectifs environnementaux. Les solutions proposées seront des solutions traditionnelles ou des produits innovants ayant fait l'objet d'une évaluation technologique de type ATec (Avis technique), ATEx (Appréciation technique d'expérimentation) ou autre procédure européenne équivalente. Le dossier de consultation comprend une incitation financière correspondante (l'objectif n'étant pas de baisser l'aspect qualitatif du projet mais de demander à la maîtrise d'œuvre d'obtenir un projet le plus efficient). Le maître d'ouvrage y annexe une synthèse du zonage et des objectifs de gestion des eaux pluviales, les résultats des études préalables, les contraintes liées au foncier et les règles relatives à la prise en compte de l'hygiène, de la santé, et de la sécurité des personnes pour le chantier et l'exploitation ultérieure de l'ouvrage et des aménagements ;
- **choisit le maître d'œuvre ayant remis la meilleure offre au regard des aspects qualitatifs, économiques, environnementaux et sociaux.** Il vérifie que le maître d'œuvre dispose dans ses équipes de toutes les compétences attendues, notamment au titre des personnes affectées au projet, tant techniques et particulièrement en termes d'hydrologie urbaine, qu'environnementales, en matière d'écologie, de végétal, et de manière générale toutes les compétences aptes à répondre à toutes les attentes décrites dans le dossier de consultation ;
- **élabore le dossier de consultation du coordonnateur SPS** en demandant la rédaction d'un mémoire technique ;
- **choisit le coordonnateur SPS** ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, notamment selon les moyens proposés ;
- **détermine la nécessité de :**
 - désigner un contrôleur technique dans le cas de travaux particuliers comportant des ouvrages de génie civil, ou à proximité de bâtiments ou d'ouvrages existants pouvant être déstabilisés par les travaux ;
 - de mettre en place une procédure de référé préventif ;
- **demande les financements.**

Le maître d'œuvre

- prend connaissance des résultats des études préalables ;
- propose une offre accompagnée d'un mémoire technique (démontrant sa bonne compréhension des contraintes techniques et des enjeux environnementaux, approche des solutions techniques, approche du coût et du calendrier des travaux, prise en compte de la démarche

relative à l'hygiène, la santé, et la sécurité des personnels sur le chantier et lors de l'exploitation ultérieure de l'ouvrage et des aménagements...);

- indique les études et éléments manquants pour atteindre une mission de qualité et respecter des objectifs.

Le(s) bureau(x) d'études préalables

- remet(tent) une offre accompagnée d'un mémoire technique et environnemental ;
- réalise(nt) les études et rend(ent) les résultats dans le respect des objectifs demandés, du contexte explicité par le maître d'ouvrage et/ou le maître d'œuvre et des délais.

Les financeurs

- prennent connaissance du programme, du projet et des objectifs à atteindre le cas échéant ;
- apportent leurs avis au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre et proposent d'éventuels ajustements du projet ;
- apportent leur concours financier selon leurs modalités d'aide.

LES ÉTUDES ET DONNÉES PRÉALABLES À PRENDRE EN COMPTE SONT LES SUIVANTES :

Les **données environnementales** sont déterminées en phase de conception et de manière exhaustive selon la sensibilité du milieu.

Leur prise en compte peut avoir un impact ou être une contrainte pour les modes opératoires de l'entreprise en phase de réalisation.

La retranscription de ces contraintes peut être effectuée par le maître d'œuvre au sein d'une Notice de respect de l'environnement (NRE). La rédaction de cette NRE est fortement conseillée dans les cas suivants :

- le projet fait l'objet d'un arrêté d'autorisation de rejet « loi sur l'Eau » ou d'un dossier soumis à la Commission nationale de la protection de la nature (CNP) et des prescriptions de protection du milieu naturel ou de la faune et de la flore spécifiques à ce chantier ont été édictées ;
- le projet est situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable ou dans une zone humide ;
- le projet est situé dans des terrains pollués.

L'autorisation de construire est conditionnée par différentes demandes administratives dont l'essentiel est établi et obtenu en amont de la consultation des entreprises.

Toutefois, à l'instar des demandes de permission de voirie, certaines demandes sont en cours d'instruction au moment de la consultation, ce qui peut se traduire par un différé d'exécution de tout ou partie des ouvrages à construire.

Les autres contraintes environnementales à identifier peuvent concerner :

- la prévention de la pollution des milieux aquatiques en présence d'eaux superficielles ou souterraines et la préservation des usages ;
- la préservation de la biodiversité liée à la présence d'habitats et d'espèces protégés pour lesquels des mesures spécifiques doivent être mises en place (planning des travaux hors période de reproduction par exemple, préservation des habitats...) ;
- la préservation d'ouvrages existants enterrés, superficiels ou aériens ;
- la préservation des fonctionnalités de la ville en cas de contexte urbain (cheminements piétons, propreté des voiries, desserte par les transports en commun et collecte de déchets ménagers...) ;
- la limitation des nuisances du chantier (émanation de poussières, de fumées, nuisances sonores, circulation des engins de chantiers, utilisation de produits dangereux et gestion des déchets...).

Les études de sol, associées à des études de perméabilité du sol, orientent le choix du ou des mode(s) de restitution. L'infiltration sur le sol ou dans le sous-sol est à privilégier lorsque le contexte local et les caractéristiques du projet d'aménagement le permettent. On parlera alors d'ouvrages d'infiltration. À défaut, on parlera d'ouvrages de rétention.

Le programme des investigations pédologiques, géotechniques et hydrologiques est défini au cas par cas. Ces missions géotechniques sont exécutées conformément à la norme NFP 94-500. La présence d'une nappe et sa profondeur, avec ses variations ou non au cours de l'année, peuvent également être des éléments de connaissances importants.

La profondeur de la nappe est un élément important dans le cas de réalisation d'ouvrages enterrés ou étanchés. En effet, les remontées de nappe pendant le chantier et sous l'ouvrage définitif peuvent provoquer des désordres.

Dans le cas d'un site présentant un sol sensible à l'eau (sol argileux, sol gypseux, sol karstique...), une étude de sol et une conception adaptée de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales doivent être réalisées.

Il est important de dissocier les études géotechniques des études de perméabilité, lesquelles sont à réaliser avec des méthodes adaptées. En effet, plusieurs méthodes permettent de déterminer la perméabilité d'un sol, et ce à différentes profondeurs (essai Matsuo, essai Porchet, essai Nasberg/Lefranc, etc.). **Il appartient au maître d'œuvre de tirer parti des résultats de ces études de perméabilité.**

Dans le cas de la mise en œuvre d'un ouvrage de gestion décentralisée des eaux pluviales à proximité de bâtiments ou d'ouvrages existants pouvant être déstabilisés par les travaux ou suite à la mise en service de cet ouvrage, le risque de déstabilisation doit être pris en compte dans l'étude de conception.

Le recensement de ruissellements surfaciques, des réseaux hydrographiques de surface (exemple : outil du BRGM-Bureau de recherches géologiques et minières : IDPR-Indice de développement et de persistance des réseaux...) doit être répertorié.

Les niveaux de crues de référence et les axes de ruissellements sont à communiquer à l'entreprise pour prise en compte dans l'organisation du chantier.

Les risques de mouvement de terrain sont signalés. En présence de cavités souterraines, l'étanchéité des ouvrages doit être particulièrement étudiée et correctement mise en œuvre. Les indications de ce genre de risque sont nécessaires pour adopter des modes de réalisation rigoureux permettant de qualifier la bonne tenue de l'étanchéité des ouvrages dans le temps.

Pour le risque sismique, le maître d'ouvrage se référera au zonage sismique de la France.

Les études de conception permettent de définir sur plan les emprises des ouvrages à construire. Si le projet impose des acquisitions foncières, les procédures et actes d'acquisition sont terminés avant le démarrage des travaux.

Un piquetage ou bornage des emprises est à réaliser par la maîtrise d'ouvrage durant la préparation de chantier.

Si un bornage est à établir, il est réalisé par un géomètre-expert, à la charge financière du maître d'ouvrage.

Étude des parcelles et de l'habitat pour permettre au niveau de chaque parcelle :

- d'identifier l'assainissement en place ;
- d'identifier toutes les sorties des eaux usées et des eaux pluviales pour éviter les inversions de branchements ;
- d'identifier les rejets non domestiques (pour élaboration ultérieure des autorisations de rejet) ;
- d'identifier les risques d'écoulement préférentiel et leurs interactions (réseaux enterrés, drainage périphérique, tranchées de branchements...).

Cette étude préalable permet de tenir compte des existants dans le projet de gestion des eaux pluviales.

Étude topographique permet de définir les pentes et contraintes liées au projet de gestion des eaux pluviales en intégrant les affleurants et de renseigner l'encombrement du sous-sol.

Diagnostic des réseaux d'assainissement existants : les diagnostics d'état et de fonctionnement des réseaux d'assainissement sont à prendre en compte.

Diagnostic amiante, HAP... en vue d'établir, le cas échéant, un plan de retrait, suivant la nature des canalisations existantes et de leur environnement immédiat (conduites concessionnaires, enrobés de voirie, etc.).

Si la présence d'amiante est avérée, l'ensemble des acteurs (maître d'œuvre, coordonnateur SPS, entreprises...) devra avoir reçu une formation par un organisme compétent.



Élaboration du projet et des Dossiers de consultation des entreprises :

→ Travaux

→ Contrôles extérieurs

PRISE EN COMPTE ET DÉFINITION DE LA VALEUR TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DANS LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION



ACTEURS

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)
- Bureaux d'études préalables
- Maître d'œuvre
- Coordonnateur SPS
- Exploitants (service GEPU, assainissement, voirie, espaces verts, bâtiment...) et utilisateurs spécifiques éventuels
- Financeurs
- Exploitants des autres réseaux
- Gestionnaires de voiries

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)

- gère les problèmes liés au foncier et aux autres contraintes extérieures (environnement, circulation...);
- valide, finance et commande les études complémentaires si nécessaire ;
- s'assure que les dispositions relatives à la réforme anti-endommagement sont bien prises en compte et fait procéder s'il y a lieu à des investigations complémentaires avec report géo-référencé des réseaux identifiés, en vue de renseigner le dossier de consultation ;
- choisit une solution parmi celles proposées par le maître d'œuvre et valide le projet ;
- décide du mode et des conditions de consultation ;
- valide et adopte le DCE travaux en vérifiant notamment que ce dernier :

- prévoit que les travaux soient réalisés sous Charte Qualité ;
 - prévoit au minimum deux OS (Ordre de service préparation du chantier et ordre de service travaux) ;
 - définit des critères qualitatifs, économiques, environnementaux et sociaux ;
 - intègre les dispositions de la réforme anti-endommagement, notamment, réponses aux DT (Demande de projet de travaux) et résultats des investigations complémentaires, les mesures techniques et financières particulières si nécessaire ;
 - inclut les informations issues des études préalables ;
 - rend notamment les fascicules 70 Titre I, 70 Titre II du CCTG contractuel ;
 - indique les normes complémentaires pertinentes ;
 - prévoit que la valeur technique et environnementale soit le critère prépondérant d'attribution ;
 - compare pour une fonctionnalité donnée les impacts environnementaux des différentes solutions (transport, mise en œuvre, exploitation...) ;
 - demande un plan de gestion des déchets du chantier ;
 - prévoit que les exigences en matière d'hygiène, de santé, et de sécurité des hommes durant le chantier, et pour les interventions ultérieures (avec détails des différentes tâches d'entretien, d'exploitation et leur fréquence), d'exploitation et de maintenance sur les ouvrages et/ou aménagements, soient prises en compte (analyse de risques, PGC-Plan général de coordination, orientations du DIUO) ;
- rédige le DCE (Dossier de consultation des entreprises) contrôles extérieurs s'il n'a pas confié cette prestation au maître d'œuvre dans le cadre de missions complémentaires d'assistance, en précisant les modalités d'intervention ;
 - définit dans son CCTP (Cahier des clauses techniques particulières) les modalités de réception pour chaque type d'ouvrages et d'aménagements ;
 - prévoit les formations nécessaires à l'exploitation des ouvrages et/ou aménagements en tant que de besoin ;
 - finalise son plan de financement et sollicite des financeurs le versement des subventions allouées pour les études préalables ;
 - envoie la déclaration préalable aux organismes de prévention (Inspection du travail, Car-sat-Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail / Cramif-Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France / CGSS-Caisse générale de sécurité sociale, OPPBTP-Organisme professionnel prévention bâtiment travaux publics...).

Le maître d'œuvre

- prend en compte les études préalables et demande au maître d'ouvrage, si nécessaire, des études complémentaires (investigations géotechniques incluant l'étude de la réutilisation des déblais issus des tranchées, levé topographique complémentaire, études de l'habitat complémentaires, sondages complémentaires pour valider l'encombrement du sous-sol) ;
- vérifie la géométrie du ou des bassins versants interceptés, de sorte à répondre aux éventuels besoins de demandes de dépôt de dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau et de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe). S'assure que tous les objectifs notamment environnementaux définis par le maître d'ouvrage sont bien pris en compte ;
- s'assure que les dispositions de la réforme anti-endommagement sont bien prises en compte et demande au maître d'ouvrage des investigations complémentaires s'il y a lieu ;
- élabore une analyse des risques sur le modèle proposé par la brochure DTE (Document technique d'évaluation) 127 de la Cramif qui sera examinée et validée dès l'attribution du marché de travaux par les acteurs concernés de l'opération (maître d'ouvrage, exploitant, coordonnateur SPS...) ;
- consulte les exploitants, les gestionnaires au moyen des DT et les services de la Police de l'eau si nécessaire ;
- identifie les contraintes de réalisation des travaux : emprises minimales du chantier (largeur, longueur), incidences sur la circulation des tiers, sur l'activité humaine, économique, contraintes particulières (limitations sonores, d'horaires ou de périodes de travail, indemnités éventuelles...), prescriptions de réfections des voiries, continuité de service, etc. ;
- compare pour une fonctionnalité donnée les impacts qualitatifs, environnementaux, économiques et sociaux des différentes solutions (transport, mise en œuvre, exploitation...) ;
- réalise la conception du projet en s'appuyant sur les conclusions des études préalables et en prenant en compte les contraintes de réalisation :
 - choix de solutions de gestion des eaux pluviales, en application des objectifs de la politique pluviale définie par la collectivité compétente, selon les usages voulus, en recourant aux solutions fondées sur la nature, aux revêtements perméables et aux solutions de stockage ;
 - choix des solutions et aménagements les plus adaptées vis à vis notamment de la nature des sols et des spécificités du projet, et vérification du dimensionnement mécanique et hydraulique des ouvrages suivant les fascicules 70 Titre I et 70 Titre II, du Mémento technique de 2017 de l'Astee et de La Ville et son Assainissement – CERTU 2003. Ce choix tient compte des conditions d'utilisation des différents produits, ouvrages et/ou aménagements ;

Fiche 4/4

- détermination des conditions d'exécution, en tenant compte des contraintes spécifiques du projet et des contraintes de site ;
 - détermination des conditions de réutilisation des sols extraits : identification des sols, principes de traitement éventuel et emprises nécessaires ;
 - détermination des exigences du projet en matière d'hygiène, de santé et de sécurité du personnel de chantier, d'exploitation et des intervenants extérieurs pour les tâches de construction, d'exploitation et d'utilisation ;
- soumet au maître d'ouvrage plusieurs propositions techniques avec un comparatif coûts d'investissements et d'exploitation/entretien, et la prise en compte des impacts environnementaux et de développement durable ;
 - associe le coordonnateur SPS au projet dès sa conception, notamment sur les conditions d'exécution des travaux ;
 - fournit une évaluation prévisionnelle du montant des travaux sur la base d'un bordereau des prix adapté à la spécificité du chantier ;
 - définit les tâches d'exploitation/entretien (définition, fréquence, moyens...) et des propositions de répartition de ces tâches en fonction des services qui seront chargés de les assurer ;
 - rédige le DCE travaux :
 - en indiquant que les travaux seront réalisés sous Charte Qualité ;
 - en prévoyant au minimum deux OS (préparation de chantier et travaux) ;
 - en incluant les informations issues des études préalables (notamment l'encombrement du sous-sol) ;
 - en rappelant l'obligation réglementaire des fascicules du CCTG (notamment 70 Titre I et 70 Titre II) ;
 - en indiquant les normes existantes à prendre en compte ;
 - en indiquant que la valeur technique et environnementale soit le critère prépondérant d'attribution ;
 - en introduisant des critères de développement durable dans la valeur technique de l'offre (tels que décrites précédemment) ;
 - en demandant un plan de gestion des déchets du chantier ;
 - en communiquant l'analyse des risques établie par ses soins au stade de la conception ;
 - en intégrant le PGC établi par le coordonnateur SPS, et les dispositions qui en découlent ;
 - en intégrant les critères de modalités de rendu du DOE (plans de recollement...) ;
 - en indiquant les orientations du DIUO ;

- prépare son plan de contrôle ;
- soumet le DCE travaux à l'approbation du maître d'ouvrage et propose une grille d'analyse des critères prévus dans le règlement de la consultation, dans laquelle sera identifié outre le prix, les critères techniques et de performances environnementales avec un critère indépendant en matière de santé et de sécurité pour le chantier et les interventions ultérieures sur les ouvrages et les coûts d'exploitation détaillés pour une évaluation en coût global ;
- rédige le DCE contrôles extérieurs (si le maître d'ouvrage a confié cette prestation au maître d'œuvre dans le cadre de missions complémentaires d'assistance), le soumet à l'approbation du maître d'ouvrage et propose une grille d'analyse des critères prévus dans le règlement de la consultation ;
- respecte les objectifs et les délais.

Le coordonnateur SPS

- ouvre le Registre Journal ;
- élabore le PGC, simplifié ou non ;
- donne son avis sur le projet dès sa conception, notamment sur les conditions d'exécution des travaux ;
- constitue le DIUO en s'appuyant sur l'analyse des risques élaborée par le maître d'œuvre.

Les exploitants (service GEPU, assainissement, voirie, espaces verts, bâtiment...) et utilisateurs spécifiques éventuels

- vérifient que leurs besoins sont pris en compte (fonctionnels, techniques et technologiques, organisationnels, prévention des risques pour le personnel exploitant et les intervenants extérieurs, etc.) ;
- vérifient que le maître d'ouvrage a pris en compte les contraintes d'exploitation engendrées par le chantier et la future exploitation des ouvrages et espaces nouvellement construits ou aménagés ainsi que leur utilisation par les usagers et riverains.

Les financeurs

- s'engagent à prendre en compte les études ;
- apportent leurs avis au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre et proposent d'éventuels ajustements du projet ;
- apportent leur concours financier selon leurs modalités d'aide.

Les exploitants des autres réseaux et les gestionnaires des espaces publics

- renseignent le maître d'ouvrage et son maître d'œuvre sur le positionnement de leurs ouvrages, éventuellement se rendent sur site, conformément aux dispositions de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux et précisent les contraintes à prendre en compte ;
- donnent leur accord sur la programmation des travaux et délivrent les autorisations nécessaires.



3

CHOIX DES ENTREPRISES



Réponses des entreprises aux appels d'offres :

→ Travaux

→ Contrôles extérieurs

 **MÉMOIRE TECHNIQUE ADAPTÉ
AU CHANTIER****ACTEURS :**

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)
- Entreprises de travaux candidates (+ sous-traitants éventuels)
- Fournisseurs et fabricants
- Maître d'œuvre
- Entreprises de contrôles candidates (+ sous-traitants éventuels)

**Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant
(AMO, économiste, programmiste, CCI...)**

- fournit aux entreprises des compléments d'information dans le cadre fixé par la réglementation relative aux marchés publics.

Les entreprises de travaux candidates

- remettent une offre accompagnée en particulier d'un mémoire technique adapté au chantier (visite des lieux, motivation des choix techniques, prise en compte des contraintes spécifiques, sécuritaires et environnementales au sens large, caractéristiques des fournitures étayées par les documentations techniques des fournisseurs et fabricants...). Dans ce dernier sont détaillés les dispositions constructives proposées au regard des contraintes du chantier, l'organisation et les dispositions prévues pour la sécurité du chantier, ainsi que le schéma d'organisation du plan qualité (SOPAQ) y compris le plan de contrôles intérieurs de l'entreprise, le schéma d'organisation du plan de respect de l'environnement (SOPRE) ;
- proposent éventuellement les modalités opératoires pour la réutilisation/recyclage des matériaux ;
- proposent éventuellement des variantes (quand celles-ci sont autorisées) et fournissent un mémoire technique explicitant leur proposition variante, a minima, en réponse aux exigences et aux éléments de conception du marché, la plus-value technique, environnementale et en gain de coûts

d'exploitation qu'elles apportent au maître d'ouvrage, en fournissant les détails des techniques et des technologies, y compris les justificatifs de performances des produits et matériaux ;

- dans le cas de co-traitance ou de sous-traitance pour une partie des prestations à réaliser, les entreprises fixent les objectifs visés pour les prestations co-traitées ou sous-traitées et leur fournissent tous les moyens pour les atteindre notamment en temps et financièrement ;
- présentent leurs principaux fabricants, fournisseurs et sous-traitants, et s'engagent à les informer des principes de la Charte Qualité, et à suivre l'application par ceux-ci de la dite charte en cours d'exécution.

Les fournisseurs et fabricants

- sur la base des informations constituant le DCE et transmises par l'entreprise, proposent des solutions techniques adaptées aux contraintes spécifiques mises en évidence par l'appel d'offres et apportent les justifications nécessaires (performances des produits et matériaux).

Le maître d'œuvre

- assiste le maître d'ouvrage à sa demande lors des visites des lieux par les entreprises ;
- fournit au maître d'ouvrage, les réponses aux questions des entreprises et/ou des compléments d'information dans le cadre fixé par la réglementation relative à la commande publique.

Les entreprises de contrôles candidates

- rédigent une offre accompagnée d'un mémoire technique adapté au chantier, en tenant compte des modalités d'intervention fixées dans le DCE.

Choix des entreprises

 CHOIX DES OFFRES LES MIEUX DISANTESACTEURS :

- Maître d'ouvrage (Commission d'appels d'offres ou Jury de concours selon le cas)
- Maître d'œuvre
- AMO

Le maître d'ouvrage (Commission d'appels d'offres ou Jury de concours selon le cas)

- organise l'ouverture des plis conformément à la réglementation relative à la commande publique ;
- choisit, après analyse du maître d'œuvre, l'entreprise de travaux qui a remis l'offre la mieux disante, au vu des critères préalablement définis et qui respecte les exigences en matière de santé et de sécurité pour le chantier et les interventions ultérieures sur les ouvrages ;
- choisit l'entreprise de contrôles préalables à la réception qui a remis l'offre la mieux disante après analyse de l'assistant à maître d'ouvrage (AMO) ou du maître d'œuvre, le cas échéant.

Le maître d'œuvre

- analyse les offres comprenant la proposition financière (en intégrant la notion de coût global), les ou le mémoire(s) technique(s) associé(s), le mémoire environnemental et responsabilité sociale des entreprises (RSE), selon les critères d'attribution prévus dans le règlement de consultation des appels d'offres et la grille d'analyse préalablement établie et validée ;
- rapporte ses analyses à la Commission d'appels d'offres.

4

PRÉPARATION DE CHANTIER



Préparation de chantier



AU REGARD DES CONDITIONS DE FINANCEMENT, VÉRIFIER LES CONDITIONS DE LANCEMENT DE LA PHASE TRAVAUX



ACTEURS

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)
- Maître d'œuvre
- Entreprise de travaux (et sous-traitants)
- Fournisseurs, fabricants
- Entreprises de contrôles
- Usagers le cas échéant
- Exploitants
- Service Espaces verts
- Exploitants des autres réseaux
- Gestionnaires de voiries ou des espaces publics
- Financeurs
- Coordonnateur SPS, contrôleur technique...

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)

- envoie la déclaration préalable aux organismes de prévention (Inspection du travail, Carsat/ Cramif/CGSS, OPPBTP...);
- informe les riverains et les usagers ;
- participe aux réunions ;
- pour les ouvrages spécifiques, organise dès la phase de préparation des travaux une réunion d'analyse des risques des interventions ultérieures sur les ouvrages ;

- rappelle l'importance de la phase préparation pour mettre en adéquation le déroulement du chantier sur les fonctions et usages attendus. **Notamment, les espaces consacrés à la fonction infiltration doivent être préservés ou remis en état si besoin ;**
- vérifie que l'OS 1 - Préparation des travaux n'est pas donné sans accord préalable des financeurs, selon leurs conditions d'octroi ;
- s'assure du retour des récépissés des DICT des réseaux sensibles pour la sécurité et de la prise en compte des consignes des exploitants de ces réseaux, et statue sur le démarrage du chantier si ces retours ne sont pas exhaustifs ;
- définit les conditions de réalisation des opérations de marquage-piquetage, en application de la réforme anti-endommagement ;
- valide les plannings.

Le maître d'œuvre

- participe à l'information des riverains et des usagers ;
- délivre l'OS 1 après, le cas échéant, vérification de l'accord des financeurs ;
- contrôle les retours des récépissés des DICT et la prise en compte des consignes des exploitants des réseaux sensibles pour la sécurité ;
- programme les réunions et fait les invitations en coordination avec le maître d'ouvrage, avec convocation de tous les acteurs à la réunion de préparation, y compris les exploitants et des représentants des usagers ;
- participe aux opérations de marquage-piquetage, en application de la réforme anti-endommagement, dans les conditions fixées par la maîtrise d'ouvrage ;
 - participe à la définition des opérations complémentaires de localisation des réseaux (si les investigations complémentaires au sens de la réforme anti-endommagement n'ont pas été réalisées avant la passation du marché de travaux - cas dérogatoires ou si elles ont été réalisées, mais qu'elles ne permettent pas d'obtenir le niveau de précision requis pour l'ensemble des ouvrages ou tronçons concernés par l'emprise des travaux), et valide la prise en compte par l'entreprise des résultats de ces opérations ;
 - participe à la bonne prise en compte des contraintes extérieures ;
 - présente son plan de contrôle ;
- valide les solutions visant à répondre aux contraintes révélées lors de la préparation et valide la nature des produits et matériaux en intégrant les dispositions relatives à l'hygiène, la santé, et la sécurité du personnel de chantier, d'exploitation et des intervenants extérieurs pour les taches de construction, d'exploitation et de maintenance ;

- valide le planning des contrôles extérieurs ;
- valide les plans d'exécution et le planning des travaux ;
- valide les conditions d'accès au chantier, et de livraison et de stockage des produits et matériaux ;
- définit la liste des bons de livraison à recevoir lors de la phase d'exécution ;
- valide le PAQE (Plan d'assurance qualité environnementale ou Plan d'assurance environnemental) de l'entreprise de travaux ;
- pilote et établit les comptes rendus des réunions d'analyse des risques des interventions ultérieures sur les ouvrages ;
- établit le compte-rendu de réunion de fin de préparation de chantier.

L'entreprise de travaux

- s'assure de la bonne transmission des documents entre la phase étude et réalisation ;
- participe à l'information des riverains et des usagers ;
- envoie les DICT en application de la réforme anti-endommagement ;
- participe aux opérations de marquage-piquetage, dans les conditions fixées par la maîtrise d'ouvrage, et procède à la matérialisation des réseaux des concessionnaires si la prestation le lui est demandée et s'il dispose de points géo-référencés ou des qualifications nécessaires pour les implanter ;
- réalise le cas échéant les opérations complémentaires de localisation des réseaux, et procède au piquetage des ouvrages et/ou aménagements à construire pour validation des choix techniques de réalisation ;
- présente son plan de contrôles en intégrant les points d'arrêt et points critiques (fourniture et pose) (cf. **fascicule 70 Titre II**) ;
- présente son plan de tri des déchets et les sites d'évacuation en favorisant leur valorisation ;
- présente ses principaux fabricants, fournisseurs et sous-traitants, et confirme la prise en compte des principes de la Charte Qualité, et de la bonne application par ceux-ci de la dite charte en cours d'exécution ;
- présente les conditions de livraison et de stockage des produits et matériaux ;
- élabore et transmet les documents d'exécution (adaptés aux contraintes éventuelles révélées pendant la préparation du chantier), les fiches techniques, certificats, des produits et matériaux et le planning des travaux, au maître d'œuvre ;

- s'assure que toutes les commandes, après validation du maître d'œuvre, ont bien été lancées et correspondent à l'ensemble des ouvrages et/ou aménagements prévus au projet ;
- participe à la visite préalable inspection commune et rédige son PPSPS, simplifié ou non, et le transmet au coordonnateur SPS ;
- procède dès la phase de préparation des travaux à l'analyse des risques des interventions ultérieures sur les ouvrages ;
- participe aux réunions d'évaluation des risques liés aux interventions ultérieures sur les ouvrages ;
- informe son personnel, les éventuels sous-traitants et leurs personnels sur les objectifs des ouvrages et/ou aménagements à réaliser ainsi que sur leur fonctionnement ;
- informe son personnel, les éventuels sous-traitants et leurs personnels sur les dispositions de sécurité à respecter sur le chantier (port des EPI-Équipement de protection individuelle, blindage des fouilles, actions en cas de découverte de réseaux non identifiés...), et s'assure des niveaux de formations requis, notamment en application de la réforme anti-endommagement ;
- établit son PAQE destiné à être intégré dans le compte-rendu de réunion de fin de préparation de chantier ;
- procède aux contrôles internes en présence du maître d'œuvre et en application des protocoles convenus.

Les fournisseurs et les fabricants

- transmettent les guides de mise en œuvre (notamment les revêtements perméables et ouvrages spécifiques...) ;
- participent ou se font représenter, aux réunions si nécessaire.

L'entreprise de contrôles préalables à la réception

- organise la méthodologie des contrôles de réception adaptée aux fonctions et aux types d'ouvrages, la mise en place du planning de son intervention, en cohérence avec le déroulement du chantier ;
- participe aux réunions si besoin ;
- participe à la visite préalable inspection commune et rédige son PPSPS, simplifié ou non, et le transmet au coordonnateur SPS.



Les exploitants du ou des ouvrages et/ou aménagements réalisés (services assainissement, espaces verts, voirie...)

- valident les dispositions ayant une incidence sur les ouvrages qu'ils exploitent, la continuité de service pendant le chantier, l'exploitation ultérieure ;
- participent aux réunions de chantier et d'analyse des risques des interventions ultérieures sur les ouvrages et planifient leurs interventions en cohérence avec le déroulement du chantier.

Les exploitants des autres réseaux, les gestionnaires des espaces publics

- répondent aux DICT et donnent toutes consignes spécifiques relatives à leurs ouvrages ;
- participent, le cas échéant, aux opérations de marquage-piquetage dans les conditions fixées par la réforme anti-endommagement ;
- valident le plan de circulation et les arrêts de stationnement (pour le gestionnaire de voiries et la Police) ;
- participent aux réunions, en tant que de besoin.

Le coordonnateur SPS

- organise les visites préalables ou l'inspection commune ;
- harmonise les PPSPS, simplifiés ou non ;
- participe aux réunions, en tant que de besoin ;
- assiste le maître d'ouvrage pour le contrôle du respect des emprises déclarées, des consignes de sécurité et précautions à adopter à proximité de réseaux sensibles ;
- complète le Registre Journal et le PGC.

Les financeurs

- participent aux réunions le cas échéant.

TABLEAU DES DIFFÉRENTES TÂCHES ET ACTEURS CONCERNÉS EN PHASE DE PRÉPARATION DE CHANTIER

	M. ouvrage	M. œuvre	Entreprise de travaux	Fournisseurs et fabricants	Entreprise de contrôles	Exploitant réseaux d'assainissement	Exploitants des autres réseaux	Gestionnaires des espaces publics	Financeurs	Coordonnateur SPS
Autorisations de voirie	i	P	X	-	-	-	-	V	-	i
Informations des riverains	X	P	P	-	-	i	-	-	-	i
OS1 de préparation de chantier	(V)	X	P	-	i	-	-	-	i	i
DICT	i	i	X	-	-	P	P	P	-	i
Piquetage (réseau existant) et sondages complémentaires (confirmation réseau)	i	P	(V)/ (X)	-	-	P	P	-	-	i
Réunion intermédiaire de préparation	X	X	X	(P)	(P)	X	(P)	(P)	(P)	X
Visite préalable inspection commune	(P)	P	X	(P)	(P)	(P)	(P)	(P)	-	X
Plans d'exécution (plans adaptés aux contraintes éventuelles révélées pendant la préparation)	(P)	V	X	(P)	-	(V)	-	-	-	P
Opérations de marquage piquetage dont les espaces liés à l'infiltration	X	P	P	-	-	(P)	(P)	-	-	i
Examen des contraintes d'organisation et d'interface installations de chantier, circulation, environnement, etc.	(V)	V	X	-	P	P	P	P	-	V
Explication aux intervenants des ouvrages à vocation hydraulique	X	P	P	(P)	P	P	-	P	-	-
Plannings des travaux et des contrôles extérieurs	V	V	X	P	X	i	i	i	i	P
Réunion fin de préparation	X	X	X	(P)	X	X	(P)	(P)	(P)	X
PAQE	(V)	V	X	(P)	X	-	-	-	-	i
Rédaction et diffusion du compte-rendu de réunion de fin de préparation de chantier	V	X	P	i	i	i	i	i	i	i
OS2 travaux	(V)	X	P	i	i	i	i	i	i	i
OS contrôles extérieurs	(X) / (V)	i/ (X)	i	i	P	i	-	-	i	i

V= validation – X = ceux qui font – (X) = éventuellement – P = participant (P) = éventuellement – i = les informer



5

CHANTIER



Construction des ouvrages et/ou aménagements



PAS DE TRAVAUX AVANT LA DIFFUSION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE PRÉPARATION DU CHANTIER



ACTEURS :

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)
- Maître d'œuvre
- Entreprise de travaux (et sous-traitants)
- Fournisseurs, fabricants
- Coordonnateur SPS
- Représentant des utilisateurs (service de la commune, EPCI...)
- Entreprises de contrôles

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)

- délivre l'OS des contrôles extérieurs (si le maître d'ouvrage n'a pas confié cette prestation au maître d'œuvre dans le cadre de missions complémentaires d'assistance ;
- participe aux réunions de chantier et d'analyse des risques des interventions ultérieures sur les ouvrages en tant que de besoin ;
- informe le coordonnateur SPS d'éventuels sous-traitants désignés en cours d'exécution ;
- sollicite des financeurs le versement d'acomptes de subventions au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Le maître d'œuvre

- délivre l'OS2 travaux, et l'OS des contrôles extérieurs (si le maître d'ouvrage a confié cette prestation au maître d'œuvre dans le cadre de missions complémentaires d'assistance) ;

- organise le suivi du chantier (réunions de chantier, rédaction et envoi des comptes rendus) en s'assurant du respect de l'organisation, des livraisons et de leurs conditions de stockage, et des mesures mises en place pour la sécurité du chantier ;
- suit le chantier sur les plans technique, financier et de la sécurité (en liaison avec le coordonnateur SPS) ;
- applique son plan de contrôle et vérifie notamment la conformité des produits et matériaux (marquages et certifications) au regard du marché de travaux ;
- met à jour l'analyse des risques au fur et à mesure des décisions prises en réunion ;
- informe le maître d'ouvrage du déroulement de l'opération ;
- vérifie l'application des décisions du compte rendu de la réunion de fin de préparation du chantier ;
- s'assure du respect des contraintes environnementales ;
- s'assure que les sous-traitants ont bien été informés des fonctionnalités recherchées (notamment hydrauliques) et ont bien reçu les documents et notes techniques relatifs aux parties d'ouvrages et/ou aménagements qu'ils ont à réaliser.

L'entreprise de travaux

- assure préalablement l'installation du chantier ;
- assure que son personnel, *via* le responsable de chantier, prenne bien en compte les aspects environnementaux du chantier et qu'il a bien connaissance des objectifs et modes de fonctionnement des ouvrages et aménagements à réaliser ;
- maintient en permanence le marquage piquetage des réseaux réalisé en phase préparation de chantier ;
- réalise les travaux conformément au marché et aux textes réglementaires en vigueur, au PAQE et aux procédures associées ;
- met en œuvre son plan de contrôle, avec une vigilance particulière sur les points d'arrêt et points critiques et transmet les résultats au maître d'œuvre ;
- contrôle la conformité au marché, des produits et matériaux à la livraison conformément à la commande, et transmet au maître d'œuvre les bons de livraison des fournitures spécifiées lors de la réunion de préparation ;
- s'assure que les conditions de livraison, de stockage et de mise en œuvre des fournitures et matériaux sur le chantier sont conformes aux dispositions du marché et aux préconisations des fournisseurs et fabricants ;

- s'assure que les conditions réelles de chantier et d'utilisation des matériaux sont bien celles prévues au marché et validées lors de la préparation de chantier ;
- met en œuvre les décisions du compte rendu de la réunion de fin de préparation du chantier ;
- met en place les dispositions lui permettant, si cette tâche lui incombe, de faire les levés topographiques des nouveaux ouvrages et/ou aménagements ;
- encadre ses sous-traitants et fournisseurs ;
- accorde aux sous-traitants le temps adéquat pour réaliser les missions qui lui sont confiées ;
- informe le maître d'œuvre des non-conformités éventuelles, propose des solutions pour les lever dans le respect des dispositions de son PAQE et les met en œuvre après validation par le maître d'œuvre et acceptation du maître d'ouvrage ;
- met en place l'organisation et les mesures de prévention des risques liés au chantier prévues dans le PGC et son PPSPS ;
- demande la réception des travaux.

Le sous-traitant (le cas échéant)

- s'informe des fonctionnalités (notamment hydrauliques) des ouvrages et/ou aménagements qui lui sont confiés ;
- applique les recommandations techniques de mise en œuvre relatives aux ouvrages et/ou aménagements qui lui sont confiés.

Les fournisseurs et fabricants

- fournissent, à l'entreprise, un document précisant les conditions de déchargement, de stockage, de manutention, et de mise en œuvre des produits et matériaux. L'entreprise transmet au(x) sous-traitant(s) les éléments qui le (les) concernent ;
- fournissent les produits demandés conformément à la commande et à leurs engagements ;
- fournissent, si nécessaire, une assistance technique à la mise en œuvre.

Le coordonnateur SPS

- suit la sécurité et l'hygiène du chantier, par exemple par des visites inopinées ;
- complète et tient à jour le Registre Journal, et veille au respect de ses consignes par l'ensemble des acteurs ;

Fiche 1/3

- participe en tant que de besoin aux réunions de chantier et aux réunions d'analyse de risques des interventions ultérieures sur les ouvrages ;
- informe le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre des problèmes éventuels ;
- complète et adapte le PGC en fonction de l'évolution du chantier ;
- coordonne les PPSPS ;
- complète le DIUO.

L'entreprise de contrôles (le cas échéant)

- participe aux réunions de chantier.



Opérations préalables à la réception (OPR) et réception

DES OPR PEUVENT SE DÉCLENCHER PENDANT LE CHANTIER

CONTRÔLES EXTÉRIEURS ET/OU INTERNES PRÉVUS, NOTAMMENT, PAR LE FASCICULE 70 TITRE II



ACTEURS :

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)
- Maître d'œuvre
- Entreprise de travaux (et sous-traitants)
- Fournisseurs/fabricants
- Entreprises de contrôles extérieurs
- Exploitants du réseau d'assainissement
- Coordonnateur SPS
- Représentant des utilisateurs (service de la commune, EPCI...)

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)

- valide les points de contrôle selon les modalités de réception pour chaque type d'ouvrages et/ou d'aménagements comme indiqué au CCTP ;
- vérifie les rapports des contrôles extérieurs (si le maître d'ouvrage n'a pas confié cette prestation au maître d'œuvre dans le cadre de missions complémentaires d'assistance) ;
- valide le traitement des non-conformités éventuelles ;
- signe le PV de réception après levée de toutes les non-conformités éventuelles ;
- transmet au coordonnateur SPS et aux exploitants, le DOE et l'analyse de risques des interventions ultérieures sur les ouvrages, mise à jour par l'entreprise de travaux ;
- transmet aux financeurs les pièces nécessaires à l'obtention des soldes des aides financières.

Le maître d'œuvre

- déclenche les opérations de contrôles définies au préalable, ainsi que leur planification ;
- convoque l'entreprise et informe les exploitants, les éventuels sous-traitants, les fabricants et/ou fournisseurs des dates et lieux des essais préalables à la réception des travaux ;
- vérifie les rapports des contrôles extérieurs ;
- prend en compte les conclusions de l'entreprise de contrôles, et propose au maître d'ouvrage le traitement des non-conformités éventuelles ;
- propose au maître d'ouvrage, après levée de toutes les non-conformités éventuelles, de signer la réception. Si des réserves sont émises, cette réception est provisoire. Le maître d'œuvre définit alors les conditions de leurs levées ;
- propose au maître d'ouvrage, après levée de toutes les réserves éventuelles, de signer la réception définitive ;
- finalise l'analyse des risques après mise à jour par l'entreprise de travaux et la transmet, avec son visa, au maître d'ouvrage ;
- réunit et vérifie les éléments constitutifs du DOE (plans de récolement, fiches produits, définition des opérations d'entretien, d'exploitation, de renouvellement, avec leurs fréquences, etc.) et les transmet au maître d'ouvrage dans les délais fixés dans les marchés.

L'entreprise de travaux

- propose les modalités de traitement des non-conformités éventuelles ;
- traite ces non-conformités ;
- constitue les éléments du DOE (plans de récolement établis avec une précision de classe A suivant les dispositions de la réforme anti-endommagement en matière de géo-référencement, des volumétries données en x, y, z, fiches produits, fiches de non-conformités éventuelles traitées, modalités d'exploitation des ouvrages et/ou aménagements avec leur fréquence d'entretien, etc.) et les transmet au maître d'œuvre dans les délais fixés par le marché de travaux ;
- organise les formations jugées nécessaires lors de l'élaboration du projet ;
- met à jour l'analyse des risques des interventions ultérieures sur les ouvrages, et la remet au maître d'œuvre.

Le sous-traitant

- si nécessaire, participe aux opérations préalables à la réception.

L'entreprise de contrôles extérieurs

- réalise les contrôles, notamment, conformément au fascicule 70 Titre II et ceux indiqués au CCTP ;
- vérifie la conformité liée aux fonctions des ouvrages et/ou aménagements vis-à-vis des exigences spécifiées dans le marché travaux.

Les fournisseurs et fabricants

- sont invités à participer en tant que de besoin aux opérations préalables à la réception des travaux ;
- assistent le maître d'œuvre et l'entreprise de travaux, à leur demande, lors de la recherche des causes de non-conformités éventuelles ;
- apportent leurs conseils, si nécessaire, sur les solutions proposées pour le traitement des éventuelles non-conformités.

Les exploitants et usagers des ouvrages et aménagements

- participent en tant que de besoin aux opérations préalables à la réception des travaux ;
- apportent leurs avis au maître d'ouvrage sur les propositions de traitement des non-conformités éventuelles ;
- valident que les modalités d'exploitation des ouvrages et/ou aménagements réalisés sont conformes aux prescriptions prévues au cahier des charges ;
- participent aux formations jugées nécessaires lors de l'élaboration du projet.

Le coordonnateur SPS

- finalise le DIUO qui intègre l'analyse des risques des interventions ultérieures sur les ouvrages remise par le maître d'œuvre et le transmet au maître d'ouvrage.

Rétrocession des ouvrages et/ou aménagements

Le mode de développement d'une collectivité fait intervenir différents acteurs publics ou privés. Ces opérateurs procèdent à des acquisitions foncières en vue d'urbaniser le territoire. La durée de ces opérations est limitée dans le temps (de quelques mois à plusieurs années) et se termine avec la construction de la dernière parcelle.

Si la collectivité souhaite engager une démarche de rétrocession, il est primordial d'établir un règlement de rétrocession afin de définir les modalités techniques et administratives de reprise en gestion des ouvrages et/ou aménagements.

La suite de ces opérations doit être anticipée le plus tôt possible. Pour cela, les points de contact réguliers entre l'aménageur/porteur de projet et la collectivité durant toute l'opération sont gages de bonne réalisation :

- dès la finalisation et conception du projet ;
- à l'occasion de l'autorisation d'urbanisme ou autorisation de travaux qui génère une instruction et des préconisations par le gestionnaire des ouvrages et/ou aménagements, il est nécessaire d'établir les règles d'une éventuelle rétrocession (convention, guide à usage des aménageurs...) qui fixent les conditions pour une prise en gestion ultérieure par la collectivité ;
- pendant la durée des travaux : afin de convier les services, aux réunions de chantier, permettant de suivre l'état d'avancement de réalisation des ouvrages et/ou aménagements, conformes aux prescriptions. Au plus tard, à l'achèvement des travaux, il est important de procéder aux vérifications de bon fonctionnement des ouvrages et/ou aménagements et des installations privatives ;
- lors de la réception des travaux par l'aménageur/porteur de projet et la collectivité si les installations ont pour destination le patrimoine public.

LES PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA REPRISE EN GESTION SONT DE PLUSIEURS ORDRES :

Administratifs



Plusieurs solutions sont possibles pour reprendre en gestion les ouvrages construits :

- le classement dans le domaine public : la collectivité compétente pour la voirie, les espaces verts...(communauté urbaine, commune...) est la seule habilitée, service par service, dans le respect de leurs directives (cahier de prescriptions...), à prendre les délibérations pour classer les espaces dans le domaine public ;

- une convention avec les aménageurs/porteurs de projet ou leur successeur peut être signée pour une prise en gestion des ouvrages et/ou aménagements.

La responsabilité de la collectivité peut être engagée en cas d'intervention sur des ouvrages et/ou aménagements, non repris en gestion. Il est donc important de cadrer rapidement avec les aménageurs/porteurs de projet les conditions d'exploitation le temps de procéder au transfert.

Par ailleurs, certains ouvrages et/ou aménagements demeureront en parcelle privée et nécessiteront la mise en place de convention de servitude et de passage. De plus, si les espaces ne sont pas transférés dans le domaine public, il convient de préciser les conditions d'accès, d'aménagement et d'intervention.

Techniques



Dès la mise en service d'un ouvrage et aménagement, celui-ci commence à vieillir et nécessite des opérations de maintenance. La traçabilité de ces interventions est indispensable pour maintenir à jour l'inventaire du patrimoine (obligation réglementaire).

Une fois les problèmes administratifs levés, il convient de procéder à la reprise en gestion effective des ouvrages et/ou aménagements. Plusieurs étapes sont alors nécessaires :

- l'information de l'exploitant (passage d'avenant en cas d'exploitant privé) ;
- l'intégration dans le SIG (Système d'information géographique) des données patrimoniales actualisées ; le transfert des contrats de fournitures (électrique, téléphonique...) ;
- la formation du personnel en cas de technologie spécifique. Une fiche de reprise en gestion d'un ouvrage ou aménagement peut être établie. Elle devra comprendre les éléments suivants afin de faciliter le transfert : le plan de récolement pour intégration dans le SIG, livret d'entretien... ;
- le détail du financement pour permettre, le cas échéant, l'amortissement comptable des ouvrages ; le DOE comportant *a minima* :
 - les caractéristiques complètes des ouvrages et/ou aménagements et la description des interventions ultérieures ;
 - les notes de calcul et de dimensionnement ;
 - le dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau ainsi que le récépissé et/ou l'autorisation, la vérification réglementaire initiale ;
 - la notice technique des équipements ;
 - les essais de réception ;

- les fichiers de paramétrage des automates, le cas échéant ;
- le consuel électrique pour les ouvrages, le cas échéant ;
- l'attestation de conformité électrique, le cas échéant.

Ces éléments seront à fournir à un format compatible avec les outils de la collectivité.

Financiers



Quel que soit le mode de transfert, tous les nouveaux ouvrages et/ou aménagements qui entrent dans le patrimoine de la collectivité devront être intégrés en tant qu'immobilisations dans les données comptables et faire l'objet des amortissements éventuels, selon les règles fixées par la collectivité (durée...).





6

SOLDE DES MARCHÉS ET DES AIDES



Solde des marchés et des aides



ACTEURS :

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)
- Maître d'œuvre
- Entreprise de travaux (+ sous-traitants)
- Financeurs

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO, économiste, programmiste, CCI...)

- solde tous les marchés : BET, entreprise de travaux, sous-traitants, entreprise de contrôle, maître d'œuvre, AMO, coordonnateur SPS... ;
- fournit aux financeurs, si demandés, les résultats des contrôles préalables à la réception ;
- demande le solde des aides ;
- informe les riverains de la date de mise en service des ouvrages et/ou des aménagements ;
- pendant le délai de garantie prévu au marché, formule le cas échéant des réserves sur des malfaçons qui n'étaient pas apparentes ou dont les conséquences n'étaient pas identifiables au moment de la réception.

Le maître d'œuvre

- contrôle le projet de décompte final des entreprises ;
- propose le décompte général et définitif et le paiement du solde au maître d'ouvrage ;
- pendant le délai de garantie, prend en compte le cas échéant les réserves sur des malfaçons ; et s'assure de la réalisation des travaux permettant de remédier à tous les désordres signalés.

L'entreprise de travaux

- établit un projet de décompte final ;
- l'envoie au maître d'œuvre ;

- pendant le délai de garantie, est tenue à une obligation dite « obligation de parfait achèvement » au titre de laquelle elle doit remédier à tous les désordres signalés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

Les financeurs

- réceptionnent et étudient les documents nécessaires au solde comme prévu dans la convention d'attribution de l'aide ;
- soldent les aides en respectant leurs procédures, leurs engagements et leurs délais.





7

DURANT LA VIE DES OUVRAGES ET/OU AMÉNAGEMENTS





LA GESTION PATRIMONIALE DES OUVRAGES ET/OU AMÉNAGEMENTS NE FAIT PAS L'OBJET DE LA PRÉSENTE CHARTE. POUR CETTE PARTIE, SE RÉFÉRER AU GUIDE TECHNIQUE SOLUTIONS DE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES : GESTION PATRIMONIALE⁹

⁹ Astee, 2024, Solutions de gestion durable des eaux pluviales – Gestion patrimoniale.

ANNEXE 1

Liste des abréviations

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-091-259100857-20260615-D0920260003810

ACT Assistance pour la passation des contrats de travaux

AEP Alimentation en eau potable

AMO Assistant à maître d'ouvrage

AOR Assistance aux opérations de réception

Astee Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement

ATec Avis technique

ATEX Appréciation technique d'expérimentation

AVP études d'Avant-projet

BET Bureau d'études techniques

BRGM Bureau de recherches géologiques et minières

Carsat Caisse d'assurance retraite et santé au travail

CCI Chambre de commerce et d'industrie

CCP Code de la commande publique

CCTG Cahier des clauses techniques générales

CCTP Cahier des clauses techniques particulières

CE Code de l'environnement

CGCT Code général des collectivités territoriales

CGSS Caisse générale de sécurité sociale (outre-mer seulement)

CISSCT Collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail

CNPN Commission nationale de la protection de la nature

Cramif Caisse retraite d'assurance maladie d'Île-de-France

CSP Code de la santé publique

CU Code de l'urbanisme

DCE Dossier de consultation des entreprises

DDT Direction départementale des territoires

DET Direction de l'exécution des travaux

DIA études de Diagnostic

DICT Déclaration d'intention de commencement de travaux

DIUO Dossier des interventions ultérieures sur les ouvrages

DOE Dossier des ouvrages exécutés

DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DT Déclaration de travaux

DTE Document technique d'évaluation

DUER Dossier unique d'évaluation des risques

EP Études préliminaires

EP3 Eaux pluviales

EPCI Établissement public de coopération intercommunale

EPI Équipement de protection individuelle

EXE études d'Exécution

Gemapi Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

GEPU Gestion des eaux pluviales urbaines

HAP Hydrocarbures aromatiques polycycliques

IDPR Indice de développement et de persistance des réseaux

INERIS Institut national de l'environnement industriel et des risques

INRS Institut national de recherche et de sécurité

MOA Maître d'ouvrage

MOE Maître d'œuvre

MP Marquage piquetage

MRAe Missions régionales d'autorité environnementale

NRE Notice de respect de l'environnement

OPC Organisation pilotage coordination

OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

OPR Opérations préalables à la réception

OS Ordre de service

PAQ Plan d'assurance qualité

PAQE Plan d'assurance qualité environnementale ou Plan d'assurance environnemental

PCAET Plan climat-air-énergie territorial

PGC Plan général de coordination

PLU Plan local d'urbanisme

PPRI Plan de prévention des risques inondation

PPRMT Plan de prévention des risques mouvements de terrain

PPRN Plan de prévention des risques naturels

PPRT Plan de prévention des risques technologiques

PPSPS Plan particulier sécurité protection santé

PRO études de Projet

PV Procès-verbal

RSE Responsabilité sociétale des entreprises

Sage Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCoT Schéma de cohérence territoriale

SDAGE Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SOPAQ Schéma d'organisation du plan qualité

SOPRE Schéma d'organisation du plan de respect de l'environnement

SIG Système d'information géographique

SPS Sécurité et protection de la santé

VISA Visa des documents d'exécution

VRD Voirie et réseau divers

ZNIEFF Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Zonage d'assainissement : il délimite sur la commune les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif, ainsi que les zones où des dispositions doivent être prises vis à vis des eaux pluviales en application de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (limitation de l'imperméabilisation des sols, maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales, nécessité d'installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement).

Programme d'opération : il définit les objectifs de l'opération, les besoins qu'elle doit satisfaire, les contraintes et exigences relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage (qualité sociale – urbanistique – architecturale – fonctionnelle – technique et économique – d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement).

Contrôles extérieurs¹⁰ : ensemble des opérations de surveillance, de vérification et d'essais, que le maître d'œuvre exécute ou fait exécuter par un organisme indépendant du titulaire, pour le compte du maître d'ouvrage.

Contrôles intérieurs : les opérations de contrôle intérieur peuvent prendre l'une ou l'autre, ou les deux modalités suivantes, selon le contexte de l'opération :

- contrôle interne (modalité de contrôle intérieur), ensemble des opérations de surveillance, de vérification et d'essais exercés sous l'autorité du (ou des) responsable(s) de la fabrication ou de l'exécution, dans les conditions définies par le plan qualité ;
- contrôle externe (modalité de contrôle intérieur), ensemble des opérations de surveillance, de vérification et d'essais exercées sous l'autorité ou à la demande d'un responsable indépendant de la chaîne de production ou du chantier d'exécution, mandaté par le titulaire.

Plan d'assurance qualité : document explicitant, pour un chantier donné, les dispositions d'organisation et de contrôle prises par l'entreprise pour réaliser l'ouvrage et atteindre la qualité requise.

Plan d'assurance qualité environnementale : document explicitant, pour un chantier donné, les dispositions prises par l'entreprise en matière de limitation des impacts sur le plan environnemental.

Dossier des ouvrages exécutés : il comprend notamment les plans de récolement, les notices de fonctionnement, livret d'entretien, ...

Étude géotechnique : cf. **Fiche 3/4 : Choix des bureaux d'études préalables, du maître d'œuvre, du coordonnateur SPS, du contrôleur technique...**

¹⁰ Ministères de l'Économie et de l'Écologie, 2014, Guide d'harmonisation des clauses techniques contractuelles.

Plan de contrôle : document décrivant les dispositions spécifiques mises en œuvre pour effectuer le contrôle sur le chantier.

Certification : c'est la reconnaissance, par un organisme indépendant du fabricant ou du prestataire de service, de la conformité d'un produit, service, organisation ou personnel à des exigences fixées dans un référentiel.

Dossiers des interventions ultérieures sur l'ouvrage : ensemble des éléments (plans, notices, prescriptions...) permettant d'assurer les interventions ultérieures dans le respect normatif de la sécurité.

Marquage CE : le marquage CE est un marquage et non une marque de qualité. Le fabricant doit déclarer les performances du produit sur la base des exigences essentielles du Règlement Produits de Construction. Le marquage CE n'a pas pour objet de couvrir toutes les caractéristiques d'aptitude à l'emploi du produit, mais il est une exigence réglementaire qui permet aux produits de circuler librement dans l'Espace économique européen.

Marque NF : elle certifie que les performances des produits sont conformes au référentiel de certification, basé sur les normes européennes et leurs éventuels compléments nationaux d'application et que les produits sont aptes à la

réalisation d'ouvrages conformément au fascicule 70 Titre I et 70 Titre II du CCTG. Elle garantit que les exigences ont été contrôlées par un organisme tiers et qu'elles sont respectées de façon continue par le fabricant.

Prévention intégrée : prise en compte de la prévention des risques dès la conception de l'ouvrage (loi de 1976 et directive 89-391).

Réforme anti-endommagement ou réforme DT-DICT : réglementation qui concerne les travaux à proximité des réseaux applicable depuis le 1^{er} juillet 2012.

Représentant des utilisateurs : entités privées ou publiques (service de la commune, EPCI...) représentant les riverains et usagers utilisant les ouvrages et aménagements. En particulier, les représentants de la structure ayant la compétence GEPU.

AFNOR, 2023, Fascicule Documentaire FD P 16-009_La Gestion décentralisée de la pollution des eaux pluviales en milieu urbain – Présentation des solutions disponibles et de leurs spécificités

Agence de l'eau Seine-Normandie, 2024, « Éviter, réduire, compenser » l'imperméabilisation nouvelle des sols planifiée dans les documents d'urbanisme

Astee, 2014, Politiques d'investissement et gestion des immobilisations : cadre et bonnes pratiques

Astee, 2015, Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement / Bonnes pratiques – aspects techniques et financiers

Astee, 2017, Gestion patrimoniale au sein des services d'eau et d'assainissement – Approche croisée par le suivi des activités et l'analyse des coûts du service

Astee, 2016, Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement

Astee, 2016, Charte Qualité des Réseaux d'Eau Potable

Astee, 2017, Mémento technique – conception et dimensionnement des systèmes de gestion des eaux pluviales et de collecte des eaux usées

Astee, 2024, Solutions de gestion durable des eaux pluviales – Gestion patrimoniale

CERTU, 2003, La Ville et son Assainissement

Ministères de l'Économie et de l'Écologie, 2014, Guide d'harmonisation des clauses techniques contractuelles relatives aux documents, concernant le management de la qualité et le respect de l'environnement, à fournir par le titulaire d'un marché de travaux

Ministères de l'Économie et de l'Écologie, 2021, Fascicule 70 Titre I : Fourniture pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre

Ministères de l'Économie et de l'Écologie, 2021, Fascicule 70 Titre II : Ouvrages de recueil, de stockage, et de restitution des eaux pluviales

Ministères de l'Économie et de l'Écologie, 2021, Fascicule 71 : Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression

Ministères de l'Économie et de l'Écologie, 2021, Fascicule 73 : Équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles

Ministères de l'Économie et de l'Écologie, 2021, Fascicule 74 : Construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie

Ministères de l'Économie et de l'Écologie, 2021, Fascicule 81 Titre I : Équipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement

Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, 2019, Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre



12, rue de l'Industrie - 92416 Courbevoie Cedex |



Auteurs

Groupe de travail Charte Qualité nationale des Eaux Pluviales de l'Astee

Crédits photos

Adopta - Adopta - Sivom Sage - Sivom Sage - Cerib

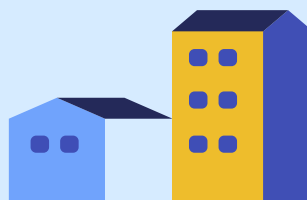
Création graphique

Anne-Charlotte de Lavergne et Élise Marty

Numéro ISBN

978-2-490604-14-2 9782490604142

Avril 2024



La charte est disponible sur le site internet www.astee.org



CHARTRE QUALITÉ NATIONALE POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION, RECONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DES **RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT**



Avec le soutien financier et technique de

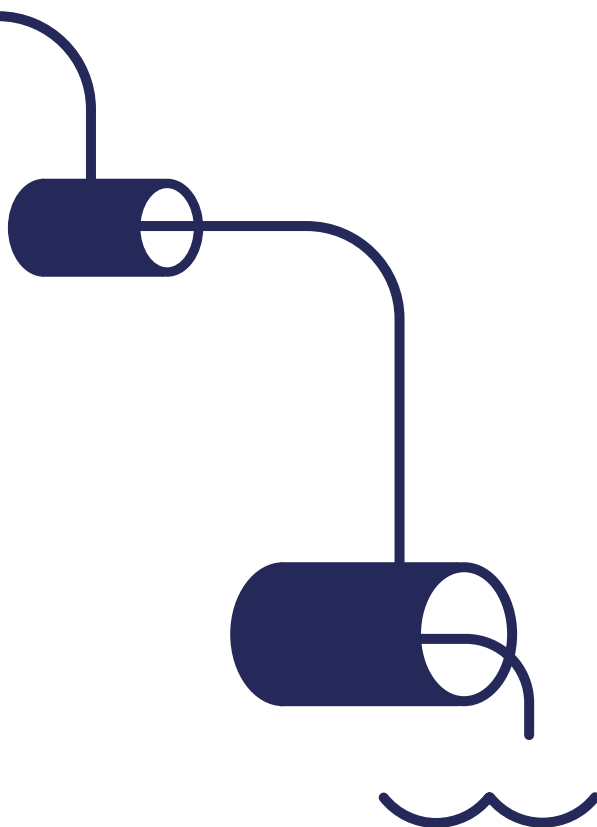


BANQUE des
TERRITOIRES



PRÉAMBULE

La présente version est la 3^e version de la charte. Elle a été reprise pour tenir compte de l'évolution de la réglementation et des textes de référence (notamment les fascicules 70-1 et 71.), et de l'évolution des pratiques, les travaux sans tranchée en particulier.



INTRODUCTION

Les défauts de réalisation des réseaux d'assainissement compromettent gravement le fonctionnement du système d'assainissement, la pérennité des ouvrages et la qualité du milieu naturel. Ils impliquent également une augmentation du prix de l'eau liée aux surcoûts d'investissement et d'exploitation. Ils induisent enfin des renouvellements prématurés. Pour garantir la fiabilité des investissements sur le long terme, les modalités d'interventions ultérieures d'exploitation et de maintenance des ouvrages et l'impact sur la santé des intervenants, doivent également être pris en compte.

Soucieux d'améliorer la qualité des ouvrages, de faciliter leur gestion et de la qualité environnementale des chantiers, les acteurs des travaux de création, de reconstruction ou de réhabilitation de réseaux se sont accordés sur des principes qu'ils s'engagent à tenir. Ces principes les ont conduits à la rédaction d'une Charte Qualité.

La Charte Qualité, plus qu'un document, est avant tout une démarche nationale partenariale fixant les objectifs de chacun des acteurs. Sa mise en application locale passe par la décision du maître d'ouvrage de réaliser son opération sous Charte Qualité et par l'adhésion des autres partenaires, depuis l'assistant au maître d'ouvrage, au début de l'opération, jusqu'à l'exploitant après la réception.

La Charte Qualité ne se substitue ni aux textes réglementaires et autres référentiels en vigueur, ni aux missions des différents acteurs, ni à leur savoir-faire. Elle gère les interfaces entre les partenaires et traite à ce titre de l'organisation mise en place depuis les études initiales jusqu'à la mise en service (ou la remise en service dans le cas de réhabilitation) du réseau d'assainissement.

Sous Charte Qualité, tous les partenaires s'engagent notamment à :

- ◆ réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte ;
- ◆ examiner et proposer toutes les techniques existantes ;
- ◆ choisir tous les intervenants selon le principe du mieux disant ;
- ◆ organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier ;
- ◆ exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité ;

- ◆ contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés ;
- ◆ contribuer à une meilleure gestion patrimoniale et notamment entretenir les ouvrages pour garantir leur pérennité ;
- ◆ intégrer, dès la conception du projet, tout au long de sa réalisation et pour son exploitation future, les dispositions de prévention des risques dans le cadre des Principes généraux de prévention ainsi que les dispositions en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

La réunion sous un même texte de toutes les parties prenantes, maîtres d'ouvrage, assistants à maîtres d'ouvrage, exploitants du réseau d'assainissement, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, fabricants, entreprises de contrôle, coordonnateurs SPS et financeurs... lève bien des lourdeurs et de nombreuses ambiguïtés. Les responsabilités de chacun sont valorisées et la volonté commune de réaliser une opération de qualité l'emporte.

Tout en renforçant la qualité des ouvrages réalisés, le respect d'une charte permet une meilleure maîtrise des coûts de réalisation, des délais d'exécution ainsi qu'une meilleure gestion patrimoniale.

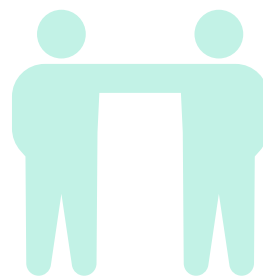


Cette charte couvre les travaux de pose et de réhabilitation de réseaux d'eaux usées, unitaire et d'eaux pluviales en tranchée ouverte et en technique sans tranchée visés par les fascicules 70-1 et 71.

C'est en tirant bénéfice de ces expériences et afin de renforcer les résultats, confirmé par le nombre de non conformités de plus en plus faible et d'homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du territoire que cette **Charte Qualité nationale** est proposée à tous les acteurs. Afin de prendre en compte l'évolution de la réglementation et les documents types publiés au niveau national, les acteurs signataires de cette Charte Qualité s'engagent à consulter régulièrement le portail d'information sur l'assainissement communal à l'adresse : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

Les

acteurs



Le Maître d'ouvrage : c'est la personne physique ou morale, publique ou privée, à qui l'ouvrage à construire est destiné et qui le finance en intégralité (ou en partie si l'ouvrage est subventionné). Le maître d'ouvrage passe notamment tous les marchés et contrats avec les autres intervenants de l'opération.

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : le maître d'ouvrage peut être assisté dans ses tâches par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage au travers d'un contrat qui définit le champ de la mission d'assistance. Cette mission d'assistance est à distinguer d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Le Maître d'œuvre : c'est la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s), publique ou privée, qui est chargée par le maître d'ouvrage de concevoir l'ouvrage pour répondre aux besoins exprimés, en respectant les exigences et les objectifs fixés, ainsi que les contraintes de l'opération*, de diriger et de contrôler l'exécution des

marchés de travaux et de proposer leur réception et leur règlement. La maîtrise d'œuvre peut être assurée par un service interne du maître d'ouvrage. Dans le cas d'un marché de maîtrise d'œuvre privé, la mission comprend des éléments de mission normalisés dont le contenu est défini par les textes de référence (en phase de conception : EP/DIA, AVP et PRO, en phase de dévolution des marchés de travaux : ACT et en phase d'exécution des travaux : VISA ou EXE, DET, AOR et OPC), complétés le cas échéant par des missions complémentaires d'assistance.

** Besoins et objectifs, exigences et contraintes sont définis dans le programme de l'opération*

Les Bureaux d'études préalables : ce sont des prestataires indépendants spécialisés, bureaux d'études, géomètres, géotechniciens... qui réalisent les études préalables au travers de marchés passés avec le maître d'ouvrage, avec, le cas échéant, l'aide de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage ou du maître d'œuvre.

Les Entreprises de travaux : elles sont chargées de la réalisation de l'ouvrage au travers d'un marché de travaux. Elles peuvent recourir à la co-traitance et/ou la sous-traitance pour une partie des prestations à réaliser.

Les Fournisseurs et Fabricants : ce sont des industriels et entreprises qui fabriquent et/ou fournissent les éléments de l'ouvrage (fournitures et matériaux) mis en œuvre par les entreprises de travaux. En général, les fournitures et matériaux sont achetés directement par l'entreprise de travaux.

Les Entreprises de contrôles : ce sont des prestataires qui réalisent les contrôles extérieurs de l'ouvrage, au cours de sa construction et en vue de sa réception, au travers de marchés distincts passés avec le maître d'ouvrage.

Le Coordonnateur SPS : c'est la personne physique qui est désignée par le Maître d'ouvrage pour assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur un chantier de bâtiment ou de génie civil suivant la réglementation liée au code du travail. Deux missions de coordination sont distinguées, en phase de conception et en phase de réalisation, qui peuvent être utilement confiées au même coordonnateur SPS.

Les Financeurs : ils apportent une partie du financement de l'ouvrage au maître d'ouvrage selon leurs modalités d'aide et sont susceptible d'apporter un accompagnement technique à sa demande.

L'Exploitant du réseau d'assainissement : c'est la personne physique ou morale, publique ou privée, qui a ou aura en charge l'exploitation de l'ouvrage construit ; elle peut être assurée par un service interne du maître d'ouvrage.

Autres intervenants : exploitants des autres réseaux, gestionnaires de voiries, contrôleurs techniques...

Les Services instructeurs de l'État : les services de Police de l'eau (DDT, DREAL, DRIEAT, OFB), qui désignent l'ensemble des acteurs en charge et de contrôle de la protection et de la qualité de l'eau dépendant de l'État et visant l'application des lois concernant la ressource en eau, peuvent être associés à l'opération, selon sa nature et son ampleur.



Sommaire

Le document est structuré sous forme de fiches qui marquent les différentes étapes du déroulement d'une opération et qui listent les tâches des différents acteurs :

1	DÉFINITION ET CONCEPTION DU PROJET	15
Fiche 1/3	Les objectifs	16
Fiche 2/3	Choix des bureaux d'études préalables, du maître d'œuvre et du coordonnateur SPS	18
Fiche 3/3	Elaboration du projet et des DCE : Travaux et Contrôles extérieurs	22
2	CHOIX DES ENTREPRISES	28
Fiche 1/2	Réponses des entreprises aux appels d'offres : Travaux et Contrôles extérieurs	29
Fiche 2/2	Choix des entreprises	31
3	PRÉPARATION DU CHANTIER	33
Fiche 1/1	Préparation du chantier	34

Sommaire

4	CHANTIER	42
Fiche 1/2	Construction de l'ouvrage	43
Fiche 2/2	Opérations préalables à la réception (OPR) et réception	47
5	APRÈS LA RÉCEPTION, SOLDE DES MARCHÉS ET DES AIDES	51
Fiche 1/1	Achèvement de l'opération	52
6	DURANT LA VIE DE L'OUVRAGE	54
Fiche 1/1	Gestion patrimoniale	55
ANNEXE 1	Liste des abréviations	57
ANNEXE 2	Lexique	59
ANNEXE 3	Bibliographie	62
ANNEXE 4	Chronologie synthétique d'une opération d'assainissement	64



Quelques références législatives et réglementaires du présent document



Références générales relatives à l'assainissement :

- Articles L.2224-7 à L.2224-12-5 du code général des collectivités territoriales

Références relatives à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre :

- Le Code de la commande publique (CCP) inclut (et abroge en tant que tels) : la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP), ainsi que le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé : leurs dispositions figurent désormais dans un livre IV du CCP intitulé « Dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre » (articles L. 2410-1 et suivants et article R. 2412-1)
- Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique
- Arrêté du 21 décembre 1993, précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé : les éléments de mission de maîtrise d'œuvre, auparavant prévus par l'arrêté du 21 décembre 1993 ont été réécrits dans un nouvel arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé
- Guide à l'attention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre¹

¹ Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, 2019. Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre

Référentiels techniques

- ◆ Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5
- ◆ Commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 - Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement
- ◆ Astee, 2017, Mémento technique – Conception et dimensionnement des systèmes de gestion des eaux pluviales et de collecte des eaux usées
- ◆ Fascicule "zéro" : Guide d'harmonisation des clauses techniques contractuelles relatives aux documents concernant le management de la qualité et le respect de l'environnement, à fournir par le titulaire d'un marché de travaux
- ◆ Fascicule 70-1 : Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre.
- ◆ Fascicule 71 : Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression
- ◆ Fascicule 73 : Équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles
- ◆ Fascicule 74 : Construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie

- ◆ Fascicule 81-1 : Équipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement
- ◆ Norme **NF EN 1610** « Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement »
- ◆ Norme **NF EN 805** « Alimentation en eau - Exigences pour les réseaux extérieurs aux bâtiments et leurs composants » – pour les essais pression
- ◆ Norme **NF EN 752** « Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Gestion du réseau d'assainissement »

Références relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics :

- ◆ Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019
- ◆ Arrêté du 30 mars 2021, modifié par arrêté du 30 septembre 2021, portant approbation du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux
- ◆ Arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition des Cahiers des Clauses Techniques Générales (fascicule 70, 71...) applicables aux marchés publics de travaux de génie civil
- ◆ Décret n°99-443 du 28 mai 1999 relatif au Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de contrôle technique
- ◆ Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Références relatives à la passation et à l'exécution des marchés privés :

- 💧 NF P 03-001 : Marchés privés - Cahiers types - Cahier des clauses administratives générales applicable aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés
- 💧 NF P 03-002 : Marchés privés - Cahier types - Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux travaux de génie civil faisant l'objet de marchés privés
- 💧 Recommandation T1-99 aux maîtres d'ouvrage publics, relative à l'utilisation des normes et des certifications dans les spécifications, et à l'appréciation des équivalences
- 💧 Code de la Santé Publique
- 💧 Code du travail
 - Article L.4121-2 « Principes généraux de prévention des risques »
 - Article L.4211-1 « Le maître d'ouvrage »
 - Article L.4531-1 « Principes de prévention ; bâtiments et génie civil »
- 💧 Décret 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- 💧 Intervention en milieu confiné : dossier téléchargeable sur le site de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Relative aux délais de paiement dans les marchés publics et privés :

- 💧 Articles L.2192-10 et R2192-10 du code de la commande publique
- 💧 Articles L441-10 et suivants du code du commerce
- 💧 Articles R2192-10 à R2192-36 du Code de la commande publique

Références relatives à la Santé et la Sécurité :

- 💧 L'obligation d'intégrer la prévention lors de la conception est fixée par la loi du 6 décembre 1976, confirmée par la Directive Cadre européenne 89/391 du 31 décembre 1989 et transposée en droit français par la Loi 14-14 du 31 décembre 1991.
- 💧 Code du travail - Articles L.235-1 - R.238-16 - R.238-18
- 💧 Arrêté du 25 février 2003 pris pour l'application de l'article L. 235-6 du code du travail fixant une liste de travaux comportant des risques particuliers pour lesquels un plan général simplifié de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé est requis.
- 💧 Loi 93-1418 du 31 décembre 1993, modifiant les dispositions du code du travail en matière de sécurité et de santé des travailleurs
- 💧 Décret 92-158 du 20 février 1992, relatif aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure

- Décret 94-1159 du 26 décembre 1994, Déclaration Préalable, Coordonnateur SPS, PGCSPP (Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de Protection de la Santé), PPSPS (Plan Particulier Sécurité Protection Santé), DIUO (Dossier des Interventions Ulérieures sur les Ouvrages), VRD (Voirie et Réseau Divers)
- Décret 95-543 du 4 mai 1995, Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)
- Décret 95-607 du 6 mai 1995, travailleurs indépendants

Références relatives à la Réglementation anti-endommagement ou réforme Déclaration de travaux à proximité des réseaux (DT-DICT) :

- Articles L. 554-1 à L.554-5 du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement
- Articles R. 554-1 à R.554-38 du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement
- Arrêté du 15/02/2012 modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution
- Guide d'application de la réglementation des travaux à proximité des réseaux

Fascicule 1 : Dispositions générales

Fascicule 2 : Guide technique

Fascicule 3 : Formulaires et autres documents pratique

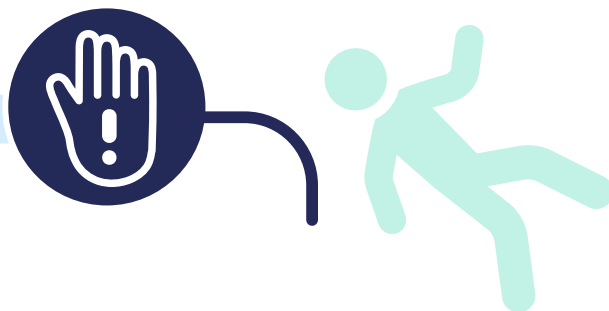
- Recueil de clauses types techniques et financières
- Site internet de l'INERIS consultable sur ce lien : <https://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/teleservice-reseaux-et-canalizations.html>
- Par ailleurs, les formulaires de DT-DICT et de récépissé de DT-DICT sont consultables sur ce lien (rubrique "Encadrement des travaux") : <https://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/textes-reglementaires.html>
- Le maître d'ouvrage doit s'assurer que tous les intervenants disposent des certifications et habilitations au titre de ces différentes réglementations.

** Cette liste est indicative et non exhaustive ; pour la compléter et obtenir les textes dans leur dernière version, le lecteur se reportera utilement sur le site de Legifrance.gouv.fr*



Prévention des risques des accidents du travail

et des maladies professionnelles



Cette Charte Qualité intègre les aspects relatifs à l'hygiène, la santé, et la sécurité des personnes dans une démarche globale. Ainsi, une analyse des risques est à réaliser, dès la conception et tout au long du projet, afin d'intégrer ces aspects. Cette analyse consiste à :

- ◆ intégrer dès la conception des projets les dispositions de prévention des risques pour les phases de construction, d'exploitation et de maintenance des ouvrages (condition d'accès, multifonctionnalité, évolution de l'usage...) ;
- ◆ intégrer ces dispositions dans les dossiers d'appels d'offres, et les prendre en compte dans l'analyse des offres ;
- ◆ identifier et préciser les mesures impératives de prévention des risques et les faire prendre en compte par les entreprises titulaires et leurs sous-traitants sur les chantiers ;
- ◆ développer les compétences pour favoriser la mise en œuvre systématique des mesures de prévention des risques dans les projets de construction (conception, construction, exploitation et maintenance), notamment en formant les chargés d'opération à la prévention des risques.

Elle alimentera les deux documents réglementaires suivants :

- ◆ le DIUO, opposable au maître d'ouvrage ;
- ◆ le DUER (Dossier unique d'évaluation des risques), opposable à l'exploitant.

Diagnostic périodique du système d'assainissement

Ce diagnostic périodique doit être réalisé à une fréquence n'excédant pas 10 ans (cf. arrêté du 21 juillet 2015 modifié).

Diagnostic structurel des réseaux d'assainissement existants :

A l'issue de l'établissement de la programmation de travaux, un diagnostic plus approfondi portant sur le réseau à réhabiliter devra être réalisé en phase de conception du projet afin de déterminer la meilleure technique disponible. Ce diagnostic devra porter sur l'état et le fonctionnement de la canalisation principale à réhabiliter, des parties publiques des branchements et des regards de visite / boîtes de branchements, et pourra être réalisé par le biais d'inspections visuelles notamment. À noter que celles-ci devront être conformes à la norme NF EN 13508-2+A1 et être le plus récentes possibles pour des travaux de réhabilitation sans tranchée (moins de 1 an).

Recensement de l'encombrement du sous-sol : ce recensement sera fait selon les dispositions de la Réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (Règlementation anti-endommagement) : Consultation du télé-service du guichet unique, envoi des Déclarations de projets de travaux (DT) aux exploitants concernés et réalisation des investigations complémentaires s'il y a lieu, avec report géo-référencé des réseaux identifiés.

Etude géotechnique : qui permet de connaître la nature et le niveau hydrique du sous-sol (nappe, source, roche, sol instable...) à l'emplacement des canalisations et de définir les choix techniques en fonction du milieu environnemental et de l'état du bâti (choix de la nature des tuyaux et/ou des matériaux de réhabilitation, des matériaux de la zone de pose et d'enrobage, des remblais en étudiant la possibilité de réutiliser des déblais extraits, des conditions de réalisation...). **Cette étude doit être accompagnée d'un programme d'investigations géotechniques afin de répondre aux préconisations des fascicules 70-1 et 71 (paragraphe 2.2.2).** On se référera utilement au déroulé et au contenu des missions géotechniques tels que définis par la norme NF P 94-500 relative à la classification et aux spécifications des missions d'ingénierie géotechnique. **Dans les cas les plus simples, une analyse documentaire peut suffire.**

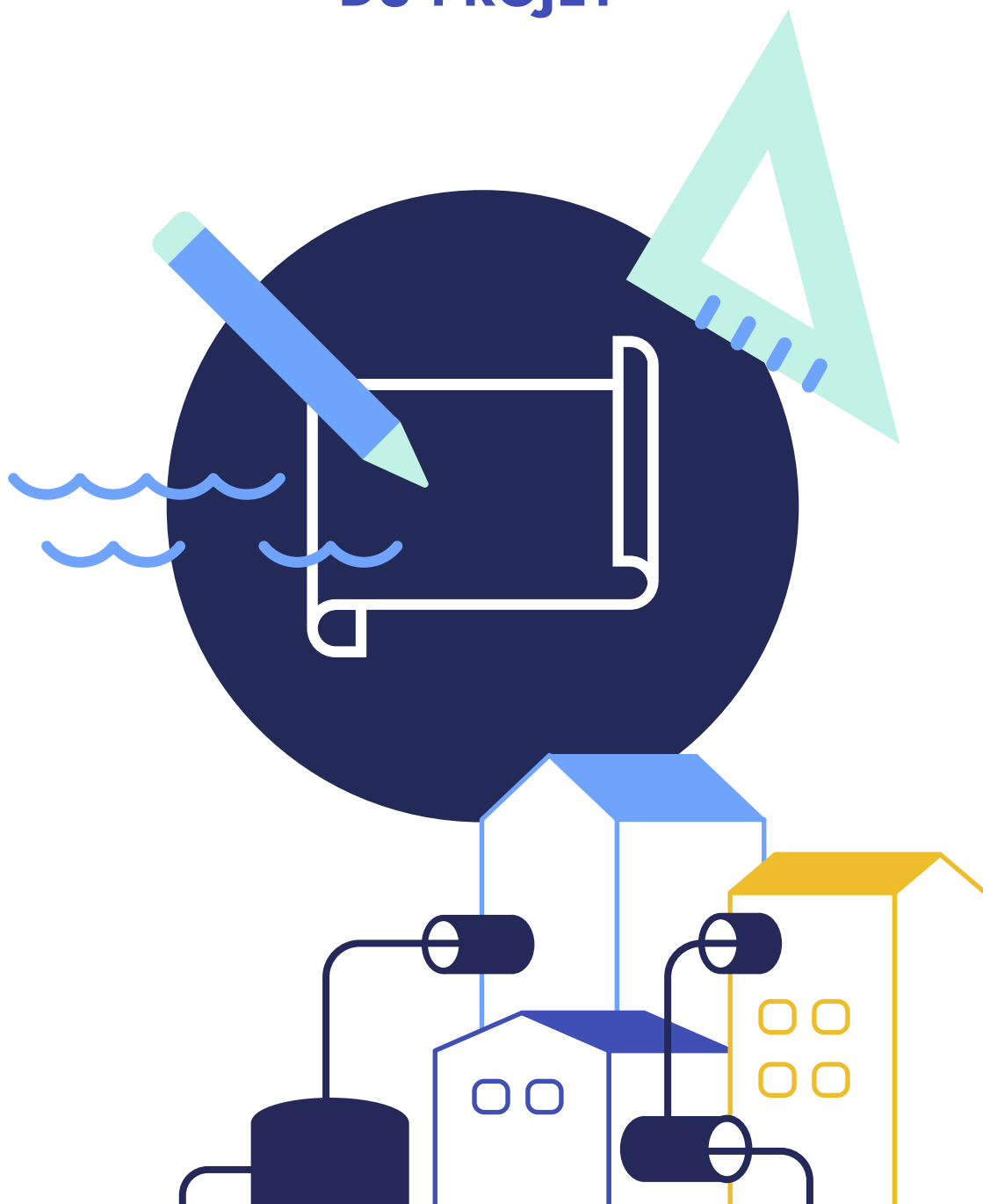
Etude hydrogéologique le programme des investigations pédologiques, géotechniques et hydrologiques est défini au cas par cas. Ces missions géotechniques sont exécutées conformément à la norme NFP 94-500. La présence d'une nappe et sa profondeur, avec ses variations ou non au cours de l'année, peuvent également être des éléments de connaissances importants.

En cas de risques identifiés (base de données nationales), prévoir une étude de pollutions des sols en vue de déterminer les conditions de terrassement, d'évacuation et de traitement des déblais.

Diagnostic amiante, HAP... en vue d'établir, le cas échéant, un plan de retrait, suivant la nature des canalisations existantes et de leur environnement immédiat (conduites concessionnaires, enrobés de voirie, etc.). Norme NFX 46-102 (arrêté du 4 juin 2024).

1

DÉFINITION ET CONCEPTION DU PROJET



Les objectifs

LE MAÎTRE D'OUVRAGE DÉCIDE PAR DÉLIBÉRATION D'APPLIQUER LA CHARTE QUALITÉ*



ACTEURS

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son Assistant (AMO)
- Exploitant du réseau d'assainissement
- Financeurs

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO)

• Définit le programme de l'opération :

- détermine le périmètre des travaux et les objectifs recherchés en cohérence avec le Schéma Directeur d'Assainissement à jour, le diagnostic périodique, le diagnostic permanent, le zonage d'assainissement eaux usées (collectif/non collectif), et le cas échéant, eaux pluviales, ainsi qu'avec les documents d'urbanisme, (*rue concernée, quartier, hameau... en tenant compte des extensions futures, de l'amélioration du taux de collecte...*),
- fait les premiers choix techniques et environnementaux (protection du milieu, appréciation des coûts sociaux...),
- fixe le calendrier ;

• Arrête l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération (*évalue les conséquences sur le prix de l'eau*) ;

• Applique une démarche de prévention sur l'opération, en recherchant dès la programmation et tout au long du projet les techniques et l'organisation nécessaires permettant d'assurer à tout moment l'hygiène, la santé et la sécurité des personnels, riverains et autres utilisateurs de l'espace public, lors du chantier puis de l'exploitation ultérieure de l'ouvrage ;

* Si le maître d'ouvrage est privé, il prend la décision d'appliquer la Charte Qualité et indique cette décision par tout moyen qu'il souhaite

- **Sollicite les financeurs** pour connaître les modalités d'octroi de l'aide et les conditions de paiement, en lien avec le plan de contrôles extérieurs;
- **Associe les services de l'État compétents** (Police de l'Eau, DDT, DREAL, DRIEAT, OFB, ABF...), l'exploitant du réseau d'assainissement et les gestionnaires de voiries et des autres réseaux : *Autorisations légales, gestion du pluvial, contraintes du milieu récepteur, etc.*

L'exploitant du réseau d'assainissement

- **Exprime ses besoins** (fonctionnels, techniques, technologiques, organisationnels, prévention des risques pour le personnel exploitant et les intervenants extérieurs, etc.) ;
- **Indique au maître d'ouvrage les contraintes d'exploitation** engendrées par le chantier et la future exploitation des ouvrages réalisés.

Les financeurs

- **Informent le maître d'ouvrage de leurs conditions d'intervention, d'instruction, de décision et de paiement** de leurs aides, et de leurs délais propres ;
- **Vérifient l'éligibilité du projet** au regard de leurs modalités d'aide ;
- **Sont susceptibles d'apporter un avis technique** à la demande du maître d'ouvrage.

Choix des bureaux d'études préalables, du maître d'œuvre et du coordonnateur SPS

OFFRES AVEC MÉMOIRE TECHNIQUE



ACTEURS

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son Assistant (AMO)
- Bureau(x) d'études préalables
- Maître d'œuvre

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO)

- **Elabore le (les) dossiers de consultation du (des) bureau(x) d'études préalables** en proposant des cahiers des clauses techniques détaillés, adaptés au contexte local, et en demandant la rédaction de mémoires techniques ;
- **choisit les meilleures offres** au regard des aspects qualitatifs, économiques, environnementaux et sociaux pour les études, après analyse des mémoires techniques, en tenant compte de la santé et de la sécurité des personnes pour le chantier et pour les interventions ultérieures d'exploitation, de maintenance et d'utilisation des ouvrages et/ou aménagements ;
- **S'assure de la maîtrise du foncier** et des éventuels passages en servitude sur terrains privés ;
- **Lance les études préalables nécessaires à la maîtrise d'œuvre** adaptées à la complexité de l'opération (étude géotechnique, étude topographique, recensement de l'encombrement du sous-sol, étude de l'habitat, diagnostic des réseaux existants...) ;
- **Finalise le programme de l'opération** joint à la consultation du maître d'œuvre, le cas échéant ;
- **Elabore le dossier de consultation** du maître d'œuvre en y spécifiant que celui-ci sera tenu de respecter la charte qualité. Il annexe à ce dossier de consultation tous les documents nécessaires pour que le maître d'œuvre puisse répondre à la consultation (par exemple : la synthèse du zonage, le programme d'assainissement, les résultats des études préalables, les contraintes liées au foncier, les règles relatives à la prise en compte de l'hygiène, de la santé, et de la sécurité des personnes pour le chantier et l'exploitation ultérieure de l'ouvrage, etc.) ;

- **Choisit le maître d'œuvre**, ayant remis la meilleure offre au regard des aspects qualitatifs, économiques, environnementaux et sociaux dans laquelle les éléments de prévention des risques seront développés, après vérification que celui-ci dispose bien des capacités professionnelles (qualifications OPQIBI ou équivalent) spécifiques au domaine ;
- **Elabore le dossier de consultation** du coordonnateur SPS en demandant la rédaction d'un mémoire technique ;
- **Choisit le coordonnateur SPS** ayant remis l'offre la mieux disante notamment selon les moyens proposés ;
- **Détermine la nécessité de désigner un Contrôleur Technique** dans le cas de travaux particuliers comportant des ouvrages de génie civil, ou à proximité de bâtiments ou d'ouvrages existants pouvant être déstabilisés par les travaux, ainsi que de mettre en place une procédure de référé préventif ;

Le(s) bureau(x) d'études préalables

- **Remet(tent) une offre** accompagnée d'un mémoire technique ;
- **Réalise(nt) les études et rend(ent) les résultats** dans le respect des délais.

Le maître d'œuvre

- **Prend connaissance des résultats des études préalables** citées ci-dessus pour élaborer son offre ;
- **Propose une offre accompagnée d'un mémoire technique** (bonne compréhension des contraintes, approche des solutions techniques, approche du coût et du calendrier des travaux, prise en compte de la démarche relative à l'hygiène, la santé, et la sécurité des personnels sur le chantier et lors de l'exploitation ultérieure de l'ouvrage...)

LES ÉTUDES PRÉALABLES CONCERNENT :

Etude des parcelles et de l'habitat pour permettre au niveau de chaque parcelle :

- d'identifier l'assainissement en place ;
- d'identifier toutes les sorties des eaux usées et des eaux pluviales ;
- de définir un projet de raccordement des eaux usées jusqu'au réseau public et d'en estimer le coût dans les conditions fixées par les articles L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales & L.1331-4 du Code de la Santé Publique pour la partie privative, en amont du point de raccordement sur la partie publique du branchement ;

- de définir, éventuellement, un projet d'évacuation des eaux pluviales et d'en estimer le coût, suivant les prescriptions fixées dans le zonage eaux pluviales et dans les mêmes conditions que pour le projet de raccordement des eaux usées ;
- de positionner la(es) boîte(s) de branchement en limite de propriété en planimétrie et en altimétrie ;
- d'identifier les rejets non domestiques (pour élaboration ultérieure des autorisations de rejet) ;
- de recenser les contraintes (éventuelles) pour réaliser les travaux en toute sécurité.

Cette étude permet de caler le réseau en altimétrie tout en tenant compte dans le projet des futures zones à desservir.

Des contrôles de conformité (séparation des eaux usées et pluviales) des parties privatives des branchements existants sont nécessaires au préalable des travaux de réhabilitation de réseaux séparatifs ou de mise en séparatif de réseaux unitaires.

Etude topographique de l'ensemble des secteurs concernés par le projet (rues à assainir, tracé des collecteurs de transfert, etc.). Le relevé topographique doit au moins concerner l'axe de la voirie ainsi que les éléments en surface permettant de renseigner sur l'encombrement du sous-sol, mais aussi un point devant chaque parcelle (correspondant au point envisagé de la (des) boîte(s) de branchement et tous les points singuliers). Ce plan doit être géo référencé en application de la Règlementation anti-endommagement et compatible avec le plan de corps de rue simplifié (PCRS).

Diagnostic périodique des réseaux d'assainissement existants :

Le diagnostic périodique est une étude d'aide à la décision qui a pour but de dresser un bilan de fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif et d'établir une programmation de travaux permettant de solutionner les dysfonctionnements constatés. Il peut s'appuyer sur les résultats du diagnostic permanent, dont l'objectif est de connaître en continu l'état de fonctionnement du réseau. Ce diagnostic périodique doit être réalisé à une fréquence n'excédant pas 10 ans (cf. arrêté du 21 juillet 2015 modifié).

Diagnostic structurel des réseaux d'assainissement existants :

A l'issue de l'établissement de la programmation de travaux, un diagnostic plus approfondi portant sur le réseau à réhabiliter devra être réalisé en phase de conception du projet afin de déterminer la meilleure technique disponible. Ce diagnostic devra porter sur l'état et le fonctionnement de la canalisation principale à réhabiliter, des parties publiques des branchements et des regards de visite / boîtes de branchements, et pourra être réalisé par le biais d'inspections visuelles notamment. À noter que celles-ci devront être conformes à la norme NF EN 13508-2+A1 et être le plus récentes possibles pour des travaux de réhabilitation sans tranchée (moins de 1 an).

Recensement de l'encombrement du sous-sol : ce recensement sera fait selon les dispositions de la Réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (Réglementation anti-endommagement) : Consultation du télé-service du guichet unique, envoi des Déclarations de projets de travaux (DT) aux exploitants concernés et réalisation des investigations complémentaires s'il y a lieu, avec report géo-référencé des réseaux identifiés.

Etude géotechnique : qui permet de connaître la nature et le niveau hydrique du sous-sol (nappe, source, roche, sol instable...) à l'emplacement des canalisations et de définir les choix techniques en fonction du milieu environnemental et de l'état du bâti (choix de la nature des tuyaux et/ou des matériaux de réhabilitation, des matériaux de la zone de pose et d'enrobage, des remblais en étudiant la possibilité de réutiliser des déblais extraits, des conditions de réalisation...). **Cette étude doit être accompagnée d'un programme d'investigations géotechniques afin de répondre aux préconisations des fascicules 70-1 et 71 (paragraphe 2.2.2).** On se référera utilement au déroulé et au contenu des missions géotechniques tels que définis par la norme NF P 94-500 relative à la classification et aux spécifications des missions d'ingénierie géotechnique. **Dans les cas les plus simples, une analyse documentaire peut suffire.**

Etudes spécifiques (hydrogéologique, pédologique...) : le programme des investigations pédologiques ou hydrologiques est défini au cas par cas. Ces missions sont exécutées conformément à la norme NFP 94-500. La présence d'une nappe et sa profondeur, avec ses variations ou non au cours de l'année, peuvent également être des éléments de connaissances importants.

En cas de risques identifiés (base de données nationales), prévoir une étude de pollutions des sols en vue de déterminer les conditions de terrassement, d'évacuation et de traitement des déblais.

Diagnostic amiante, HAP... en vue d'établir, le cas échéant, un plan de retrait, suivant la nature des canalisations existantes et de leur environnement immédiat (conduites concessionnaires, enrobés de voirie, etc.). Norme NFX 46-102 (arrêté du 4 juin 2024).

Si la présence d'amiante est avérée, les acteurs concernés par le risque devront avoir reçu, en fonction de leur implication, soit une formation par un organisme compétent soit une information.



Pour tout autre type d'étude préalable, il conviendra de se référer aux chapitres 2 "Données préalables" des fascicules 70-1 et/ou 71 du CCTG.

Élaboration du projet et des Dossiers de consultation des entreprises :

→ Travaux

→ Contrôles extérieurs

PRISE EN COMPTE ET DÉFINITION DE LA VALEUR TECHNIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DANS LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION



ACTEURS

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son Assistant (AMO)
- Bureaux d'études préalables
- Maître d'œuvre
- Coordonnateur SPS
- Exploitant du réseau d'assainissement
- Exploitants des autres réseaux

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO)

- Gère les problèmes liés au foncier et aux autres contraintes extérieures (environnement, circulation...);
- Valide, finance et commande les études complémentaires si nécessaire ;
- S'assure que les dispositions relatives à la Réglementation anti-endommagement sont bien prises en compte et fait procéder s'il y a lieu à des investigations complémentaires avec report géo-référencé des réseaux identifiés, en vue de renseigner le dossier de consultation ;
- Choisit une solution parmi celles proposées par le maître d'œuvre, valide le projet, le planning général et le phasage des travaux, ouvre éventuellement à variantes;
- Décide du mode et des conditions de consultation ;
- Valide et adopte le DCE travaux en vérifiant notamment que ce dernier :
 - prévoit que les travaux soient réalisés sous Charte Qualité,
 - prévoit au minimum 2 OS (préparation du chantier et travaux),

- intègre les dispositions de la Règlementation anti-endommagement, notamment, réponses aux DT et résultats des investigations complémentaires, les mesures techniques et financières particulières si nécessaire,
 - inclut les informations issues des études préalables,
 - inclut la durée globale de la phase de préparation et des travaux,
 - rend les fascicules du CCTG se rapportant aux travaux à réaliser, contractuel(s) (fascicules 70-1, et/ou 71...),
 - prévoit pour les travaux de réhabilitation par chemisage :
 - conformément aux dispositions du fascicule 70-1, la mise en œuvre d'un procédé faisant l'objet d'un DTA, réalisée par un applicateur titulaire de la marque de qualité NF 390 ou d'une certification reconnue équivalente,
 - les conditions de réalisation de prélèvement d'un échantillon de gaine en vue des essais de réception conformément à l'arrêté de 21 juillet 2015 modifié. Le BPU et le DQE devront détailler les différentes prestations nécessaires à ces prélèvements afin de permettre leur rémunération,
 - prévoit que la valeur technique soit le critère prépondérant d'attribution,
 - intègre des critères de développement durable dans la valeur technique de l'offre (tels que réduction des nuisances, tri des déchets, fiches de déclaration environnementales et Sanitaires des produits – FDES, calcul d'impacts environnementaux, bilan carbone du chantier et de la vie de l'ouvrage...),
 - demande un plan de gestion des déchets du chantier,
 - prévoit que les exigences en matière d'hygiène, de santé, et de sécurité des hommes durant le chantier, et pour les interventions ultérieures d'exploitation et de maintenance sur les ouvrages, soient prises en compte (analyse de risques, PGC, orientations du Dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) ;
- **Rédige le DCE contrôles extérieurs** s'il n'a pas confié cette prestation au maître d'œuvre dans le cadre de Missions Complémentaires d'Assistance, en précisant les modalités d'intervention ; Ce DCE contrôles extérieurs contient a minima les prescriptions des fascicules 70-1 et 71 et de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020. Cela concerne notamment l'obligation de réaliser des contrôles de réception des réseaux neufs sous accréditation ;
 - **Envoie la déclaration préalable** aux organismes de prévention (Inspection du travail, CARSAT/CRAMIF/CGSS, OPPBTP...) ;

- **Fixe les certifications de produits et de services** applicables au marché ;
- **Encourage la labellisation des acteurs** (Label Canalisateurs, Label RSE...) ;
- **Encourage les démarches d'innovation**, selon le CCP art L 2172-3, sous réserve d'une évaluation adéquate (avis techniques, ATEX...).

Le(s) bureau(x) d'études préalables

- **Remet (tent) une (des) offre(s) accompagnée(s) des descriptions des prestations** à réaliser ou d'un mémoire technique ;
- **Respecte (nt) les délais.**

Le maître d'œuvre

- **Prend en compte les études préalables** et demande au maître d'ouvrage, si nécessaire, des études complémentaires (investigations géotechniques incluant l'étude de la réutilisation des déblais issus des tranchées, levé topographique complémentaire, études de l'habitat complémentaires, sondages complémentaires pour valider l'encombrement du sous-sol, curage et inspection visuelle...) ;
- **S'assure que les dispositions de la Règlementation anti-endommagement sont bien prises en compte** et demande au maître d'ouvrage des investigations complémentaires / opérations de localisation (IC/OL) s'il y a lieu ;
- **Consulte les exploitants, les gestionnaires** au moyen du guichet unique ;
- **Consulte les services de la police de l'eau** si nécessaire ;
- **Identifie les contraintes de réalisation des travaux** : emprises minimales du chantier (largeur, longueur), incidences sur la circulation des tiers, sur l'activité humaine, économique, contraintes particulières (limitations sonores, d'horaires ou de périodes de travail, indemnités éventuelles...), prescriptions de réfections des voiries, continuité de service, etc. ;
- **Réalise la conception du projet** en s'appuyant sur les conclusions des études préalables et en prenant en compte les contraintes de réalisation :
 - choix d'un tracé et calage altimétrique,
 - détermination des conditions d'exécution, avec ou sans tranchée, en tenant compte des contraintes spécifiques du projet et des contraintes de site,

- détermination des conditions de réutilisation des sols extraits : Identification des sols, principes de traitement éventuel et emprises nécessaires,
- détermination des conditions d'évacuation des sols déblayés²,
- choix des canalisations les plus adaptées vis-à-vis notamment de la nature des sols et des spécificités du projet, et vérification du dimensionnement mécanique des ouvrages suivant le fascicule 70-1, notamment pour les techniques de rénovation (méthode de calculs 3R2014, mise en œuvre dans le logiciel de l'Astee, complétée, le cas échéant, par les dispositions des recommandations 3R2022 également publiées par l'Astee),
- détermination des exigences du projet en matière d'hygiène, de santé et de sécurité du personnel de chantier, d'exploitation et des intervenants extérieurs pour les tâches de construction et d'exploitation ;

- **Soumet au maître d'ouvrage une (ou éventuellement plusieurs) proposition(s) technique(s) ;**
- **Associe le coordonnateur SPS au projet dès sa conception**, notamment sur les conditions d'exécution des travaux ;
- **Fournit une évaluation prévisionnelle du montant des travaux** sur la base d'un bordereau des prix adaptés à la spécificité du chantier ;
- **Rédige le DCE travaux :**
 - en indiquant que les travaux seront réalisés sous Charte Qualité,
 - en prévoyant au minimum 2 OS (préparation de chantier et travaux) quel que soit le type de marché,
 - en incluant les informations issues des études préalables (notamment l'encombrement du sous-sol, études géotechniques...), quel que soit le type de marché. Pour les travaux sans tranchées, les conditions d'accès sont détaillées, par ex. en fournissant des fiches regards,
 - en prévoyant le Dossier d'Exploitation Sous Chantier (DESC),
 - en précisant les variantes obligatoires ou autorisées le cas échéant conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur,
 - en rendant les fascicules du CCTG contractuels (notamment le fascicule 70-1, 71 et 81),

² Se référer à <https://rndts-diffusion.developpement-durable.gouv.fr/fr/reglementation> et à <https://www.fntp.fr/>

- en indiquant les normes, référentiels de certification, avis techniques, à prendre en compte,
- en indiquant que la valeur technique soit le critère prépondérant d'attribution,
- en introduisant des critères de développement durable dans la valeur technique de l'offre (tels que réduction des nuisances, tri des déchets, fiches de déclaration environnementales et Sanitaires des produits de canalisations – FDES, bilan carbone du chantier...),
- en demandant un plan de gestion des déchets du chantier,
- en intégrant les remarques de l'analyse des risques établie par le CSPS au stade de la conception,
- en intégrant le PGC établi par le coordonnateur SPS, et les dispositions qui en découlent,
- en indiquant les orientations du Dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO).

• **Prépare son plan de contrôle ;**

• **Soumet le DCE travaux à l'approbation du maître d'ouvrage** et propose une grille d'analyse des critères prévus dans le règlement de la consultation, dans laquelle sera identifié un critère indépendant en matière de santé et de sécurité pour le chantier et les interventions ultérieures sur les ouvrages ;

• **Propose au maître d'ouvrage les modalités de réalisation des contrôles préalables** à la réception en tenant compte de la spécificité des travaux (neufs ou réhabilitation) et en s'appuyant sur les référentiels en vigueur (cf. bibliographie) ;

• **Rédige le ou les DCE contrôles extérieurs** (si le maître d'ouvrage a confié cette prestation au maître d'œuvre dans le cadre de Missions Complémentaires d'Assistance), le ou les soumet à l'approbation du maître d'ouvrage et propose une grille d'analyse des critères prévus dans le règlement de la consultation ; Ce DCE contrôles extérieurs contient a minima les spécifications du fascicule 70-1, 71 et 81, et des référentiels techniques. Conformément à la réglementation (arrêté du 21 juillet 2015 modifié), les contrôles extérieurs de réception sont réalisés sous accréditation par un organisme indépendant de l'entreprise travaux. Il peut se référer aux modèles de CCTP : Contrôles de réception des réseaux d'assainissement neufs publiés par l'Astee ;

• **Respecte les délais.**

Le coordonnateur SPS

- **Ouvre le Registre Journal** ;
- **Analyse les risques inhérents au chantier**, à partir du dossier de conception réalisé par le maître d'œuvre (tel que le modèle de la brochure DTE 127 de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France (CRAMIF) ;
- **Elabore une déclaration préalable de chantier** au titre de la SPS ;
- **Elabore le PGC**, simplifié ou non, il est intégré dans le DCE ;
- **Donne son avis sur le projet dès sa conception**, notamment sur les conditions d'exécution des travaux ;
- **Constitue le DIUO** en s'appuyant sur l'analyse des risques élaborée par le maître d'œuvre.

L'exploitant du réseau d'assainissement

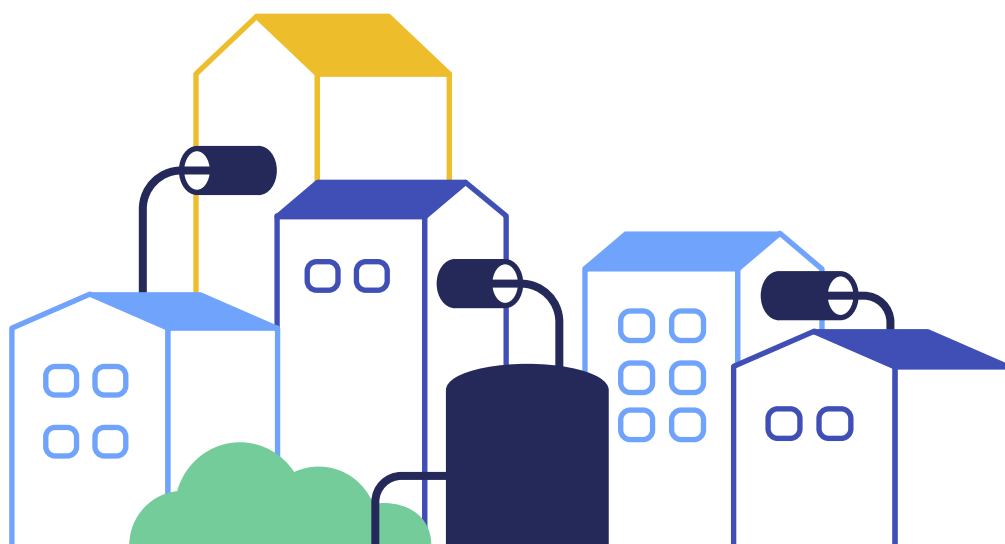
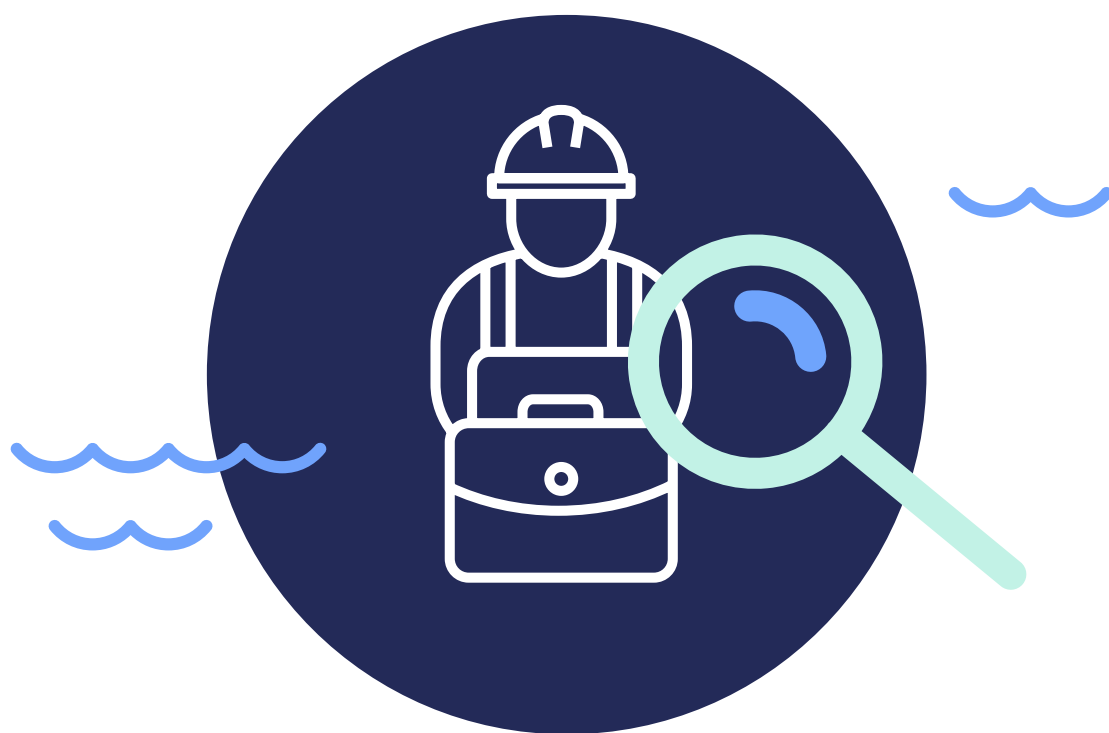
- **Renseigne le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre sur les conditions d'exploitation** actuelles (curage en particulier) futures, et provisoires durant la phase chantier ;
- **Exprime ses besoins** (fonctionnels, techniques et technologiques, organisationnels, prévention des risques pour le personnel exploitant et les intervenants extérieurs, etc.).

Les exploitants des autres réseaux et les gestionnaires de voiries

- **Renseignent le maître d'ouvrage et son maître d'œuvre sur le positionnement de leurs ouvrages** conformément aux dispositions de la Réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux et précisent les contraintes à prendre en compte ;
- **Réalisent les prescriptions de réfection de voirie** et délivrent les autorisations nécessaires.

2

CHOIX DES ENTREPRISES



Réponses des entreprises aux appels d'offres :

→ Travaux

→ Contrôles extérieurs

**MÉMOIRE TECHNIQUE ADAPTÉ
AU CHANTIER**
**ACTEURS :**

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son assistant (AMO)
- Entreprises de travaux candidates (+ sous-traitants éventuels)
- Fournisseurs et Fabricants
- Maître d'œuvre
- Entreprises de contrôles candidates (+ sous-traitants éventuels)

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO)

- Fournit aux entreprises des compléments d'information dans le cadre fixé par la Réglementation relative aux marchés publics.

Les entreprises de travaux candidates

- Remettent une offre accompagnée en particulier d'un **mémoire technique** adapté aux dispositions décrites dans le DCE du chantier (visite des lieux, motivation des choix techniques, prise en compte des contraintes spécifiques, sécuritaires et environnementales au sens large, caractéristiques des fournitures étayées par les documentations techniques des fournisseurs et fabricants...). Ces offres respectent les spécifications des fascicules 70-1 et 71, notamment sur la conformité des matériaux et produits aux spécifications du chantier. Dans ces derniers sont détaillés les dispositions constructives proposées au regard des contraintes du chantier, l'organisation et les dispositions prévues pour la sécurité du chantier, ainsi que le schéma organisationnel qualité et environnement y compris le plan de contrôles intérieurs de l'entreprise ;
- **Valident les choix techniques proposés par les fournisseurs**, et fournissent les attestations de conformité et de performance des produits et matériaux proposés ;
- **Proposent éventuellement les modalités opératoires** pour la réutilisation/recyclage des matériaux

de déblais et de déconstruction de voirie ;

- **Proposent éventuellement des variantes**, si elles sont autorisées et fournissent un mémoire technique explicitant leur proposition de variante, en fournissant les détails des techniques et des technologies, y compris les justificatifs de performances des produits et matériaux.

Les fournisseurs et fabricants

- **Préconisent des solutions techniques** adaptées aux contraintes spécifiques mises en évidence par l'entreprise et apportent les justifications nécessaires ;
- **Fournissent aux entreprises les justificatifs de performances** (techniques, environnementales) des produits et matériaux pour les joindre à leurs mémoires techniques.

Le maître d'œuvre :

Sur demande du maître d'ouvrage :

- **L'assiste lors des visites de reconnaissance du site** par les entreprises ;
- **Lui fournit des compléments d'information** dans le cadre fixé par la Réglementation relative aux marchés publics pour transmission aux entreprises.

Les entreprises de contrôles candidates

- **Rédigent une offre accompagnée d'un mémoire technique** adapté au chantier, en tenant compte des modalités d'intervention fixées dans le DCE.

Choix des entreprises

CHOIX DES OFFRES LES MIEUX DISANTES



ACTEURS :

- Maître d'ouvrage (Commission d'appels d'offres ou Jury de concours selon le cas)
- Maître d'œuvre
- Financeurs

Le maître d'ouvrage (Commission d'appels d'offres ou Jury de concours selon le cas)

- **Organise l'ouverture des plis** conformément à la Réglementation relative aux marchés publics ;
- **Vérifie notamment les capacités professionnelles** (qualifications FNTP, certification ou équivalent) ou références spécifiques au domaine concernée ;
- **Choisit, après analyse des offres du maître d'œuvre, l'entreprise de travaux** qui a remis l'offre la mieux disante, au vu des critères préalablement définis et qui respecte les exigences en matière de santé et de sécurité pour le chantier et les interventions ultérieures sur les ouvrages ;
- **Analyse les offres comprenant la proposition financière** (en intégrant la notion de coût global), le(s)mémoire(s) technique(s) associé(s), le mémoire environnemental et responsabilité sociétale des entreprises (RSE), selon les critères d'attribution prévus dans le règlement de consultation des appels d'offres et la grille d'analyse préalablement établie et validée ;
- **Choisit l(es)entreprises (s) de contrôles accréditées(s)** pour la réception du chantier, qui a remis l'offre la mieux disante après analyse de l'assistant à maître d'ouvrage (AMO) ou du maître d'œuvre, le cas échéant.
- **Finalise son plan de financement** et sollicite des financeurs pour l'attribution d'une aide financière ;

Le maître d'œuvre

- **Analyse les offres et leurs mémoires techniques** associés selon les critères d'attribution prévus dans le règlement de consultation des appels d'offres et la grille d'analyse préalablement établie et validée ;
- **Rapporte ses analyses** à la Commission d'appels d'offres.

Les financeurs

- **Instruisent la demande d'aide** selon leurs modalités ;

Le Président de la Commission d'appels d'offres peut, par arrêté, se faire assister par des personnes compétentes.

3

PRÉPARATION DE CHANTIER



Préparation de chantier

PAS D'O.S. SANS MISE EN PLACE FORMELLE DES FINANCEMENTS



ACTEURS

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son Assistant (AMO)
- Maître d'œuvre
- Entreprise de travaux (et sous-traitants)
- Fournisseurs et Fabricants
- Entreprise de contrôles
- Exploitant du réseau d'assainissement
- Exploitant des autres réseaux et gestionnaires de voiries
- Financeurs
- Coordonnateur SPS

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO)

- Envoie la déclaration préalable aux organismes de prévention (Inspection du travail, CARSAT/CRAMIF/CGSS, OPPBTP...);
- Informe les riverains et les usagers du service concernés ;
- Participe aux réunions ;
- Pour les ouvrages complexes (par exemple, réseaux comportant des postes de relevage, ou des chambres à sable), organise dès la phase de préparation des travaux une réunion spécifique d'analyse des risques des interventions ultérieures sur les ouvrages ;
- Agrée les sous-traitants éventuels, en tenant compte des qualifications nécessaires ;
- Vérifie que l'OS1-Préparation des travaux n'est pas donné sans accord préalable des financeurs ;
- S'assure du retour des récépissés des DICT des réseaux sensibles pour la sécurité et de la prise

en compte des consignes des exploitants de ces réseaux, et statue sur le démarrage du chantier si ces retours ne sont pas exhaustifs ;

- **Dépose une demande d'autorisation** de travaux pour obtenir l'arrêté de circulation ;
- Dans le cas où il n'y a pas de CSPS, **organise ou fait organiser par son exploitant**, une inspection commune préalable, co-rédige le plan de prévention avec l'entreprise ;
- **Définit les conditions de réalisation des opérations de marquage-piquetage**, en application de la Règlementation anti-endommagement ; et fait réaliser un PV de réalisation du marquage piquetage par le MOE ;
- **S'assure**, si le chantier a été réalisé sous certification (NF 390 dans le cas de chemisage gravitaire), **que celui-ci a bien été déclaré à l'organisme certificateur** ;
- **Valide les plannings** ;
- Pour les travaux sans tranchée, **autorise l'entreprise à faire les relevés complémentaires** nécessaires pour préparer les commandes de matériaux, de gaines, de coques ...

Le maître d'œuvre

- **Participe à l'information des riverains** ;
- **Délivre l'OS 1 après vérification**, auprès du maître d'ouvrage, de la notification de l'aide financière ou de l'autorisation de démarrage anticipé des travaux des financeurs ;
- **Contrôle les retours des réceptionnés des DICT** et la prise en compte des consignes des exploitants des réseaux sensibles pour la sécurité ;
- **Programme les réunions et fait les invitations** en coordination avec le maître d'ouvrage, avec convocation de tous les acteurs à la réunion de préparation ;
- **Valide le Dossier d'Exploitation Sous Chantier** ;
- **Participe aux opérations de marquage-piquetage** et dresse un PV le cas échéant, en application de la Règlementation anti-endommagement, dans les conditions fixées par la maîtrise d'ouvrage ;
- **Participe à la définition des opérations complémentaires de localisation des réseaux** (si les investigations complémentaires au sens la Règlementation anti-endommagement n'ont pas été réalisées avant la passation du marché de travaux - cas dérogatoires ou si elles ont été réalisées, mais qu'elles ne permettent pas d'obtenir le niveau de précision requis pour l'ensemble des ouvrages ou tronçons concernés par l'emprise des travaux), et valide la prise en compte par l'entreprise des résultats de ces opérations ;

- **Participe à la définition des contraintes extérieures ;**
- **Propose le plan de contrôle global** formalisé le cas échéant dans le schéma directeur de qualité (SDQ) ;
- **Valide les solutions visant à répondre aux contraintes** révélées lors de la préparation et valide la nature des produits et matériaux en intégrant les dispositions relatives à l'hygiène, la santé, et la sécurité du personnel de chantier, d'exploitation et des intervenants extérieurs pour les tâches de construction, d'exploitation et de maintenance ;
- **Valide le planning des contrôles extérieurs préalables à la réception**, s'assure de leur bonne coordination avec l'avancement des travaux et envoie les documents nécessaires aux contrôleurs (classifications GTR, coupes de tranchée...) ;
- **Valide les plans d'exécution**, le **planning des travaux** et les **fiches d'agrément de matériaux** (contenu dans la mission VISA) ;
- **Valide le PAQE de l'entreprise de travaux ;**
- **Pilote et établit les comptes rendus des réunions** d'analyse des risques des interventions ultérieures sur les ouvrages ;
- **Etablit le compte-rendu de réunion de fin de préparation de chantier** (cf. trame ci-après).

L'entreprise de travaux

- **Participe à l'information des riverains ;**
- **Envoie les DICT** en application de la Règlementation anti-endommagement ;
- **Participe aux opérations de marquage-piquetage**, dans les conditions fixées par la maîtrise d'ouvrage, et procède à la matérialisation des réseaux des concessionnaires si la prestation le lui est demandée et s'il dispose de points géo-référencés ou des qualifications nécessaires pour les implanter ;
- **Envoie la demande d'arrêt de police de la circulation** aux services en charge de la gestion des réseaux routiers ;
- **Réalise le cas échéant les opérations complémentaires de localisation des réseaux**, et procède au piquetage de l'ouvrage à construire pour validation du choix technique de réalisation ;
- **Adapte**, en tant que de besoin, **sa proposition** (choix techniques, matériaux, conditions de mise

en œuvre, hygiène, santé, sécurité ...) aux éventuelles nouvelles contraintes révélées pendant la préparation du chantier, et la soumet au visa du maître d'œuvre ;

- **Présente son plan de contrôles intérieurs** (fourniture et pose) ;
- **Présente son plan de tri des déchets et les sites d'évacuation** en favorisant leur valorisation ;
- **Présente ses principaux fabricants, fournisseurs et sous-traitants**, y compris les preuves de performance des produits qu'ils proposent au sens du fascicule 70-1 et 71 et s'engage à les informer des principes de la Charte Qualité, et à suivre l'application par ceux-ci de la dite charte en cours d'exécution ;
- **Elabore les documents d'exécution** (adaptés aux contraintes éventuelles révélées pendant la préparation du chantier), et le planning des travaux ;
- **Participe à la visite préalable inspection commune et rédige son PPSPS**, simplifié ou non, et le transmet au coordonnateur SPS ;
- Dans le cas où il n'y a pas de CSPS, **assiste à l'Inspection commune préalable** et co-rédige le plan de prévention avec le maître d'ouvrage ;
- **Procède dès la phase de préparation des travaux** à l'analyse des risques des interventions ultérieures sur les ouvrages ;
- **Participe aux réunions des risques des interventions ultérieures** sur les ouvrages ;
- **Informe son personnel sur les dispositions de sécurité à respecter sur le chantier** (port des EPI, blindage des fouilles, actions en cas de découverte de réseaux non identifiés...), et s'assure des niveaux de formations requis, notamment en application de la Règlementation anti-endommagement ;
- **Etablit son PAQE destiné à être intégré dans le compte-rendu de réunion** de fin de préparation de chantier. Ce PAQE prendra en compte les éventuelles spécificités de la technologie, particulièrement pour la réhabilitation de réseaux. Ce dernier détaillera notamment les conditions de réalisation des prélèvements d'échantillons pour la technologie de chemisage mise en œuvre. Fait les relevés complémentaires nécessaires dans le cadre des réhabilitations et dimensionne l'ensemble des fournitures le cas échéant éventuellement à l'aide du logiciel 3R2014 de l'Astee ;
- **Déclare à l'organisme certificateur si le chantier est réalisé sous marque de qualité NF 390** et informe le maître d'ouvrage et son maître d'œuvre.

Les fournisseurs et les fabricants

- **Assistent l'entreprise de travaux** en tant que de besoin à la validation des choix techniques ;
- **Apportent leur concours à la définition des preuves nécessaires** à montrer la conformité des produits (chapitre 4 des fascicules 70-1 et 71) ;
- **Participent ou se font représenter**, aux réunions si nécessaire.
- **L'entreprise de contrôles** ;
- **Organise la mise en place du planning de son intervention**, en cohérence avec le déroulement du chantier ;
- **Participe aux réunions** ;
- **Adapte**, en tant que de besoin, **sa méthodologie de contrôles** (test à l'eau, test à l'air, inspection visuelle, compactage, prélèvement des échantillons...) aux éventuelles nouvelles contraintes révélées pendant la préparation du chantier, et la soumet au visa du maître d'œuvre.

L'exploitant du réseau d'assainissement

- **Valide les interventions à réaliser sur le réseau** ayant une incidence vis à vis de l'exploitation du réseau, la continuité de service pendant le chantier ;
- Le cas échéant, **est consulté sur les documents d'exécution** ;
- Si le maître d'ouvrage le lui a délégué, **organise la visite d'inspection commune et co-rédige le plan de prévention** avec l'entreprise dans le cadre de travaux soumis à décret n°92-158 du 20 février 1992 ;
- **Participe aux réunions de chantier et d'analyse des risques des interventions ultérieures** sur les ouvrages et planifie ses interventions en cohérence avec le déroulement du chantier.

Les exploitants des autres réseaux et les gestionnaires de voiries

- **Répondent aux DICT** et donnent toutes consignes spécifiques relatives à leurs ouvrages ;
- **Participent**, si nécessaire, aux **opérations de marquage-piquetage** dans les conditions fixées par la Réglementation anti-endommagement ;
- **Valident le plan de circulation**, les **arrêtés de circulation et de stationnement** (pour le gestionnaire de voiries et la Police) ;

- **Participent aux réunions**, en tant que de besoin.

Les financeurs

- **Participent aux réunions** le cas échéant ;
- **Sont destinataires des comptes-rendus** de chantier à leur demande.

Le coordonnateur SPS

- **Organise les visites préalables** ou l'inspection commune ;
- **Harmonise les PPSPS**, simplifiés ou non ;
- **Rédige**, pour le maître d'ouvrage, la **déclaration préalable aux organismes de prévention** (Inspection du travail, CARSAT/CRAMIF/CGSS, OPPBTP...) ;
- **Participe aux réunions**, en tant que de besoin ;
- **Assiste le maître d'ouvrage pour le contrôle du respect des emprises déclarées**, des **consignes de sécurité et précautions** à adopter à proximité de réseaux sensibles ;
- **Complète le Registre Journal et le PGC.**

TRAME DE LA RÉUNION DE FIN DE PRÉPARATION :

- Validation des résultats des sondages préliminaires
- Validation des contraintes et des points sensibles :
 - Contraintes liées aux riverains et aux usagers,
 - Contraintes liées au milieu naturel et à l'environnement,
 - Contraintes et risques liés à la nature du sol,
 - Contraintes liées à la présence de la nappe et circulation d'eaux souterraines,
 - Contraintes liées à la gestion des déchets et aux respects des prescriptions environnementales,
 - Contraintes liées au droit du sol emprunté,
 - Contraintes liées au bâti,
 - Contraintes liées aux autres intervenants du chantier et au sol : réseaux existants et exiguïté, difficultés d'accès, distance minimum par rapport aux autres réseaux ...,

- Contraintes liées à la sécurité : signalisation, blindage...,
- Contraintes liées au positionnement des ouvrages : regards, branchements, postes...,
- Contraintes liées à la continuité du service,

- Contraintes liées aux spécificités de la technologie (pour la réhabilitation de réseaux en particulier, voir le document « les 3R2022 publiées en 2022 de l'Astee », et le document publié par le CSTB, 2024, « Guide sur la réalisation de prélèvements d'échantillons représentatifs des travaux de réhabilitation par chemisage », etc.) ;

- Au vu des contraintes et points sensibles, confirmation des choix techniques, des matériaux et éléments constitutifs du réseau, des conditions de mise en œuvre ;

Nota bene : cela comprend notamment l'examen des conditions de calcul définies au fascicule 70-1 du CCTG ou au logiciel 3R de l'Astee : nature du terrain, matériaux d'enrobage et de remblais, largeur de la tranchée, qualité des compactages, présence ou non de la nappe, charges de chantier et d'usage, retrait des blindages, hauteur de recouvrement...

- Validation des documents d'exécution ;
- Validation du mode de réalisation des plans de récolement en classe A ;
- Présentation par l'entreprise de travaux du plan de contrôle intérieur (Altimétrie, planimétrie, compacité du fond de fouille, du remblai de protection et du remblai complémentaire, contrôles d'étanchéité...) et validation par le maître d'œuvre ;
- Présentation par le maître d'œuvre de son plan de contrôle. Ce plan de contrôle doit permettre notamment de vérifier que les choix initiaux sont bien respectés ;
- Présentation des contrôles extérieurs par l'entreprise de contrôles extérieurs ;
- Validation des principes d'organisation des essais de contrôle (internes et externes) entre les différents intervenants ;
- Présentation des prestations d'assistance par les principaux fabricants si nécessaire ;
- Choix des lieux d'implantation de la base de vie et de raccordements aux réseaux, de stockage des matériaux et la destination des déblais ;
- Remise et présentation des PPSPS ;
- Recalage du planning, y compris contrôles extérieurs ;
- Mise à jour du PAQE par l'entreprise des travaux ;

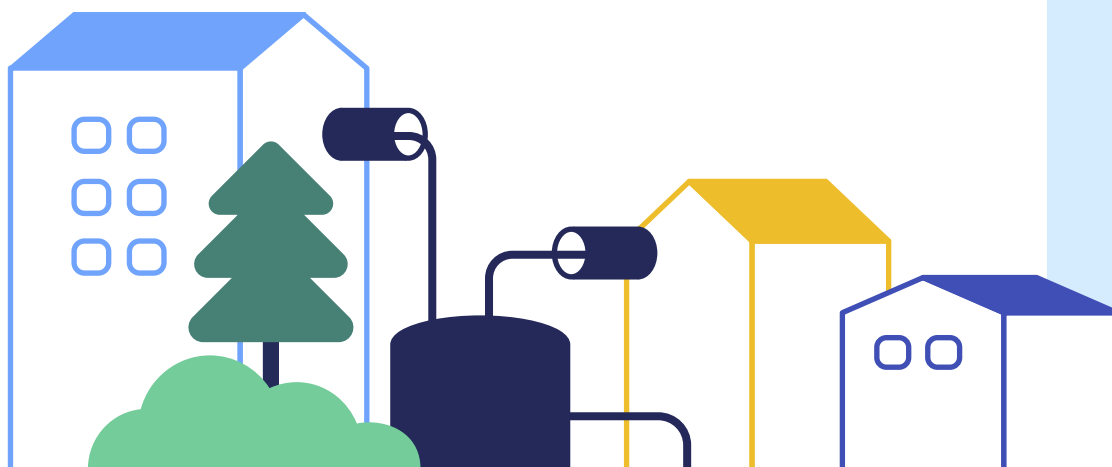
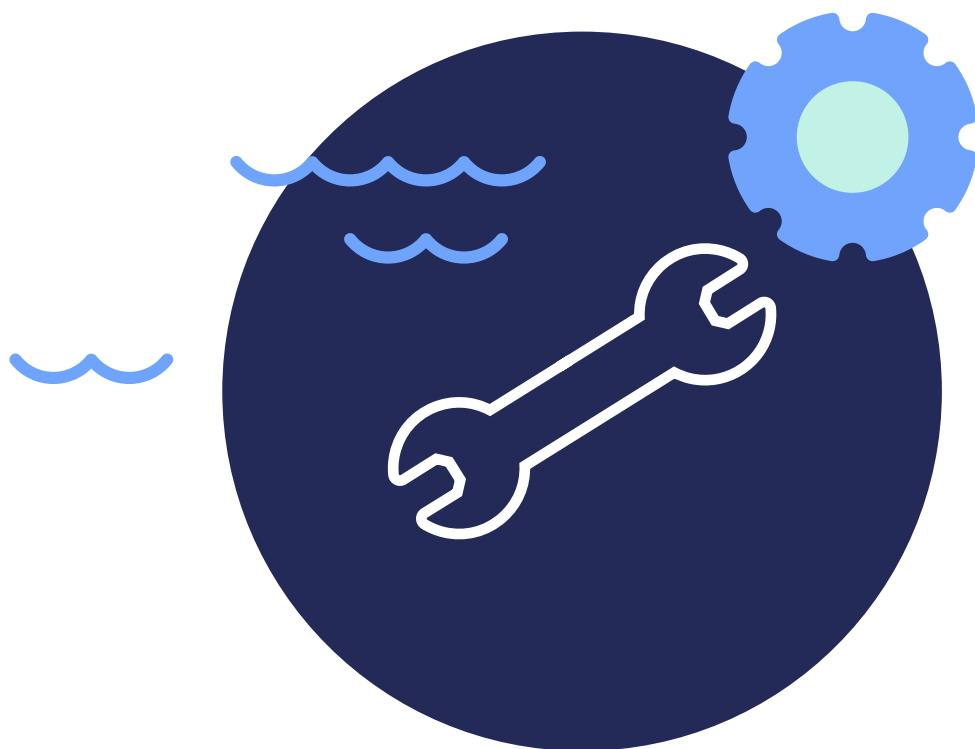
TABLEAU DES DIFFÉRENTES TÂCHES ET ACTEURS CONCERNÉS EN PHASE DE PRÉPARATION DE CHANTIER

	M. ouvrage	M. œuvre	Entreprise de travaux	Fournisseurs et Fabricants	Entreprise de contrôles	Exploitant réseaux d'assainissement	Exploitants des autres réseaux	Gestionnaires de voiries	Financeurs	Coordonnateur SPS
Autorisations de voirie / arrêté de voirie	I	P	X	-	-	-	-	V	-	I
Informations des riverains	X	P	P	-	-	I	-	-	-	I
OS1 (Ordre de Service) de préparation de chantier	(V)	X	P	-	I	-	-	-	I	I
DICT	I	I	X	-	-	P	P	-	-	I
Piquetage (réseau existant) et sondages complémentaires (confirmation réseau)	I	P	(V)/ (X)	-	-	P	P	-	-	I
Sondages terrain	I	P	X	-	-	X	P	P	-	(P)
Réunion intermédiaire de préparation	X	X	X	(P)	(P)	X	(P)	(P)	(P)	X
Visite préalable inspection commune	(X)	P	P	(P)	P	(X)	(P)	(P)	-	X
Plans d'exécution (plans adaptés aux contraintes éventuelles révélées pendant la préparation)	(P)	V	X	(P)	-	(V)	-	-	-	P
Piquetage du réseau à réaliser	P	V	X	-	-	P	-	-	-	I
Opérations de marquage piquetage	X	P	P	-	-	(P)	(P)	-	-	I
Examen des contraintes d'organisation et d'interface installations de chantier, circulation, environnement, etc.)	(V)	V	X	-	P	P	P	P	-	V
Plannings des travaux et des contrôles extérieurs	V	V	X	P	X	I	I	I	I	P
Réunion fin de préparation	X	X	X	(P)	X	X	(P)	(P)	(P)	X
Plan d'assurance qualité	(V)	V	X	(P)	X	-	-	-	-	I
Rédaction et diffusion du compte-rendu de réunion de fin de préparation de chantier	V	X	P	I	I	I	I	I	I	I
OS2 travaux	(V)	X	P	I	I	I	I	I	I	I
OS contrôles extérieurs	(X)/ (V)	I / (X)	I	I	P	I	-	-	I	I

V= validation (V) = validation éventuellement – X = ceux qui réalisent – (X) = éventuellement P = participant (P) = éventuellement I = les informer

4

CHANTIER



Construction de l'ouvrage

PAS D'O.S. TRAVAUX AVANT LA DIFFUSION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE FIN DE PRÉPARATION DU CHANTIER



ACTEURS :

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son Assistant (AMO)
- Maître d'œuvre
- Exploitant du réseau d'assainissement
- Entreprise de travaux (et sous-traitants)
- Fournisseurs et Fabricants
- Coordonnateur SPS

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO)

- **Délivre l'OS2 travaux et l'OS des contrôles extérieurs** selon les dispositions du CCAG-TVX s'il n'a pas confié la tâche au maître d'œuvre ; le CCAP précisera ce qui est du ressort de la MOA ou MOE en matière de signature d'OS (cf. annexe) ;
- **Participe aux réunions de chantier et d'analyse des risques des interventions ultérieures** sur les ouvrages en tant que de besoin ;
- **Règle aux entreprises de travaux les décomptes mensuels** acceptés par le maître d'œuvre dans les délais prévus par la législation et/ou la réglementation ou, à défaut, le marché ;
- **Ouvre un registre chronologique des déchets** et le **complète**, notamment le registre national des déchets terres excavées et sédiments au travers de la plateforme « trackdéchets » ;
- **Informe le coordonnateur SPS d'éventuels sous-traitants désignés** en cours d'exécution ;
- **Sollicite des financeurs le versement d'acomptes de subventions** au fur et à mesure de l'avancement du chantier ;
- **S'assure du respect des délais** ;
- **Informe les financeurs d'une nécessité de prorogation des délais.**

Le maître d'œuvre

- **Rédige et délivre l'OS2 travaux**, et l'**OS des contrôles extérieurs** selon les dispositions du CCAG-TVX ;
- **Organise le suivi du chantier** (réunions de chantier, rédaction et envoi des comptes rendus) en s'assurant du respect de l'organisation et des mesures mises en place pour la sécurité du chantier ;
- **Suit le chantier sur les plans technique, financier** et de la **sécurité** (en liaison avec le coordonnateur SPS) ;
- **Accepte ou rectifie le projet de décompte mensuel** établi par l'entreprise de travaux et propose au maître d'ouvrage de régler les sommes qu'il admet dans les délais prévus par la législation et/ou la réglementation ou, à défaut, le marché ;
- **Applique son plan de contrôle** et **vérifie** notamment la **conformité des produits et matériaux** (marquages et certifications) au regard du marché de travaux ;
- **Met à jour l'analyse des risques** au fur et à mesure des décisions prises en réunion ;
- **Informe le maître d'ouvrage** du déroulement de l'opération ;
- **Vérifie l'application des décisions du compte rendu de la réunion** de fin de préparation du chantier ;
- **S'assure du respect des contraintes environnementales**, de l'**organisation** et des **mesures mises en place** pour la sécurité du chantier.

L'exploitant du réseau d'assainissement

- **Autorise la descente et les interventions** dans les ouvrages ;
- **Facilite**, dans ses domaines de compétences (astreinte, exploitation...), le **déroulement du chantier**.

L'entreprise de travaux

- **Assure préalablement l'installation de chantier** ;
- **Sensibilise son personnel aux aspects sécuritaires** et **environnementaux** du chantier ;
- **S'assure que son personnel est compétent, habilité et qualifié** (AIPR, CATEC, amiante...) ;
- **Maintient en permanence le marquage piquetage** des réseaux réalisé en phase préparation de chantier ;

- **Met en place l'organisation et les mesures de prévention des risques** liés au chantier prévues dans le PGC et son PPSPS ;
- **Réalise les travaux** conformément au marché et aux textes réglementaires en vigueur, au PAQE et aux procédures associées ;
- **Transmet les données** pour le registre national des déchets terres excavées et sédiments, ou remplit le registre en cas de délégation de la transmission des données ;
- **Met en œuvre son plan de contrôle intérieur** et transmet les résultats au maître d'œuvre ;
- **Contrôle la conformité** au marché à la commande des produits et matériaux à la livraison, et conserve les bons de livraison ;
- **S'assure que les conditions de stockage et de mise en œuvre des fournitures et matériaux** sur le chantier sont conformes aux dispositions du marché et aux préconisations des fournisseurs et fabricants ;
- **S'assure que les conditions réelles de chantier et d'utilisation des matériaux** sont bien celles prévues au marché et validées lors de la préparation de chantier ;
- **Met en œuvre les décisions du compte rendu** de la réunion de fin de préparation du chantier ;
- Si cette tâche lui incombe, **fait les levés topographiques des nouveaux ouvrages et des autres réseaux rencontrés dans les fouilles**, ainsi que des inter-distances entre réseaux pour répondre aux obligations de la Réglementation anti-endommagement ;
- Dans le cas de réemploi des matériaux, **apporte la preuve de leur la conformité de leurs produits aux exigences spécifiées** (classement GTR, essais de laboratoire pour analyse teneur en eau, etc.);
- **Pilote ses sous-traitants et fournisseurs** ;
- **Informe le maître d'œuvre des non conformités éventuelles**, propose des solutions pour les lever dans le respect des dispositions de son PAQE et les met en œuvre après validation par le maître d'œuvre et acceptation du maître d'ouvrage ;
- **Demande la réception des travaux.**

Les fournisseurs et fabricants

- **Fournissent une notice** précisant le domaine d'emploi ainsi que les conditions d'utilisation, de manutention et de mise en œuvre des produits et matériaux ;
- **Fournissent dans les délais les produits demandés** conformément à la commande et à leurs engagements ;

- **Fournissent des produits certifiés** et/ou **apportent la preuve de la conformité de leurs produits** aux exigences spécifiées ;
- **Fournissent**, si nécessaire, une **assistance technique** à la mise en œuvre.

Le coordonnateur SPS

- **Suit la sécurité et l'hygiène** du chantier (visites programmées ou inopinées);
- **Complète et tient à jour le Registre Journal**, et veille au respect par l'entreprise de ces consignes ;
- **Participe en tant que de besoin aux réunions de chantier** et aux réunions d'analyse de risques des interventions ultérieures sur les ouvrages ;
- **Informe le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre** des problèmes éventuels ;
- **Complète et adapte le PGC** en fonction de l'évolution du chantier ;
- **Coordonne les PPSPS** ;
- **Complète le DIUO**.

Opérations préalables à la réception (OPR) et réception

LES OPR PEUVENT SE DÉCLENCHER PENDANT LE CHANTIER

Contrôles extérieurs prévus par les fascicules 70-1, 71, et dans les conditions de l'article 10 de l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé (indépendance de l'organisme de contrôle et sous accréditation)



ACTEURS :

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son Assistant (AMO)
- Maître d'œuvre
- Entreprise de travaux (et sous-traitants)
- Fournisseurs et Fabricants
- Entreprise de contrôles extérieurs
- Exploitant du réseau d'assainissement
- Coordonnateur SPS
- Financeurs

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO)

- **Valide et actualise les points de contrôle** ayant été pré-définis dans le plan de contrôle au stade de la préparation du chantier, notamment pour les opérations de réhabilitation par chemisage, s'assure du respect des prescriptions du guide de prélèvement et de la traçabilité des contrôles, notamment pour les opérations de réhabilitation par chemisage ;
- **Transmet à l'organisme de contrôle les coupes des tranchées et les données fiables** (classification GTR notamment), récentes (idéalement 6 mois, 1 an maximum) sur les matériaux employés ainsi que la localisation des points de contrôle. Généralement, l'entreprise de pose implante les points de contrôle sous la responsabilité du maître d'ouvrage ou de son représentant ;
- **S'assure du respect des prescriptions** du guide de prélèvement et de la **traçabilité des contrôles**, notamment pour les prélèvements des opérations de réhabilitation de réseaux de chemisage ;

- **Vérifie l'exhaustivité des rapports de contrôles ;**
- **Valide le traitement des non-conformités** éventuelles ;
- **Fait procéder**, par le maître d'œuvre, **à la vérification des relevés topographiques** des nouveaux ouvrages ;
- **Fait procéder à la vérification du respect des distances minimales** entre ouvrages prévues par la réglementation DT DICT ;
- **Signe le PV de réception** après levée de toutes les non-conformités éventuelles ;
- **Transmet**, après visa du maître d'œuvre, **le DOE et l'analyse de risques des interventions ultérieures sur les ouvrages**, mise à jour par l'entreprise de travaux, au coordonnateur SPS pour finalisation du DIUO et à l'exploitant du réseau ;
- **Transmet aux financeurs à leur demande les rapports des contrôles de réception** et toute pièce utile à la vérification de la bonne réalisation des travaux.

Le maître d'œuvre

- **Participe à l'implantation des points de contrôle** sur plan ou sur site ;
- **Participe au contrôle des ouvrages en béton coulés** en place ;
- **Communique à l'organisme de contrôle**, le **planning** afin de réaliser les essais, notamment des chantiers de chemisage (étanchéité...) pour permettre la réouverture des branchements ;
- **Informe dans le compte rendu des dates et lieux** des essais préalables à la réception des travaux ;
- **Analyse les rapports des contrôles** et **vérifie la conformité de l'ouvrage** aux spécifications techniques du CCTP ;
- **Prend en compte les résultats des rapports de contrôles**, et propose au maître d'ouvrage le traitement des non-conformités éventuelles ;
- **Propose au maître d'ouvrage le traitement des non-conformités** éventuelles ;
- **Finalise l'analyse des risques** après mise à jour par l'entreprise de travaux et la transmet au coordonnateur SPS afin d'être jointe au DIUO de l'opération ;
- **Réunit et vérifie les éléments constitutifs du DOE** (plans de récolement, fiches produits, fiches de non-conformités éventuelles, rapports des essais de réception, etc.) et les transmet au maître d'ouvrage dans les délais fixés dans les marchés.

L'entreprise de travaux

- **Participe au choix des points de contrôle ;**
- **Participe au contrôle des ouvrages en béton coulés** en place ;
- **Propose le traitement des non-conformités** éventuelles ;
- **Traite**, en tant que de besoin, **ces non-conformités** et prend à sa charge, sous contrôle du maître d'œuvre, la réalisation des contre-visites (essais après reprise des non-conformités) par un organisme de contrôle extérieur et accrédité mandaté par le maître d'ouvrage ;
- **Constitue les éléments du Dossier des Ouvrages Exécutés** (plans de récolement établis avec une précision de classe A minimale suivant les dispositions de la Règlementation anti-endommagement en matière de géo-référencement, fiches produits, fiches de non-conformités éventuelles traitées, dossier de maintenance des équipements, etc.) et les transmet au maître d'œuvre dans les délais fixés par le marché de travaux ;
- **Met à jour l'analyse des risques des interventions ultérieures** sur les ouvrages, et la remet au maître d'œuvre ;

Les fournisseurs et fabricants

- **Sont invités à participer** en tant que de besoin **aux opérations préalables à la réception des travaux** ;
- **Assistent le maître d'œuvre et l'entreprise de travaux**, à leur demande, lors de la recherche des causes de non-conformités éventuelles ;
- **Apportent leurs conseils**, si nécessaire, sur les solutions proposées pour le traitement des éventuelles non-conformités.

L'entreprise de contrôles extérieurs

- **Participe à l'implantation des points de contrôle** préalablement définie par le maître d'œuvre ;
- **Réalise les contrôles** conformément à son marché et aux référentiels en vigueur (notamment les fascicules du CCTG) ;
- **Transmet les rapports nécessaires** à la vérification de la conformité des ouvrages selon des exigences spécifiées dans le marché travaux ;
- **Respecte les délais de rendu** des rapports prévus au marché.

L'exploitant du réseau d'assainissement

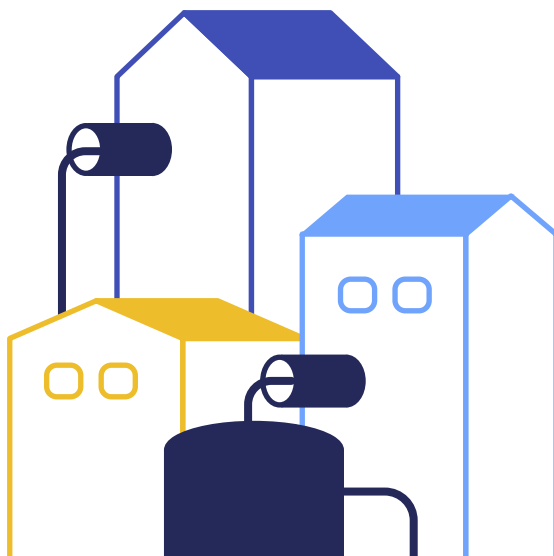
- Participe en tant que de besoin aux opérations préalables à la réception des travaux.

Le coordonnateur SPS

- Finalise le DIUO à partir des éléments du DOE, et le transmet au maître d'ouvrage.

5

APRÈS LA RÉCEPTION, SOLDE DES MARCHÉS ET DES AIDES



Achèvement de l'opération



ACTEURS :

- Maître d'ouvrage et, le cas échéant, son Assistant (AMO)
- Maître d'œuvre
- Entreprise de travaux (+ sous-traitants)
- Financeurs

Le maître d'ouvrage avec l'aide, le cas échéant, de son assistant (AMO)

- **Solde tous les marchés** : BET, entreprise de travaux, sous-traitants entreprise de contrôle, maître d'œuvre, AMO, coordonnateur SPS... ;
- **Fournit aux financeurs**, si demandés, les **résultats des contrôles préalables** à la réception ainsi que les plans de récolement ;
- **Demande le solde des aides** ;
- **Etablit et notifie l'arrêté** de mise en service du réseau ;
- Pendant le délai de garantie de parfait achèvement prévu au marché, **formule** le cas échéant des **réserves sur des malfaçons** qui n'étaient pas apparentes ou dont les conséquences n'étaient pas identifiables au moment de la réception.

Le maître d'œuvre

- **Contrôle le projet de décompte final** des entreprises ;
- **Propose le décompte général et définitif et le paiement du solde** au maître d'ouvrage ;
- Pendant la période de parfait achèvement, **prend en compte** le cas échéant les **réserves sur des malfaçons** et s'assure de la réalisation des travaux permettant de remédier à tous les désordres signalés.

L'entreprise de travaux

- Etablit un projet de décompte final ;
- L'envoi au maître d'œuvre ;
- Pendant le délai de garantie, **est tenu à une obligation de remédier à tous les désordres** relevant de la « garantie de parfait achèvement ».

Les financeurs

- Réceptionnent et étudient les documents nécessaires au solde requis par la convention d'aide ;
- Soldent les aides selon leurs modalités.

6

DURANT LA VIE DE L'OUVRAGE



Gestion patrimoniale*

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

- Après la mise en service d'un réseau de collecte nouvellement créé sur un secteur précédemment assaini en non collectif, les riverains ont deux ans pour se raccorder au réseau (cf. code de la santé publique article L 1331-1), sauf dérogation du maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage s'assure de la réalisation conforme des branchements en domaine privé dans ce délai. La réalisation des branchements en partie privative est à la charge du propriétaire (cf. art L1331-4 du CSP). Les fosses septiques et autres installations de même nature doivent être supprimées dès l'établissement du branchement par le propriétaire et à ses frais (art L1331-5 du CSP).
- L'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 stipule les dispositions réglementaires en vigueur concernant la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement.

**ACTEURS :**

- Maître d'ouvrage
- Exploitant du réseau d'assainissement

Le maître d'ouvrage

- **Remet l'ouvrage à son exploitant**, avec, en cas de délégation, établissement d'un PV de remise, idéalement lors de la réception des ouvrages, comprenant en annexe le DOE et le DIUO ;
- **Enregistre l'ouvrage dans ses outils de gestion du patrimoine (SIG...)** : localisation, date de réalisation, caractéristiques dimensionnelles (diamètres, profondeurs, pentes...), matériaux constitutifs, ouvrages spécifiques, autres données (nature des sols, environnement immédiat...), etc. Les données du DOE et du DIUO sont également enregistrées, archivées et introduites dans le Document Unique ;

* se référer aux guides de l'Astee concernant la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement détaillés dans la bibliographie (cf. annexe).

- **Met en place dans son budget l'amortissement de l'ouvrage** (y compris l'amortissement des éventuelles subventions) ;
- **Met en place les indicateurs de performance** (état physique, fonctionnement, impacts des dysfonctionnements...) ;
- **Met à jour le manuel d'autosurveillance** le cas échéant ;
- **Transmet aux autorités de contrôle le bilan annuel** de fonctionnement du système d'assainissement intégrant le nouvel ouvrage ;
- **Etablit suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées** selon les prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié ;
- **Etablit les éventuelles autorisations de déversement** (rejets non domestiques).

L'exploitant du réseau d'assainissement :

- **Prend en charge l'exploitation de l'ouvrage** ;
- **Enregistre les nouveaux ouvrages sur le Guichet Unique** ;
- **Enregistre l'ouvrage dans ses outils de suivi de l'exploitation** : programme d'entretien préventif (curage, ITV...) en tenant compte des données du DIUO, programme d'autosurveillance (débits, flux rejetés...) ainsi que dans ses outils de modélisation ;
- **Enregistre et archive les dysfonctionnements constatés tout au cours de la vie de l'ouvrage** : Obstructions, casses, mises en charge, production d'H₂S, corrosion ou autre altération en précisant tous les éléments nécessaires pour constituer une base de données aussi fiable et aussi complète que possible, et permettre une bonne exploitation ultérieure (type, localisation précise, date, diagnostic et actions correctives, nature des sols ...) ;
- **Réalise le contrôle de conformité des branchements en partie privative** (existants et nouveaux) si mandaté par le maître d'ouvrage ;
- **Réalise le contrôle des rejets non domestiques autorisés par arrêté** si mandaté par le maître d'ouvrage ;
- **S'assure que les conditions d'exécution des opérations de curage n'entraînent pas une dégradation prématurée** des ouvrages ;
- **Suit les indicateurs de performance** (état physique, fonctionnement, impacts des dysfonctionnements...).

ANNEXE 1

Liste des abréviations

3R2014 méthode de calculs révisée, publiée par l'Astee

3R2022 Nouvelles recommandations pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement publiées en 2022 de l'Astee

ABF Architectes des Bâtiments de France

ACT Assistance pour la Passation des Contrats de Travaux

AIPR Autorisation à intervenir à proximité des réseaux

AMO Assistant à Maître d'Ouvrage

AOR Assistance aux Opérations de Réception

ASTEE Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (anciennement AGHTM)

ATEC Avis technique

ATEX Appréciation Technique d'Expérimentation

AVP Etudes d'Avant-Projet

CATEC Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés

CARSAT Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail

CCP Code de la commande publique

CCAG-TVX Cahier des clauses administratives générales Travaux

CCAP Cahier des clauses administratives particulières

CCFAT Commission Chargée de Formuler les

Avis Techniques

CCTP Cahier des clauses techniques particulières

CISSCT Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail

CCTG Cahier des Clauses Techniques Générales

CE (Marquage) Conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité

CGCT Code Général des Collectivités Territoriales

CGSS Caisse Générale de Sécurité Sociale (outre-mer seulement)

CRAMIF Caisse Retraite d'Assurance Maladie d'Ile de France

CSTB Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

CSPS Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé

CSP Code de la Santé Publique

DBO5 Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours

DCE Dossier de Consultation des Entreprises

DDT Direction départementale des Territoires

DET Direction de l'Exécution des Travaux

DESC Dossier d'Exploitation Sous Chantier

DIA Etudes de Diagnostic

DICT Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

DIUO Dossier des Interventions Ultérieures sur les Ouvrages

DOE Dossier des Ouvrages Exécutés

DREAL Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRIEAT Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

DT Demande de projet de Travaux

DTA Document Technique d'Application

DUER Dossier Unique d'Evaluation des Risques

EPI Equipement de Protection Individuelle

EXE études d'Exécution

FDES Fiche de déclaration environnementale et sanitaire

GTR Guide des terrassements des remblais

HAP Hydrocarbure aromatique polycyclique

H2S Hydrogène Sulfuré (gaz mortel pouvant être présent dans les réseaux)

IC/OL Investigations complémentaires / Opérations de localisation

ITV Inspection Télévisées

INERIS Institut national de l'environnement industriel et des risques

INRS l'Institut National de Recherche et de Sécurité

MOA Maître d'Ouvrage

MOE Maître d'Œuvre

MP Marquage Piquetage

NF Norme française

OFB Office Français de la Biodiversité

OPC Organisation Pilotage Coordination

OPPBTP Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

OPQIBI Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie Bâtiment Industrie

OPR Opérations Préalables à la Réception

OS Ordre de Service

PAQ Plan d'Assurance Qualité

PAQE ou **PAE** Plan d'Assurance Qualité Environnementale ou Plan d'Assurance Environnemental

PCRS Plan de Corps de Rue Simplifié

PGC Plan Général de Coordination

PGCSPS Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de Protection de la Santé

PPSPS Plan Particulier Sécurité Protection Santé

PRO étude de Projet

PV Procès-Verbal

QB Qualité pour le Bâtiment

RSE Responsabilité sociétale des entreprises

SDA Schéma Directeur d'Assainissement

SDQ Schéma Directeur de la Qualité

SIG Système d'Information Géographique

SPS Sécurité et Protection de la Santé

VISA Visa des Documents d'Exécution

VRD Voirie et Réseau Divers

ZA Zonage d'Assainissement

Avis Technique ou DTA (document technique d'application) : Avis formulé par un groupe d'experts représentatifs des professionnels (CCFAT), sur l'aptitude à l'emploi des procédés innovants de constructions. Cette démarche est encadrée par l'arrêté du 21 mars 2012. Cette opinion permet de renseigner tous les acteurs de la construction sur le comportement prévisible et la durabilité des ouvrages réalisés avec le procédé en œuvre, pour les techniques non traditionnelles. Les ATEC sont délivrés par la Commission Chargée de Formuler les Avis Techniques (CCFAT) (article 8 de l'arrêté du 21 mars 20112)

ATEx (appréciation technique d'expérimentation) : démarche volontaire d'évaluation technique rapide formulées par un groupe d'experts (sous l'égide du CSTB) sur tout produit ou procédé innovant. Cette évaluation permet d'apporter aux différentes parties impliquées une appréciation des risques encourus dans l'expérimentation d'un produit ou procédé innovant dans un ouvrage de construction.

Certification et marque de qualité (NF, QB, ou équivalent) : Les certificats de qualité visent l'unité de production et les produits qu'elle fabrique. Une certification vise l'ensemble des

moyens de production et de contrôle d'une unité de production. Elle consiste, en particulier, à s'assurer que les contrôles pratiqués systématiquement par le producteur donnent une image fidèle de la qualité de sa fabrication et que, par conséquent, la consultation des registres de contrôle permet de vérifier que cette fabrication est bien conforme aux spécifications annoncées. L'engagement que doit prendre le producteur de remplacer, à ses frais, les produits qui se seraient révélés défectueux à la suite des vérifications prescrites par le maître d'œuvre et, dans ce cas, à rembourser les frais de ces vérifications. La conformité au marquage peut être contrôlée par le maître d'ouvrage sur les produits livrés, par un laboratoire habilité.

Cette prestation est à la charge du maître d'ouvrage, sauf si le résultat du contrôle met en évidence une non-conformité.

Cette démarche certifie que les produits sont aptes à la réalisation d'ouvrages conformément aux fascicule 70-1 et 71 du CCTG

Contrôles extérieurs : contrôles exercés par un opérateur indépendant de l'entreprise chargée des travaux, pour le compte du maître d'ouvrage.

Contrôles intérieurs : contrôles par l'entreprise de ses propres tâches :

- ◆ **autocontrôle** : contrôle exercé par chaque intervenant à l'intérieur de son organisation pour s'assurer de la qualité de sa production ou de sa prestation ;
- ◆ **contrôle interne** : opérations de surveillance, de vérifications, d'essais exercées sous l'autorité du responsable de la fabrication ou de la production dans les conditions définies par le PAQ ;
- ◆ **contrôle externe** : opérations de surveillance, de vérifications, d'essais exercées par du personnel de l'entreprise indépendant de la chaîne de production ou par un organisme extérieur mandaté par l'entreprise.

Dossiers des interventions ultérieures sur l'ouvrage : ensemble des éléments (plans, notes, prescriptions...) permettant d'assurer les interventions ultérieures dans le respect normatif de la sécurité.

Dossier des ouvrages exécutés : il comprend notamment les plans de récolement, les notes de fonctionnement...

Etude géotechnique : l'étude géotechnique permet de connaître la nature et le niveau hydrique du sous-sol (nappe, source, roche, sol instable...) à l'emplacement des canalisations et de définir les choix techniques en fonction du milieu environnemental et de l'état du bâti (choix de la nature des tuyaux et/ou des matériaux de réhabilitation, des matériaux de la zone de pose et d'enrobage, des remblais en étudiant la possibilité de réutiliser des déblais extraits, des conditions de réalisation...). Cette étude doit être accompagnée d'un programme

d'investigations géotechniques afin de répondre aux préconisations des fascicules 70-1 (paragraphe 2.2.2). On se référera utilement au déroulé et au contenu des missions géotechniques tels que définis par la norme NF P 94-500 relative à la classification et aux spécifications des missions d'ingénierie géotechnique. Dans les cas les plus simples, une analyse documentaire peut suffire.

Le traitement de problèmes spécifiques ou de risques peu fréquents (dimensionnement d'un rabattement par puits drainants, localisation précise de cavités souterraines, caractérisation de la résistance de sols rocheux, etc.) nécessite des moyens et des méthodes particuliers.

Marquage CE : c'est un marquage réglementaire et obligatoire qui permet aux produits de circuler librement dans l'espace européen. Les produits marqués CE sont présumés conformes (auto-déclaration du fabricant pour les produits d'assainissement) à la partie harmonisée des normes « produits » européennes (annexe ZA). Le marquage CE n'est pas un outil d'aide à la prescription ni à la sélection ou l'acceptation des matériaux et ne doit pas être confondu avec une marque de qualité.

Mieux-disant : entreprise présentant la meilleure offre au regard des aspects qualitatifs, économiques, environnementaux et sociaux, après analyse des mémoires techniques, en tenant compte de la santé et de la sécurité des personnes pour le chantier et pour les interventions ultérieures.

NF390 : certification représentant un mode de preuve permettant de démontrer la conformité des produits de chemisage au DTA et au référentiel publié, au sens du paragraphe 4.2.3 du fascicule 70 Titre 1. Note : la certification

NF390 est à l'heure de la publication de la présente Charte de qualité le seul mode de preuve permettant de garantir la conformité des chemisages polymérisés en place aux DTA. L'attention du lecteur est attirée sur le fait de regarder si une autre certification a éventuellement été développée par la suite.

Nomenclature OPQIBI : répertorie les libellés et les définitions des qualifications attribuées par l'OPQIBI, ainsi que les critères spécifiques à satisfaire.

Les qualifications y sont classées par rubriques, elles-mêmes réparties entre 6 grands chapitres :

Assistance générale et coordination

- 💧 Prestations communes de la Construction (bâtiment et infrastructures)
- 💧 Prestations spécifiques au domaine du Bâtiment
- 💧 Prestations spécifiques au domaine des Infrastructures
- 💧 Production et maîtrise de l'Energie
- 💧 Environnement

Plan d'assurance qualité : document explicitant, pour un chantier donné, les dispositions d'organisation et de contrôle prises par l'entreprise pour réaliser l'ouvrage et atteindre la qualité requise.

Plan d'Assurance Qualité Environnementale : document explicitant, pour un chantier donné, les dispositions prises par l'entreprise en matière de limitation des impacts sur le plan environnemental

Plan de contrôle : document décrivant les dispositions spécifiques mises en œuvre pour effectuer le contrôle sur le chantier.

Prévention intégrée : prise en compte de la prévention des risques dès la conception de l'ouvrage (loi de 1976 et directive 89-391).

Programme d'opération : il définit les objectifs de l'opération, les besoins qu'elle doit satisfaire, les contraintes et exigences relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage (qualité sociale – urbanistique – architecturale – fonctionnelle – technique et économique – d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement).

Règlementation anti-endommagement ou réforme DT-DICT : réglementation qui concerne les travaux à proximité des réseaux applicable depuis le 1^{er} juillet 2012.

Schéma Directeur de la Qualité (SDQ) : document qui, pour une opération donnée et s'il y a lieu, présente l'organisation d'ensemble pour la qualité de réalisation du ou des ouvrages et la gestion des interfaces, et assure la cohérence et la complémentarité des plans qualité de tous les intervenants. extrait du Fascicule 70-1, §3.1.1.

Zonage d'assainissement : il délimite sur la commune les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif, ainsi que les zones où des dispositions doivent être prises vis à vis des eaux pluviales en application de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (limitation de l'imperméabilisation des sols, maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales, nécessité d'installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement).

AFNOR, Norme NF EN 1610 : 2015 – Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement

AFNOR, Norme NF EN 752 2017 – Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Gestion du réseau d'assainissement

Afnor, 2023, Fascicule Documentaire FD P 16-009_La Gestion décentralisée de la pollution des eaux pluviales en milieu urbain – Présentation des solution disponibles et de leurs spécificités

AFNOR, Norme EN 805 : 2025 – Alimentation en eau - Exigences pour les réseaux extérieurs aux bâtiments et leurs composants (pour les essais pressions)

Astee, 2014, Politiques d'investissement et gestion des immobilisations : cadre et bonnes pratiques

Astee, 2014, Guide technique pour la réception des réseaux d'assainissement neufs

Astee, 2015, Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement - Bonnes pratiques – aspects techniques et financiers

Astee, 2017, Gestion patrimoniale au sein des services d'eau et d'assainissement – Approche croisée par le suivi des activités et l'analyse des coûts du service

Astee, 2017, Mémento technique – Conception et dimensionnement des systèmes de gestion des eaux pluviales et de collecte des eaux usées.

Astee, 2022, Nouvelles recommandations pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement 3R 22

Astee, 2024, Mise en œuvre du diagnostic permanent – Guide technique

Astee, 2024, Solutions de gestion durable des eaux pluviales – Gestion patrimoniale

Astee, 2024, Charte Qualité nationale des ouvrages et aménagements de Gestion durable et intégrée des Eaux Pluviales

Astee, 2024, Modèle de CCTP : Contrôles de réception des réseaux d'assainissement neufs - Essais de compactage

Astee, 2024, Modèle de CCTP : Contrôles de réception des réseaux d'assainissement neufs - Inspection visuelle et télévisuelle

Astee, 2024, Modèle de CCTP : Contrôles de réception des réseaux d'assainissement neufs - Essais d'étanchéité

Astee, 2025, logiciel 3R2014 développé pour l'application des recommandations pour le dimensionnement

Astee, Recommandations pour le dimensionnement de la réhabilitation par tubage et chemisage des canalisations 3R2014 (canalisations gravitaires) , modifiée en 2017, et en 2025 (canalisations sous pression)

BRGM, 2023, Guide du donneur d'ordre

CERTU, 2003, La Ville et son Assainissement

CSTB, 2024, Guide méthodologique de prélèvement d'échantillons de chemisage (disponible sur demande auprès du CSTB)

Les Canalisateurs, 2024, Guide de blindage pour prévenir les ensevelissements

Les Canalisateurs, 2020, Livret technique pour la valorisation des matériaux en remblaiement de tranchée

Ministères de l'Économie et de l'Écologie, 2014, Guide d'harmonisation des clauses techniques contractuelles relatives aux documents, concernant le management de la qualité et le respect de l'environnement, à fournir par le titulaire d'un marché de travaux

Ministères de l'Economie et de l'Ecologie, 2021, Fascicule 70-1_Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre

Ministères de l'Economie et de l'Ecologie, 2021, Fascicule 71_ Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression

Ministères de l'Economie et de l'Ecologie, 2021, Fascicule 73_ Équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles

Ministères de l'Economie et de l'Ecologie, 2021, Fascicule 74_ Construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie

Ministères de l'Economie et de l'Ecologie, 2021, Fascicule 81-1_ Equipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement

Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, 2019, Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre

Observatoire national DT-DICT, 2020, GUIDE D'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION relative aux travaux à proximité des réseaux

Fascicule 1 : Dispositions générales

Fascicule 2 : Guide technique

Fascicule 3 : Formulaires et autres documents pratiques

Observatoire national DT-DICT, 2022, Livre 1 : Marchés de travaux

Observatoire national DT-DICT, 2024, Livre 2 : Marchés de maîtrise d'œuvre

Travaux de Terrassement à ciel ouvert (R4534-22 à R4534-39)

Système de canalisations plastiques pour la rénovation de réseaux d'assainissement (NF390)

Enquête publique du zonage d'assainissement approuvée

DÉFINITION ET CONCEPTION DU PROJET

Missions	Acteurs
Décision de réaliser les études de Faisabilité des travaux	Maître d'ouvrage
Choix du ou des assistant(s) à maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage
Définition du programme des travaux	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage
Détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle et appel aux financeurs	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à Maître d'ouvrage
Présentation des aides (taux, critères d'éligibilité, conditions de paiement...) par les financeurs	Financeurs
Association des services compétents (Police de l'Eau...)	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à Maître d'ouvrage
Décision de réaliser les travaux	Maître d'ouvrage
Élaboration du DCE pour les études préalables et le choix du bureau d'études préalables	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage
Rendu des études préalables	Bureau d'Etudes Préalables
Validation des études préalables	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage
Finalisation du programme des travaux pour consultation du maître d'œuvre	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage
Choix du maître d'œuvre	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage
Choix du coordonnateur SPS	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage

Définition du mode et des conditions de consultation de l'entreprise de travaux	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage
Conception du projet et proposition au maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
Rédaction du PGC et du DIUO	Coordonnateur SPS
Validation du projet	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage
Proposition du DCE travaux au maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
Validation du DCE travaux	Maître d'ouvrage + Assistants à maître d'ouvrage
Élaboration du DCE contrôles extérieurs	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage (ou Maître d'œuvre*)
Validation du DCE contrôles extérieurs	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage
Déclarations préalables (IT, CRAM...)	Maître d'ouvrage

CHOIX DES ENTREPRISES ET PRÉPARATION DU CHANTIER

Missions	Acteurs
Lancement des consultations des entreprises	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage + Maître d'œuvre
Remise des offres « travaux » accompagnées d'un mémoire technique adapté au chantier	Entreprises de Travaux
Remise des offres « contrôles Extérieurs » accompagnées d'un mémoire technique adapté	Entreprises de Contrôles Extérieurs
Analyses des offres, des entreprises de travaux	Maître d'œuvre
Choix de l'entreprise de travaux	Maître d'ouvrage



Analyses des offres des entreprises de contrôles extérieurs	Maître d'ouvrage + Assistants à maître d'ouvrage (ou Maître d'œuvre*)
Choix de l'entreprise de contrôles extérieurs	Maître d'ouvrage + Assistants à maître d'ouvrage (ou Maître d'œuvre*)
Notification des marchés « travaux » et « contrôles extérieurs »	Maître d'ouvrage
Dépôt de la demande d'aide aux financeurs	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage
Délivrance de l'OS pour la préparation du chantier (OS1)	Maître d'œuvre
Préparation du chantier	Maître d'ouvrage + Assistants à maître d'ouvrage + Maître d'œuvre + Coordonnateur SPS + Entreprises de Travaux + Fournisseurs et Fabricants + Entreprises de Contrôles Extérieurs + Exploitants + gestionnaires de voiries et autres réseaux
Réunion de fin de préparation	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage + Maître d'œuvre + Coordonnateur SPS + Entreprises de Travaux + Fournisseurs et Fabricants + Entreprises de Contrôles Extérieurs + Exploitant + gestionnaires de voiries et autres réseaux + Financeurs
Marquage piquetage (implantation et réalisation)	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage + Maître d'œuvre + Coordonnateur SPS + Entreprises de Travaux si missionnée par le MOA+ + Exploitant + gestionnaires de voiries et autres réseaux





CHOIX DES ENTREPRISES ET PRÉPARATION DU CHANTIER

Missions	Acteurs
Délivrance de l'OS pour le démarrage des travaux (OS2)	Maître d'œuvre
Délivrance OS contrôles extérieurs	Maître d'ouvrage (ou Maître d'œuvre*)
Marquage piquetage (maintien et entretien)	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage + Maître d'œuvre + Coordonnateur SPS + Entreprises de Travaux responsable et en charge de l'entretien
Réalisation du chantier	Entreprises de Travaux (+ Fournisseurs et Fabricants)
Suivi du chantier	Maître d'œuvre (+ Coordonnateur SPS)
Réunions de chantier	Maître d'œuvre + Maître d'ou- vrage + Assistants à maître d'ouvrage + Coordonnateur SPS + Entreprises de Travaux + Fournisseurs et Fabricants + Entreprises de Contrôles Extérieurs + Exploitant + gestionnaires de voiries et autres réseaux + Financeurs
Contrôles extérieurs	Entreprises de Contrôles Ex- térieurs + Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage (ou Maître d'œuvre*)
Traitement des non conformités éventuelles	Maître d'œuvre + Entreprises de Travaux
Validation du traitement des non conformités	Maître d'ouvrage après avis du Maître d'œuvre

* Si le maître d'ouvrage a confié cette prestation au maître d'œuvre dans le cadre de Missions Complémentaires d'Assistance





Remise du Dossiers des Ouvrages Exécutés (plans de récolement, fiches produits, etc.)	Entreprises de Travaux
Contrôle du Dossiers des Ouvrages Exécutés (plans de récolement, fiches produits, etc.)	Maître d'œuvre
Envoi du DOE au Coordonnateur SPS	Maître d'ouvrage
Proposition de réception des travaux	Maître d'œuvre
Réception des travaux	Maître d'ouvrage

ACHÈVEMENT DE L'OPÉRATION

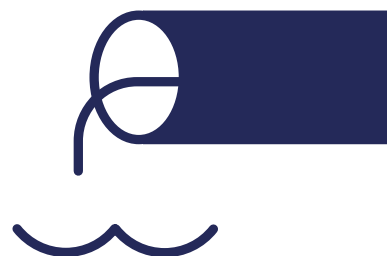
Missions	Acteurs
Etablissement d'un projet de décompte final	Entreprises de Travaux
Proposition du décompte général et définitif et du paiement du solde au Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage + Maître d'œuvre
Finalisation du DIUO	Coordonnateur SPS
Solde de tous les marchés : BET, entreprise de travaux, sous-traitants, entreprise de contrôles, maître d'œuvre, assistant(s) à maître d'ouvrage, coordonnateur SPS...	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage
Transmission des rapports de contrôle de réception si demandés	Maître d'ouvrage + AMO
Demande aux Financeurs du solde des aides	Maître d'ouvrage + Assistant(s) à maître d'ouvrage
Solde des aides	Financeurs





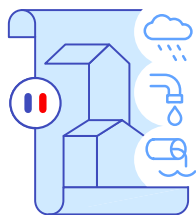
DURANT LA VIE DE L'OUVRAGE

Missions	Acteurs
Remet l'ouvrage à son exploitant	Maître d'ouvrage
Enregistre l'ouvrage dans ses outils de gestion du patrimoine et met en place son amortissement	Maître d'ouvrage
Transmet aux autorités de contrôle le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement intégrant le nouvel ouvrage	Maître d'ouvrage
Diagnostic du système d'assainissement des eaux usées à une fréquence n'excédant pas 10 ans	Maître d'ouvrage
Mise à jour du manuel d'autosurveillance	Maître d'ouvrage
Prend en charge l'exploitation de l'ouvrage et l'enregistre dans ses outils de suivi	Exploitant
Enregistre et archive les dysfonctionnements constatés	Exploitant
Réalise les contrôles de conformité des branchements, des rejets non domestiques et des conditions de curage	Exploitant sauf disposition contraire du contrat
Assure les opérations d'entretien et de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages	Exploitant
Met en place des indicateurs de performance	Maître d'ouvrage
Suit les indicateurs de performance	Exploitant
Mise en œuvre du diagnostic permanent	Maître d'ouvrage + Exploitant
Mise en place du diagnostic amont RSDE	Maître d'ouvrage



Les partenaires du programme d'animation des chartes qualité de l'Astee 2023-2027





12, rue de l'Industrie - 92416 Courbevoie Cedex |

Auteurs

Groupe de travail Chartes qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Création graphique

Anne-Charlotte de Lavergne et Élise Marty

Numéro ISBN

978-2-490604-18-0 9782490604180

Janvier 2026



La charte est disponible sur le site internet www.astee.org